

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

RÉNOVER LES MODES D'ACTION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Apports de la recherche académique

Marie-Clémence Le Pape, Université Lumière Lyon 2
Maël Dieudonné, Université Lumière Lyon 2
Sébastien Roché, CNRS
en collaboration avec FRV100 (Pierre Alain Four et Ludovic Viévard)

Décembre 2015

Sommaire

Introduction	8
I. Synthèse de la recherche académique	9
I.1. L'évolution des modes de vie populaire	10
• Des ouvriers aux classes populaires : des quartiers dont la sociologie a changé ..	10
• Les classes populaires : une définition liée à l'emploi mais surtout à un rapport de domination sociale	10
• Des conditions de vie plus difficiles sur tous les fronts (emploi, logement, cadre de vie, soin, etc.).....	11
• Un accès croissant à l'école qui n'ouvre pas à l'emploi.....	11
• Les valeurs des classes populaires : entre continuité et rupture	12
• « Groupe de jeunes », délinquance et violences visibles et non-visibles	12
• Religion, communautarisme et radicalisation	13
I.2. L'évolution de la vie des familles	14
• « La vie des familles en banlieue » : une cote mal taillée pour la recherche académique	14
• Entre monoparentalité et recomposition familiale : la grande transformation des familles	14
• Le rôle fragmenté des pères et la place prégnante mais fragile des mères	15
• La multiculturalité : un phénomène à appréhender et qui s'est amplifié	15
• Une intégration assez rapide des « normes » de la culture dominante	16
• La nouvelle place de l'enfant dans la famille : une relation moins autoritaire et plus partenariale.....	16
• L'enfance, une période charnière de construction de soi, dont les expériences familiales et sociales peuvent avoir des conséquences à l'âge adulte.....	16
I. 3. Évolution des politiques publiques	18
• La politiques familiale : une spécificité française qui concentre d'importants moyens d'action	18
• L'individualisation des aides : une première grande évolution des politiques familiales.....	18
• Pères / mères, hommes / femmes : des places et des rôles toujours très différenciés	19
• Du contrôle à l'accompagnement : des intentions qui se transforment	19
• L'éclatement du travail social dans un nombre croissant de dispositifs.....	19

• L'accroissement de la diversité culturelle des usagers.....	20
• La déprise progressive de l'État au profit des départements et de l'Europe manque parfois de clarté	20
• L'évaluation des politiques sociales	21
I.4. Les transformations des pratiques des travailleurs sociaux	22
• L'évolution des pratiques des travailleurs sociaux : un thème peu approprié par la recherche académique	22
• L'accompagnement de bénéficiaires appréhendés individuellement.....	22
• Vers une redéfinition des bénéficiaires et des outils d'action	22
• Accompagner et contrôler : deux missions qui placent le travailleur social en défaut	23
• L'évaluation : mesurer, oui, mais quoi ?.....	23
• La dégradation du contexte social accroît le nombre de bénéficiaires en même temps qu'il complique la tâche des travailleurs sociaux.....	23
• La légitimité du travail social questionnée	24
• Les travailleurs sociaux : des professionnels en souffrance.....	24
• Les réformes de la formation des travailleurs sociaux.....	24
I I : Revue de la littérature de recherche.....	25
AXE 1. Évolutions et transformations des modes de vie populaires.....	26
1. Comment définir les classes populaires ?	27
1.a. Par les catégories socio-professionnelles : le rapprochement contemporain entre ouvriers et employés	27
1.b. Faut-il prendre en compte d'autres variables, et considérer les classes populaires comme fragmentées ? Deux débats récents.....	29
. Autour du lieu de résidence.....	29
. Autour de l'ethnicité.....	30
1.c. Les classes populaires doivent être définies plus généralement par leur position d'infériorité dans les rapports de domination économique et culturelle.....	30
2. Les conditions de vie des classes populaires, et leurs évolutions récentes	32
2.a. Une pénibilité persistante du travail.....	32
2.b. Une précarisation de l'emploi et des positions sociales.....	33
2.c. Une dégradation des conditions de logement ?.....	34
. Entre ghettoïsation et gentrification : les logiques de la mobilité résidentielle, et ses effets sur les territoires.....	34
. Les conditions de vie dans les quartiers « sensibles ».....	35
. Les conditions de vie dans l'habitat pavillonnaire péri-urbain.....	37
2.d. Un état de santé toujours inférieur à celui des classes moyennes et supérieures.....	37

3. Les classes populaires et l'École	38
3.a. De la massification à la démocratisation scolaires ?.....	38
. Dans l'enseignement secondaire	38
. Dans l'enseignement supérieur.....	39
. Lors de l'insertion sur le marché de l'emploi.....	39
. Le cas des filles : un rattrapage plus rapide dans les classes populaires	40
. Le cas des enfants d'immigrés : des difficultés redoublées ?.....	41
3.b. Les formes renouvelées de la ségrégation scolaire.....	41
. Le contournement de la carte scolaire	41
. Le choix des filières d'excellence	42
. Le recours à l'enseignement privé.....	43
3.c. Des élèves inadaptés à l'École, ou une École inadaptée aux élèves ?.....	43
. Des valeurs populaires éloignées des valeurs scolaires	43
. Des élèves maîtrisant moins les compétences scolaires implicites.....	45
. Et plus fréquemment victimes de « décrochage ».....	45
. Malgré tout, quelques facteurs de réussite scolaire pour les enfants des classes populaires	46
4. Les valeurs des classes populaires	47
4.a. Les valeurs traditionnelles	47
. Une éthique du travail	47
. La famille.....	47
. Un détachement vis-à-vis de la politique.....	48
4.b. L'émergence d'une culture de rue ?.....	49
. Un phénomène ancien, mais dont la régulation s'est affaiblie.....	49
. Les caractéristiques de la culture de rue : de la violence au sentiment d'injustice	51
. Autres caractéristiques : le conformisme et l'omniprésence des nouvelles technologies ?	52
. Un cas extrême : les émeutes urbaines	53
. Les familles ne sont pas passives.....	54
. Conclusion : la culture de rue n'exerce pas d'effet univoque.....	55
. Comparaison : les jeunes des classes populaires en milieu rural	55
4.c. Sur le communautarisme.....	56
. Une radicalisation religieuse ?	56
. Le voile, la nourriture halal, et leurs significations	58
. La dénonciation du communautarisme, une entreprise politique.....	59

AXE 2. Les évolutions et les transformations de la vie familiale	60
1. La transformation des morphologies familiales	61
1.a. Les familles monoparentales	61
. Cadrage statistique	61
. Des familles plus exposées que les autres au risque de pauvreté.....	62
. L'impact de la séparation parentale	63
. La paternité solo.....	65
1.b. Les familles recomposées	65
. Cadrage statistique	65
. Mode de vie au quotidien et relations familiales.....	66
. Le droit et les politiques publiques	66
. Zoom sur la résidence alternée.....	68
2. Des familles aux origines multiples	69
2.a. Cadrage statistique.....	69
2.b. L'intégration, un concept analytique pertinent ?.....	71
2.c. Les pratiques linguistiques dans les familles issues de l'immigration maghrébine	73
2.d. Le vieillissement dans les familles immigrées	73
3. La place de l'enfant dans la famille	74
3.a. L'enfant désiré.....	74
3.b. L'enfant de la distance.....	75
3.c. La question de l'éducation familiale : des normes multiples, des pratiques socialement situées.....	75
4. Faire face : quand l'enfant ou l'adolescent est en danger	77
4.a. Difficultés vécues dans l'enfance, conséquences à l'âge adulte.....	77
4.b. Faire face aux risques : de la prise en charge familiale à la prise en charge publique	78
5. La délinquance juvénile en banlieue.....	79
1.a. Les effets socio-économiques et la frustration.....	79
1.b. Culture, sous culture et identité	80
1.c. Le genre	82
1.d. Les types de délinquance.....	82
1. L'exemple des émeutes	83
2. L'exemple du trafic	83
3. Focus sur la violence scolaire	84
1.e. Les facteurs de risque, la construction des problèmes	85

AXE 3. Accompagner les familles ou accompagner les individus ? L'exemple de la mutation des politiques familiales.....86

1. Des enjeux classiques de la politique familiale.....	87
1.a. Une politique nataliste ?	87
1.b. Les politiques de la petite enfance : l'exemple du glissement de mesures universalistes à des mesures ciblées.....	88
2. ... aux nouveaux enjeux d'intervention auprès des familles	91
2.a. La gestion de la séparation.....	91
2.b. Les politiques d'accompagnement : l'exemple des politiques de soutien à la parentalité..	92
2.c. Les actions envers les familles immigrées.....	95
3. Décentralisation et Europe : l'État national en question	96
3.a. Les cibles visées par les différents pays européens.....	96
3.b. La structuration des politiques familiales nationales en Europe.....	96
3.c. À quel échelon une politique familiale doit-elle être menée ?	97
4. Solidarités familiales versus solidarité publique ?.....	98
5. L'évaluation des politiques publiques et familiales.....	100
6. Les politiques familiales contre ou avec les politiques sociales ? L'exemple de la conciliation vie familiale / vie professionnelle	101

AXE 4. Les pratiques des travailleurs sociaux **103**

1. Comment les missions confiées aux travailleurs sociaux ont-elles évolué ?.....	104
1.a. L'accompagnement des bénéficiaires.....	104
1.b. La personnalisation des prestations	104
1.c. L'autonomisation des bénéficiaires	105
1.d. L'implication des bénéficiaires	105
1.e. Le contrôle des bénéficiaires	106
2. L'évolution du contexte (matériel et institutionnel) d'exercice : un durcissement des conditions de travail ?.....	107
2.a. Une dégradation du contexte social (chômage, pauvreté, exclusion...), réduisant les marges d'intervention des travailleurs sociaux	107
2.b. Une sollicitation accrue du secteur de l'aide sociale.....	108
. Augmentation des effectifs et diversification des statuts des travailleurs sociaux : une perte d'homogénéité ?	108
. Un éclatement de l'aide sociale entre un nombre croissant de dispositifs ?.....	109
2.c. La modernisation de l'État et de ses services.....	109

. Une évolution rapide de la réglementation entourant le travail social.....	109
. La décentralisation, la territorialisation, et l'émergence de nouveaux acteurs.....	110
. Le développement de l'exigence d'évaluation	111
. La mise en concurrence des services	111
. L'émergence de la figure de l'usager, et la transformation de la relation d'aide en relation de service.....	112
2.d. En conséquence : une dégradation des conditions de travail (déjà ancienne)	112
. Perte d'autonomie	112
. Usure au travail.....	113
3. L'évolution des pratiques.....	114
3.a. La nécessité d'une plus forte implication personnelle.....	114
3.b. Une aide devenant relationnelle	114
3.c. Les difficultés de la coopération avec d'autres acteurs / le travail en réseau.....	115
4. Une difficulté particulière : la relation d'autorité.....	116
4.a. La crise des institutions (École et Famille).....	116
4.b. Une crise des valeurs ?	117
4.c. La légitimité des travailleurs sociaux en question	119
4.d. Un cas particulier : le travail avec les familles	120
5. La formation des travailleurs sociaux.....	105
5.a. Sur les réformes actuelles des formations au travail social	121
5.b. La création de savoirs spécifiques sur le travail social : un préalable nécessaire à des formations efficaces, et à un rapprochement avec l'Université ?.....	122
5.c. De nouvelles pratiques pour former les travailleurs sociaux	123
III. Fiches benchmark du travail social innovant par FRV100	125
L. Viévard et P.-A. Four	
Favoriser la participation des usagers	126
Une approche holistique de l'environnement de l'enfant	127
Programme de réussite éducative (PRE)	128
ANTSG, Association nationale des travailleurs sociaux pour le développement du travail social avec les groupes	130
Veilleurs en Voisins	131
Projet alternatives au placement du département d'Ille et Vilaine	132
Relais Résados	133
ROAD 94 / Conseil Général du Val de Marne	134
PHOM / Agglomération de Troyes.....	135
CRIP / Morbihan.....	136
Service social scolaire dédié au primaire / Nanterre.....	137
GEPIJ / Marseille.....	138
« Changer de chaise pour changer de posture ».....	139
Agence Apriles	140
Équipe SOS enfants de Belgique	141
Promeneurs du Net	142

Introduction

Les travailleurs sociaux en accompagnement éducatif du territoire de la Métropole et en particulier sur certains territoires, se trouvent de plus en plus souvent confrontés à des situations professionnelles critiques.

Les difficultés du travail social sont le produit d'une conjonction de facteurs tels que la paupérisation des habitants, la diversité croissante des cultures d'origine des immigrés, l'impact des NTIC et des médias sociaux sur les modes de communication et d'accès aux savoirs des jeunes, l'augmentation des cas de mono-parentalité, etc. Ces causes multiples et entremêlées accroissent l'écart culturel et cognitif entre travailleurs sociaux et usagers, à tel point que les agents de la Métropole ne savent plus toujours comment formuler et transmettre les règles les plus élémentaires de sociabilité, d'éducation, de soin dû aux enfants, etc. La situation apparaît comme étant encore plus critique et préoccupante dès lors que l'on touche à des questions complexes, comme l'appropriation des valeurs de la République, l'importance de l'éducation scolaire, ou encore la projection de soi-même ou de ses enfants dans un avenir qui fait sens. De plus, l'école apparaît comme un lieu qui ne parvient pas (plus ?) à transmettre ses valeurs et nombre d'enfants sont en situation de décrochage scolaire, parfois dès le CE1. Si le contexte a changé, les modalités du travail social ont-elles aussi évolué. Les travailleurs sociaux pointent ainsi des transformations de leur métier qui les placent dans des logiques de guichet et de réponses très individualisées. Moins d'approche globale et de travail collectif, moins de présence sur le terrain et d'accompagnement des familles, le travail a évolué vers la délivrance de prestations encadrées par des dispositifs.

La conjugaison de ces facteurs affecte les travailleurs sociaux qui s'interrogent à la fois sur le sens de leur action et sur l'efficacité des moyens dont ils disposent pour aider les familles et les enfants. Aussi, la Métropole a souhaité interroger la littérature scientifique pour éclairer la réflexion préalable à toute transformation.

Le présent rapport consiste à fournir un résumé de l'état des lieux de la recherche académique sur l'évolution du contexte sociétal et les transformations des politiques publiques et des pratiques des travailleurs sociaux.

I. Synthèse de la recherche académique

Le travail social en protection de l'enfance doit faire face à de profondes transformations. Celles-ci viennent pour partie de l'évolution du contexte sociétal dans lequel s'exercent les métiers de la protection de l'enfance (accroissement du nombre de familles monoparentales, précarisation croissante, banalisation de la violence, etc.). Pour partie également, ces transformations concernent la façon dont s'exercent ces métiers, notamment parce que les politiques sociales se redéfinissent. En schématisant, on identifie ainsi deux périmètres de transformations, l'un sociétal, l'autre professionnel, deux périmètres reliés entre eux puisque les évolutions de la société influent sur les objectifs des politiques publiques et la façon de les mettre en œuvre, et que, inversement, les politiques publiques produisent des effets sur les territoires.

L'objectif de cette pré-enquête est d'éclairer les conditions d'exercice du métier et ses évolutions. Pour cela nous avons cherché à objectiver différentes transformations en nous appuyant sur la littérature académique :

- I.1. L'évolution des modes de vie populaire
- I.2. L'évolution de la vie familiale
- I.3. L'évolution des politiques sociales
- I.4. L'évolution des pratiques des travailleurs sociaux

Cette première partie offre un panorama des résultats de la recherche académique sur ces quatre axes. Elle constitue donc un résumé de la revue complète de la littérature de recherche académique réalisée par deux sociologues, Marie-Clémence Le Pape (Maître de conférence à l'Université Lumière Lyon 2 et chercheuse au Centre Max Weber) et Maël Dieudonné (agrégé de sciences économiques et sociales, doctorant en sociologie au Centre Max Weber) et complétée par Sebastian Roché (CNRS, Pacte) pour la partie sur la délinquance juvénile.

I.1. L'évolution des modes de vie populaire

- **Des ouvriers aux classes populaires : des quartiers dont la sociologie a changé**

Objectiver l'évolution des *modes de vie populaires* passe en premier lieu par un effort de caractérisation des « classes populaires ». C'est sans doute là qu'apparaît la première transformation notable du contexte social ainsi qu'une première difficulté dans la description du paysage social des quartiers. La notion de « classes populaires » est apparue assez récemment dans la sociologie française (vers 1970) et son usage ne s'est généralisé qu'au cours de la décennie 1990. La difficulté tient à ce que cette notion se substitue progressivement à celle de classe ouvrière pour décrire les couches les plus défavorisées de la population. Or, si la classe ouvrière est une notion assez bien définie, notamment par la catégorie professionnelle, ce n'est pas le cas pour la notion de classes populaires. Son caractère flou est même l'une des raisons de son succès : elle fait tenir ensemble un agrégat hétérogène de groupes sociaux, dont les contours et les propriétés fluctuent au cours du temps. Les classes populaires, comme toutes les classes sociales, sont d'abord le produit d'un travail intellectuel de représentation et d'analyse de la société : elles existent d'abord « sur le papier » et ne deviennent que rarement des « classes mobilisées » disposant d'une réalité propre et se reconnaissant dans une identité commune.

- **Les classes populaires : une définition liée à l'emploi mais surtout à un rapport de domination sociale**

La définition la plus opératoire des classes populaires est cependant liée à l'emploi et rassemble les ouvriers, les employés, les petits indépendants et les petits agriculteurs. Définies de la sorte, les classes populaires sont extrêmement nombreuses, les ouvriers et les employés représentant à eux seuls plus de la moitié de la population active. Si la qualification de « classes populaires » englobe des catégories assez diverses et fragmentées — selon le lieu (urbaines ou rurales), la culture d'origine, etc. —, une approche par les ménages est possible « *puisque ouvriers et employées sont bien souvent conjoints et qu'ils se rapprochent sur de nombreuses scènes de la vie sociale* » (SIBLOT ET alii / 1.1.a.1.)¹.

Au-delà de l'approche par métiers, une approche procédant à partir des rapports de domination semble encore plus pertinente : les classes populaires seront ainsi définies plus généralement par leur position d'infériorité dans les rapports de domination économique et culturelle. Une situation dont les individus peinent à sortir compte-tenu de sa forte héritabilité et d'une mobilité sociale qui reste faible.

¹ Les références renvoient à l'auteur et à la date de parution de l'article cité dans l'annexe 1. Pour faciliter leur repérage, nous renvoyons également au chapitre de l'annexe 1.

- **Des conditions de vie plus difficiles sur tous les fronts (emploi, logement, cadre de vie, soin, etc.)**

Les classes populaires sont marquées par des conditions de vie difficiles, au nombre desquelles il faut retenir la pénibilité du travail qui demeure malgré l'évolution des métiers et des organisations : rythmes désynchronisés, engagement physique, pression croissante des attentes, risques d'accidents, bruits, répétitivité, faible latitude décisionnelle, etc. En 2010, leur précarité salariale était plus forte que pour les autres catégories de la population : chômage des ouvriers : 13,5 % ; employés : 9,5 % ; cadres : 4 % ; professions intermédiaires : 4,9 %. Dans les banlieues, le constat est pire. Entre 2006 et 2010, le taux de pauvreté (part des personnes vivant avec moins de 964 euros par mois) dans les ZUS (zones urbaines sensibles) est ainsi passé de 30,5% à 36,1%, soit une augmentation de 5,5 points alors qu'il n'a progressé que de 11,9% à 12,6% pour les autres catégories de la population.

Au-delà du logement, le lieu de vie pose question. La ségrégation spatiale semble se renforcer ; choisie de la part des classes supérieures, subie pour les classes populaires. Entre les deux, les classes moyennes connaissent une ségrégation décroissante. Les banlieues ou les « quartiers » apparaissent ainsi comme des territoires de relégation, ce qui conduit à l'emploi de plus en plus fréquent du terme *ghetto*, parce que les populations étrangères y sont 3 fois plus représentées que sur le reste du territoire, mais aussi parce que s'y développent des règles de vie propres, tournées sur le quartier, une économie parallèle, etc. « *Ces dernières années, et notamment depuis les émeutes de l'automne 2005, les quartiers populaires se sont refermés sur eux-mêmes. Leur organisation et leur ambiance sont devenues autoréférentielles, tournées vers l'intérieur de la cité, une économie souterraine et de trafics divers s'est développée, comme si tout un travail d'isolement était collectivement engagé* » (LAPEYRONNIE, 2008 / 1.2.c.2.).

Enfin, les populations des banlieues populaires cumulent des emplois à plus fort risque sanitaire et un moindre accès à la prévention et aux soins, ce qui se traduit par une surmortalité des travailleurs manuels. Mais ces inégalités se constatent dès l'enfance, en particulier pour ce qui concerne le surpoids, les soins dentaires et de vision.

- **Un accès croissant à l'école qui n'ouvre pas à l'emploi**

La démocratisation de l'école dans les années 1960 — qui a produit une très forte augmentation des effectifs scolaires — peine à produire des effets de mobilité sociale sur les classes populaires. L'accès à l'école n'a pratiquement pas affecté la forte inégalité des parcours scolaires selon l'origine sociale des élèves. Pour l'expliquer, il faut tenir compte du poids cumulatif des problèmes des territoires qui pèsent sur les écoles qui y sont implantées et qui sont d'autant plus forts que ceux qui le peuvent évitent d'y placer leurs enfants (contournement de la carte scolaire, recours aux établissements privés, etc.). On constate ainsi que les enfants de milieux populaires sortent plus rapidement que les autres des filières générales pour être réorientés vers les filières professionnelles.

Ces inégalités s'expliquent également par le fait que les élèves des classes populaires sont plus éloignés des valeurs de l'école et qu'ils maîtrisent moins les compétences scolaires implicites. Pour beaucoup, l'école ne sert à rien (parce qu'elle ne gomme pas l'inégalité d'accès à l'emploi, qu'elle n'ouvre pas de perspective, etc.), le risque est alors de développer une culture d'opposition et de « décrocher ».

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, la démocratisation de l'école a bien accru l'accès des jeunes aux formations universitaires sans parvenir à leur fournir un emploi. Un diplôme du supérieur ne suffit plus à assurer l'employabilité des jeunes des quartiers — en particulier des garçons — et est vécu comme une injustice supplémentaire.

- **Les valeurs des classes populaires : entre continuité et rupture**

Du côté de la continuité, on trouve un attachement aux valeurs traditionnelles comme le travail et la famille. Le travail apparaît comme une valeur d'autant plus importante et investie qu'il est précaire. Quant à la famille, elle constitue une protection, un lieu à soi de réparation des forces, et elle permet d'accéder à des statuts légitimes et une honorabilité sociale. Si les familles et notamment les pères sont souvent attachés aux valeurs éducatives traditionnelles, les classes populaires ne sont pas imperméables à l'expansion de la culture psychologique de masse, porteuse de nouvelles normes éducatives, ainsi que de normes de genre plus égalitaires. L'engagement politique apparaît plus faible que pour les autres classes sociales, de même que l'engagement dans les débats de société.

La rupture se signale par une violence qui a changé de forme. Si la violence des cultures de rue est un phénomène ancien, celui-ci serait moins bien régulé aujourd'hui. Ainsi attendait-on des loubards d'hier qu'ils « *rentrent dans le rang lors du passage à l'âge adulte, c'est-à-dire du mariage et de l'entrée à l'usine* » (MAUGER et FOSSÉ-POLIAK 1983 / 1.4.b.1), mais aussi du service militaire. Or on constate une autonomisation de la « culture de rue » vis-à-vis de la culture ouvrière. La « culture de la rue » fonctionne ainsi comme une sous-culture et une contre-culture offrant une « *reconnaissance sociale à ceux qui ne l'obtiennent ni à l'école ni au travail, ni même au sein de leur famille* » (COUTANT, 2005 / 1.4.b.1.). Schématiquement, elle se déploierait selon deux pôles : « *l'un tourné vers la « culture hip hop », l'autre vers la quête du salut religieux* » (*idem*) et vise à répondre — voire à réparer — un sentiment d'injustice et d'abandon de la part de la France.

- **« Groupe de jeunes », délinquance et violences visibles et non-visibles**

La violence peut être appréhendée comme un phénomène de groupe, « *fondé sur la logique du prestige et la « culture de rue » et dont la déambulation oisive dans le quartier offre à ses membres de multiples occasions [...] d'affirmer et de mesurer leur statut. On comprend alors comment les processus de constitution de cités regroupant des familles nombreuses opérant un suivi scolaire faible et se heurtant après 1974 aux difficultés propres au marché du travail non qualifié ont concouru, entre 1960 et 1980, à préparer les conditions de possibilité de la généralisation de la « culture de rue » adolescente et donc de l'émergence du « problème des banlieues ».* » (JUHEM, 2000 / 1.5.a.).

Mais les phénomènes délinquants peuvent aussi engendrer une violence qui ne se voit pas. C'est le paradoxe révélé par certaines études de cas consacrées au trafic de drogue qui « *apparaît à la*

fois comme un facteur de pacification des quartiers réputés "sensibles" et comme la cause de toute une gamme de conduite violente » (KOKOREFF, 2000). D'un côté, en effet, les trafiquants exercent un contrôle du territoire et des « usagers » des produits qu'ils vendent, activent des réseaux de solidarités avec ceux qui sont liés au « business » et parfois leur famille, etc. De l'autre côté, les trafics sont à l'origine de friction entre trafiquants, de guerres de territoire, etc.

- **Religion, communautarisme et radicalisation**

Contrairement à la sécularisation qui touche le Catholicisme, l'Islam inspire une forte religiosité qui se transmet à l'intérieur des familles. Pour beaucoup, il dépasse la seule dimension spirituelle pour devenir un marqueur culturel, voire identitaire. Une étude récente montre un lien entre religiosité et immigration, notamment pour les populations originaires du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne et de Turquie, et constate une remontée de l'appartenance religieuse chez les jeunes d'origine algérienne : « [...] le contexte socio-politique qui entoure l'islam en France et en Europe tend[rait] à favoriser le renforcement de l'expression religieuse chez les descendants d'immigrés et notamment, apparemment, les femmes »².

Les chercheurs mettent également en avant un islam, « spécifiquement français, qui se développe dans les banlieues depuis la fin des années quatre-vingt. Cet islam, à l'opposé de l'islam radical et souvent contre lui, offre aux jeunes un discours permettant de lire positivement une réalité qui leur est hostile » et qui apprend aux jeunes « à mettre à distance leur envie de consommation immédiate » (KHOSROKHAVAR, 1997 / 1.4.c.1). La religion offre une identité qui se manifeste aux travers de signes ou d'observances plus ou moins strictes (port du foulard, alimentation halal, etc.). L'acquisition de connaissances théologiques et la pratique de l'islam confèrent reconnaissance et influence, notamment parce qu'ils permettent aux jeunes d'échapper au « ghetto social et géographique de leur quartier » et plus spécifiquement aux femmes de se « soustraire à la coercition [du] milieu familial » (*idem*).

Les auteurs identifient également l'existence de phénomènes de radicalisation, souvent minimisés en France pour des raisons idéologiques (Khosrokhavar, 2014 / 1.4. c.1). Une radicalisation qui peut prendre des formes extrêmes dans le djihadisme mais qui demeure encore peu documentée par les chercheurs. De même, et plus généralement, il existe peu de travaux de références qui permettraient de mieux comprendre le paysage de l'islam en France.

Depuis la fin des années 1980, en parallèle de la montée du sentiment religieux chez les musulmans, se développe une crainte du communautarisme comme menace à l'unité républicaine. Ce sont parfois des ressorts politiques et idéologiques qui poussent à ces dénonciations, en confondant le repli sur soi de certains groupes avec l'effort de minorités qui luttent pour l'égalité, « notamment les gays et les lesbiennes, et les personnes issues de l'immigration coloniale et postcoloniale » (TEVANI, 2007 / 1.4.c.3).

² Simon P. et Tiberj V., 2013, *Sécularisation ou regain religieux : la religiosité des immigrés et de leurs descendants*, INED, Document de travail n°196.

I.2. L'évolution de la vie des familles

- **« La vie des familles en banlieue » : une cote mal taillée pour la recherche académique**

Du point de vue de la recherche académique, la connaissance de l'évolution de « la vie des familles en banlieue » souffre du découpage thématique opéré par la sociologie. Peu de travaux de recherche récents l'abordent par cette entrée, du fait d'une approche par le territoire peu développée en sociologie de la famille. Aussi trouve-t-on plutôt des travaux sur les familles monoparentales ou les familles immigrées, qui sont plus nombreuses en banlieue qu'ailleurs.

Inversement, si la sociologie urbaine s'intéresse à la banlieue, elle prend peu en compte la famille. C'est donc davantage à partir de l'individu et de son inscription dans l'espace que s'organise la recherche académique sur la vie en banlieue. On trouve cependant des travaux sur la façon dont les stratégies scolaires et résidentielles des familles participent à produire de la ségrégation sociale et spatiale dans les banlieues.

- **Entre monoparentalité et recomposition familiale : la grande transformation des familles**

La transformation des familles est marquée par l'accroissement, depuis les années 1970, de la monoparentalité. Si dans 85% des cas, ce sont les femmes qui vivent avec leurs enfants, la monoparentalité recouvre cependant des situations très différentes : 130 000 parents « isolés »³ ont un conjoint qui vit dans un autre logement, 200 000 parents « isolés » vivent dans le même ménage que d'autres adultes, 190 000 parents « isolés » n'ont jamais vécu en couple.

En moyenne, le niveau de diplôme des parents isolés est moindre que celui des autres parents et les familles monoparentales sont touchées par une précarité plus forte. Emplois moins stables, accès au logement plus complexe, etc., la monoparentalité est un facteur aggravant de pauvreté, et cela d'autant plus que le système de pensions alimentaires ne permet pas un rééquilibrage des situations des milieux modestes.

Les recompositions familiales sont aussi un élément important de la transformation des familles puisqu'elles concernaient, en 2011, 1,5 millions d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans 720 000 familles recomposées. Cela conduit de nombreux enfants à vivre avec un adulte qui n'est pas leur parent.

Dans leur trajectoire familiale, les parents expérimentent donc de plus en plus de séquences familiales différentes : la vie en couple, la séparation, la vie sans conjoint, et la recomposition familiale. Cet enchaînement de séquences familiales n'est pas figé et il n'est plus rare pour un même individu de vivre plusieurs séparations et plusieurs recompositions.

³ Le terme de « parent isolé » est le qualificatif, utilisé par l'INSEE, pour désigner un père ou une mère élevant seul(e) un ou plusieurs enfants mineurs. L'utilisation de ce qualificatif, fortement connoté, est actuellement discuté par le Haut Conseil pour la Famille (HCF).

- **Le rôle fragmenté des pères et la place prégnante mais fragile des mères**

La monoparentalité affecte le lien intergénérationnel, notamment avec le père. Les enfants de familles séparées vivent en moyenne plus loin de leur père que les autres enfants, ce qui atteint plus durement les pères ouvriers ou employés qui, du fait de leurs moindres moyens, ont plus de mal à surmonter cette difficulté. Toutefois, lorsque les pères ont la garde des enfants, la paternité se redéfinit par rapport à son contour traditionnel. Cette situation n'est cependant pas la norme : bien que le principe se développe fortement, la garde alternée — dont l'évaluation du bénéfice pour les enfants manque encore — ne concerne qu'un quart des enfants.

Pour ce qui concerne les mères, la séparation les expose davantage que leur ex-conjoint au risque de pauvreté monétaire. Ce risque de pauvreté est peu impacté par le mécanisme des pensions alimentaires qui, bien que construit de manière à équilibrer le coût de l'enfant entre le parent hébergeant et l'autre parent, ne réduit que faiblement cette pauvreté. Par ailleurs, seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet, alors qu'elles fournissent en général l'essentiel des revenus du ménage. L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle constitue donc un véritable enjeu pendant cette étape de leur trajectoire de vie familiale. L'éducation des enfants reste, en effet, principalement à leur charge. Cela est vrai pour les familles monoparentales, mais cela l'est également dans les familles recomposées, « très souvent « matricentrées » [où] la mère occupe une position nodale tant pour la gestion et la prise en charge du quotidien que pour l'organisation générale du réseau familial » (CADOLLE, 2000. 2.1.b.2.).

L'impact de la séparation conjugale n'est donc pas le même pour les pères et les mères. Précarité économique et risque de délitement du lien filial sont deux conséquences genrées de la séparation aujourd'hui en France.

- **La multiculturalité : un phénomène à appréhender et qui s'est amplifié**

Depuis les années 1975, l'immigration concerne de plus en plus les familles — et pas seulement les hommes en quête d'un travail. « *Le développement de l'immigration familiale favorise la constitution d'une population de descendants d'immigrés. La France ne se distingue guère de beaucoup de pays européens quant à la proportion et aux principaux traits sociodémographiques des populations nées à l'étranger. Par rapport aux autres grands pays, la France se caractérise par des flux migratoires plus anciens mais aussi plus faibles sur la période récente. La proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est en revanche parmi les plus élevées d'Europe* » (INSEE 2012 / 2.2.a). La région Rhône-Alpes est la 6^{ème} région française d'immigration, avec des populations italiennes et espagnoles (23 % des immigrés rhônalpins) et, plus récemment, du Maghreb ou de Turquie (38%). Depuis les années 70 et 80, l'éventail des origines géographiques s'est davantage ouvert, avec notamment l'arrivée d'Asiatiques ou d'originaires d'Afrique subsaharienne.

La prise en charge des primo-arrivant est parfois complexe, notamment quand les travailleurs sociaux connaissent mal la culture d'origine ou que celle-ci présente des écarts importants à la

norme du pays d'accueil. Le même phénomène est constaté à l'école qui peine à transmettre le savoir aux enfants des migrants. Toutefois, des expériences « *d'entretiens ethnocliniques, impliquant parents, enfants, équipe psychopédagogique et médiateur de même langue et de même culture que la famille* » ont fait la preuve de leur efficacité (MESMIN et NATHAN, 2001 /1.5.b). Ce dispositif assure un rôle préventif, parce qu'il amoindrit les écarts culturels, atténue le traumatisme de la migration, restaure des liens avec la famille restée au pays et réduit les échecs scolaires.

- **Une intégration assez rapide des « normes » de la culture dominante**

Le taux de natalité des familles d'origine immigrée tend à se rapprocher progressivement de celui des familles de la population majoritaire. Quant à la langue française, en trois générations, elle devient la langue d'échange des familles, même lorsque les grands-parents ont eu à cœur de transmettre leur langue natale à leurs enfants.

Les immigrés installés depuis longtemps en France souhaitent de plus en plus y vieillir, « *quitte à faire des va-et-vient avec leur pays d'origine* » (ATTIAS-DONFUT, 2006 / 2.2.a). C'est notamment la présence de leurs enfants qui les incitent à demeurer en France, et notamment les femmes.

- **La nouvelle place de l'enfant dans la famille : une relation moins autoritaire et plus partenariale**

Le « désir d'enfant » est l'une des conséquences du sacre de l'enfant dans les sociétés occidentales contemporaines : dans un contexte où le lien conjugal est de plus en plus précaire, la famille tend de plus en plus à se définir par l'enfant. C'est l'enfant qui fait la famille. Dans ce contexte, les attentes normatives qui pèsent sur les parents et les futurs parents sont fortes. L'émergence relativement récente du concept de « parentalité » est liée à ces transformations normatives de la place de l'enfant. « *Longtemps considérée comme une fonction naturelle, être parent est désormais associé à un univers de compétences et d'apprentissages. La parentalité « défailante » est devenue l'objet de toutes les attentions, comme l'atteste le succès médiatique du thème de la crise de l'autorité au sein de la famille* » (LE PAPE, 2012 / 2.3.c). De ce point de vue, l'évolution de place de l'enfant et du rôle des parents témoignent d'une des grandes transformations de la vie des familles. En effet, depuis les années 1960, un principe d'accompagnement de l'enfant se substitue à celui d'inculcation. Ce dernier suppose « *un ordre hiérarchique indiscuté, sinon immuable, alors que l'accompagnement n'est possible qu'entre égaux ou du moins dans cet horizon d'une égalité vers laquelle tendre* » (SINGLY, 2009 / 2.3.c). Dans les rapports parents enfants, la confiance, le contrat, la responsabilité ont ainsi tendance à remplacer les relations d'autorité traditionnelle.

- **L'enfance, une période charnière de construction de soi, dont les expériences familiales et sociales peuvent avoir des conséquences à l'âge adulte**

Plusieurs études récentes soulignent que la fragilité des adultes se construit dès l'enfance. Ces études s'appuient plus spécifiquement sur l'analyse de la trajectoire sociale et familiale des enfants et jeunes pris en charge par la protection de l'enfance.

Certaines enquêtes montrent que le placement ne constitue pas en soi un événement prédictif des difficultés ultérieures mais que les raisons du placement sont, en revanche, fortement prédictives des problèmes qui peuvent être rencontrés à l'âge adulte. De façon plus générale, ces enquêtes montrent que « *les expériences de l'enfance, et particulièrement les difficultés rencontrées dans les relations familiales, concourent fortement aux situations de vulnérabilité au moment des transitions à l'âge adulte [...] au-delà de(s) expériences traumatiques, les systèmes de relations, et notamment la présence ou non de systèmes relationnels protecteurs au moment du passage à l'âge adulte, influent sur les modalités de recours des jeunes à l'aide sociale, leurs relations avec les professionnels et la construction de leurs parcours* » (MUNIGLIA, ROTHÉ, 2013 / 2.4.a).

Outre l'analyse de ces trajectoires juvéniles spécifiques, la sociologie s'est également intéressée à la jeunesse plus « ordinaire ». L'importance du contexte familial est là encore soulignée. En grandissant, les jeunes restent fortement dépendants des ressources de leurs parents. Qu'ils soient étudiants ou non, leur situation est directement liée à celle de leurs parents dont les plus pauvres n'ont pas la possibilité d'aider leurs enfants, constituant ainsi une « *pauvreté héritée* » (CHAMBAZ, HERPIN, 1995 / 2.4.a).

I. 3. Évolution des politiques publiques

- **La politiques familiale : une spécificité française qui concentre d'importants moyens d'action**

Peu de pays européens revendiquent ouvertement une politique familiale. Certains, hantés par le spectre des gouvernements totalitaires de la Seconde Guerre mondiale, n'utilisent pas ce concept et ne mènent pas une politique en faveur des familles. La France fait presque figure d'exception : depuis la Libération, elle s'est lancée de façon manifeste dans une « politique familiale », menant des politiques publiques concertées avec les familles et clairement orientées vers les familles. Pour autant, la politique familiale ne dispose pas de délimitation organique précise, ni de cadrage juridique préalable. Les politiques familiales rassemblent un vaste ensemble de dispositifs comparables à un mécano sociofiscal très dense. Concrètement, ce sont des programmes publics qui identifient les familles comme cibles d'actions mises en œuvre pour avoir un impact sur les ressources des ménages, sur la vie quotidienne des enfants et des parents, sur les partages et équilibres domestiques, voire sur les structures familiales elles-mêmes et sur la dynamique démographique d'un pays.

Le flou du périmètre des politiques familiales européennes rend difficile toute comparaison. En s'en tenant à la définition stricte (allocations familiales et prestations de maternité) retenue par Eurostat, la France consacrait, en 2003, 2,6 % de son PIB pour sa politique familiale, se classant ainsi derrière le Luxembourg et le Danemark (4 %), la Suède, l'Allemagne, l'Autriche et la Finlande (environ 3 % de leurs PIB respectifs). Toutefois, en tenant compte de l'ensemble des dépenses « *la France consacrerait près de 100 milliards d'euros aux politiques de la famille en 2003, soit près de 5 % de son PIB* » (MARTIN, 2010 / 3.6).

- **L'individualisation des aides : une première grande évolution des politiques familiales**

Deux oppositions fondatrices marquent dès le départ la construction des politiques familiales. D'une part, une opposition entre universalité et sélectivité. S'expriment ici deux priorités différentes : soutenir toutes les familles avec enfants de manière à privilégier les ménages féconds par rapport aux ménages sans enfant (visée nataliste) ; ou bien donner la priorité aux ménages défavorisés, considérant que la vie familiale présente des risques qui justifient un soutien ciblé des pouvoirs publics. D'autre part, une opposition entre familialisme et individualisme; en d'autres termes, soit considérer qu'une politique familiale a vocation à soutenir la famille comme « institution de base de la société », soit donner la priorité aux individus dans les familles et, en particulier, les femmes et les enfants, voire également les personnes âgées. Ces oppositions permettent ainsi de repérer un glissement progressif des politiques familiales de l'universalité vers la sélectivité et du familialisme vers l'individualisme. Bien que les visées natalistes demeurent, notamment pour soutenir le renouvellement des générations, un ciblage de plus en plus fin s'opère qui répond à la nécessité d'adapter l'action sociale à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes. « *Ce changement est particulièrement visible dans le domaine de la petite enfance, où l'on est passé d'une logique de prise en charge institutionnelle, collective et professionnalisée à une modalité individualisée, fondée*

sur le modèle du *cash for care*. Autrement dit, d'une logique de service public (soutenu par l'État et les collectivités territoriales) avec l'école maternelle et les crèches, à une logique de prestations monétaires (du cash), pour que les parents se procurent un service personnalisé, selon l'idéologie du « libre choix ». » (GOJARD, 2010 / 3.3.c). On note enfin que ces tendances se distribuent géographiquement en Europe entre pays du Nord, qui ciblent davantage les enfants, et les pays du sud qui concentrent leur action sur la famille.

- **Pères / mères, hommes / femmes : des places et des rôles toujours très différenciés**

Une des transformations des politiques familiales a été de s'adresser davantage aux pères (par exemple, la promotion du congé parental) afin de répondre aux enjeux d'égalité hommes-femmes, notamment dans l'accès à l'emploi. Parallèlement, sous l'impulsion de la législation européenne, encourager les pères à s'investir dans la vie familiale est devenu l'un des objectifs de la politique familiale française. Ces réorientations peinent cependant à produire des effets, notamment parce que pèsent toujours les représentations traditionnelles et normatives de la distribution des rôles.

D'une façon plus générale, il existe une vraie dissymétrie entre femmes et hommes dans la gestion des relations conjugales. Si la contractualisation des relations est prônée par les opérateurs de politiques familiales, dans les faits, elle n'est pas le modèle prédominant et les inégalités entre hommes et femmes lors des séparations conjugales restent fortes : « *L'application de situations juridiques routinières par les juges, dans un contexte de massification du contentieux, semble rendre le droit « inutile », dans la mesure où il participe à la reconduction de l'ordre social établi (entre les sexes et les classes sociales).* » (COLLECTIF ONZE, 2013 / 3.2.a).

- **Du contrôle à l'accompagnement : des intentions qui se transforment**

Une autre grande transformation des politiques sociales est l'abandon progressif de leurs visées initiales de « *contrôle et de maintien à l'ordre public* » (SÉRAPHIN, 2013 / 3.2.a). Dans les années 1980, elles évoluent clairement vers des politiques de soutien et d'accompagnement des familles. Cette évolution transforme la relation des professionnels à la famille, qui devient « *accompagnée et accompagnante* » (*idem*). Pourtant, ces objectifs peinent à produire les résultats attendus. Si l'accompagnement des familles vise à leur donner une plus grande autonomie, à renforcer les liens familiaux, etc., il pointe en creux leur « *défaillance* » et remet en question les compétences parentales, ce qui produit la défiance des familles.

- **L'éclatement du travail social dans un nombre croissant de dispositifs**

L'action sociale connaît depuis les années 1990 une série de mutations accélérées, au nombre desquelles on peut citer, la loi relative à la lutte contre les exclusions (1998), la création de la Couverture maladie universelle (CMU) (1999), le transfert du RMI et RMA aux départements (2003), la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005) ou encore la réforme, en 2007, de la protection de l'enfance.

Dans les années 1990, la promotion des dispositifs partenariaux constitue la première étape de la transformation, plutôt diffuse, du secteur de l'enfance en difficulté. Au tournant des années 2000

apparaît une deuxième étape avec l'émergence de Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP). La référence à la parentalité devient un point d'articulation entre différentes politiques publiques : la Ville, l'Éducation prioritaire, la sécurité publique, etc. « *Cela a entraîné non pas une désinstitutionnalisation de la protection de l'enfance, mais une désarticulation entre Aide sociale à l'enfance et la Justice* » (BECQUEMIN, 2014 / 3.2.b). L'extension du thème de la parentalité dans des dispositifs publics qui s'appuient sur cette notion a conduit à dissocier le problème « *de l'enfance en danger dont les parents sont actifs/coopérants du problème de l'enfant maltraité dont les parents ne coopèrent pas* » (*idem*). Cela se note encore dans l'effort croissant fait pour éviter le placement des enfants en institution et les laisser dans les familles. Cela illustre « *une nouvelle approche qui considère les parents comme des acteurs capables de développer des « compétences parentales » et produit donc de nouvelles attentes normatives du rôle parental* » (GIULIANI, 2014 / 3.2.b).

- **L'accroissement de la diversité culturelle des usagers**

Par le biais des politiques d'aide à l'enfance ou par celui des politiques de la ville, les familles immigrées ont rejoint les bénéficiaires français. S'ils sont le plus souvent bien accueillis, deux difficultés particulières sont cependant notées qui biaisent la relation entre agents et usagers. La première est l'effet de classe entre les « *fonctionnaires membres des classes moyennes et des familles populaires précarisées* » (DELCROIX, 2014 / 3.2.c). La seconde est le poids du « *"rapport post-colonial" chargé de préjugés et de stéréotypes* » (*idem*) envers les familles issues des anciennes colonies, et réciproquement.

- **La déprise progressive de l'État au profit des départements et de l'Europe manque parfois de clarté**

En France, la transformation des politiques sociales liées à l'enfance se signale par un double mouvement. L'un, de décentralisation, a confié aux départements un rôle clé de l'organisation et la mise en œuvre des politiques sociales. Par l'autre mouvement, supranational, c'est l'Europe qui s'affirme de plus en plus. Bien qu'encore peu visible l'Europe est en effet de plus en plus présente. Indirectement, d'abord, à travers les « *décisions en termes de droit des consommateurs, de santé, de transports collectifs ou de sécurité routière, [qui] ont un impact direct sur la vie quotidienne des familles* »⁴. Plus directement, ensuite, à travers différents programmes et initiatives comme la Plateforme des familles (*Family Platform*) qui conduit des réflexions afin d'aider les politiques familiales des États membres. L'intervention de l'État est de moins en moins directe ce qui pose parfois des difficultés dans la mesure où son retrait ne s'est pas toujours assorti de la définition claire des rôles et compétences des nouveaux intervenants. « *Aujourd'hui, l'enchevêtrement des nombreux acteurs impliqués et les contraintes financières font de la nouvelle étape de la décentralisation un processus particulièrement complexe à mettre en œuvre* » (THIERRY, 2013 / 3.3.c).

⁴ Gilles Séraphin, « Imaginer un avenir collectif, défendre des valeurs et s'adapter aux évolutions sociales et politiques : la politique familiale française », *SociologieS, Théories et recherches*. En ligne : <https://sociologies.revues.org/3128#quotation>. Consulté le 2 décembre 2015.

- **L'évaluation des politiques sociales**

Depuis 20 ans, pour différentes raisons, la culture de l'évaluation s'est développée dans le secteur public, incluant celui des politiques sociales. Le principe voulant « *qu'une action [ne soit] légitime qu'à condition d'être évaluée* » (CHAUFFAUT, 2008 / 3.5) a donné lieu à la production de multiples formes d'évaluation (*ex ante*, expérimentale, *in itinere* et *ex post*). Au-delà de la légitimité de l'action, il s'agit aussi de chercher à comprendre et à mesurer les effets de l'action publique. Ces démarches d'objectivation ne sont pourtant pas sans risque ni biais, dont « *l'apprentissage rationnel de l'optimisation du résultat chiffré, la difficile conciliation entre performance et justice sociale, le danger que les mauvais indicateurs chassent les bons, la normativité cachée dans les batteries d'indicateurs, l'usage des conventions statistiques comme instruments politiques* » (SALAI, 2010 / 3.5).

I.4. Les transformations des pratiques des travailleurs sociaux

- **L'évolution des pratiques des travailleurs sociaux : un thème peu approprié par la recherche académique**

Comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par les évolutions décrites au-dessus ? L'analyse bibliographique ne permet pas d'aboutir à des conclusions systématiques. En cause, l'hétérogénéité de l'objet « pratiques des travailleurs sociaux » qui regroupe des métiers et des contextes variés rendant difficile toute généralisation. Par ailleurs, le champ de recherche consacré au « travail social » est faiblement structuré. Il est une préoccupation mineure de la sociologie et aucune discipline spécifique ne lui est consacrée. Ainsi, toute une partie de la littérature dédiée aux pratiques des travailleurs sociaux est le fait des praticiens et appartient plutôt au genre de l'essai.

- **L'accompagnement de bénéficiaires appréhendés individuellement**

Le glissement vers l'accompagnement des bénéficiaires a décalé le travail social et ses missions de la prescription vers la coopération. Il s'agit désormais de travailler avec les bénéficiaires devenus partenaires : « *Le souci premier des politiques sociales est de travailler la relation de l'individu défaillant avec la société et de le doter des capacités nécessaires pour infléchir le cours de sa vie* » (ASTIER, 2009 / 4.1.a). Par ailleurs, la notion d'individualisation du social place les travailleurs sociaux dans une posture de relation directe à l'autre. Ce modèle renvoie les bénéficiaires à « *la responsabilité de chacun, [à] son libre arbitre, et d'autre part à la nécessité, pour les travailleurs sociaux, de tenir compte des situations particulières* » (BRESSON, 2008 / 4.1.b). Le travailleur social conduit ainsi un travail de « négociation » avec les usagers et doit développer des compétences de diplomate. De plus, si l'usager s'est individualisé, il est désormais au centre d'un système d'aide multi-acteurs qui suppose que ceux-ci se coordonnent. Le travail en réseau se développe ainsi depuis les années 1990.

- **Vers une redéfinition des bénéficiaires et des outils d'action**

Le double glissement signalé dessus, témoigne d'une redéfinition de l'usager qui n'est plus vu comme un simple assuré social bénéficiaire, mais comme un usager qu'il convient d'autonomiser et d'impliquer. Si l'autonomie est un concept complexe à mobiliser (contour souvent flou, injonction paradoxale, etc.), il est progressivement devenu un indicateur « *dans un processus de catégorisation des individus et un marqueur dans le développement d'une logique d'action symbolisée par la contractualisation autour d'un projet de réinsertion professionnelle* » (ALBEROLA, DUBÉCHOT, 2012 / 4.1.c). Contrat et projet individuel, deux outils de la relation partenariale se sont ainsi développés, témoignant de la volonté d'impliquer les bénéficiaires de l'action sociale.

Cette redéfinition des bénéficiaires, s'accompagne d'outils parfois flous. Le soutien à la parentalité, par exemple, est un nouveau mode d'intervention qui mobilise différents professionnels (psychologues, pédagogues, sociologues, intervenants sociaux, etc.) pour aider les parents dans leur mission d'éducation. Mais « *si les bonnes intentions ne manquent pas, la réflexion autour de*

ces nouvelles postures professionnelles manque de théorisation. Le soutien à la parentalité n'est pas à confondre avec le travail avec les parents, ni même avec la coéducation » (SELLENET, 2008 / 4.4.d).

- **Accompagner et contrôler : deux missions qui placent le travailleur social en défaut**

Les deux missions d'accompagnement et de contrôle entrent en tension du fait de l'écart des intentions : l'accompagnement nécessite une relation de confiance que peut abîmer le contrôle. Pour autant, la légitimité du contrôle se renforce dans la mesure où il est de plus en plus important pour justifier de la bonne allocation des moyens. C'est en particulier sur le dispositif du RMI puis du RSA que se voit le passage « *d'une logique assistancielle à une logique gestionnaire. Ce glissement de logique, associé à une organisation fortement cadrée et normée, amène les professionnels du RSA dans un nouveau rapport à l'allocataire, transformant peu à peu la relation d'aide en une relation de contrôle. Cette évolution s'établit progressivement au travers d'un parcours d'insertion pré-défini, de la contractualisation et des modes opératoires imposés par le dispositif.* » (PETIT, 2012 / 4.1.e).

- **L'évaluation : mesurer, oui, mais quoi ?**

Pour les travailleurs sociaux, l'évaluation est complexe de par la nature particulière du travail d'accompagnement des personnes. Aussi « *si l'évaluation devient un souci légitime [...], elle ne peut se réduire à une question technique ni à un problème de politique institutionnelle et publique, et nécessite d'intégrer la question symbolique, du sens et des valeurs* » (BOUQUET, 2009 / 4.2.c.3). La difficulté est alors celle des indicateurs à construire pour une « bonne » évaluation du travail des agents. A ce sujet, deux effets sont craints : le premier, celui de potentiels effets pervers des indicateurs sur le réel et sur les pratiques professionnelles, l'autre, une documentation trop quantitative de l'évaluation au détriment d'une approche qualitative du travail.

- **La dégradation du contexte social accroît le nombre de bénéficiaires en même temps qu'il complique la tâche des travailleurs sociaux**

L'accroissement du chômage, de la pauvreté, de l'exclusion rend les besoins plus nombreux en même temps qu'il amoindrit les possibilités d'action des travailleurs sociaux. Les crises successives ont eu un effet majoré sur les classes populaires qui ont conscience « *de l'infériorité de leur statut et qui se savent désignées comme des "pauvres", des "cas sociaux" ou des "inadaptés"* » (PAUGAM, 2013 / 4.2.a). Cet effet de « *disqualification sociale* » représente une épreuve supplémentaire à la pauvreté.

De leur côté, les intervenants se trouvent dans une situation plus complexe. « *Ils sont confrontés à la fois à de nouvelles clientèles, aux impératifs de l'urgence et à la pénurie de l'offre d'insertion. Privés de leurs repères professionnels, abreuvés de procédures mais sans mission clairement définie, ils se trouvent ballottés entre velléités managériales et psychologisme d'intervention, contraints d'agir au cas par cas avec la seule ressource de leur expérience ; sommés de faire du lien quand personne ne sait plus aujourd'hui ce qui fait société* ». (LON, 2006 / 4.2.b.1)

- **La légitimité du travail social questionnée**

Au mieux la légitimité du travail social s'effriterait, au pire, elle serait contestée. En cause, sa difficulté à atteindre efficacement les buts pour lesquels il a été créé. « *En fait, la pertinence et l'efficacité de l'action des travailleurs sociaux sont depuis longtemps soumises à de vives critiques et le débat sur la question de la légitimité dans le travail social est récurrent. Il tiendrait moins des finalités du travail social que de sa réalité et ses capacités face aux conditions structurelles et socio-économiques auxquelles il est confronté* » (BOUQUET, 2014 / 4.4.c).

- **Les travailleurs sociaux : des professionnels en souffrance**

Les évolutions des politiques publiques ont un impact sur les modalités d'exercice du métier. On a déjà dit l'effet de ciseau qui pèse sur les travailleurs sociaux : des conditions sociales dégradées (chômage, pauvreté, tension du marché du logement, etc.) qui engendrent des situations d'urgence plus nombreuses en même temps qu'elles limitent les possibilités de réponses. Les transformations qui affectent le secteur social et médico-social vont également dans le sens d'un alourdissement des contraintes professionnelles. Les finalités ont également évolué : « *les concepts de base du travail social : lien social, insertion, citoyenneté, deviennent flous tout comme celui de famille paraît de plus en plus évanescant, altérant la force et l'unité du travail social* » (ABALLÉA, 1996 / 4.2.d.2). Cela se traduit par une crise du travail social et une double usure des professionnels : « *Ce n'est plus seulement la relation à l'usager qui s'avère problématique mais la définition de la place du travailleur social au sein même de l'organisation qui l'emploie* » (RAVON, 2009 / 4.2.d.2).

- **Les réformes de la formation des travailleurs sociaux**

En écho à la crise du travail social, le champ de la formation de ses professionnels est traversé de questionnements et est en voie d'une (profonde ?) transformation. Se posent notamment des questions relatives à la segmentation des diplômes, à la validation des acquis, aux référentiels, etc. Toutefois, les travailleurs sociaux eux-même semblent insuffisamment associés à cet effort de redéfinition des parcours de formation.

Des questions autour du rôle de l'université dans la formation se posent également. Celle-ci est aujourd'hui peu présente, mais l'exemple britannique montre qu'elle peut apporter non seulement à la connaissance du champ, mais à la qualité de la formation des professionnels et à la possibilité d'innover — notamment grâce aux allers-retours entre théorie, pratique et engagement qu'elle permet.

REVUE DE LA LITTÉRATURE DE RECHERCHE

AXE 1. ÉVOLUTIONS ET TRANSFORMATIONS DES MODES DE VIE POPULAIRES

Préambule : la notion de classes populaires est apparue tardivement dans la sociologie française : ses premières occurrences datent des années 1970, et son usage ne s'est généralisé qu'au cours de la décennie 1990¹. Auparavant c'est la notion de classe ouvrière qui était privilégiée, au point même de constituer l'objet quasi-exclusif de la sociologie française dans les années 1950 et 1960. Cette évolution résulte partiellement d'un mouvement idéologique : le déclin simultané du marxisme et du catholicisme social, et la diffusion d'une vision plus relationnelle et irénique du social, qui ont induit un désintérêt pour les rapports de domination. Elle résulte également de certaines transformations de la société française, qui ont entraîné un affaiblissement voire une « *disparition* » de la classe ouvrière en tant que telle².

Il n'existe pas de définition univoque des classes populaires, comparable à celle de la classe ouvrière, dont la spécificité découle de son rapport à l'usine. Il apparaît même que son caractère flou est l'une des raisons de son succès : il permet de désigner sans trop risquer la contradiction un ensemble hétérogène de groupes sociaux, dont les contours et les propriétés fluctuent au cours du temps. C'est pourquoi la première partie de cet axe est consacrée à une clarification de cette notion : comment définir les classes populaires aujourd'hui ? Quels groupes sociaux leur rattacher ? Cette entreprise est nécessaire, mais il ne faut pas en exagérer la portée, et succomber à l'erreur réaliste. Les classes populaires, comme toutes les classes sociales, sont d'abord le produit d'un travail intellectuel de représentation et d'analyse de la société : elles existent d'abord « sur le papier » et ne deviennent que rarement des « classes mobilisées » disposant d'une réalité propre.

La définition la plus opératoire des classes populaires, à défaut d'être la plus compréhensive, s'avère liée à l'emploi. Elles rassemblent alors les ouvriers et les employés, ainsi que les petits indépendants et les petits agriculteurs. Définies de la sorte, elles sont extrêmement nombreuses. Les ouvriers et les employés représentent à eux seuls plus de la moitié de la population active. En conséquence, leur analyse produit nécessairement des résultats très généraux. Nous nous sommes alors efforcé, tout en respectant ce degré de généralité, d'explicitier les segmentations et fractures traversant les classes populaires – par exemple en introduisant chaque fois que possible une comparaison entre l'univers des « quartiers » et celui des « pavillons » (donc entre ceux des classes populaires urbaines et rurales).

Nous avons pris soin également d'introduire des éléments permettant une comparaison historique, afin d'éviter l'erreur du présentisme (par exemple, la violence exercée par des bandes de jeunes hommes d'origine populaire s'avère être un phénomène ancien). Quelques textes classiques apparaissent aussi, lorsqu'ils sont encore pertinents pour décrire la réalité contemporaine, et continuent d'inspirer des travaux sociologiques, c'est-à-dire lorsqu'il est utile de s'y référer pour comprendre les débats contemporains. Les comparaisons internationales sont plus rares, car elles

1 Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclet O., et Renahy N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 363 p.
 2 Terrail J.-P., 1990, *Destins ouvriers. La fin d'une classe ?*, Paris, PUF, 275 p.

imposent souvent de monter encore en généralité, au risque de perdre toute pertinence sur le terrain³.

La seconde partie de cet axe est consacrée aux conditions de vie des classes populaires. Elle souligne leur tendance à la dégradation depuis plusieurs décennies, dont les données les plus récentes indiquent qu'elle a été renforcée par le marasme économique actuel. La troisième partie propose un focus sur les rapports des classes populaires avec l'école. Elle aborde les effets des transformations du système scolaire sur la scolarité des enfants des classes populaires, présente les nouvelles formes de ségrégation dont ceux-ci sont victimes (et plus rarement, bénéficiaires), et discute la thèse de leur « inadaptation culturelle » à l'univers de l'école.

La dernière partie s'intéresse aux valeurs des classes populaires. Après une présentation de leurs valeurs traditionnelles, elle analyse leurs évolutions récentes alléguées : le développement d'une culture de la rue, violente et rebelle, la communautarisation et la radicalisation religieuses, etc. Sur ce dernier point, signalons le manque de travaux récents. Les logiques décrites par les travaux présentés, qui datent d'une vingtaine d'années, paraissent toujours valables (*i.e.*, ce sont toujours pour les mêmes raisons que des jeunes se tournent vers l'Islam). Mais elles s'inscrivent dans un contexte national (avec l'intensification des politiques répressives ou vexatoires à l'égard des personnes de confession musulmane) et international (avec la multiplication des conflits au Proche-Orient) leur donnant une résonance nettement plus dramatique.

Aucune partie n'est consacrée spécifiquement au genre, car peu de travaux le sont : les sociologues travaillant sur les classes populaires se préoccupent rarement des questions de genre en tant que telles. Ils ne les ignorent cependant pas, de sorte qu'elles affleurent dans l'ensemble de cette première partie. Elles sont abordées le plus explicitement dans les travaux sur la culture de rue (qui concerne essentiellement les hommes) et le port du voile (pratique par définition féminine). Pour approfondir, un ouvrage de synthèse récemment publié sur la sociologie des classes populaires offre de nombreuses pistes⁴. Il pourra aussi être utile de consulter le numéro de novembre 2015 des *Cahiers Français* « Religions, laïcité(s), démocratie », ainsi que la *Sociologie des descendants d'immigrés* à paraître dans la collection « Repères » de La Découverte début 2016⁵.

1. Comment définir les classes populaires ?

1.a. Par les catégories socio-professionnelles : le rapprochement contemporain entre ouvriers et employés

8 millions d'employés : un monde hétérogène mais relié par une même surexposition au chômage

[synthèse] Chenu A., 2005, *Sociologie des employés*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n°142, 128 p.

Il y a en France huit millions d'employés, dont six millions de femmes. Leurs fonctions professionnelles, dans l'administration, le commerce, les services aux personnes, diffèrent de celles des ouvriers, et leur condition sociale s'en est rapprochée. Leur prêter attention, c'est avancer dans la compréhension de ce que sont les classes populaires dans les sociétés post-industrielles. **La secrétaire, le facteur, l'employé de banque, la**

3 Autrement dit, la comparaison historique nous semble plus éclairante pour analyser les évolutions des modes de vie populaires.

4 Siblot *et al.*, *op. cit.*

5 À paraître début 2016, par Emmanuelle Santelli, du CMW.

caissière de grande surface, l'aide-soignante, l'assistante maternelle, la femme de ménage sont les figures les plus emblématiques du monde des employés : un monde stratifié, avec son aristocratie des emplois administratifs et son prolétariat des services, **un monde ni plus ni moins hétérogène que le monde ouvrier, deux mondes aujourd'hui largement imbriqués, surexposés l'un comme l'autre au risque du chômage ainsi qu'aux conséquences de la globalisation et des fluctuations des politiques publiques.**

Comment les employés ont été intégrés à la classe ouvrière par la sociologie contemporaine

[synthèse] Bosc S., 2013, *Stratification et classes sociales*, Paris, Armand Colin, 7^e édition, 216 p.

Le paysage social contemporain des pays industriels diffère largement de celui qu'ont analysé les théoriciens et sociologues « classiques » (Marx et Weber entre autres). Cet ouvrage en expose les approches, puis les transformations de la structure sociale en France depuis l'après-guerre. Il étudie enfin les ruptures des années 1980-2010 et les débats qui les accompagnent. Il souligne en particulier que **les employés ont d'abord été pensés, et le sont longtemps restés, comme appartenant aux classes moyennes ou à la petite bourgeoisie. Mais aujourd'hui, ils constituent plutôt l'équivalent féminin de la classe ouvrière.**

Pour définir les classes populaires, l'étude de la composition familiale est éclairante : les couples ouvrier / employée y sont les plus fréquents

[cadrage statistique] Baudelot C. et Establet R., 2004, « Classes en tous genres », dans Maruani M. (dir.), *Femmes, genre et société*, Paris, La Découverte, p.38-47

La proximité entre ouvriers et employées apparaît également sur le plan conjugal : sur l'ensemble des couples, et en dépit de la diversité des alliances matrimoniales des employées, le type de couple le plus fréquent est celui composé d'une employée et d'un ouvrier. **Ainsi, les situations au travail ne contribuent pas moins à définir les classes populaires que les relations familiales**, et à travers elles, tout un univers social caractérisé par des rapports de genre, des pratiques de sociabilité et des pratiques culturelles, mais aussi des rapports aux institutions et à la politique, etc.

Les trois quarts des employés sont des femmes, alors que les ouvriers sont majoritairement des hommes

[synthèse et cadrage statistique] Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclat O., et Renahy N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 363 p.

Cette spécialisation sexuée des emplois est un élément essentiel et persistant de démarcation entre les catégories des ouvriers et employés, qu'il faudrait renommer employées, et nous verrons qu'elle a des conséquences importantes sur les différences que l'on observe dans de nombreux domaines. Elle s'accompagne toutefois de très fortes proximités dans la vie conjugale et familiale, puisque ouvrier et employées sont bien souvent conjoints et qu'ils se rapprochent sur de nombreuses scènes de la vie sociale. **L'échelle la plus appropriée pour étudier les classes populaires est donc celle des ménages, plutôt que des individus.**

1.b. Faut-il prendre en compte d'autres variables, et considérer les classes populaires comme fragmentées ? Deux débats récents

. *Autour du lieu de résidence*

La géographie sociale au service du vivre ensemble : comment se dessine une fracture entre territoires ruraux et urbains

[essai] Guilluy C., 2010, *Fractures françaises*, Paris, Éditions François Bourin, coll. « Politique », 196 p.

Des banlieues aux zones rurales, des métropoles aux petites villes, dans quel état se trouvent les couches populaires, après vingt ans de mondialisation ? **Dans *Fractures françaises*, Christophe Guilluy nous propose une leçon inédite de géographie sociale. S'appuyant sur sa discipline, il révèle une situation des couches populaires très différente des représentations caricaturales habituelles.** Leur évolution dessine une France minée par un séparatisme social et culturel. Derrière le trompe-l'œil d'une société apaisée, s'affirme en fait une crise profonde du « vivre ensemble ». Les solutions politiques et une nouvelle attitude sont possibles, pour peu que les nouveaux antagonismes qui travaillent la société soient reconnus et discutés publiquement. Il y a urgence : si la raison ne l'emportait pas, les pressions de la mondialisation qui élargissent les fractures sociales et culturelles risqueraient de faire exploser le modèle républicain.

Centre ville boboisés et périphéries prolétarisées : les secondes sont durablement mises à mal – plus de chômage, moins de mobilité

[recension critique] Denis Clerc, 2011, « Fractures françaises », *Alternatives Économiques*, n°299. En ligne : http://www.alternatives-economiques.fr/fractures-francaises_fr_art_1073_53145.html

D'un côté, les couches populaires ont été expulsées de nos villes en direction d'un lointain périurbain (l'auteur parle de « périphérie ») pavillonnaire, tandis que les bobos accaparaient les anciens quartiers populaires, provoquant une hausse des loyers expliquant ou accélérant le mouvement. **De l'autre, la mondialisation a réduit très sensiblement l'emploi industriel, précipitant les couches populaires anciennes dans la précarité, voire la pauvreté, tandis qu'elle suscitait en même temps un afflux migratoire** (accentué par une transformation de l'immigration de travail en regroupement familial), qui a trouvé place dans les banlieues à habitat social ou dans les faubourgs non encore « boboisés ». Achievant de faire fuir les couches populaires « autochtones », auxquelles est imposée une mixité culturelle qu'elles vivent mal.

La thèse repose en réalité sur des soubassements fragiles, voire erronés : contrairement aux affirmations de l'auteur, les quartiers sensibles souffrent d'un chômage bien plus massif des jeunes, même diplômés, qui y vivent, et ce surchômage n'est pas lié à la surdélinquance. La mobilité, dans ces quartiers, est non pas plus grande qu'ailleurs, comme le prétend l'auteur (qui peut ainsi dire que le surchômage n'est pas structurel mais lié aux flux continus de nouveaux arrivants), mais moindre. Prétendre que 45 % des naissances en Île-de-France proviennent de la population issue de l'immigration est une aberration. La migration résidentielle en périurbain provient davantage du désir de la maison individuelle que des pressions exercées par les bobos ou les immigrés, etc. Hélas, tout n'est pas faux (sur les difficultés du vivre ensemble, la désindustrialisation, la délinquance...), mais le populisme dont sont imprégnées les explications fournies les rend le plus souvent contestables. On aurait aimé que soient aussi mobilisées d'autres analyses, par exemple sur la faiblesse de la construction sociale, la concentration des moyens financiers sur les bons établissements scolaires, la multiplication des emplois temporaires, la fragilité croissante des couples...

. Autour de l'ethnicité

Discrimination et ségrégation alimentent le communautarisme, ainsi que le mouvement de réaction idéologique et moral que connaît la société française

[essai] Lagrange H. 2010, *Le Déni des cultures*, Paris, Seuil, 352 p.

La plupart des hypothèses visant à expliquer la dérive des cités sensibles (chômage, délitement de l'autorité...) font l'impasse sur sa dimension culturelle. Et quand elles la mentionnent, c'est pour la caricaturer sous les traits d'un communautarisme dont on stigmatise les expressions en négligeant les discriminations et la ségrégation qui l'alimentent. C'est contre ce double déni que s'élève Hugues Lagrange. Loin de considérer les constructions culturelles des quartiers d'immigration comme des produits d'importation marqués d'une irréductible altérité, il y voit le fruit d'une douloureuse confrontation entre des héritages culturels, des tentations de « re-traditionalisation » et une société d'accueil elle-même victime d'un grand *backlash* idéologique et moral. Il distingue ainsi les expériences migratoires (celles des Maghrébins ne sont pas celles des Africains du Sahel ou des Turcs), détaille les mécanismes d'ethnisation des quartiers et dresse un portrait sans fard des rapports entre les sexes ainsi que de l'autoritarisme masculin qui prévalent dans les cités.

Polémique sur l'interprétation à faire des difficultés d'intégration sociale de certains migrants

[recension critique] Mohammed M. et Selz M., 2011, « Le déni des familles ? À propos de Hugues Lagrange, *Le Déni des cultures* », *Sociologie*, en ligne : <https://sociologie.revues.org/896>

Dans *Le Déni des cultures*, l'objectif d'Hugues Lagrange est de comprendre les difficultés d'intégration sociale de certains groupes de migrants dans les sociétés riches. Dans le contexte français, il s'intéresse particulièrement au surcroît d'échec scolaire et de délinquance des enfants de migrants sahéliens qui résident dans des quartiers ségrégués. À cette fin, il **entreprend une analyse qui s'affranchit du refus dominant, selon lui, de prendre en compte l'origine ethnoculturelle comme variable en soi et pas seulement comme produit des discriminations ou comme synthèse de la position socioéconomique ou résidentielle.** [...] Cet ouvrage peut susciter un danger de réification de la société d'origine mise au service de politiques d'exclusion et non pas d'intégration pour lesquelles il semble plaider. Le texte grouille de catégories – « les Asiatiques », les « Maghrébins », la « morale confucéenne », les « natifs », les « autochtones », le « courant central de la société », « l'Islam » ou les « musulmans », les « Africains », les « peuples de la forêt » ou les « peuples du Sahel », etc. – désignant des populations définies avant tout par leur culture et leurs systèmes de parenté. Étant donné qu'il insiste sur la centralité de la relation entre les migrants d'origine et les autochtones, il y a un risque de provoquer dans la société d'accueil des conséquences exactement opposées à l'objectif pour lequel ce livre a sans doute été écrit. En creux, cela pose une autre question. **Pourquoi lier les origines culturelles aux déviances (et plus largement à l'action sociale) uniquement lorsqu'il s'agit des minorités les plus stigmatisées ?** Il ne viendrait à l'esprit d'aucun chercheur d'interpréter la délinquance des élites ou bien la vulnérabilité du « quart-monde blanc » des cités, en mobilisant leur culture ou leur ethnicité. Les majoritaires n'ont-ils pas de culture socialement « active » ?

1.c. Les classes populaires doivent être définies plus généralement par leur position d'infériorité dans les rapports de domination économique et culturelle

Malgré les transformations de la société française depuis plus de 50 ans, la classe populaire –qualifiée par une triple faiblesse sociale, économique et culturelle– n'a pas disparu

[essai] Schwartz O., 2011, « Peut-on parler de classes populaires ? », *La vie des idées*, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>

La société française des années 1990 (et l'on pourrait évidemment en dire tout autant de celle d'aujourd'hui), en dépit des transformations de grande ampleur qu'elle avait connues depuis les années soixante – expansion des classes moyennes, consommation de masse, tertiarisation, explosion scolaire... –, **n'avait manifestement pas mis fin à l'existence, en son sein, d'un vaste ensemble de populations présentant trois caractéristiques : petitesse du statut professionnel ou social, étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité –, éloignement par rapport au capital culturel, et d'abord par rapport à l'école, même s'il ne s'agit aujourd'hui que d'un éloignement relatif.** Le chômage de masse, la remise en cause de la « société salariale », avaient profondément déstabilisé une grande partie de ces populations. La notion de « classe ouvrière », dont on sait la place qu'elle avait occupée dans les écrits des sociologues du travail jusque dans les années 1970, ne suffisait à l'évidence plus pour désigner ces groupes, ne serait-ce que parce que ceux-ci étaient désormais composés en grande partie de salariés des services. Celle de « classes populaires », en revanche, semblait plus adéquate...

Ressources économiques, possession d'un patrimoine et capital social expliquent les principales disparités entre les groupes sociaux : ouvriers et employés sont sur ces 3 indicateurs systématiquement dominés

[cadre statistique] Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclet O., et Renahy N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 363 p.

Employés et ouvriers ont en commun de plus faibles ressources économiques, qui les placent en situation dominée au sein de l'espace social. Qu'on utilise l'indicateur du salaire individuel, du revenu ou du patrimoine, les inégalités économiques demeurent une donnée structurante des rapports sociaux et un facteur de clivage entre les groupes populaires et le reste de la population. Elles se sont de plus accentuées des années 1970 aux années 2000. Évoquons tout d'abord les revenus tirés des salaires : ceux des employés et des ouvriers sont trois fois plus faibles que ceux des cadres. Si on se base sur le revenu salarial annuel, qui tient compte du temps partiel, les employés se trouvent au bas de l'échelle, juste en dessous des ouvriers. [...] Mesurés à l'échelle individuelle, les niveaux de vie moyens des employés et ouvriers apparaissent en 2010 deux fois plus faibles que ceux des cadres. Les prestations sociales, qui représentent en moyenne 10 % des revenus des ménages employés et ouvriers, n'atténuent que modérément ces écarts. [...] **Ces inégalités de revenus sont néanmoins bien moins marquées que celles qui concernent le patrimoine.** [p.53-55]

Les hommes ouvriers n'ont pas bénéficié d'une plus grande ouverture sociale. L'hérédité sociale s'est même sensiblement renforcée depuis les années 1980 : en 2003, plus de la moitié des ouvriers sont fils d'ouvriers. [...] Quant aux hommes employés, ils sont plus souvent enfants d'ouvriers qu'en 1985, et leurs destinées sont plus souvent ouvrières. Ainsi, la moitié des employés sont des fils d'ouvriers et un quart des fils d'employés sont devenus ouvriers. [...] **L'étude statistique de la mobilité sociale des employés et des ouvriers met donc bien en évidence la permanence des processus d'héritage et d'homogamie, en dépit des transformations de la structure sociale.** » [p.65-66]

La mondialisation est à l'origine de bouleversements économiques qui impactent la composition et la nature des groupes sociaux

[comparaison internationale] Wagner A.-C., 2007, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 117 p.

La mondialisation ne bouleverse pas seulement l'ordre économique mais aussi les rapports sociaux. Elle ébranle ou renforce les anciennes hiérarchies, produit de nouveaux clivages entre les classes, ouvre aussi des possibilités de mobilité sociale. Aborder la mondialisation sous l'angle de la stratification sociale permet de rompre avec une vision trop homogénéisante de la globalisation et apporte des perspectives nouvelles

dans l'analyse des structures sociales. Comment se sont construits historiquement des rapports inégaux à l'espace mondial ? Assiste-t-on à une recomposition des bourgeoisies nationales sous l'effet de l'ouverture des frontières ? Peut-on parler de l'émergence d'une classe dominante internationale ? Les classes populaires sont-elles dans un rapport de simple dépossession face à ce processus ? L'immigration peut-elle susciter une mondialisation par le bas ? Pourquoi les classes moyennes sont-elles les plus engagées dans les causes internationales ? Qu'est devenu l'internationalisme du mouvement ouvrier ?

2. Les conditions de vie des classes populaires, et leurs évolutions récentes

2.a. Une pénibilité persistante du travail

L'évolution des modes de production ne met pas fin à la pénibilité du travail, notamment en raison de la croissance des exigences de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés

[synthèse] Gollac M. et Volkoff S., 1996, « Citius, altius, fortius. L'intensification du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114(1), pp. 54-67. En ligne : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1996_num_114_1_3194

Cet article s'appuie sur quelques résultats importants des enquêtes statistiques sur le travail, menées auprès des salariés. Il **décrit une évolution majeure du travail, d'après les déclarations de ceux qui le font : son intensification. Le progrès technique et organisationnel ne met pas fin à la pénibilité du travail.** L'automatisation de la production ne concerne qu'une fraction limitée des ouvriers et des employés de service. Elle n'élimine pas les interventions manuelles, toujours nécessaires pour la maintenance et la réparation, et elle entraîne de nouvelles nuisances. **Une autre cause de la persistance des pénibilités est la multiplication des pressions sur le rythme du travail.** Le cumul, par les mêmes salariés, de plusieurs contraintes temporelles est étroitement lié aux transformations de l'organisation de la production. Les entreprises se veulent de plus en plus proches du marché, et éliminent les dispositifs qui préservaient les opérateurs des fluctuations de celui-ci. En même temps, l'activité productive est de plus en plus formalisée et encadrée par des normes. Les variations de la demande ont un impact direct sur la cadence de travail d'un nombre croissant de salariés, mais les contraintes liées à l'organisation industrielle ou bureaucratique progressent aussi. L'accroissement des contraintes temporelles est par lui-même générateur de tension. Il limite aussi les possibilités qu'ont les salariés d'adapter leur travail à la préservation de leur santé et de leur bien-être. Dans le même temps, les entreprises demandent à leurs salariés davantage d'initiative. Elles recherchent une main-d'œuvre mieux formée, et pratiquent des politiques salariales restrictives. Pour concilier les exigences contradictoires, telles qu'autonomie accrue et contraintes plus strictes, les employeurs ont recours à une panoplie de techniques managériales. Les entretiens d'évaluation à la fois rendent réaliste la menace du chômage en fournissant une mesure du travail fait, et renforcent la légitimité des exigences de l'entreprise. Ils sont particulièrement utilisés pour gérer les travailleurs soumis à la fois à la pression du marché et à celle de normes bureaucratiques internes. En revanche, ces situations de forte contrainte limitent le bon fonctionnement des dispositifs participatifs.

Comment les nouvelles méthodes de production portent atteinte aux identités ouvrières, aux relations entre les générations, ainsi qu'entre autochtones et immigrés

[étude de cas] Beaud S. et Pialoux M., 1999, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Monbéliard*, Paris, Fayard, 468 p.

À partir des années 1970, les dirigeants de l'usine passent du fordisme traditionnel au toyotisme et particulièrement aux zéros défaut et délai, ce qui conduit à une individualisation du travail puisque l'ouvrier est responsable de sa production, de sa cadence et des défauts inévitables. Cette mutation imposée s'accompagne d'une recollectivisation conduite elle-aussi par la hiérarchie. Ainsi, sont imposés des groupes d'autosurveillance et le tutoiement systématique des ouvriers par les chefs d'équipe. Cette dissolution des

liens sociaux défait les solidarités et crée de l'agressivité que les ouvriers reportent sur les immigrés arabes et turcs. Ce processus de désagrégation se retrouve aussi dans le rapport à l'école, vue dans un premier temps comme une sortie possible de la condition ouvrière mais qui mène en fin de compte à un éloignement symbolique sans véritable promotion sociale et professionnelle. L'accès au lycée individualise les choix et stratégies des enfants d'ouvriers et les éloigne de la culture familiale, en les exposant à une bourgeoisie formatée. De même, les élèves du Lycée professionnel, formés pour travailler à l'usine, apprennent un savoir et des méthodes contraires aux valeurs traditionnelles du monde ouvrier, c'est-à-dire la résistance au travail imposé, théorique et épuisant. **En conséquence, le monde ouvrier est de plus en plus clivé au niveau générationnel entre anciens et jeunes mais aussi au niveau culturel entre immigrés et autochtones. Ces nouveaux clivages favorisent le déclin du syndicalisme et la réappropriation de la force de travail, des lieux et des valeurs par la direction de l'usine.**

Les conditions de travail des ouvriers demeurent plus difficiles que pour les autres groupes sociaux : plus d'accidents, plus de pénibilité, plus d'exposition aux nuisances...

[cadrage statistique] Gollac M., Volkoff S., et Wolff L., 2014, *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n°301, 3^e édition, 128 p.

Leurs conditions de travail continuent à différencier les ouvriers de la masse des autres groupes sociaux. **Les ouvriers demeurent exposés aux pénibilités physiques, aux nuisances, aux risques d'accident, dans des proportions sans commune mesure avec la moyenne des autres actifs.** Ceci étant, les employés de commerce et les employés des services personnels ont d'importantes contraintes physiques et leur travail est souvent répétitif. Comme les ouvriers, ces employés ont peu de marges de liberté pour leurs horaires, peu de possibilités de s'interrompre dans leur travail. Cependant leurs conditions de travail s'écartent nettement de celles des ouvriers en ce qui concerne les conditions d'hygiène, les nuisances, les risques, les déterminants du rythme de travail.

Les écarts entre les conditions de travail des hommes et des femmes reflètent les différences de position sociale entre les sexes. Les femmes sont plus nombreuses à travailler habituellement les dimanches et surtout les samedis, et il est relativement fréquent qu'elles ne bénéficient pas de deux jours consécutifs de repos chaque semaine. D'autre part, elles ont moins souvent bénéficié de la réduction du temps de travail. Dans le prolongement de leur rôle familial traditionnel, les femmes au travail doivent, davantage que les hommes, s'occuper de personnes qui demandent une prise en charge et assurer des tâches relationnelles. Elles travaillent, plus souvent encore que les hommes, en contact direct avec les clients ou le public et subissent, en conséquence, davantage de situations de tension avec eux.

La diffusion des statuts d'emploi précaires (intérim, contrats à durée déterminée) a transformé la segmentation. **Les conditions de travail déclarées par les précaires lors des enquêtes statistiques sont bien plus mauvaises que celles des salariés ayant un contrat à durée indéterminée.** Leur rythme de travail est davantage contraint par les équipements, par les contrôles de la hiérarchie. Ils travaillent plus souvent en équipes alternantes. Leur travail est plus pénible. Leur environnement de travail est plus médiocre. Ils sont davantage exposés aux accidents.

2.b. Une précarisation de l'emploi et des positions sociales

Ouvriers et employés sont 2 à 3 fois plus exposés au chômage que les cadres et les professions intermédiaires

[cadrage statistique] Mansuy A. et Wolff L., 2012, « Une photographie du marché du travail en 2010 », *INSEE Première*, n°1391. En ligne : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1391/ip1391.pdf>

Le taux de chômage est un premier indicateur de la précarité, en ce qu'il reflète les difficultés d'accès à l'emploi. **Le chômage des ouvriers s'élève à 13,5 % et celui des employés à 9,5 %, c'est-à-dire, entre**

deux et trois fois plus que le chômage des cadres (4 %) et des professions intermédiaires (4,9 %). Ouvriers et employés sont par ailleurs davantage exposés au chômage de longue durée, et donc aux effets négatifs de la privation d'emploi. La stabilité des emplois occupés est un second indicateur de la précarité. 15,4 % des employés et 17,9 % des ouvriers occupent des emplois dits atypiques (intérim, apprentissage, contrats à durée déterminée), pour seulement 6,6 % des cadres et 10,3 % des professions intermédiaires. **Les classes populaires sont ainsi les plus exposées à la précarité salariale.**

Robert Castel propose un nouveau traité du social pour répondre à la crise du travail et de l'intervention publique

[essai] Castel R., 2009, *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Le Seuil, coll. « La Couleur des idées », 464 p.

Les mutations du travail ont des effets sociaux et anthropologiques très profonds. Elles bouleversent l'identité des individus et fragilisent la cohésion sociale. Comment doit se redéployer, dans ces conditions, l'État social ? Réformes libérales ou réformes de gauche ? Comme toujours, dans ses analyses de la question sociale, l'auteur croise les regards et les interrogations. **Il montre les conséquences diverses et multiples des transformations du travail, à la fois pour la vie des individus menacés de désaffiliation et pour la vie collective, la reconfiguration des rapports de classe, l'effritement de la propriété sociale. Partout naît et se renforce une insécurité sociale aux visages multiples, parfois contradictoires.** Il faut donc repenser la protection sociale dans une « société des individus », ce qui contraint l'État à redéfinir son rôle et le droit du travail à redéfinir ses principes. Autrement dit, forcément intervient le politique. Mais dans quel sens ? Et d'abord, pourquoi choisir encore l'« État social » ? Le parcours proposé par Robert Castel allie, comme toujours, limpidité et acuité du regard. Il s'apparente à un véritable « traité du social », repensé et actualisé pour répondre aux défis posés par la crise du travail et celle de l'État social qui en est la conséquence, dans une société de plus en plus individualisée.

2.c. Une dégradation des conditions de logement ?

. *Entre ghettoïsation et gentrification : les logiques de la mobilité résidentielle, et ses effets sur les territoires*

Comment la société française est gagnée par l'entre soi et comment se mettent en place des formes de ségrégation entre toutes les catégories sociales

[synthèse] Maurin E., 2004, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, La République des idées / Seuil, 96 p.

Le problème de la ségrégation urbaine en France ne se limite pas à quelques centaines de quartiers dévastés par l'échec et la pauvreté. Ceux-ci ne sont que la conséquence la plus visible de tensions séparatistes qui traversent toute la société, à commencer par ses élites. À ce jeu, ce ne sont pas seulement des ouvriers qui fuient des chômeurs immigrés, mais aussi les salariés les plus aisés qui fuient les classes moyennes supérieures, les classes moyennes supérieures qui évitent les professions intermédiaires, les professions intermédiaires qui refusent de se mélanger avec les employés, etc. Le phénomène est d'autant plus préoccupant qu'en enfermant le présent, les fractures territoriales verrouillent aussi l'avenir des individus et les assignent à des destins sociaux écrits d'avance. Tel est l'enseignement de cette enquête au cœur du « ghetto français », qui révèle une société marquée par la défiance et la recherche de l'entre-soi, et découvre en chacun de nous un complice plus ou moins actif de la ségrégation urbaine.

Les classes sociales placées aux extrêmes connaissent une plus forte ségrégation que les classes intermédiaires qui sont aussi des classes en expansion

[cadrage statistique] Prêteceille E., 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Société contemporaines*, n°62, pp. 69-93. En ligne : www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2006-2-page-69.htm

L'idée que la ségrégation sociale a augmenté et qu'elle concerne avant tout les catégories défavorisées fait partie du sens commun politique, médiatique, académique. Pourtant, l'analyse détaillée de la distribution des différentes catégories sociales dans l'espace de la métropole parisienne montre que ce sont les classes supérieures qui sont le plus ségréguées et que leur auto-ségrégation s'intensifie. **Parmi les catégories populaires, les plus ségrégués sont les ouvriers, dont les effectifs décroissent, alors que la plupart des catégories d'employés et des professions intermédiaires connaissent une ségrégation décroissante avec des effectifs croissants.** Ces tendances générales résultent d'évolutions spatiales bien plus diversifiées que la dualisation souvent avancée. Elles se traduisent par une exclusivité accrue dans les espaces les plus bourgeois, qui s'élargissent, mais par des évolutions diversifiées des quartiers populaires ouvriers, où l'appauvrissement social est une modalité minoritaire mais préoccupante. **Si la situation de mixité sociale reste la modalité résidentielle la plus fréquente pour les classes moyennes et populaires, le tissu social de ces espaces est menacé par la montée du chômage et de la précarité, qui affectent de façon croissante les classes moyennes elles-mêmes.**

Comment certains quartiers périphériques sont transformés par leurs nouveaux habitants pour leur donner des caractéristiques de centre ville : densité, mixité, ancienneté, centralité...

[étude de cas] Collet A., 2012, « Montreuil, « le 21^e arrondissement de Paris » ? La gentrification ou la fabrication d'un quartier ancien de centre-ville », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°195, pp. 12-37. En ligne : www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2012-5-page-12.htm.

Depuis les années 1970, dans les grandes agglomérations, les anciens quartiers populaires de centre-ville sont transformés par l'arrivée de jeunes ménages des franges supérieures des classes moyennes qui les réhabilitent, au propre comme au figuré. La diffusion plus récente de ce phénomène de gentrification à la petite couronne parisienne met en lumière l'ampleur et les enjeux du travail mené par ces gentrificateurs : arrivés là par contrainte financière, ils travaillent le quartier dans toutes ses dimensions – matérielle, sociale, symbolique – pour en effacer autant que possible le caractère banlieusard et le doter des attributs des quartiers anciens de centre-ville – densité, mixité, ancienneté, centralité. **L'enjeu de cette lutte est de déplacer la frontière entre quartiers désirables et quartiers repoussoirs, au regard des goûts et des normes des « nouvelles classes moyennes », et ainsi de rétablir une trajectoire résidentielle déclassante.** L'analyse minutieuse des mobilisations des gentrificateurs du Bas Montreuil dans les années 1990 et 2000 révèle ainsi les mécanismes concrets de l'appropriation de l'espace et l'importance des enjeux du classement socio-résidentiel.

. Les conditions de vie dans les quartiers « sensibles »

Les zones urbaines sensibles cumulent surreprésentation des chômeurs, des immigrés, des jeunes en échec scolaire, des faibles revenus et des familles nombreuses et / ou monoparentales...

[cadrage statistique] Pan Ké Shon J.-L., 2007, « Portrait statistique des zones urbaines sensibles. Population, mobilité, habitat, chômage, scolarité... », *Informations sociales*, vol. 141, pp. 24-32. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-5-page-24.htm

Une surreprésentation des chômeurs, des immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, des jeunes en état d'échec scolaire, des ménages aux faibles revenus, ainsi que des familles nombreuses et monoparentales, un sous-équipement en logements neufs : telles sont quelques-unes des principales caractéristiques des zones urbaines sensibles et des conditions de vie de leurs habitants.

Un contexte précaire qui favorise la reproduction des inégalités. [...] Après ce rapide tour d'horizon, on ne peut s'empêcher de penser que le chômage, les bas revenus et la reproduction des inégalités constituent toujours les problèmes centraux des résidents des quartiers sensibles. Ajoutons que les étrangers sont trois fois plus nombreux en quartier sensible que leur représentation moyenne sur le territoire national, ce qui pose évidemment la question de la place qui leur est réservée dans la société française. Au-delà, la concentration de populations défavorisées produit des effets négatifs propres, des "effets quartier". Les rares études françaises sur ce sujet tendent à montrer un impact négatif sur le chômage et, plus encore, sur la réussite scolaire. En tenant compte aussi des externalités négatives, comme une image de soi dégradée, ainsi que les petits trafics et les émeutes, le maintien de la ségrégation représente bien un coût social exorbitant.

Discrimination raciale, développement d'une organisation sociale spécifique sont quelque uns des indicateurs qui permettent de dire que les banlieues sont devenues de véritables ghettos, au sens propre du terme

[étude de cas] Lapeyronnie D., 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », 624p.

Dans les années 1980, les banlieues françaises ne pouvaient être considérées comme des ghettos en raison de leur mixité sociale et de l'absence d'organisation propre. Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué : le renforcement de la ségrégation urbaine et de la discrimination raciale, l'accroissement considérable du chômage et la formation d'une organisation sociale spécifique aux quartiers ségrégués, marquée notamment par toute une « culture de la rue » portée par les « jeunes », par la rupture de la communication entre les sexes et par l'usage endémique de la violence, autorisent désormais à parler de « ghetto », notamment dans la mesure où le racisme y joue un rôle central. Le ghetto se construit aussi de l'intérieur. Il est un territoire urbain « à part » dans lequel la population a élaboré un mode de vie particulier, un « contre-monde » spécifique qui la protège collectivement de la société extérieure. **Ces dernières années, et notamment depuis les émeutes de l'automne 2005, les quartiers populaires se sont refermés sur eux-mêmes. Leur organisation et leur ambiance sont devenues autoréférentielles, tournées vers l'intérieur de la cité, une économie souterraine et de trafics divers s'est développée, comme si tout un travail d'isolement était collectivement engagé.** À la tête d'une large équipe de chercheurs, Didier Lapeyronnie a enquêté cinq ans sur le terrain. Il a interviewé plusieurs centaines de personnes afin de dégager le plus précisément possible la logique du ghetto et les vérités quotidiennes de ceux qui y vivent. Une enquête magistrale.

L'accession à la propriété en banlieue bénéficie aux catégories stables mais populaires de ces quartiers, sans attirer une nouvelle classe moyenne et en ne favorisant guère la cohabitation avec les plus précaires

[étude de cas] Gilbert P., 2013, « Devenir propriétaire en cité HLM. Petites promotions résidentielles et évolution des styles de vie dans un quartier populaire en rénovation », *Politix*, n°101, pp. 79-104. En ligne : www.cairn.info/revue-politix-2013-1-page-79.htm

La différenciation croissante à l'intérieur des classes populaires se manifeste notamment par un clivage entre fractions précaires des cités HLM et fractions stables propriétaires des zones pavillonnaires. En promouvant l'accession à la propriété au cœur des cités, la politique de rénovation urbaine est susceptible de modifier les logiques à l'origine de ce clivage résidentiel. À partir d'une monographie de quartier, cet article souligne que, au lieu des classes moyennes attendues, les accédants à la propriété appartiennent aux fractions stables des classes populaires. Devenir propriétaire en cité HLM leur permet de connaître une petite mobilité résidentielle tout en préservant les liens familiaux et de proximité essentiels à leur équilibre domestique. Leur trajectoire et les efforts imposés par ce nouvel habitat les conduisent à investir intensément leur monde privé et à mettre à distance le quartier et ses habitants les moins « respectables ». **Si la rénovation urbaine modifie le peuplement des cités en freinant les logiques centrifuges qui suscitaient jusque-là le départ des catégories stables, la cohabitation de celles-ci avec les plus précaires ne se traduit donc pas par leur rapprochement social.**

Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux sont en queue de peloton pour les indicateurs de la précarité : attirer des classes moyennes sur ces communes demeure un objectif et non une réalité

[cadrage statistique] Bernert É. et Gilbert A., 2015, « Précarité dans le Grand Lyon : vers une réduction mais plus de concentration », *INSEE Analyse Rhône-Alpes*, n°22. En ligne : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/themes/insee-analyses/IARA_22/IARA_22.pdf.

Aggravation de la situation de la commune de Vénissieux. Les caractéristiques de Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux sont proches en termes de précarité. Elles cumulent une forte précarité monétaire, de l'emploi et des fragilités familiales liées principalement à de bas revenus. Dans ces trois communes, plus d'un tiers des familles allocataires CAF voient leurs ressources dépendre à plus de 50 % des allocations familiales ; 23 % des jeunes de 15 à 24 ans sont inactifs et plus d'une famille sur deux de 3 enfants ou plus est à bas revenus. Ce sont les trois dernières communes de l'agglomération pour au moins sept des onze indicateurs de l'analyse. Dans ces communes, où se concentrent toutes les formes d'habitat très social, se pose la question du renouvellement urbain qui permettrait d'attirer les classes moyennes. **Si la situation de Vaulx-en-Velin s'est améliorée, Vénissieux, Saint-Fons, Givors et Rillieux-la-Pape sont elles plus en difficulté qu'il y a cinq ans.**

. Les conditions de vie dans l'habitat pavillonnaire péri-urbain

L'accession à la propriété, antienne des politiques publiques depuis les années 70 a son revers : endettement, éloignement des bassins d'emplois, mixité sociale conflictuelle, repli des femmes sur le foyer...

[étude de cas] Lambert A., 2015, « *Tous propriétaires !* » *L'envers du décors pavillonnaire*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 278 p.

Faut-il faire de la France un pays de propriétaires et liquider le parc HLM de l'après-guerre ? C'est en tout cas le tournant pris par les politiques publiques depuis les années 1970. Être propriétaire de son pavillon, profiter des attraits de la ville à la campagne, réinventer la sociabilité de voisinage et la mixité sociale, tel est le projet qu'ont vocation à incarner les nouveaux lotissements et que favorisent les aides à l'accès à la propriété. **Mobilisant données statistiques, enquêtes de terrain et témoignages vécus, ce livre montre qu'en nourrissant un vaste mouvement de périurbanisation des classes populaires, la diffusion de la propriété transforme en profondeur leurs conditions d'existence : déstabilisation de l'économie domestique par le poids de l'endettement, éloignement des bassins d'emploi et des réseaux de solidarité, repli des femmes sur la sphère domestique, « mixité » sociale conflictuelle...** Entre la maison individuelle rêvée et le logement standardisé souvent exigu et inachevé que ces « primo-acquérents » ont pu se payer, entre le quartier pavillonnaire imaginé sur papier glacé et le lotissement sous-doté en équipements collectifs et coupé du monde auquel ses habitants se trouvent assignés, ce nouveau monde de « HLM à plat » est gros de tensions dont Anne Lambert souligne l'importance politique pour les années à venir.

2.d. Un état de santé toujours inférieur à celui des classes moyennes et supérieures

L'intervention contre les inégalités doit intégrer les questions de santé, au même titre que les efforts portant sur le social et le travail, car les ouvriers sont largement plus exposés à diverses incapacités que les cadres par exemple

[rapport] Lang. T et Leclerc A., 2010, « Les inégalités sociales de santé en France : portrait épidémiologique », dans Potvin L., Moquet M.-J., et Jones C. (dir.), *Réduire les inégalités sociales en santé*, Saint-Denis, INPES, coll. « Santé en action », pp. 62-72. En ligne : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1333.pdf>

Les inégalités sociales de santé résultent d'un ensemble de déterminants, à savoir accès aux soins et à la prévention mais aussi conditions socio-économiques : logement, emploi et conditions de travail, niveau de ressources et d'éducation. Elles prennent leur racine dès l'enfance. **Ces inégalités se traduisent notamment en France par une forte surmortalité chez les travailleurs manuels. Indicateur inquiétant : elles ont eu tendance à s'aggraver depuis vingt ans.** Si la France a un système de protection sociale envié, les inégalités sociales de santé sont importantes et la prévention profite surtout aux plus aisés. Face aux multiples déterminants de ces inégalités, il est nécessaire d'intervenir avec une approche intersectorielle, de cesser de penser la santé « à part » du social et de l'économique.

Les hommes cadres supérieurs ont une espérance de vie de quarante-sept ans (de vie au travail ?), soit six ans de plus que les ouvriers. **À ces inégalités de mortalité s'ajoutent ainsi des inégalités dans la qualité de vie, conséquences de diverses incapacités.** En effet, sur les quarante-sept années d'espérance de vie des cadres supérieurs, ils peuvent espérer en vivre trente-quatre (73 %) sans aucune incapacité (difficultés visuelles, auditives, de la marche ou des gestes de la vie quotidienne). Un ouvrier de 35 ans, lui, vivra en moyenne vingt-quatre ans sans incapacité, soit 60 % du temps qui lui reste à vivre. Pour les femmes, les écarts d'espérance de vie sont plus réduits, deux ans entre les cadres supérieurs dont l'espérance de vie à 35 ans approche cinquante et un ans, et les ouvrières. Mais à 35 ans, une femme ouvrière peut s'attendre à vivre, en moyenne, les derniers vingt-deux ans de sa vie avec une incapacité. Cette période ne sera que de seize ans pour une femme cadre supérieure. **Il y a donc une double peine, portant sur la durée de vie, mais aussi sur les conditions de celle-ci.**

Les enfants d'ouvriers sont à la fois plus exposés aux problèmes de santé (obésité, hygiène bucco-dentaire, vision) que les enfants de cadres et sont moins bien soignés

[cadrage statistique] INSEE, 2014, « État de santé de la population », dans *France, portrait social. Édition 2014*, chap. 5.3, pp. 228-229. En ligne : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC14.pdf

Les inégalités sociales de santé sont présentes dès l'enfance et l'adolescence, par exemple concernant la corpulence, la santé bucco-dentaire ou la correction des troubles de la vision. En classe de troisième, 22 % des élèves ayant au moins un parent ouvrier sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité), contre 12 % des enfants dont au moins un des parents est cadre. De même, 42 % des enfants d'ouvriers ont toutes leurs dents intactes (sans caries), contre 66 % des enfants de cadre. À ces disparités dans les problèmes de santé s'ajoutent des disparités dans leur traitement. Ainsi, parmi les adolescents ayant au moins une dent cariée, les enfants de cadres ont plus souvent été traités pour ce problème que les enfants d'ouvriers (respectivement 88 % contre 66 %). Les troubles de la vision sont également inégalement corrigés : en classe de troisième, 33 % des enfants de cadres portent des verres correcteurs, contre 22 % des enfants d'ouvriers. Cet écart est imputable à des différences de troubles visuels, mais également à un défaut de dépistage et de prise en charge des troubles.

3. Les classes populaires et l'École

3.a. De la massification à la démocratisation scolaires ?

. Dans l'enseignement secondaire

Si l'école s'est largement ouverte et a permis une augmentation des diplômés, les enfants d'ouvriers demeurent les parents pauvres de ce processus de démocratisation

[synthèse] Poullaouec T., 2010, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute, coll. « L'enjeu scolaire », 147 p.

Cinquante ans après les décrets Berthoin prolongeant la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, l'école française continue de proclamer un idéal méritocratique d'égalité des chances. En effet, **l'ouverture de l'enseignement secondaire à tous les élèves, initiée dans les années 1960, s'est poursuivie par une série de réformes jusqu'aux années 1980 (avec notamment la création du collège unique en 1975, puis du bac professionnel en 1985). Le dispositif de l'école unique ainsi mis en place a incontestablement permis une certaine démocratisation**, qui s'est traduite par deux explosions des effectifs scolaires. Au lycée, la proportion de bacheliers dans une génération a doublé une première fois dans les années 1960 (de 10 % en 1959 à 20 % en 1970), puis une seconde fois au tournant des années 1980-1990 (de 31 % en 1986 à 63 % en 1995). **Mais, depuis quinze ans, cette démocratisation est en panne. Pire : l'école unique n'a pratiquement pas affecté la forte inégalité des parcours scolaires selon l'origine sociale des élèves, à laquelle elle prétendait pourtant s'attaquer résolument.** Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1962, seuls 11 % des enfants d'ouvriers, de contremaîtres ou de personnels de service ont décroché un bac général, tandis que c'était déjà le cas de 55 % des enfants de cadres supérieurs, de professions libérales, de chefs d'entreprise ou de professeurs. Trente ans plus tard, ces proportions ont progressé tout en maintenant leur écart : dans la cohorte entrée en sixième en 1995, on compte 19 % de bacheliers généraux chez les uns, et 69 % chez les autres. Si l'on préfère : **l'unification de l'école et la différenciation des parcours qu'on y accomplit sont allées de pair.**

. Dans l'enseignement supérieur

Les espoirs de promotion sociale via l'obtention du bac et la poursuite d'études supérieures s'avèrent le plus souvent déceptifs pour les enfants d'ouvriers et plus encore d'immigrés

[étude de cas] Beaud S., 2002, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 330 p.

« 80 % d'une génération au bac » : ce mot d'ordre, lancé en 1985 comme objectif de l'enseignement secondaire français, fait l'objet d'un consensus politique, satisfaisant le progressisme de la gauche enseignante et le pragmatisme des gouvernements qui ont vu là un moyen de juguler le chômage de masse des jeunes. Ce slogan a nourri les espoirs d'une possible promotion sociale pour les enfants de familles populaires, en particulier immigrées, dans un contexte d'insécurité économique et sociale croissante. Dans ce livre nourri d'une enquête de dix années, **Stéphane Beaud raconte, à travers les portraits de jeunes d'un quartier HLM à forte composante immigrée, les illusions et les désillusions de ces « enfants de la démocratisation scolaire », engagés dans la voie incertaine des études longues. Il montre comment ils ont dû déchanter alors qu'ils se voyaient peu à peu relégués dans les filières dévalorisées du lycée et du premier cycle universitaire.** L'auteur met ainsi en lumière l'ambivalence de la politique volontariste de démocratisation scolaire : d'un côté, une élévation globale du niveau de formation et une forme de promotion sociale pour certains et, de l'autre, un coût moral et psychologique important, voire dramatique, pour ceux qui se retrouvent fragilisés par leur échec universitaire et confrontés au déclassement social.

. Lors de l'insertion sur le marché de l'emploi

L'hérité sociale est une constante mise à jour depuis longtemps que le système scolaire français ne parvient pas, malgré ses ambitions de démocratisation, à limiter

[cadrage statistique] Goux D. et Maurin É., 1997, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Economie et statistique*, vol. 306(1), pp. 13-26. En ligne : http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1997_num_306_1_2569

Le débat sur l'égalité des chances se limite souvent à des appréciations sur le lien entre l'origine sociale des individus et leur cursus scolaire. L'origine sociale a pourtant un impact direct sur les destinées sociales tout aussi important que sur les parcours scolaires. Au-delà de l'école, le devenir des individus porte encore la marque de leurs origines. À diplôme donné, les individus ont notamment une nette tendance à reproduire la situation sociale de leurs parents. Cette tendance à l'hérédité sociale n'est pas nouvelle et n'est pas non plus propre à la France. Elle était déjà tout aussi significative pour les générations nées avant-guerre et a déjà été mise en évidence dans d'autres pays européens comme aux États-Unis. Malgré l'expansion du système éducatif, la société française n'est ni plus ni moins « méritocratique » aujourd'hui qu'il y a quelques décennies.

Le marché du travail privilégie l'expérience au détriment du diplôme, créant un sentiment de déclassement : il serait temps de remettre en cause le consensus autour de l'allongement des études

[essai] Duru-Bellat M., 2006, *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, La République des idées / Seuil, 106 p.

Le consensus autour de l'allongement des études est généralisé entre les différents acteurs concernés par l'école : l'État (il écarte les jeunes du marché de l'emploi), les entreprises (il leur offre une véritable « armée de réserve » de jeunes qualifiés), les professionnels de l'éducation (il renforce leur emprise et entretient leur marché du travail), ainsi bien sûr que les jeunes et leurs familles. Malgré la diminution du rendement pécuniaire de l'éducation, quelques diplômés conservent leur valeur, suffisant à nourrir une demande rationnelle d'éducation (d'autant que le chômage diminue de beaucoup son coût d'opportunité). Cependant, la discordance entre l'évolution de la structure de l'emploi et celle des flux de diplômés est croissante, alors que le marché semble valoriser l'expérience professionnelle davantage que le titre scolaire. Devant les déceptions et les sentiments de déclassement que creuse et creusera davantage encore demain « l'inflation scolaire », le temps est peut-être venu de se défaire d'une idée devenue un dogme et de repenser les manières d'entrer dans la vie.

. Le cas des filles : un rattrapage plus rapide dans les classes populaires

Si les filles ont rattrapé leur retard sur les garçons en termes de scolarité et les ont même dépassés, les inégalités sociales dues aux origines perdurent que l'on soit une fille ou un garçon

[synthèse] Duru-Bellat M., Kieffer A., et Marry C., 2001, « La dynamique des scolarités des filles : le double handicap questionné », *Revue française de sociologie*, vol. 42(2), pp. 251-280

Cet article brosse une fresque de l'évolution des inégalités sexuées et sociales à l'école depuis le début du XX^e siècle, éclairée par le contexte scolaire et économique. Il s'appuie sur des données des enquêtes Formation - Qualification Professionnelle de l'Insee. **L'histoire des scolarités masculines et féminines est celle d'un rattrapage des filles puis d'un renversement à leur profit des inégalités d'accès aux différents niveaux du 1^{er} et 2^e cycles du secondaire, dans un respect relatif de la ségrégation sexuée par filières et domaines d'études.** Le renversement des inégalités sexuées s'oppose à la réduction plus discrète des inégalités sociales qui restent d'une ampleur beaucoup plus grande sur toute la période. La hiérarchie des inégalités sociales est peu affectée et reste similaire pour les deux sexes, les enfants de cadres supérieurs se détachant nettement. **Dans les milieux populaires les filles ont rattrapé plus tardivement les garçons mais elles les devancent plus nettement aujourd'hui. Les filles d'agriculteurs et de petits indépendants sont les principales bénéficiaires de ce mouvement.** La thèse du double

handicap de sexe et de classe soutenue dans de nombreux travaux n'est donc confirmée que pour les cohortes les plus anciennes.

. *Le cas des enfants d'immigrés : des difficultés redoublées ?*

L'école et l'éducation étaient vus il y a 20 ans comme de bons facteurs de mobilité sociale par les parents immigrés pour leurs enfants, même si ces sentiments sont démentis par les faits. Qu'en est-il aujourd'hui ?

[cadre statistique] Vallet L.-A., 1996, « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », *Revue Française de Pédagogie*, n°117, pp.7 -27. En ligne : http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1996_num_117_1_1182

Dans cet article, nous désignons par assimilation scolaire des minorités issues de l'immigration le processus temporel par lequel, avec l'avancement dans la scolarité, les parcours des enfants de ces minorités s'améliorent et convergent en moyenne vers ceux des autres élèves. Des données longitudinales sont nécessaires pour éprouver l'existence d'un tel processus. Nous le mettons en évidence sur le panel national 1989 d'élèves du second degré en comparant la réussite des parcours scolaires à l'école élémentaire et au collège. L'assimilation scolaire des minorités issues de l'immigration peut trouver sa source dans un processus cognitif de rattrapage des performances et/ou des facteurs psycho-sociologiques liés à des aspirations spécifiques. Elle pourrait aussi être affectée par le comportement des enseignants à l'égard des élèves de ces minorités et par l'environnement contextuel de leur scolarisation. Nous présentons des analyses empiriques qui tentent d'approcher ces différents effets. Elles soulignent le rôle des facteurs socio-psychologiques : **les familles immigrées ont, ceteris paribus, des attentes plus fortes en matière d'études longues et expriment des souhaits d'orientation plus ambitieux pour leurs enfants. Ce résultat suggère que, dans la société française, le système éducatif apparaît aux familles immigrées comme une voie importante de mobilité sociale.** Cette analyse néglige néanmoins l'effet de déclassement professionnel qu'entraîne souvent l'immigration, et qui conduit à ne pas réellement égaliser les origines sociales dans les calculs statistiques.

3.b. Les formes renouvelées de la ségrégation scolaire

. *Le contournement de la carte scolaire*

L'offre scolaire est plus diversifiée dans les villes socialement favorisées : pour y remédier, il faut améliorer la mixité sociale des villes plutôt que réformer la carte scolaire

[étude de cas] Oberti M., 2007, *L'École dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 299 p.

Contrairement aux communes populaires (Nanterre), les communes socialement favorisées (Sceaux) bénéficient d'équipement scolaires diversifiés et de qualité (bonne implantation du secteur privé, présence d'établissements publics prestigieux comprenant des CPGE). **Les stratégies d' « évitement scolaire » sont maximales dans les communes voisines de celles abritant un grand établissement (Levallois-Perret), ou ne possédant pas d'offre scolaire conséquente dans le privé (Puteaux), et concernent évidemment en majorité les familles aisées (les autres étant littéralement captives et dépendantes d'une offre très localisée).** L'auteur considère que les solutions résident davantage du côté de la lutte contre la ségrégation spatiale que du côté de la réforme de la carte scolaire.

La carte scolaire à l'épreuve du libéralisme : concilier liberté de choix et mixité sociale passés au crible de diverses enquêtes internationales

[synthèse et comparaison internationale] Van Zanten A. et Obin J.-P., 2010, *La carte scolaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128 p.

C'est au nom d'une certaine idée de l'État que la carte scolaire a été créée par de Gaulle en 1963. Mais c'est en vertu d'une tout autre orientation que, dès les années 1980, les libéraux, dénonçant l'hypocrisie d'un système qui favoriserait derechef les initiés et les nantis, critiquent cette sectorisation. En annonçant la suppression de la carte scolaire, le président Sarkozy déclarait vouloir concilier l'objectif gaullien, la mixité sociale et la méthode libérale, le libre choix des familles. Ces deux dimensions sont-elles compatibles, et si oui, à quelles conditions ? Cet ouvrage précise les déterminants, la mise en œuvre et les enjeux de la carte scolaire. Il propose la première synthèse des recherches et des comparaisons internationales, et dresse le bilan des initiatives ministérielles d'assouplissement.

. Le choix des filières d'excellence

Les études s'allongent, mais la ségrégation due aux origines demeure : elle se trouve « simplement » différée dans le temps

[étude de cas] Convert B., 2003, « Des hiérarchies maintenues. Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149(1), pp. 61-73. En ligne : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2003_num_149_1_2780

Au cours des 15 dernières années, l'enseignement français, secondaire et supérieur, a connu des changements sans précédents, avec une augmentation très importante du nombre de lycéens et une diffusion géographique de l'enseignement universitaire sur l'ensemble du territoire. Cet article se propose de mesurer, pour une académie, les effets de ces transformations morphologiques sur l'accès des différentes catégories d'étudiants aux filières de l'enseignement secondaire et supérieur. Il reconstitue l'espace scolaire et social des filières d'enseignement au lycée : la qualité scolaire (indiquée par le pourcentage d'élèves à l'heure) croit fortement avec la qualité sociale (reflétée par la proportion d'enfants de cadres), et toutes deux sont étroitement corrélées avec la hiérarchie des filières. Ce net sens scolaire des disciplines varie cependant avec le sexe (à réussite scolaire égale, les garçons s'orientent plus fréquemment que les filles vers les filières scientifiques). **S'il y a bien en 15 ans un léger resserrement de la hiérarchie scolaire et sociale des filières au lycée, la sous-sélection qui l'accompagne est en fait une sélection différée qui se trouve reportée à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou au-delà.**

La majorité des enfants issus des classes populaires sont orientés vers l'enseignement professionnel provoquant la nécessité de s'approprier une destination sociale

[synthèse] Palheta U., 2012, *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, Paris, PUF, coll. « Le Lien social », 360 p.

Le système éducatif a connu des transformations très profondes à partir du milieu des années 1980, en lien avec les politiques visant à mener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat. **Si s'est accrue la proportion d'enfants des classes populaires accédant aux filières générales et à l'enseignement supérieur, la majorité d'entre eux continue néanmoins d'être orientée, au sortir du collège, vers l'enseignement professionnel.** Parent pauvre de la sociologie de l'éducation, cet ordre d'enseignement conduit plus que jamais vers les emplois précarisés d'ouvriers et d'employés, et constitue ainsi un cas privilégié pour étudier, à travers lui, l'évolution de l'emprise de l'institution scolaire sur les jeunes appartenant aux classes populaires, ainsi que les modalités variées et renouvelées selon lesquelles ils s'approprient leurs

destins scolaires et sociaux. **Comment s'opèrent l'orientation des jeunes d'origine populaire vers les régions dominées du champ scolaire et leur socialisation aux rôles subalternes qu'ils seront amenés à jouer dans la division sociale du travail ?** Comment s'y prennent-ils pour s'approprier leurs destinées scolaires et sociales, et tenter d'échapper à la disqualification sociale ?

. *Le recours à l'enseignement privé*

Les enfants issus de classes populaires réussissent mieux s'ils sont scolarisés en primaire dans une école privée

[cadrage statistique] Tavan C., 2004, « École publique, école privée. Comparaison des trajectoires et des réussites scolaires », *Revue française de sociologie*, vol. 45(1), pp. 133-65. En ligne : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2004-1-page-133.htm

Les écarts sectoriels de réussite s'expriment différemment selon l'influence locale du secteur privé : lorsque l'enseignement privé est minoritaire, les trajectoires des élèves qui le fréquentent se distinguent de celles des élèves du public, alors que dans les territoires où public et privé accueillent des proportions relativement proches d'élèves, on n'observe peu ou pas de différence. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, mais aucune ne peut être vraiment vérifiée. [...] **Si l'on regarde désormais non pas les différences globales de réussite entre les deux secteurs, mais les différences propres à chacune des catégories sociales, l'école privée apparaît, notamment au cours de la scolarité élémentaire, comme un lieu de meilleure réussite pour les élèves issus des classes sociales modestes ainsi que pour ceux dont la mère est peu ou pas diplômée.** Même après contrôle de l'environnement familial, du passé scolaire et de l'attitude des familles à l'égard de l'école, on conclut à l'existence d'écarts sociaux et culturels de réussite scolaire plus faibles dans le privé que dans le public. Ces conclusions nous amènent finalement à voir dans les inégalités face à l'école non seulement le résultat d'inégalités héritées de l'environnement familial (inégalités sociales, culturelles, etc.), mais aussi le fruit de différences liées au contexte de scolarisation.

3.c. Des élèves inadaptés à l'École, ou une École inadaptée aux élèves ?

. *Des valeurs populaires éloignées des valeurs scolaires*

Outre la mise en évidence d'un « capital culturel », Bourdieu et Passeron ont montré que celui-ci influe fortement comme facteur de réussite à l'école

[synthèse] Bourdieu P. et Passeron J.-C., 1964, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 192 p.

Si l'école aime à proclamer sa fonction d'instrument démocratique de la mobilité sociale, elle a aussi pour fonction de légitimer – et donc, dans une certaine mesure, de perpétuer – les inégalités de chances devant la culture en transmuant par les critères de jugement qu'elle emploie, les privilèges socialement conditionnés en mérites ou en « dons » personnels. À partir des statistiques qui mesurent l'inégalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine sociale et le sexe et en s'appuyant sur l'étude empirique des attitudes des étudiants et de professeurs ainsi que sur l'analyse des règles – souvent non écrites – du jeu universitaire, **on peut mettre en évidence, par-delà l'influence des inégalités économiques, le rôle de l'héritage culturel, capital subtil fait de savoirs, de savoir-faire et de savoir-dire, que les enfants des classes favorisées doivent à leur milieu familial et qui constitue un patrimoine d'autant plus rentable que professeurs et étudiants répuent à le percevoir comme un produit social.**

Retour sur les performances scolaires inégales en fonction de l'origine sociale : les caractéristiques de la culture des classes populaires contreviennent aux attendus de la culture scolaire

[étude de cas] Delay C., 2011, *Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale*, Rennes, PUR, coll. « Le sens social », 321 p.

Depuis un demi-siècle, les recherches scientifiques ont mis en évidence l'inégalité des performances scolaires en fonction de l'origine sociale des élèves. Ce fait (trop ?) bien connu semble avoir perdu de son intérêt depuis 1980, période à laquelle l'objet sociologique des classes populaires est tombé en désuétude, alors même que l'inégalité des chances d'accès au capital scolaire se reproduisait avec une inertie étonnante. La présente étude se met volontairement à contre courant et tente de retourner à des questions théoriques bien connues par des approches méthodologiques et empiriques renouvelées. **S'appuyant sur une quarantaine d'entretiens réalisés avec des parents de milieux populaires ainsi que des observations en milieu scolaire, cet ouvrage entend mettre en lumière certains traits contemporains de la culture des classes populaires qui se trouve (mise) à distance de nombreux attendus de la culture scolaire légitime.** Après avoir explicité les effets de classification et de normalisation qu'exerce l'institution scolaire à l'encontre des familles populaires, l'étude se penche sur des dimensions clefs de leur existence. Elle met en évidence les espérances sans grand espoir placées désormais par les parents en l'école ; leur suivi souvent modeste et « honteux » des devoirs ; le repli familial sur le foyer avec, en son centre, la télévision, objet d'usages hédonistes ; ou encore l'attitude ambivalente mêlée de confiance et de méfiance à l'égard des enseignantes qui appartiennent à un monde bien souvent encore perçu comme « étrange » et « étranger ». En montrant comment ces dernières décennies, les catégories populaires se sont appropriées les enjeux scolaires mais de manière partielle, ce livre contribue à rendre intelligible les forces d'inerties sociales en jeu dans un monde social qui demeure hiérarchisé, organisé et travaillé par des clivages de classes.

Une enquête sociologique qui montre que les enfants d'ouvriers ne trouvent pas à l'école les moyens de sortir de leurs préjugés de classe car ils sur valorisent, à la suite de leurs parents, le savoir pratique plutôt que les connaissances théoriques

[comparaison internationale] Willis P., 2011, *L'École des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Éditions Agone, coll. « L'ordre des choses », 456 p. Édition originale 1977, traduite de l'anglais par B. Hœpffner

Le rejet du travail scolaire par les « gars » et le sentiment qu'ils « en savent plus » trouvent un écho dans le sentiment très répandu dans la classe ouvrière que la pratique vaut mieux que la théorie : « Un brin de zèle vaut une bibliothèque de diplômes », annonce un grand placard placé dans l'atelier. L'aptitude pratique vient toujours en premier et a statut de condition préalable à toute autre forme de savoir. Alors que la culture petite-bourgeoise considère les diplômes comme un moyen de moduler vers le haut la gamme des choix offerts à un individu, du point de vue de la classe ouvrière, si le savoir ne se justifie pas, il faut le rejeter. **Au travers d'une enquête (classique de la sociologie du monde ouvrier) menée dans un collège anglais fréquenté essentiellement par des enfants d'ouvriers, le sociologue Paul Willis analyse comment ils en viennent à accepter, après leurs parents, des positions relativement dominées dans le monde du travail.** De l'école à l'usine, ce livre rend compte de la façon dont, en désorganisant l'encadrement scolaire, en s'opposant aux « fayots », ils privilégient la sortie du système scolaire, confirmant le fait que l'école ne leur promet aucun avenir professionnel en dehors du travail manuel.

. Des élèves maîtrisant moins les compétences scolaires implicites

Ce qui est attendu des élèves au collège (adhésion à l'enseignement, comportement, etc.) est faiblement acculturé dans les collèges difficiles alors que dans les « bons » collèges, ces attendus sont encore relativement bien intégrés

[synthèse] Dubet F. et Martuccelli D., 1996, *À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 348 p.

Les « évidences scolaires » apparaissent en déclin au collège : le caractère impératif du travail scolaire (associé à l'utilité des diplômes ou à l'intérêt intellectuel) et la légitimité des enseignants et du personnel éducatif (les élèves attendent qu'ils respectent des bornes précises et instaurent une certaine réciprocité dans leurs relations avec eux), ne vont plus d'eux-mêmes. Cette évolution exprime aussi l'extension d'une exigence d'autonomie, vis-à-vis des contraintes institutionnelles à la fois scolaires et familiales, de la part des élèves. Elle se décline de façons multiples mais différenciées dans la vie collégienne ordinaire : dans le collège « difficile », elle implique une résistance à l'école parfois radicale (reposant sur la valorisation d'un sens de l'honneur exigeant et débouchant souvent sur une logique de provocation), tandis que dans le « bon » collège, les évidences scolaires sont encore puissantes, et les groupes de pairs tendent plutôt à renforcer la proximité à l'école.

Une étude qui dégage trois types d'intérêts pour l'école : l'école comme lieu de sociabilité, l'école comme lieu pour acquérir un savoir utile, l'école comme lieu de diffusion de connaissances

[étude de cas] Charlot B., Bautier E., et Rochex J.-Y., 1992, *École et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Paris, Armand Colin, coll. « Formation des enseignants », 253 p.

Les auteurs comparent deux collèges au recrutement social quasi-exclusivement populaire pour l'un (situé à Saint-Denis) et mixte pour l'autre (situé à Massy-Palaiseau). Ils tentent d'établir des idéaux-types des rapports au savoir scolaire, en demandant aux élèves d'explicitier par écrit ce qu'ils estiment important dans les apprentissages qu'ils reçoivent. **Certains élèves vivent dans la « non mobilisation scolaire »** (ils comptent sur le seul temps du cycle de vie pour apprendre et voient seulement l'école comme un lieu de sociabilité), **d'autres développent un regard utilitariste** (ils s'efforcent d'aller le plus loin possible pour s'assurer un avenir professionnel satisfaisant), **d'autres enfin présentent un rapport de simple curiosité** (ils décrivent le savoir comme valant pour lui-même). Ces idéaux-types sont classés par ordre croissant d'apparition dans le collège de Massy-Palaiseau... Il apparaît ainsi que **la mobilisation sur l'école ne correspond pas nécessairement à une mobilisation sur l'apprentissage scolaire.**

. Et plus fréquemment victimes de « décrochage »

La dégradation des conditions de vie familiale, mais aussi les failles du collège unique, sont facteur de déscolarisation comme de violences scolaires

[synthèse] Millet M. et Thin D., 2012, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, coll. « Le Lien social », 328 p.

La déscolarisation, tout comme les violences scolaires, touche de plus en plus de collégiens pour la majorité issus de milieux populaires. Dans ce livre, **les auteurs reconstruisent ces parcours de ruptures scolaires et analysent les différentes causes.** Ils insistent sur l'articulation et l'enchaînement des processus au sein de plusieurs parcours de collégiens. **Ils mettent ainsi en évidence les failles du collège unique, la dégradation des conditions d'existence de nombreuses familles et les effets directs sur la scolarisation des jeunes enfants.**

Le décrochage scolaire est pluri factoriel (famille, relation avec les professeurs etc.) et favorise ensuite d'autres types de décrochages

[synthèse] Bernard P.-Y., 2015, *Le décrochage scolaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 3^e édition, 128 p.

Qu'attend-on de l'école aujourd'hui ? Quel est le niveau d'étude minimal que chacun devrait avoir atteint à la sortie du système scolaire ? Comment y parvenir et éviter les ruptures précoces de scolarité ? **Cet ouvrage propose une synthèse de travaux qui, partant de cette notion de décrochage, ont apporté des éclairages nouveaux sur les problèmes scolaires.** Ces recherches ont mis en valeur la complexité des facteurs de risque de décrochage. Elles ont notamment permis d'identifier des types de parcours favorisant la rupture scolaire. Elles ont aussi souligné l'incidence des interactions de l'élève avec l'institution scolaire, la famille, les professeurs, l'entourage, et les répercussions de l'échec scolaire précoce sur les risques de décrochages ultérieurs : autant de réflexions qui invitent à repenser l'orientation globale de la politique éducative.

. Malgré tout, quelques facteurs de réussite scolaire pour les enfants des classes populaires

Les étudiants d'origine maghrébine qui ont fait des études supérieures ont souvent eu des parents qui ont eux-mêmes des ressources (instruction, parcours professionnel réussi, personnalité forte...)

[étude de cas] Laacher S., 1990, « L'école et ses miracles. Note sur les déterminants sociaux des trajectoires scolaires des enfants des familles immigrées », *Politix*, vol. 3(12), pp. 25-37. En ligne : http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1990_num_3_12_1421

Les parents des étudiants enquêtés (d'origine maghrébine et ayant atteint le second cycle universitaire) ne sont pas dépourvus de ressources indirectes : leurs propres parents ont souvent de l'instruction ou une personnalité forte, la parenté inclut un certain nombre de diplômés (souvent restés au pays), etc. Quoiqu'il paraisse, ils disposent également de ressources propres : les pères se trouvent rarement au bas de la hiérarchie ouvrière (ils l'ont gravie par promotion interne, ce qui traduit un indéniable effort d'apprentissage), les mères tentent activement de s'intégrer (elles suivent des cours de français ou passent le permis). **La réussite scolaire de leurs enfants naît de ces détails que l'appartenance de classe s'avère incapable de refléter.**

Si le capital culturel est une variable forte dans la réussite scolaire, les conditions de sa transmission entrent aussi en ligne de compte dans la réussite, tout comme la capacité de l'école à pallier à son absence

[étude de cas] Lahire B., 1995, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard, coll. « Hautes études », 297 p.

Quelles sont les différences internes aux milieux populaires susceptibles de rendre raison des variations, parfois considérables, dans la scolarité d'enfants d'environ huit ans ? Qu'est-ce qui peut éclairer le fait qu'une partie de ceux qui ont la plus grande probabilité de redoublement à l'école élémentaire peut échapper à ce risque et même, dans certains cas singuliers particulièrement intéressants, occuper les meilleures places dans les classements scolaires ? Les phénomènes de dissonances et de consonances entre des configurations familiales populaires et l'univers scolaire constituent donc l'objet central de ce livre. **Les « tableaux de famille » qui forment le corps principal de l'ouvrage permettent notamment de comprendre comment un capital culturel familial peut se transmettre ou, au contraire, ne parvient pas à trouver les conditions de sa transmission ; ou bien encore comment en l'absence de capital culturel ou en l'absence d'action expresse de transmission d'un capital culturel existant, les savoirs scolaires peuvent tout de même être appropriés par les enfants.** Mais, en fin de compte, ce sont les notions mêmes

de capital culturel, de transmission ou d'héritage qui – métaphores utiles lorsqu'on commente des tableaux croisant des variables – perdent de leur pertinence dès lors que, changeant d'échelle d'observation, on s'attache à la description et à l'analyse des modalités de la socialisation familiale ou scolaire, dans le cadre d'une anthropologie des relations d'interdépendance.

4. Les valeurs des classes populaires

4.a. Les valeurs traditionnelles

. *Une éthique du travail*

Ouvriers et employés considèrent, pour 42% d'entre eux, que le travail est la chose la plus importante pour être heureux, contre 27% pour les CSP +

[synthèse] Baudelot C. et Gollac M., 2003, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 352 p.

Le travail représente toujours une valeur centrale pour les ouvriers et les employés. À la question : « Qu'est-ce qui est pour vous le plus important pour être heureux ? », 42 % des ouvriers et employés citent le travail ou l'un de ses synonymes, contre seulement 27 % des chefs d'entreprise, cadres et professions libérales. Davantage exposés à subir une absence de travail du fait du chômage ou d'un emploi précaire, les ouvriers et les employés sont également plus à même d'en mesurer le prix.

La morale (autodiscipline et responsabilité) est une alternative à la réussite économique pour les travailleurs américains leur permettant de se distinguer des pauvres et de refabriquer des barrières raciales

[comparaison internationale] Lamont M., 2002, *La Dignité des travailleurs. Exclusion, race, classe et immigration en France et aux États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 383 p.

La classe ouvrière n'existe plus... Michèle Lamont l'a cependant rencontrée, en allant interviewer des travailleurs américains, blancs et noirs, et français. Des auto-portraits qu'elle a recueillis, il se dégage une constatation : **la morale est au centre de l'univers de ces travailleurs américains, qui trouvent leur identité dans l'auto-discipline et la responsabilité. Ces exigences morales sont une alternative à la réussite économique, en leur permettant de maintenir leur dignité.** Ces principes les aident aussi à se distinguer des pauvres et à dresser des barrières raciales rigides. Pour les Blancs, les Noirs sont moralement inférieurs, parce que paresseux, tandis que pour les Noirs, les Blancs sont excessivement dominants et disciplinés. **La comparaison avec la France est instructive : les travailleurs acceptent plus volontiers les plus pauvres comme « une partie d'eux-mêmes » et critiquent d'autant moins les Noirs qu'ils sont considérés comme des immigrés.**

. *La famille*

Une enquête dans le nord de la France montre que les ouvriers surinvestissent la sphère familiale – forte natalité, femmes au foyer, sorties familiales, etc– car elle permet d'acquérir une honorabilité sociale

[étude de cas] Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 544 p.

Entre 1980 et 1985, enseignant dans une ville du Nord-Pas-de-Calais bouleversée par la crise de l'industrie minière, Olivier Schwartz a vécu au sein d'une cité HLM à population ouvrière. Introduit par ses habitants dans l'intimité de leurs familles, il se propose d'en faire l'objet d'une enquête d'ethnographie urbaine. **Il décrit un « familialisme ouvrier » caractérisé par une répugnance au célibat et une forte natalité, une forte vocation domestique de la femme, ainsi que par une valorisation des sorties en famille et des vacances passées dans la parenté.** Les ouvriers investissent massivement la sphère familiale parce que celle-ci constitue une forme de protection, c'est-à-dire, un lieu à soi constituant un espace de réparation des forces, et parce qu'elle permet d'accéder à des identités légitimes : avoir une famille, être mari ou femme, père et mère, sont des statuts qui permettent d'acquérir une honorabilité sociale. À travers la division sexuée des rôles domestiques et une éducation des enfants qui garde ses distances avec la culture légitime véhiculée par l'école, cette forme de familialisme tend à renforcer les mécanismes de reproduction sociale.

Les milieux ouvriers sont sensibles aux évolutions des normes éducatives : le « pater familias » dont l'autorité s'impose est remplacé par un père dont l'autorité est construite et légitimée par la discussion

[synthèse] Le Pape M.-C., 2009, « Être parent dans les milieux populaires. Entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, vol. 154, pp. 88-95. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-4-page-88.htm

Cet article montre les transformations de la définition du travail parental et en particulier du travail paternel dans les milieux populaires. Fortement attachés à la division sexuée des rôles parentaux, les pères continuent de valoriser le statut de *pater familias* qui témoigne, à leurs yeux, d'une certaine respectabilité sociale. Mais leur définition du travail parental témoigne également de changements importants : à la conception d'une autorité traditionnelle qui n'a pas besoin de se justifier pour être légitime, a succédé celle d'une autorité qui admet la justification. En définitive, **l'évolution des normes éducatives des parents reflète les transformations du monde ouvrier tout en traduisant un profond attachement aux valeurs familiales traditionnelles. Les classes populaires ne sont pas imperméables à l'expansion de la culture psychologique de masse, porteuse de nouvelles normes éducatives, ainsi que de normes de genre plus égalitaires.**

. Un détachement vis-à-vis de la politique

Les moins dotés en capital culturel se considèrent moins compétents sur les questions politiques, mais ils sont aussi plus rétifs à entrer dans ce système politique auquel ils croient peu

[synthèse] Gaxie D., 1978, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 268 p.

Il n'existe plus de cens économique (le suffrage censitaire liait jusqu'en 1848 le droit de vote au niveau d'impôt payé et donc aux ressources) mais **le capital culturel conditionne la politisation** (qui désigne dans cet ouvrage à la fois l'intérêt que l'on porte à la vie politique et le fait de se sentir compétent dans ce domaine). **À partir d'enquête quantitatives, l'auteur montre que les moins diplômés, et donc les ouvriers et les employés, se déclarent moins intéressés par la politique que les autres catégories, énoncent plus souvent que la politique est quelque chose de « compliqué », positionnent plus difficilement les personnalités dans l'univers partisan, etc.** Ce sont également eux qui ont le plus de « non réponse » aux questions d'opinion des sondages et qui s'abstiennent le plus souvent. Ces constats sont toujours valides aujourd'hui mais leur interprétation ne doit pas être trop misérabiliste : ces indicateurs d'un rapport négatif à la politique révèlent, d'une part, un sentiment d'incompétence des moins dotés en capital culturel, mais aussi leur indifférence ou leur scepticisme à l'égard de cet univers, et parfois leur refus de jouer le jeu comme cela est attendu d'eux.

Le vote FN est 2 fois plus élevé parmi les personnes sans diplôme, une tendance qui permet de faire l'hypothèse qu'un fossé se creuse entre les classes populaires et les mondes politiques, médiatiques et intellectuels

[étude de cas] Mayer N., 2002, « Les hauts et les bas du vote Le Pen 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 52(5), pp. 505-520. En ligne : http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2002_num_52_5_403735

Au premier tour des présidentielles de 2002, la proportion des votes FN s'observe à un niveau similaire au sein de quatre catégories : 23 % des ouvriers, 22 % des employés, 22 % des indépendants et 22 % des agriculteurs interrogés déclarent alors avoir voté pour J.-M. Le Pen (contre 13 et 11 % des cadres et professions intermédiaires). Une variable essentielle est celle du diplôme : le vote FN est deux fois plus élevé parmi les personnes sans diplôme (qui sont aussi les plus mal inscrites et les plus abstentionnistes) que parmi les diplômés du supérieur (qui participent le plus). Ce vote varie aussi en fonction du sexe (il est plus fréquent parmi les hommes), de l'âge (les votants sont plus âgés), de la stabilité de l'emploi (la précarité et le chômage sont des facteurs favorables au vote FN). **Au cours du temps, le vote FN s'est particulièrement accru, tout comme l'abstention, parmi les moins diplômés. Ce vote renvoie donc, en grande partie, à une distance aux mondes politique, médiatique et intellectuel. Il caractérise une partie des classes populaires, mais pas la majorité d'entre elles, ni toujours les mêmes personnes au cours du temps.**

4.b. L'émergence d'une culture de rue ?

. Un phénomène ancien, mais dont la régulation s'est affaiblie

Bandes, bagarres et vandalismes qualifiaient traditionnellement le « loubard », étant entendu que ces débordements ne sont tolérés dans les classes populaires que jusqu'au mariage et à l'entrée à l'usine

[étude de cas] Mauger G. et Fossé-Poliak C., 1983, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 50(1), pp. 49-68. En ligne : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1983_num_50_1_2206

L'ensemble des attributs symboliques, des consommations distinctives qui, parfois isolément mais le plus souvent regroupés, valent à ceux qui les portent leur désignation et leur stigmatisation comme loubards. Ce sont les formes de sociabilité et les pratiques de ces loubards (constitution de bandes plus ou moins étendues, bagarres, vandalisme, vols), sont non seulement communs à une large fraction des jeunes de milieu populaire sous des formes plus ou moins atténuées ou accentuées, mais se retrouvent aussi, parfois identiques, le plus souvent transposés, dans le monde ouvrier adulte. **S'il en est ainsi c'est que le principe unificateur de ces attributs, consommations, pratiques n'est au fond rien d'autre que les valeurs de virilité fondées sur la force physique, seule propriété qui puisse être mise en avant pour se définir.** Ainsi comprend-on à la fois qu'au vu de tel ou tel trait culturel n'importe quel jeune issu de milieu populaire puisse être désigné comme loubard et que le loubard, défini comme celui qui cumulerait l'ensemble des traits propres à le faire désigner comme tel, n'ait d'autre existence que celle d'un mythe ou d'un idéal-type. Cet article illustre le fait que les débordements juvéniles masculins ont longtemps été tolérés, mais aussi régulés par les classes populaires : il était entendu que les garçons rentrent dans le rang lors du passage à l'âge adulte, c'est-à-dire du mariage et de l'entrée à l'usine.

La rue offre une reconnaissance sociale par les incivilités notamment aux jeunes qui ne l'obtiennent plus par l'école ou par le travail : saisir cette nouvelle donne conditionne l'efficacité des interventions judiciaires et socio-éducatives

[étude de cas] Coutant I., 2005, *Délict de jeunesse. La justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Enquêtes de terrain », 324 p.

Pourquoi les délits d'une partie de la jeunesse populaire, auparavant relativement tolérés, sont-ils désormais jugés insupportables ? Ces jeunes « difficiles » sont-ils des « sauvageons » perdus pour la société, comme se plaisent à le répéter certains responsables politiques ? Le travail socio-éducatif serait-il devenu inefficace, ne laissant d'autre alternative que la répression policière ? À partir d'une enquête menée sur des dispositifs judiciaires en région parisienne, Isabelle Coutant confronte la parole de victimes d'« incivilités » – habitants des grands ensembles, enseignants, éducateurs et policiers – à celles de mineurs délinquants et de leurs parents. En consacrant une place importante aux entretiens et aux récits d'observations, notamment en maison de justice, **l'ouvrage montre que la délinquance juvénile contemporaine est le fait d'une autonomisation de la « culture de rue » vis-à-vis de la culture ouvrière. Cette évolution résulte pour partie de la précarisation des classes populaires et de la ségrégation urbaine.** La « rue » offre alors une reconnaissance sociale à ceux qui ne l'obtiennent ni à l'école ni au travail, ni même au sein de leur famille. À travers le portrait d'anciens délinquants qu'elle a parfois suivis sur plusieurs années et l'analyse minutieuse du travail réalisé par les magistrats et les éducateurs rencontrés, **l'auteur met en évidence les conditions d'efficacité des interventions judiciaires et socio-éducatives.** Et elle reprend enfin une question centrale pour les républicains du XIX^e siècle, soucieux d'enraciner les valeurs de la République : celle de l'« éducation morale ». Comment intervenir sur la vision du monde des enfants et des adolescents ? Comment faire en sorte que leurs valeurs soient rendues compatibles avec celles de la société dominante ?

Bandes, milieu, bohème populaire sont trois styles de vie « déviants » qui ont connu sur trente ans de fortes évolutions : bandes et milieu tendant à se confondre tandis que bohème populaire évolue soit vers la culture hip hop soit vers la religion

[synthèse] Mauger G., 2006, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Étude de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*, Paris, Belin, coll. « Sociologiquement », 253 p.

« L'émeute » de novembre 2005 a remis sur le devant de la scène politico-médiatique les jeunes des classes populaires et leurs pratiques « déviantes ». Comment les expliquer sociologiquement ? **En mettant en perspective une double série d'enquêtes ethnographiques séparées par une trentaine d'années, on peut décrire un espace des styles de vie « déviants » structuré par trois pôles – « le monde des bandes », « le milieu » et « la bohème populaire »** – et analyser les permanences et les transformations de cet univers au fil du temps. Les pratiques du monde des bandes ont pour principe unificateur l'affirmation des valeurs de virilité, celles du milieu, le culte de la richesse, celles de la bohème populaire, la bonne volonté culturelle qui s'investissait dans la « contre-culture ». Quels sont les effets de la crise de reproduction qui affecte les classes populaires depuis la deuxième moitié des années 1970, sur ces pratiques « déviantes » ? **Si les aspirations culturelles frustrées s'expriment aujourd'hui comme hier dans une « bohème populaire », on peut actuellement y distinguer deux pôles : l'un tourné vers la « culture hip hop », l'autre vers la quête du salut religieux. L'extension du chômage et de la précarisation conduit à la recherche d'alternatives au salariat (« deal » et « bizness »), brouillant les frontières entre le milieu et le monde des bandes.** L'ethos viril et l'indignation morale que suscitent les « bavures policières » s'expriment sporadiquement dans les « violences urbaines » : révoltes « proto-politiques » susceptibles de conversion en « expression politique » dans la mesure où elles rencontrent une offre de sens et de réhabilitation symbolique.

Il y a 50 ans, le phénomène des « bandes » étaient limité par le service militaire et le plein emploi, aujourd'hui elles perdurent plus longtemps au travers de 3 scènes sociales : la famille, l'école et la rue

[synthèse] Mohammed M., 2011, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, coll « Le Lien social », 468 p.

Les jeunes en bande ont tout pour déplaire. Décrits comme agressifs, hostiles, violents, ils incarnent une dangerosité de proximité. C'est à travers leurs « affrontements », leurs « agressions gratuites », leurs

« trafics », leurs dévouements émeutiers, leurs penchants sexistes ou homophobes, que les bandes alimentent l'actualité journalistique. La place qu'elles occupent dans les médias est indissociable des prédatations qu'elles commettent ou qui leur sont imputées. Au-delà des faits-divers, cette réalité pose de nombreuses questions : qu'est-ce qu'une bande ? Comment se forment-elles ? Peut-on les mesurer ? Quelles évolutions ? Qui attirent-elles ? Pourquoi ? Comment fonctionnent-elles ? Quelles places y occupent les transgressions ou les comportements violents ? Que disent ces groupes des évolutions de notre société ? C'est à l'ensemble de ces questions qu'est dédié cet ouvrage qui est le fruit d'une longue recherche de terrain menée dans une « zone urbaine sensible » de la région parisienne. L'auteur s'est attaché à comprendre ce phénomène à la fois ancien et en constante mutation. **La société change, les bandes aussi. Il y a un demi-siècle, leur ampleur et leur durée de vie étaient limitées par le service militaire et, surtout, par le plein emploi. L'école ne conditionnait pas autant les destins sociaux et les territoires ouvriers n'étaient pas imprégnés par le « business ». Aujourd'hui, le public des bandes, essentiellement masculin, se construit principalement dans trois scènes sociales : la famille, l'école et la rue.** Trois univers liés entre eux, analysés de l'intérieur, afin d'appréhender la « pertinence » des bandes pour ceux qui les forment, la recomposition des liens sociaux qu'elles imposent et leur poids dans le quotidien de ceux qui les côtoient.

. Les caractéristiques de la culture de rue : de la violence au sentiment d'injustice

La jeunesse des banlieues s'invente un système original de relations sociales où « l'honneur » tient une place clé. Ce système de valeurs se diffuse dans d'autres couches de la société, ce qui laisse espérer une intégration de cette jeunesse stigmatisée

[étude de cas] Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob, 368 p.

Depuis une quinzaine d'années, le malaise social de la jeunesse des banlieues fait la une des journaux, alimentant les peurs et encourageant un certain discours social et politique autour des notions de crise, de désordre, de désocialisation... À cette problématique du vide social, du manque, ce livre, issu d'une expérience de terrain, propose une approche résolument sociologique et ethnologique des rapports entre adolescents. David Lepoutre s'intéresse à la jeunesse des banlieues de 10 à 16 ans, celle qui investit l'espace de la Cité réappropriée dans une topologie nouvelle, dans un réseau d'interconnaissance où l'amitié et les rituels sont riches et fondateurs d'un système original de relations sociales. Dans cette chronique au fil des jours, on explorera ainsi le cadre spatial, social, ethnique des grands ensembles. On écouterà le « langage de la culture des rues », tant du point de vue de la langue proprement dite (argot, verlan, obscénités, diction) que de celui de ses interactions (« vanes », insultes, ragots, mensonges, juréments). **On en viendra tout naturellement à étudier les différentes formes de l'échange de violence, qu'il soit sportif, ludique ou clairement conflictuel (vengeance, etc.). Pour finir, on s'interrogera sur le système de valeurs de cette « sous-culture » : l'honneur, dont le constant souci traverse la plupart des conduites et des conflits.** La diffusion récente et massive de certains traits de cette culture des rues dans la société française permet sans doute aujourd'hui d'envisager l'intégration positive d'une catégorie de jeunesse jusqu'ici largement stigmatisée.

Déstructuration sociale et « abandons républicains » depuis les années 80 sont à l'origine de la constitution de groupes qui tirent une rentabilité matérielle et symbolique de leurs comportements violents

[étude de cas] Sauvadet T., 2006, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales », 303 p.

Grande cause morale et sociale du moment, ou épouvantail national... Il est plus facile de plaquer sur les « jeunes de cité » tel ou tel schéma que d'aller à la rencontre de leur altérité pour croiser, soutenir et

décrypter leur regard. On les voudrait « agis », par d'autres ou par leur « inculture » propre. Ils agissent en fait selon les contraintes d'un environnement créé par notre société. Avant de dire qui ils sont (« racaille », etc.), il faut comprendre comment ils fonctionnent et se gouvernent. C'est la démarche du présent livre, travail d'un jeune sociologue. Ce dernier a longtemps côtoyé l'univers de la rue et l'analyse sans mépris ni empathie forcée. Sur la base d'une passionnante enquête de terrain, il rend compte du processus qui, à partir de la déstructuration sociale et des abandons républicains des années 1980, a mené à la constitution de groupes marchant au « capital guerrier » : mélange de force physique, de dispositions psychologiques et de réseaux relationnels qui assure une aptitude au combat et passe facilement du système de défense à l'outil de persécution. **Cette approche restitue à « la rue », l'espace du pauvre, son caractère hautement concurrentiel. À l'opposé de l'antienne des « violences gratuites », elle s'intéresse à la rentabilité symbolique et matérielle des comportements violents.** Rien de plus ambivalent et atypique dans le fade contexte français contemporain que cette cristallisation d'énergie, rien de plus triste que la manière dont on s'entend à la dévaluer plutôt qu'à la canaliser et à l'intégrer positivement dans le social.

Les jeunes des cités développent une opposition virulente tout comme ils s'estiment violemment rejetés, témoignant de la faiblesse de leur espoir de pouvoir agir sur leur présent comme sur leur avenir

[étude de cas] Marlière E., 2008, *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Paris Fayard, 248 p.

« Nous, on est des pions, des bicots dans des cages à poules, ils ne savent pas quoi faire de nous » ; « on vit dans un système bien huilé et nous on est un peu les boucs émissaires » ; « on nous a parqués dans des cités dortoirs avec rien. C'est normal qu'à un moment donné on fasse des conneries ». Les témoignages empreints de désespoir, de haine et de révolte sont légion dans cet ouvrage, lequel propose un éclairage sur les dimensions politiques du sentiment d'injustice qui structure la perception du monde chez beaucoup de « jeunes des cités ». À partir de son observation participante menée sur plusieurs terrains en France, et de sa retranscription des discours formels et informels dont il a été témoin, **Eric Marlière analyse la nature des propos belliqueux qui animent une partie de ces jeunes. Les relations conflictuelles avec la police, la méfiance à l'égard des travailleurs sociaux et le désenchantement vis-à-vis de l'école singularisent leur rapport aux institutions.** Leur conception de la politique est négative et hypercritique : corruption, « toute-puissance » de l'État, « forces obscures » (franc-maçonnerie et « sionisme ») forment une sorte de « théorie du complot » dont ils se sentent les premières victimes. **La radicalité des discours entendus fait écho au quotidien de ces enfants d'ouvriers qui n'ont plus d'emprise ni sur le présent, ni sur l'avenir.** Se sentant déconsidérés et, de surcroît, stigmatisés comme les « nouveaux ennemis de l'intérieur », ils développent un sentiment d'insécurité dans un pays qui a pourtant vu naître la constitution des droits de l'homme et du citoyen. Réalisée sans détour, cette enquête de terrain nous montre de l'intérieur les représentations sociales véhiculées par ces « jeunes des cités » qui défrayent si souvent la chronique.

. Autres caractéristiques : le conformisme et l'omniprésence des nouvelles technologies ?

Les normes religieuses et politiques qui structuraient de manière contrainte l'individu sont remplacées par un conformisme d'adhésion, car l'individu demeure un être social qui a besoin d'appartenir à une communauté

[essai] Maurin E., 2015, *La Fabrique du conformisme*, Paris, La République des idées / Seuil, 128 p.

On est passé d'un conformisme contraint par la tradition et dominé par la peur de la réprobation sociale à un conformisme d'adhésion, une dépendance consentie aux règles observées par ceux qui nous entourent, motivée par la peur de l'isolement et du déni de notre existence. L'effacement des grandes normes religieuses et politiques nourrit le mythe d'une société peuplée d'individus autonomes,

indépendants, capables de « s'auto-réaliser ». Cette vision néglige les liens profonds et durables que nous entretenons les uns avec les autres. La tendance à imiter ceux dont nous voulons rester proches traduit moins un manque d'originalité que la volonté de ne pas s'en éloigner encore davantage. Un conformisme contraint par la tradition, dominé par la peur de la réprobation sociale, a cédé la place à un conformisme d'adhésion, qui s'observe aussi bien dans l'entreprise que dans la famille, à l'école que dans les quartiers des grandes villes. Du même coup, les politiques publiques ciblées touchent un public beaucoup plus large et varié qu'elles ne le croient. Ce livre renouvelle notre compréhension du fonctionnement social et ouvre la voie à des politiques moins naïves et plus efficaces.

Comment les nouvelles technologies fabriquent une alternative aseptisée aux relations humaines, les adolescents en particulier préférant la connectivité aux interactions en tête à tête

[étude de cas] Turkle S., 2015, *Seuls ensemble. De plus en plus de technologies, de moins en moins de relations humaines*, Paris, L'échappée, coll. « Pour en finir avec », 528 p.

Comment les nouvelles technologies ont-elles redessiné le paysage de nos vies affectives et de notre intimité ? Telle est la question centrale de *Seuls ensemble*. Pour y répondre, l'anthropologue Sherry Turkle a étudié pendant quinze ans nos relations avec les objets technologiques. Elle a observé chez les utilisateurs de robots de compagnie une tendance à les considérer comme vivants et à se laisser duper par leurs réactions préprogrammées. Un nouveau fantasme est ainsi en train d'émerger, où des substituts technologiques, sûrs et sans surprises, pourraient bientôt remplacer les relations interpersonnelles, éprouvantes et imparfaites. Elle a constaté qu'une dynamique similaire était à l'œuvre dans nos rapports aux nouvelles technologies en général. L'ultra-connectivité s'accompagne de comportements compulsifs qui mettent en péril les bienfaits d'une certaine solitude, nécessaire à la construction de soi. **Ses enquêtes sur les adolescents révèlent leur dépendance accrue aux smartphones et leur tendance à préférer les interactions médiatisées à celles en tête-à-tête – considérées comme trop risquées et trop exigeantes.** Ce livre captivant a eu un grand retentissement aux États-Unis, car il montre, preuves à l'appui, comment nous nous coupons de ce qui est au fondement de toute relation humaine : l'altérité et sa part d'imprévisibilité, de risques et de plaisirs, à jamais inaccessibles à des systèmes informatiques.

. Un cas extrême : les émeutes urbaines

Une enquête de terrain montre que les habitants ont largement soutenu les émeutiers de 2005 et plus largement qu'école ou police n'inspirent plus confiance à des jeunes dont la situation sociale et économique est largement dégradée

[synthèse] Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.), 2007, *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », 176 p.

En novembre 2005, une émeute d'une ampleur sans précédent dans l'histoire contemporaine de la France a été gérée politiquement de façon désastreuse : le « retour au calme » est aussi un retour à toutes les difficultés de la vie ordinaire pour les habitants des quartiers populaires. C'est pourquoi des sociologues de terrain ont voulu montrer qu'il est possible et indispensable d'analyser ces événements et ce qu'ils révèlent de l'état de la société française. Le livre montre notamment le rôle joué par Nicolas Sarkozy, pompier-pyromane, dans le développement de l'émeute. Il révèle aussi que la première personnalité politique à demander la mise en place de l'état d'urgence fut... Marine Le Pen. **Contre les idées reçues, et notamment celle que ces émeutes furent le fait de jeunes instrumentalisés par des « caïds », des « barbus » ou des rappeurs, les auteurs montrent enfin que nombre d'habitants des quartiers ont témoigné d'une forme de solidarité avec les jeunes émeutiers.** Au-delà de l'événement, le livre soulève un certain nombre de questions essentielles : pourquoi l'école n'est plus perçue par une partie de la population comme un lieu de promotion sociale mais comme un lieu d'échecs et d'humiliations ? Quelle est la situation sociale et

économique réelle des habitants des quartiers, en particulier les jeunes ? Pourquoi la façon dont la police remplit ses missions dans les quartiers « sensibles » est-elle devenue un problème plus qu'une solution ?

Les émeutes urbaines sont évolutives, elles peuvent passer d'une dimension expressive à une dimension ludique, d'une dimension protestataire à une dimension revendicatrice

[étude de cas] Kokoreff M., Steinauer O., et Barron P., 2007, « Les émeutes urbaines à l'épreuve des situations locales », *SociologieS*, en ligne : <http://sociologies.revues.org/254>

Je distinguerai volontiers quatre dimensions de l'action du point de vue des émeutiers. **La dimension expressive réside en ce que la violence apparaît comme la seule manière d'exprimer sa colère et de se faire entendre face à la mort, à l'arbitraire, à la peur, à l'assignation à résidence, aux discriminations.** Elle illustre le fait que ces jeunes sont privés d'accès aux moyens conventionnels à l'espace public. Mais il suffit que l'émeute s'étende dans la durée et qu'elle bénéficie d'une visibilité exceptionnelle pour que cette dimension expressive s'édulcore, que le « message » perde de sa force. **C'est alors qu'apparaît la dimension ludique. Brûler des voitures, à un moment et dans un contexte donné, c'est entrer dans un « jeu », celui, attendu ou provoqué, qui autorise une certaine reconnaissance des médias comme des pairs.** De son côté, la dimension instrumentale envisage la violence comme un moyen en vue d'une fin. Dans le cas qui nous intéresse, **il y a initialement une dimension protestataire qui consiste à exprimer sa colère tout à la fois contre la police et le ministre de l'Intérieur, les institutions comme l'école ou la justice.** Il s'agit de contourner le stigmate (« on est pas des racailles ») ou de l'assumer (« vous nous traitez de racailles, vous allez voir, on va tout niquer »). À son tour, l'impact médiatique et politique de l'émeute peut se traduire plus précisément par des groupes et des acteurs susceptibles d'introduire **une dimension revendicatrice. L'émeute non plus seulement comme une manière de se faire entendre dans les médias ou par l'opinion mais de poser des revendications** (« Sarkozy doit s'excuser ou démissionner », « on demande du respect ! », « ce qu'on veut c'est du boulot »). Dans ce sens, on voit donc le double glissement qui peut s'opérer d'une dimension (expressive vs ludique) à l'autre (protestataire vs revendicatrice). Il suffit que l'un s'opère plus rapidement et massivement et que l'autre bloque pour qu'à la définition sociale de l'émeute urbaine se substitue celle de la violence urbaine.

Une étude de cas montre que les violences urbaines sont la résultante d'années de mise en échec scolaire, de racisme et de discriminations

[étude de cas] Beaud S. et Pialoux M., 2013, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 426 p.

Analyse d'une émeute urbaine survenue en juillet 2000 dans une ZUP de Montbéliard, ce livre cherche à rendre compte d'un paradoxe apparent : pourquoi cette émeute se produit-elle alors que les indicateurs économiques et sociaux semblent plus favorables que jamais ? Ils montrent qu'en réalité, **ce sont les années passées de déstructuration des classes populaires, la rupture croissante entre les familles immigrées et le reste de la société, l'enfermement dans la ZUP qui « fabrique » les émeutiers.** Une explication qui est aussi un avertissement : l'échec scolaire, le racisme et les discriminations, la précarité nourrissent un désespoir social et un ressentiment et constituent autant de « bombes à retardement ».

. Les familles ne sont pas passives

Pouvoir choisir son école et posséder une maison individuelle sont les 2 vecteurs pour que les familles conservent une bonne image d'elles mêmes, même si elles vivent dans des quartiers difficiles

[étude de cas] Barou J., 2007, « De la difficulté d'élever ses enfants dans un quartier sensible. Lutter contre l'impuissance », *Informations sociales*, n°141, pp. 52-64. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-5-page-52.htm

Les troubles de voisinage, les violences et, plus globalement, la stigmatisation attachée aux quartiers sensibles engendrent chez les familles soucieuses de l'avenir de leurs enfants le désir de les soustraire à ces mauvaises influences. **L'enjeu pour les parents est l'avenir de ces derniers, mais il est question aussi d'estime de soi, d'être fidèle à ses valeurs, et de sa capacité à se démarquer d'une image globalisante et dévalorisante.** L'école choisie ainsi que le rêve de la maison individuelle en sont les principaux vecteurs.

. Conclusion : la culture de rue n'exerce pas d'effet univoque

Les modes de sociabilité dans les banlieues n'ont pas un effet univoque : ils peuvent être source d'une accentuation ou au contraire d'une limitation des comportements délinquants des adolescents

[étude de cas] Lagrange H., 2007, « Les effets de la sociabilité des adolescents sur la réussite scolaire et les inconduites », *Informations sociales*, vol. 141, pp. 110-119. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-5-page-110.htm

À travers l'étude de deux éléments principaux : le degré de mixité de la sociabilité des adolescents et la durée des relations (anciennes ou renouvelées), trois enquêtes situées dans des collèges publics apportent des éclairages quant aux effets du réseau de sociabilité sur les dynamiques scolaires et sur la délinquance. Les progrès scolaires sont liés à des facteurs différents, tels que le rôle positif de l'activité féminine dans la réussite des enfants ou les effets d'entraînement du groupe vers le haut ou le bas qui peuvent affecter les conduites délinquantes. Dans les quartiers d'habitat social dans lesquels les occasions de commettre de petits délits sont plutôt plus nombreuses qu'ailleurs, une sociabilité très ancrée localement conduit plus souvent les garçons à commettre des délits. Au contraire, une sociabilité plus sélective, plus diversifiée, plus renouvelée est associée à une moindre implication dans la délinquance. **La sociabilité des cités n'a cependant pas, par nature, d'effets univoques sur la délinquance. La sociabilité locale peut être institutrice de contrôles susceptibles, si un travail éducatif est accompli, d'en démultiplier les effets, ou, au contraire, abriter une sous-culture déviante et élever les probabilités d'implication dans la délinquance.**

. Comparaison : les jeunes des classes populaires en milieu rural

Les jeunes ruraux ont plus de mal que leurs parents à accéder à une honorabilité sociale, maintenant que le plein emploi a disparu, aussi compensent-ils en valorisant d'autres espaces sociaux comme le fait « d'être du coin », le foot, les cafés...

[étude de cas] Renahy N., 2005, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 284 p.

Quand on parle de la « jeunesse » aujourd'hui, on pense plus souvent aux jeunes « des quartiers » qu'à ceux de la campagne. Ces derniers, quand ils sont ouvriers, sont alors doublement invisibles, comme « ruraux » et comme « ouvriers » (car la classe ouvrière demeure associée, dans les esprits, aux régions industrielles). Les sociologues eux-mêmes se sont peu intéressés à cette catégorie de population, pourtant nombreuse. Ce sont ces jeunes « gars du coin » que nous propose de découvrir Nicolas Renahy dans cet ouvrage, fruit d'une enquête menée pendant dix ans dans un village de Bourgogne. Tandis que leurs pères et grands-pères avaient bénéficié de la période faste du paternalisme industriel (travail fixe à l'usine, facilités de logement, fierté d'appartenir à une génération ouvrière), ces jeunes gens peinent à trouver leur place dans un contexte de plus en plus incertain et précaire. **Restés au village, voués au chômage ou à**

une succession de petits boulots, hantés par la crainte du célibat, ils doivent renoncer à l'accession au modèle familial dans lequel ils avaient été socialisés : reconnaissance professionnelle, accès à la propriété, famille nombreuse... et tentent de survivre socialement en se repliant sur les ressources que leur offre le seul fait d'être « du coin » (leur « capital d'autochtonie »). En nous faisant pénétrer dans le monde des « gars du coin », en retraçant leurs parcours familiaux et scolaires, en s'intéressant à leurs espaces quotidiens (l'usine, le domicile, le foot, les cafés...) et à leurs expériences intimes, l'auteur éclaire les tentatives individuelles et collectives pour maintenir une honorabilité populaire menacée et offre un portrait inédit d'une jeunesse rurale méconnue.

4.c. Sur le communautarisme

. Une radicalisation religieuse ?

Si la pratique de l'Islam n'a cessé de croître avec la sédentarisation des immigrés –on compte plus de 3 millions de musulmans en 1987–, les modalités de cet Islam couvrent un large spectre allant de l'exemplarité à la radicalisation en passant par la socialisation

[synthèse] Kepel G., 1987, *Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 424 p.

Avec près de 3 000 000 de musulmans, plus de 1000 mosquées et lieux de prières, quelque 600 associations confessionnelles, l'Islam est la deuxième religion de l'Hexagone. **Gilles Kepel retrace la progression de l'Islam en France depuis 1926** : elle s'avère indissociable de la sédentarisation des populations venues y travailler. C'est lorsque le retour au pays d'origine cesse d'être une réalité, une possibilité et même simplement un désir, c'est lorsque le seul horizon national devient français, qu'apparaît la demande d'Islam. Cependant, **le sens que les associations musulmanes donnent à leurs activités est loin d'être homogène**. Il existe des lieux de grande piété, telle la mosquée de la rue Jean-Pierre Timbaud Paris, qui constitue un centre quasi missionnaire pour un Islam qui se veut exemplaire. On peut aussi rencontrer des secteurs radicalisés que l'Iran khomeyniste a tenté, sans grand succès semble-t-il, de gagner à ses vues, et dont nous constatons qu'ils ne s'orientent jamais vers des pures conduites de rupture ou de violence. Ailleurs, à l'inverse, les activités organisées écartent toute politisation et relèvent plutôt d'un effort de socialisation dirigé, pour l'essentiel, vers la jeunesse : scoutisme, sport, éducation, etc. Cet Islam de paix sociale exerce des fonctions de stabilisation, et répond à un souci de détourner les populations de la déviance et de la contestation.

L'Islam peut aussi être, pour certains jeunes en banlieue, un moyen d'échapper à la ségrégation sociale en y trouvant les moyens de lire autrement une réalité qui leur est hostile

[synthèse] Khosrokhavar F., 1997, *L'Islam des jeunes*, Paris, Flammarion, coll. « Essais », 319 p.

Des attentats dans le RER à l'affaire Khaled Kelkal, en passant par la question du foulard, aujourd'hui l'Islam fait peur. Mais **il existe un islam méconnu, spécifiquement français, qui se développe dans les banlieues depuis la fin des années quatre-vingt**. Cet islam, à l'opposé de l'islam radical et souvent contre lui, **offre aux jeunes un discours permettant de lire positivement une réalité qui leur est hostile**. « Ta Ferrari, tu l'emportes pas au paradis ! » affirment les jeunes qui apprennent à mettre à distance leur envie de consommation immédiate. **Ils trouvent à travers le prosélytisme une raison de vivre et la possibilité d'échapper au ghetto social et géographique de leur quartier. Témoin de cette double identité, française et musulmane, le foulard**. Loin de marquer une volonté de rompre avec la République, il offre souvent aux jeunes filles qui le portent une occasion de se soustraire à la coercition d'un milieu familial exerçant à leur encontre les restes d'une autorité en lambeaux. C'est à la rencontre de cet islam des jeunes que F. Khosrokhavar nous convie.

Un exposé du rôle que jouent de manière croisée l'idéologie, le contexte politique, la situation sociale, la religion elle-même dans le processus de radicalisation observé depuis une quinzaine d'années en Europe

[synthèse] Khosrokhavar F., 2014, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 191 p.

Dans la foulée de la révolution iranienne, et avec notamment les attentats du 11 septembre 2001, un vaste mouvement témoigne dans le monde entier de logiques de violence qui en premier lieu mettent en avant la religion musulmane. Aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs, les chercheurs, les responsables politiques, les *think tanks*, les agences de sécurité et les médias se sont massivement emparés du phénomène qu'ils qualifient de radicalisation afin de l'analyser et le comprendre. **En France, et pour des raisons idéologiques, la notion de radicalisation est mise de côté.** Pourtant, les problèmes qu'elle recouvre sont vastes et nombreux : il était urgent d'en analyser les ressorts. Qui se radicalise, comment, pour quelle raison ? Quels rôles jouent l'idéologie, le contexte politique, la situation sociale, la religion elle-même pour les individus qui s'engagent dans des processus aboutissant à des attitudes où se conjuguent inflexibilité, désir et pratique d'une violence sans limites, dans une guerre totale contre la société ? Farhad Khosrokhavar était le mieux préparé par ses recherches pour suivre les méandres les plus récents de l'islam radical. **Il nous apporte des connaissances souvent étonnantes et une analyse approfondie de la radicalisation jihadiste en Europe et dans le monde arabe. Il nous propose aussi un éclairage particulièrement saisissant des processus se traduisant par exemple par l'afflux de jeunes Européens vers la Syrie.**

Contrairement aux catholiques, musulmans et juifs se sont peu sécularisés : la religion étant pour eux le vecteur d'une culture et d'une identité, les jeunes générations manifestent un attachement à la religion plus fort que leurs aînés

[cadre statistique] Simon P. et Tiberj V., 2013, *Sécularisation ou regain religieux : la religiosité des immigrés et de leurs descendants*, INED, Document de travail n°196, 47 p. En ligne : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19585/document_travail_2013_196_religion.fr.pdf

Les descendants d'immigrés issus de familles musulmanes gardent un plus grand engagement dans la religion, contrastant avec ceux venant de familles catholiques qui suivent plus ou moins l'évolution vers la sécularisation qui prévaut en France. La transmission intergénérationnelle est ainsi plus directe dans les familles musulmanes ou juives, soulignant le rôle spécifique joué par la religion dans l'immigration. Dépasant la seule dimension spirituelle, l'attachement à la religion comme marqueur culturel et identitaire est plus actifs parmi les descendants d'immigrés de culture musulmane. [...] Le regain religieux, ou retraditionnalisation, voire la radicalisation autour de l'Islam trouvent-ils confirmation dans l'enquête ? Nos données ne permettent pas de traiter directement de la radicalisation, mais **les éléments obtenus sur l'évolution de la religiosité et les frontières sociales construites autour de la religion tendent à relativiser les thèses de repli identitaire. S'il est vrai que l'expression de la religiosité est plus manifeste parmi les Musulmans de moins de 26 ans**, comme pour les Juifs mais contrairement à ce qui est observé pour les Catholiques, **ce phénomène relève d'abord d'une évolution qui concerne toutes les familles musulmanes. Autrement dit, il n'y a pas une rupture générationnelle qui signifierait un rapport plus intense à la religion chez les jeunes nés en France**, mais plutôt une affirmation plus grande de la religion parmi les populations immigrées depuis les années 1980 qui s'inscrit dans un mouvement plus global d'évolution de la fonction de la religion dans les pays musulmans.

. **Le voile, la nourriture halal, et leurs significations**

Une étude qui redonne leur place aux filles, pour resituer et nuancer les approches politiques, médiatiques et mêmes sociologiques de la domination masculine dans la vie amoureuse de jeunes entre 15 et 20 ans

[étude de cas] Clair I., 2008, *Les Jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin, 303 p.

Dans le cadre d'une enquête dans quatre « cités » de la banlieue parisienne, une soixantaine de filles et de garçons, âgés de 15 à 20 ans, racontent leur entrée dans la vie amoureuse, ses déboires et ses félicités. **L'étude de leurs relations amoureuses permet de restituer sous les faux-semblants une réalité complexe, faite aussi de femmes et de filles, et du même coup de sortir ces dernières de leur rôle nécessairement secondaire (victimes des garçons/hommes, violées, voilées, recluses).** Ce livre qui restitue largement la parole des jeunes eux-mêmes interroge une domination masculine aussi certaine qu'ambiguë. **Le grand mérite de l'auteure est de s'inscrire en faux contre l'habitude prise de ne déclinier les « jeunes des cités » qu'au masculin, en capuches, baskets et machisme assorti.** Elle apporte un démenti à toute une série d'approches, politiques, médiatiques et le cas échéant sociologiques qui tirent parti de cette domination masculine affichée pour stigmatiser deux fois les banlieues, et spécialement les milieux issus de l'immigration : en caricaturant les garçons, en niant les filles.

Les comportements déviants sont considérés comme une déviance individuelle si l'individu est un américain blanc ou communautaire s'il est immigré de couleur, ce qui revient à raciaiser les comportements

[comparaison internationale] Volpp L., 2006, « Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25, pp. 14-31. En ligne : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2006-3-page-14.htm

L'article examine des cas de mariages d'adolescentes aux États-Unis, les uns consentis, les autres contraints, et montre comment la perception de la « mauvaise conduite » dépend de l'identité de l'agent. **Un comportement dérangeant sera le plus souvent attribué à une déviance individuelle lorsque les agents sont des Américain.e.s blanc.he.s, tandis que dans le cas d'immigrant.e.s de couleur, leur comportement sera compris comme caractéristique de la culture d'origine tout entière.** L'autrice considère qu'il en résulte une perception exagérée de la différence ethnique, qui assimile cette différence à une différence morale du côté des immigrant.e.s, ce qui a conduit au débat entre féminisme et multiculturalisme. **Extraterritorialiser un comportement problématique en le projetant au-delà des frontières des valeurs américaines a pour effet à la fois d'identifier les cultures immigrantes racialisées à la subordination de sexe, et de dénier la réalité d'une telle subordination dans l'Amérique blanche, où pourtant elle règne largement.**

Une étude dégage quatre types de consommateurs hallal : le mangeur ritualiste, le mangeur consommateur, le mangeur revendicatif et le mangeur ascète

[étude de cas] Rodier C., 2014, *La question halal. Sociologie d'une consommation controversée*, Paris, PUF, coll. « Le Lien social », 209 p.

Le halal en France a fait l'objet de nombreuses polémiques ces dernières années, notamment lors des débats concernant l'abattage rituel, les cantines scolaires ou encore la multiplication des rayons estampillés halal. Quelles significations doit-on toutefois donner à ces mouvements d'affirmation d'appartenance alimentaires des uns et des autres ? **L'auteur établit une typologie des pratiques halal distinguant quatre types de « mangeurs ».** Le « mangeur ritualiste » caractérise la première génération de migrants berbères. Leur comportement alimentaire est empreint de tradition, les normes dominantes sont majoritairement celles du pays d'origine (plats, techniques culinaires). Pour le mangeur ritualiste, l'adhésion religieuse se borne au

régime halal. Le « mangeur consommateur » correspond à la jeune génération. Manger halal permet à ces jeunes de diversifier leur régime alimentaire en accédant à une gamme de produits plus importante. Le « mangeur revendicatif » est celui pour qui le halal constitue un marqueur identitaire et engendre une distinction. Il est personnifié par de jeunes hommes pour qui la pratique halal est perçue comme un outil de protestation. Il est intéressant de souligner que la démarche est suivie davantage pour afficher une appartenance à la communauté religieuse que par volonté pieuse. Enfin, le « mangeur ascète » est souvent représenté par des jeunes femmes en quête d'autonomie, dont la démarche va bien au-delà du simple régime alimentaire. Leur corps autant que leur esprit deviennent des instruments pour accroître leur piété. L'acquisition de connaissances théologiques et la pratique rigoureuse et authentique de l'islam confère à ces jeunes femmes une certaine influence au sein de la famille. Ce faisant, la religion devient un outil d'émancipation.

. La dénonciation du communautarisme, une entreprise politique

L'anti communautarisme virulent cacherait un refus de la lutte des minorités (immigrées mais aussi sexuelles) pour l'égalité et la reconnaissance de leurs droits

[essai] Lévy L., 2005, *Le spectre du communautarisme*, Paris, Éditions Amsterdam, coll. « Démocritique », 128 p.

Depuis 1989, un spectre hante la République, le spectre du communautarisme. Les hérauts de droite et de gauche du nouveau conservatisme à la française le répètent inlassablement : notre société est menacée d'éclatement par la « montée des communautarismes ». Laurent Lévy s'attache à dissiper cet écran de fumée idéologique et à en dévoiler les mécanismes. **Il met en évidence l'ambiguïté et les contradictions des usages courants du terme de « communautarisme », et les réinscrit dans leur contexte historique et politique. Surtout, il pointe la cible réelle de l'anticommunautarisme : les minorités en lutte pour l'égalité, notamment les gays et les lesbiennes, et les personnes issues de l'immigration coloniale et postcoloniale.**

Féminisme, laïcité, liberté d'expression seraient devenues les métaphores d'un racisme qui ne dit pas son nom qui construit un même ennemi : le jeune issu de l'immigration et de culture musulmane

[essai] Tevanian P., 2007, *La République du mépris. Les métamorphoses du racisme dans la France des années Sarkozy*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », p. 126

Féminisme, laïcité, devoir de mémoire, liberté d'expression, droit au blasphème et à la critique des religions... De ces principes, la classe politique française, le microcosme intellectuel et les grands médias font aujourd'hui un usage particulièrement retors. Au travers de « débats » mal posés – l'« insécurité », les « tournantes en banlieue », le « problème du voile islamique », la « repentance coloniale », l'« impossibilité de critiquer l'Islam » – ils construisent un même ennemi, ou un même bouc émissaire : le jeune issu de l'immigration postcoloniale et de culture musulmane. Car c'est bien lui, au final, qui se retrouve toujours accusé de menacer la sécurité des biens et des personnes, la condition des femmes, la laïcité de l'école, la fierté nationale et « notre tradition libertaire ». **Pierre Tevanian montre en somme, citations à l'appui, que le féminisme, la laïcité, la mémoire et la liberté d'expression sont devenus, dans un nombre croissant de discours politiques et médiatiques, les métaphores d'un racisme qui ne dit pas son nom. Il montre qu'au sein même de la République se construit peu à peu une véritable culture du mépris.**

AXE 2. LES ÉVOLUTIONS ET LES TRANSFORMATIONS DE LA VIE FAMILIALE

Préambule : en amont du travail bibliographique demandé, nous avons insisté sur le fait qu'une approche strictement centrée « sur les familles en banlieue » serait probablement difficile à mener. Au terme de ce travail, force est de constater que peu de références bibliographiques récentes⁶ abordent la question en tant que telle. C'est donc un portrait « éclaté » de ces familles qu'il faut reconstituer en s'intéressant à leurs caractéristiques socio-démographiques et à leurs conditions de vie.

En effet, l'approche par le territoire, ici la banlieue, est peu développée en sociologie de la famille. Elle l'est davantage en sociologie urbaine, pour des raisons aisément compréhensibles. C'est alors l'inscription de l'individu dans l'espace, davantage que celle de la famille, qui est retenue. Quelques auteurs se distinguent cependant et analysent la façon dont les stratégies scolaires et résidentielles des familles participent à produire de la ségrégation sociale et spatiale dans les banlieues. Par exemple, M. Oberti⁷ et A. van Zanten⁸ étudient les stratégies mises en place par les familles des classes moyennes ou des classes populaires en voie d'ascension sociale pour sortir (symboliquement et physiquement) les enfants d'un territoire qu'elles habitent mais dans lequel elles ne souhaitent pas que leurs enfants soient socialisés. M. Cartier *et al.*⁹ ont, quant à eux, mené une enquête sur les pavillonnaires de la banlieue parisienne. Ils montrent qu'avec l'arrivée de familles étrangères et surtout turques, la cohabitation est devenue difficile. Les différences sociales et culturelles ne favorisent pas des relations égalitaires. Pour P. Gilbert¹⁰, la quête d'une privatisation de son espace propre, par l'accès à la propriété, permet de « tenir le quartier à distance ».

En sociologie de la famille, les conditions de vie des familles en banlieue se lisent en filigrane à travers des analyses portées plus spécifiquement sur les familles monoparentales ou les familles immigrées, dont on sait qu'elles sont plus nombreuses ici qu'ailleurs¹¹. C'est pourquoi les deux premières parties de cet axe sont consacrées aux transformations des relations conjugales et à la question de la situation familiale des immigrés et des descendants d'immigrés.

Les deux parties suivantes s'intéressent à la place de l'enfant dans la famille et interrogent plus spécifiquement l'importance du contexte familial quand l'enfant ou l'adolescent est ou se met en danger. Bien que cette problématique ne concerne pas uniquement les individus vivant en banlieue, la précarité et les difficultés personnelles, plus fréquentes dans les trajectoires biographiques de ces familles, donnent une résonance bien particulière à cette question.

6 Quelques références, mais dont les résultats commencent cependant à dater font exception à l'instar de l'enquête ethnographique menée par O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, Paris, 1990.

7 Oberti M., 2007, *L'école dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire*, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement ».

8 Van Zanten A., 2012, *L'école de la périphérie*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige ».

9 Cartier M., Coutant I., Masclét O., Siblot Y., 2008, *La France des "petits-moyens" Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, La Découverte, coll. « textes à l'appui ».

10 Gilbert P., 2013, « Les styles de vie populaires à l'épreuve de la rénovation urbaine. La cuisine ouverte, entre appropriation et hétérodoxe », Congrès de l'AFS, Nantes.

11 Chevalier C., Lebeau-pin F., 2010, « La population des zones urbaines sensibles », *Insee Première* n° 1328.

1. La transformation des morphologies familiales

1.a. Les familles monoparentales

. *Cadrage statistique*

Dans 85% des familles monoparentales, le parent est une femme, femmes qui restent plus longtemps seules que les hommes, la monoparentalité concernant aussi davantage les parents non diplômés

[étude de cas] Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *INSEE Première* n°1539.

En 2011, en France métropolitaine, 1,5 million de familles sont composées d'un parent sans conjoint et résidant avec au moins un enfant mineur. Dans 85 % des cas, le parent est une femme. Ces familles monoparentales sont constituées depuis 5,5 ans en moyenne. L'ancienneté de la monoparentalité est plus faible pour les parents séparés (4,5 ans en moyenne) ou dont le conjoint est décédé (5,5 ans), et plus élevée pour les parents qui n'ont jamais été en couple (10 ans). **Les mères de famille monoparentale vivent dans cette configuration depuis plus longtemps que les pères** : respectivement 5,6 ans et 4,2 ans en moyenne. Cet écart s'explique en partie parce qu'une mère de famille monoparentale sur six l'est devenue en ayant un enfant sans être en couple, situation plus rare pour les pères. Les parents non diplômés sont depuis plus longtemps en famille monoparentale que les autres : 24 % des femmes et 15 % des hommes à la tête d'une famille monoparentale le sont depuis plus de dix ans quand ils sont sans diplôme contre 14 % des femmes et 7 % des hommes quand ils sont diplômés du supérieur.

La notion de famille monoparentale recoupe des situations très variées et a largement évolué depuis 25 ans, par exemple, en 1990 les mères isolées sont plus souvent actives que celles en couple mais la situation s'inverse en 2012

[étude de cas] Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité Santé* n°67, Drees, Juillet.

La monoparentalité, notion apparue en France dans les années 1970, est de plus en plus répandue. Le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter et atteint 1,6 million en 2011. Ce simple dénombrement sous-estime toutefois l'étendue de ce phénomène. Nombreux sont les mouvements d'entrée et de sortie de la monoparentalité, et 16 % des familles monoparentales observées en 2011 se sont formées en 2010. La catégorie des familles monoparentales recouvre en outre une diversité de situations familiales : 130 000 parents « isolés » ont un conjoint qui vit dans un autre logement, 200 000 parents « isolés » vivent dans le même ménage que d'autres adultes, 190 000 parents « isolés » n'ont jamais vécu en couple. **Le niveau de diplôme des parents isolés a augmenté depuis les années 1990, mais leur position relative s'est dégradée par rapport à celle des parents en couple, dont le niveau de diplôme a progressé encore davantage. Alors qu'en 1990, les mères isolées étaient plus souvent actives occupées que celles en couple, la situation s'est inversée en 2012.**

Avec la diffusion de la monoparentalité, l'acceptabilité sociale et les normes relatives à ce type de famille évoluent, dans les Pays du Nord y compris la France, le taux de familles monoparentales est plus élevé que dans ceux d'Europe de l'Est

[comparaison internationale] Le Pape M.-C., Lhommeau B., Raynaud E., 2015, « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? », *INSEE Référence Les familles en France*, à paraître.

Les modes de vie familiaux se sont diversifiés dans la totalité des pays européens, mais selon des degrés et des rythmes différents. L'analyse des représentations sociales montre parallèlement une plus grande tolérance à l'égard de comportements auparavant perçus comme déviants par rapport à la norme du couple marié avec enfants. Dans un contexte où l'institution matrimoniale était la norme et le divorce interdit ou tabou, le veuvage était la cause principale de monoparentalité. Le contexte a changé, la monoparentalité s'est diffusée et d'autres formes ont émergé, notamment les mères et les pères divorcés ou célibataires. **L'analyse croisée de deux enquêtes européennes permet de dessiner cinq groupes de pays. Les trois premiers peuvent être lus dans une forme de continuum qui va des pays d'Europe du Nord auxquels se joint ici la France, marqués par un taux relativement élevé des familles monoparentales, ainsi qu'une diffusion de la cohabitation et des naissances hors mariage, à ceux d'Europe de l'Est, encore fortement attachés aux normes traditionnelles de la famille, le groupe du milieu (pays du Sud et de l'Europe centrale) se situant dans une forme de transition entre ces deux modèles. Les îles britanniques et les pays baltes forment les deux derniers groupes, complétant cet éventail de situations par des combinaisons de comportements et de valeurs qui leur sont spécifiques.**

. Des familles plus exposées que les autres au risque de pauvreté

50% des mères de famille monoparentale seulement occupent un emploi à temps complet, alors qu'elles fournissent en général l'essentiel des revenus du ménage et ont plus de mal à se loger que les couples avec enfants

[étude de cas] Chardon O., Daguet F., Vivas E., 2008, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *INSEE Première* n°1195.

Depuis les années soixante, la part des familles monoparentales ne cesse de grandir du fait de la fragilité accrue des unions parentales. **Seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet, alors qu'elles fournissent en général l'essentiel des revenus du ménage. Les familles monoparentales vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants.** Elles sont moins souvent propriétaires. Signe des difficultés à vivre seul avec des enfants, 10 % de ces familles partagent leur logement avec d'autres personnes, habituellement un parent.

Globalement, les mères de famille monoparentales sont souvent moins diplômées, ont moins accès à des emplois et au logement que les familles en couple

[étude de cas] Chardon O., Daguet F., 2009, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales. Des différences marquées pour les jeunes enfants », *INSEE Première* n°1216.

Les jeunes enfants en famille monoparentale ont moins souvent des mères diplômées ou occupant un emploi que les jeunes enfants vivant avec un couple parental. Les inégalités d'emploi entre mères isolées et mères en couple s'estompent cependant avec l'âge des enfants. Par ailleurs, les enfants ont des conditions de logement plus favorables lorsque leurs parents vivent en couple. La proportion d'enfants demeurant dans un logement surpeuplé est la plus forte dans les espaces les plus urbanisés, en particulier à Paris et dans la petite couronne, dans l'agglomération lyonnaise et sur le littoral méditerranéen.

La monoparentalité est le premier facteur aggravant de pauvreté, notamment chez les mères hébergeantes ; De plus, les mécanismes de compensation par pension alimentaire ne réduisent guère cette pauvreté

[étude de cas] Fontaine M., Stehlé J., 2014, « Les parents séparés d'enfants mineurs : quel niveau de vie après une rupture conjugale ? », *Politiques sociales et familiales* n° 117.

En 2011, en France métropolitaine, 2 millions de parents vivent avec au moins un de leurs enfants mineurs tout en étant séparés de l'autre parent, et parmi eux plus de huit sur dix sont des femmes. La monoparentalité, plus répandue chez les mères hébergeantes que chez les pères hébergeants, est le premier facteur aggravant de pauvreté. Les mères hébergeantes isolées sont ainsi touchées de plein fouet par la perte de niveau de vie après la séparation, avec un taux de pauvreté de 38 %, très supérieur à celui de la moyenne des parents hébergeants (30 %), et à celui des pères hébergeants (21 %). **Le mécanisme des pensions alimentaires, bien que construit de manière à équilibrer le coût de l'enfant entre le parent hébergeant et l'autre parent, ne réduit que faiblement cette pauvreté. En effet, seulement moins d'une mère hébergeante isolée sur trois reçoit de fait une pension alimentaire, et les pensions alimentaires les plus élevées sont perçues par les parents hébergeants qui sont déjà les plus aisés.**

Les politiques de transferts sociaux sont de nature très variées en Europe, mais ce sont celles des Pays du Nord et des îles britanniques qui sont les plus opérationnelles pour la réduction de la pauvreté des familles monoparentales

[comparaison internationale] Martin C., Millar J., « Évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe », in *Les familles monoparentales en Europe, Dossiers d'étude de la Caf*, n°54, p.36-76, mars 2004.

Il est **extrêmement difficile de parvenir à identifier les politiques sociales adoptées et mises en œuvre spécifiquement en direction des familles monoparentales**. Dans certains pays d'Europe, elles suivent une logique d'action ciblée, dans d'autres, elles s'intègrent à des mesures plus globales concernant les familles. Cependant, la majorité des études sur ce sujet montrent que **l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté des familles monoparentales est maximal dans les pays d'Europe du Nord et dans les îles britanniques.**

Les politiques sociales des pays du Nord de l'Europe protègent mieux les familles monoparentales du risque de pauvreté

[comparaison internationale] Tinsley M., 2014, « Parenting alone. Work and welfare in single parent households », Policy Exchange, consultable en ligne sous : <http://www.policyexchange.org.uk/publications>.

Dans les pays d'Europe du Nord, les politiques sociales menées protègent relativement mieux les familles monoparentales du risque de pauvreté que dans les autres pays de l'UE.

. L'impact de la séparation parentale

Deux manières de voir s'opposent pour savoir ce qui affecte les enfants lors d'une séparation : est-ce le conflit qui le précède ou bien l'acte lui-même de la séparation des parents ?

[synthèse] Damon J., 2012, *Les familles recomposées*, PUF.

Quant à l'impact de la séparation sur l'enfant, on peut repérer **deux écoles de pensée**. Les premiers estiment que **ce n'est pas la séparation qui a un impact négatif sur les enfants, mais le conflit des parents qui mène au divorce**. Dans ce cas, le divorce est plus une solution qu'un problème. Les seconds soutiennent que **le divorce affecte les enfants indépendamment du conflit qui le précède**. Dans ce cas, il faudrait tout faire pour limiter les séparations.

La persistance du lien familial lorsque l'enfant prend son autonomie demeure forte : 42% des enfants voient leurs parents au moins une fois par semaine. Mais en cas de couple parental séparé, les enfants conservent souvent de moins bonnes relations avec le père

[étude de cas] Vivas E., 2007, « La séparation des parents ou le décès de la mère distend les relations avec le père », *INSEE Première* n°1157.

Après avoir quitté le domicile parental, la majorité des adultes conserve des relations très étroites avec leurs parents. 44 % des 18-79 ans qui ne vivent pas avec leurs parents habitent à moins de 30 minutes de chez eux et 42 % déclarent les voir au moins une fois par semaine. Cependant, le couple parental n'existe plus pour nombre d'adultes. À 40 ans, la majorité des adultes a perdu au moins un de ses parents, le père le plus souvent. Par ailleurs, lorsque les deux parents vivent toujours, ils sont parfois séparés. **Les adultes voient moins souvent leur père et sont moins satisfaits de leurs relations avec lui quand les parents sont séparés ou lorsque la mère est décédée.**

Les ouvriers et employés séparés ont des relations moins fréquentes avec leurs enfants majeurs que les pères de milieux plus aisés

[étude de cas] Vivas E., 2008, « Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes », *INSEE Première* n°1196.

Les ouvriers et employés séparés ont des relations moins fréquentes avec leurs enfants majeurs que les pères de milieux plus aisés. Ainsi, 46 % des enfants majeurs dont le père est ouvrier ou employé non qualifié ne le voient jamais, contre 13 % pour les enfants de cadres. **Quand le couple parental est rompu, les enfants majeurs vivent plus loin de leurs parents. Bien que la distance pénalise tous les pères, les ouvriers et employés ont plus de mal à surmonter cet obstacle.** Par ailleurs, la moitié des enfants majeurs d'une union rompue ont cessé de vivre sous le même toit que leur père avant leurs dix-huit ans ; les relations sont alors plus distendues.

La séparation des parents s'accompagne souvent d'une rupture du lien entre le père et l'enfant, surtout si cette séparation intervient tôt et si le père est peu diplômé ou a de faibles revenus

[étude de cas] Régnier-Loilier A., 2013, « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », *Population et Sociétés* n° 500.

D'après l'enquête Érfi de 2005, près d'un enfant mineur de parents séparés sur dix ne voit jamais son père. **Plus l'enfant est jeune au moment de la séparation des parents, moins il fréquente son père par la suite.** La proportion d'enfants ne voyant plus leur père est plus élevée lorsque la demande de divorce n'a pas été conjointe mais à l'initiative de l'un des deux parents. **Elle est aussi plus élevée lorsque le père est peu diplômé, au chômage ou en emploi précaire, ou a de faibles revenus.** La rupture du lien père-enfant est moins fréquente avec une résidence alternée.

L'usage de la médiation lors d'une séparation parentale est très variable en Europe selon que l'on regarde les Pays du Nord où elle est quasiment obligatoire et les pays du Sud et de l'Est où elle est quasiment ignorée

[comparaison internationale] Collombet C., 2014, « Consensus et médiation dans les séparations parentales en Europe », *Politiques sociales et familiales* n° 117.

La recherche du consensus et le développement de la médiation sont encouragés par le Conseil de l'Europe et l'UE. Toutefois, leur place est très inégale selon les États. Trois groupes peuvent être distingués : les pays dans lesquels la recherche d'un accord, passant le cas échéant par la médiation, est obligatoire ou quasi obligatoire (Norvège, Suède, Finlande, Pays-Bas) ; ceux dans lesquels elle est

encouragée (Royaume-Uni, Espagne) ; ceux dans lesquels la médiation est peu développée (Europe du Sud (hors Espagne) et Europe de l'Est.

. *La paternité solo*

La paternité pèse aux pères séparés en termes d'éducation, d'isolement voire de solitude, mais elle est aussi l'occasion d'inventer une relation père / enfant différente

[étude de cas] Martial A., 2013, « Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés », *Informations sociales*, 176 (2).

Qu'est-ce qu'être père au quotidien après un divorce ou une séparation ? À partir d'une enquête menée auprès d'une vingtaine d'hommes, et par-delà la diversité des trajectoires et des appartenances sociales, le présent article interroge **les traits communs de la monoparentalité masculine : poids de la charge éducative, isolement et solitude, mais aussi, pour certains, dernier ancrage social et lieu d'invention d'une paternité différente.**

La séparation conduit à une redéfinition des rôles sociaux genrés entre le père et la mère : pour les pères, cela permet une reformulation de la paternité

[étude de cas] Martial A., 2013, « Paternité, maternité et coparentalité à l'aune de nouveaux contextes : la résidence au père et la résidence alternée », *Dialogue* 2013/3 (n° 201).

À partir d'une enquête par entretiens menée en 2010 auprès de trente-trois pères séparés ou divorcés, cet article interroge sous l'angle du genre la redéfinition des rôles parentaux, dans le contexte de la résidence quotidienne au domicile paternel et de la résidence alternée. À partir d'un groupe socialement très diversifié, il montre que ces formes d'organisation résidentielle conduisent dans tous les milieux à **la reformulation de la paternité. Ces situations font cependant l'objet d'interprétations socialement différenciées au regard de la notion de coparentalité, construisant d'un côté une paternité solitaire associée à la disqualification de la maternité, de l'autre une relation plus égalitaire, actualisable dans la résidence alternée.**

1.b. Les familles recomposées

. *Cadrage statistique*

Le « modèle » de la famille recomposée tend à se banaliser : 10% des enfants y vivent, soit 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans

[étude de cas] Lapinte A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *INSEE Première*, n°1259.

En 2011 en France métropolitaine, 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans 720 000 familles recomposées, c'est-à-dire dans une famille où les enfants ne sont pas tous ceux du couple actuel. 940 000 d'entre eux vivent avec un parent et un beau parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. Les 530 000 restants vivent avec leurs deux parents mais partagent leur quotidien avec des demi-frères ou demi-sœurs. Au sein des familles recomposées, les plus jeunes enfants sont logiquement plus souvent ceux du couple actuel : avant 4 ans, ils sont 85 % à vivre avec leurs deux parents, contre 10 % à partir de 15 ans. En cas de recomposition familiale, les enfants peuvent également habiter une partie du temps avec leur autre parent. **Parmi les enfants vivant principalement avec un beau parent, trois sur dix résident régulièrement chez l'autre parent.** Également, 140 000 enfants vivent avec leurs deux parents en

famille traditionnelle partagent leur logement une petite partie du temps avec des demi-frères ou demi-sœurs qui logent principalement ailleurs.

. *Mode de vie au quotidien et relations familiales*

Dans les familles recomposées, les pères s'investissent davantage dans les tâches domestiques que dans les familles restées « intactes »

[étude de cas] Domingo P., 2009, « Le quotidien des familles recomposées », *Politiques sociales et familiales*, n°96, p.96-104.

Dans les familles intactes avec enfant(s) cohabitant, on est face à une répartition très classique entre les sexes. Les tâches ménagères sont réalisées par les femmes. Toutefois, quelles que soient les tâches, **le partage des tâches apparaît moins inégalitaire dans les familles recomposées** : les tâches domestiques sont plus souvent réalisées par les deux conjoints et les hommes seuls s'y investissent un peu plus que dans les familles intactes.

La place du beau-parent est difficile à ajuster entre distance et proximité, cependant les familles recomposées le sont souvent autour de la mère qui acquiert un rôle central pour la gestion du quotidien et des relations entre les différents membres de la famille

[étude de cas] Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau parent. La recomposition de la famille*, Paris, O. Jacob.

Il est difficile pour le beau parent de **trouver sa place, son rôle, son nom, son espace** dans les familles recomposées. Il s'agit en fait toujours de savoir comment **une place et une désignation ajustées, ni trop proche** (pour ne pas prendre la place de l'autre parent biologique), **ni trop éloignée** (pour ne pas être trop distant du rôle de parent de son nouveau conjoint). **Les familles recomposées sont très souvent « matricentrées »**. **La mère occupe une position nodale tant pour la gestion et la prise en charge du quotidien que pour l'organisation générale du réseau familial. De plus, la mère influence fortement les rapports entre son enfant et les autres protagonistes** : père, belle-mère, enfants et parents du beau-père.

Le fait d'avoir été élevé « comme frères et sœurs » prohibe l'échange sexuel, qu'il y ait ou non un lien biologique entre les enfants

[étude de cas] Martial A., 2003, *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, MSH.

Dans les familles recomposées, fort peu de règles organisent et prohibent les relations sexuelles ou les mariages entre proches. **Dans le cadre des relations fraternelles, c'est tout d'abord l'enfance partagée qui paraît le mieux fonder l'idée d'un sentiment incestueux entre des individus qui se considèrent « comme frères et sœurs »** parce qu'ils ont grandi ensemble, leurs relations produisant dès lors les mêmes effets qu'un lien consanguin.

. *Le droit et les politiques publiques*

Le droit prend bien en compte la coparentalité en affirmant l'indissolubilité du lien de filiation, cependant il peine à reconnaître la place du beau-parent

[synthèse] Damon J., 2012, *Les familles recomposées*, PUF.

Sur la coparentalité : Le droit ne s'intéresse pas explicitement aux familles recomposées. Elles ne sont pas pour autant cantonnées hors de la sphère juridique, tant s'en faut. Une des grandes différences avec les recompositions des siècles passés tient au fait que ce sont les séparations bien davantage que les disparitions qui en sont les faits générateurs. Il s'ensuit que les enfants dont les parents sont séparés peuvent maintenir physiquement le lien avec chacun d'eux, ce qu'encourage vivement le droit, quand d'ailleurs il ne le prescrit pas impérativement. De fait, le mouvement de digestion des évolutions familiales par le Code civil ou le Code de la sécurité sociale a conduit à la **reconnaissance de la « coparentalité »**. S'affirme, sous ce mot, une logique d'indissolubilité du lien de filiation et de pérennité du couple parental, qui persiste malgré la dissociation conjugale. **La coparentalité s'est donc progressivement ancrée dans les considérations et décisions relatives à l'autorité parentale. Cela ne veut pas dire que son exercice soit toujours facile.** Elle est assortie d'un idéal de séparation et de vie séparées pacifiées. **Elle est une règle générale, soutenue par le droit, qui se frotte aux réalités parentales et familiales quotidiennes**, à des recompositions heureuses mais aussi à d'autres douloureuses. **En outre, ne sont pas seulement concernés les parents, mais aussi certaines institutions, l'école au premier rang.** Les directives de l'Éducation nationale prescrivent d'adresser aux deux parents les bulletins scolaires, les convocations aux réunions, quand ils vivent séparément. **Prescription qui est loin d'être partout et tout le temps respectée.**

Sur le statut de beau parent : Le droit civil ignore totalement le beau parent. Il n'est pas totalement inconnu du droit social et du droit fiscal car sa présence peut être prise en compte pour le calcul des prestations et contributions. **Le beau parent est donc reconnu, en tant qu'allocataire ou contribuable mais pas, en droit civil, en tant que parent.** Ce dossier sensible a été plusieurs fois exhumé puis inhumé. A des phases de propositions succèdent des moments de mise entre parenthèses. Le droit actuel procure cependant des moyens, parfois au prix de montages juridiques alambiqués, pour associer le beau parent à l'exercice de l'autorité parentale (reconnaissance, adoption, délégation volontaire, délégation partage).

A l'étranger, il y a plusieurs formes de reconnaissance juridique d'un statut pour le beau-parent, allant dans le sens d'une prise en compte de son rôle de parent

[comparaison internationale] – sur le statut de beau parent :

La loi anglaise permet au beau parent de partager l'autorité parentale, mais l'application des mesures n'est pas automatique. En Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, la participation du beau parent à l'exercice de l'autorité parentale est subordonnée au fait que celle-ci est exercée par un seul des deux parents. En Suisse, le beau parent est considéré comme un « auxiliaire » du parent biologique. Il assiste de la sorte son conjoint dans l'exercice de l'autorité parentale.

Pour tenir compte de l'évolution des modalités pour faire famille, ce rapport rédigé par un collège d'experts, propose d'ajuster le droit à la pratique

[rapport] Théry I. Leroyer A.-M., 2014, *Filiation, origine, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, Paris, O. Jacob.

Dans ce rapport, Irène Théry et Anne-Marie Leroyer, entourées de vingt-trois experts, abordent des questions complexes et **proposent des réformes importantes du droit de la famille. Il s'agit par exemple d'ouvrir l'adoption à tous les couples (mariés, pacsés, concubins, de sexe différent et de même sexe), d'ouvrir l'accès à l'AMP aux couples de femmes, pour les enfants nés de gestation pour autrui à l'étranger reconnaissance totale des situations valablement constituées. Il s'agit aussi de maintenir la règle d'anonymisation des dons de gamètes et d'embryons comme d'organiser la transmission de renseignements non identifiants et de permettre la délivrance de l'identité du donneur à la personne majeure née du don qui en fait la demande, ou encore de créer un mandat d'éducation quotidienne pour le beau parent et / ou de créer un certificat de reconstitution familiale.**

. Zoom sur la résidence alternée

La résidence alternée, présentée comme une avancée reconnaissant père et mère dans l'éducation, fait cependant l'objet de critiques qui, émises au nom de l'intérêt de l'enfant, cachent souvent une vision où la mère doit retrouver une place traditionnelle

[synthèse] Neyrand G., 2014, « La résidence alternée ou le défi de la coparentalité », *Politiques sociales et familiales*, n°117.

Apparues dans le grand bouleversement des années 1970, les pratiques de ce qui était encore la garde alternée ont d'emblée été présentées par leurs initiateurs comme l'expression d'une volonté d'égalisation des positions entre les sexes, qui posait la coparentalité après la séparation comme la transposition d'une répartition nouvelle des rôles et des tâches mise en œuvre pendant la vie commune. L'équivalence du temps passé pour chaque parent auprès de ses enfants pouvait être lue comme l'expression d'un processus d'égalisation entre les sexes qui s'exprimait en parallèle dans l'investissement professionnel des femmes et familial des hommes. **Les réticences et les critiques à l'égard d'une telle pratique, si elles sont généralement énoncées au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, n'en dévoilent pas moins la persistance d'une vision naturaliste qui prédisposerait les mères en toute circonstance à être les premières éducatrices de l'enfant. Conception défendue, au nom de l'intérêt du bébé, par un certain nombre de pédopsychiatres et acteurs de la petite enfance arc-boutés sur une vision traditionnelle des rôles**, cette position se révèle également défendue par des féministes qui se veulent radicales au nom des risques, que porterait une telle pratique, de perpétuation d'une violence masculine sur les mères séparées... L'article accompagne le changement de regard, social et juridique, sur cette pratique progressivement mieux acceptée, mais qui se trouve prise dans des polémiques qui la dépassent, au nom même de l'analyse de la complexité des rapports sociaux de sexe.

La résidence alternée ne fait pas l'objet de suffisamment d'analyses scientifiques pour que ses effets soient mesurés avec efficacité

[comparaison internationale] Damon J., 2012, *Les familles recomposées*, PUF.

La résidence alternée est alternativement présentée comme source de joie et de partage ou comme nid de pathologies. **L'absence d'étude irréfutable sur les conséquences positives ou négatives empêche de conclure définitivement.**

Sur l'année 2009, 160 000 enfants mineurs ont vécu la séparation de leur parents, ils sont gardés pour 76% d'entre eux par leur mère, la garde alternée ne concerne que 15% d'entre eux et est principalement le fait de ménages aisés

[étude de cas] Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., 2015, « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *INSEE Première* n°1195.

En 2009, 160 000 enfants mineurs ont vécu le divorce de leurs parents (ou leur rupture de pacte civil de solidarité, Pacs). Selon les déclarations fiscales, un an après l'évènement, 76 % d'entre eux sont gardés principalement par leur mère et 9 % principalement par leur père. **La résidence alternée, dont le recours a progressé au cours des années 2000, concerne 15 % des enfants. Ce type d'arrangement est plus fréquent pour les ménages aisés et dans certains départements.** La moitié des enfants demeurent dans le logement initial l'année après le divorce. Même en cas de déménagement, 95 % des enfants restent dans le même département après la séparation. **Quand la résidence est fixée chez elles, six mères sur dix déclarent percevoir une pension. Dans la moitié des cas, celle-ci représente plus de 18 % de leurs revenus déclarés.** Elle est inférieure à 100 euros mensuels par enfant pour 20 % des divorces, la pension médiane étant de 150 euros.

La garde alternée est une pratique en croissance sur les années 2000. La pension alimentaire moyenne par enfant s'établit à 170 E en 2012 et a baissé de 10% depuis 2003

[étude de cas] Carrasco V., Dufour C., 2015, « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat Justice* n° 132.

Les décisions concernant la résidence des enfants mineurs ont évolué avec l'essor de la **résidence alternée qui est deux fois plus prononcée qu'en 2003. Ce mode de résidence, présent dans 17 % des décisions, est néanmoins moins utilisé chez les jeunes enfants (13 %) et chez les parents non mariés (11 %)**. En cas de résidence principale fixée chez l'un des parents, le plus souvent chez la mère, le juge prévoit la plupart du temps un droit de visite et d'hébergement de type classique (57 %). Par ailleurs, le montant des pensions alimentaires au titre de la contribution pour l'entretien et l'éducation de l'enfant (170 € en 2012) a baissé de 10 % depuis 2003 mais la prise en charge directe de certains frais s'est beaucoup développée notamment en cas de garde alternée.

2. Des familles aux origines multiples

2.a. Cadrage statistique

Si le regroupement familial favorise l'implantation des immigrés et de leurs descendants, l'immigration est plus ancienne en France (et les descendants plus nombreux) alors que les flux migratoires actuels sont plus faibles qu'ailleurs en Europe

[comparaison internationale] Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, 2012, INSEE Référence.

Jusqu'en 1975, les migrations résultent principalement des mutations économiques et géopolitiques. Après 1975, la part des immigrés dans la population s'est d'abord stabilisée autour de 7,5 % tandis que s'opérait une diversification des origines, avant d'augmenter à nouveau (8,4 % en 2008). **Le développement de l'immigration familiale favorise la constitution d'une population de descendants d'immigrés. La France ne se distingue guère de beaucoup de pays européens quant à la proportion et aux principaux traits sociodémographiques des populations nées à l'étranger. Par rapport aux autres grands pays, la France se caractérise par des flux migratoires plus anciens mais aussi plus faibles sur la période récente. La proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est en revanche parmi les plus élevées d'Europe.**

Rhône-Alpes, sixième région d'immigration en France, a une immigration ancienne (23% venue d'Italie et d'Espagne), des immigrés de main d'œuvre (38% venue du Maghreb et de Turquie) et depuis les années 70, des immigrés venus d'Asie et d'Afrique subsaharienne

[étude de cas] INSEE Rhône-Alpes, Fasild, 2005, *Atlas des populations immigrées en Rhône-Alpes*, les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes.

Fruit d'une coopération entre l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), cette publication fait le point sur les réalités démographiques et socio-économiques de l'immigration dans la région. Avec 471 600 immigrés en 1999, soit 8,4 % de sa population, **Rhône-Alpes est la 6ème région la plus concernée par l'immigration**, après l'Île-de-France, les trois régions du sud-est méditerranéen et l'Alsace. La population immigrée se concentre en effet davantage dans les régions urbaines et/ou frontalières. **L'immigration en Rhône-Alpes présente de multiples visages. Les natifs d'Italie et d'Espagne, installés en France depuis longtemps, sont relativement âgés. En conséquence, cette population est plutôt**

féminisée et compte peu de familles nombreuses. Elle est plus souvent propriétaire de son logement que la moyenne des habitants de la région et elle apparaît bien insérée sur le marché du travail, avec un taux de chômage inférieur au niveau régional. **Les personnes originaires d'Italie arrivent au deuxième rang dans l'immigration régionale et elles sont, proximité géographique oblige, presque deux fois plus représentées que dans l'ensemble de la France.** Au total, 23 % des immigrés rhônalpins sont natifs d'Italie ou d'Espagne. **Les populations d'origine maghrébine et turque sont caractéristiques d'une immigration de main d'œuvre plus récente, datant surtout des années 60 aux années 80.** Elles comptent beaucoup de familles nombreuses et sont très fréquemment logées en HLM. Majoritairement ouvrières, elles sont particulièrement touchées par le chômage. En 1999, 38 % des immigrés de la région sont originaires d'un pays du Maghreb ou de Turquie, proportion supérieure à la moyenne nationale. **L'Algérie est le pays d'origine le plus fréquent au sein de la population immigrée régionale. Depuis les années 70 et 80, l'éventail des origines géographiques s'est davantage ouvert,** avec notamment l'arrivée d'Asiatiques ou d'originaires d'Afrique subsaharienne.

3,1 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans en France en 2008 sont enfants d'immigrés, un tiers d'entre eux vivent en région francilienne, et 50% ont un parent venu d'Europe, 40% un parent venu du continent africain

[étude de cas] Borrel C., Lhommeau B., 2010, « Être né en France d'un parent immigré », *INSEE Première* n°1287.

En 2008, 3,1 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans, nées en France métropolitaine, sont enfants d'immigrés. La moitié d'entre elles ont moins de 30 ans. **50 % ont deux parents immigrés, 20 % sont descendants d'immigrés uniquement par leur mère et 30 % uniquement par leur père.** La moitié des descendants directs ont un parent immigré né en Europe et quatre sur dix sur le continent africain, essentiellement au Maghreb. Les descendants les plus jeunes ont des parents d'origines plus variées et plus lointaines. Les enfants d'immigrés de 18 à 30 ans ont une fois sur deux une ascendance africaine. **La répartition régionale des descendants s'écarte peu de celle des immigrés. Ainsi, un tiers des descendants âgés de 18 à 50 ans sont franciliens.** Près du quart des descendants ayant la nationalité française ont au moins une autre nationalité. Pour la grande majorité des descendants, la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. À la génération suivante, les descendants devenus eux-mêmes parents parlent français avec leurs enfants vivant en France, dans 99 % des cas.

Le nombre d'enfants nés dans une famille d'immigrés dépend du moment où cette famille émigre : son schéma de fécondité sera proche de celui de son pays d'origine si elle émigre avec des enfants, mais elle adoptera le schéma du pays d'arrivée si elle ne procréé qu'en France

[étude de cas] Hamel C., Pailhé A., « Former une famille en contexte migratoire », *Documents de travail de l'INED*, n°181.

Cet article montre que **l'histoire féconde des immigrés est très liée à leur calendrier migratoire. Ceux qui ont amorcé leur vie conjugale dans le contexte social de leur pays d'origine ont davantage d'enfant que ceux qui l'ont débutée en France. Même s'ils ont en moyenne plus d'enfants que les personnes de la population majoritaire, les immigrés arrivés sans enfant se rapprochent des normes procréatives de leur société d'installation. Les descendants d'immigrés ne reproduisent pas le comportement de fécondité de leurs parents, ni n'adoptent complètement celui de la population majoritaire,** que ce soit en termes d'âge à l'entrée en parentalité, ou en termes de descendance finale. Ils retardent leur entrée en parentalité, notamment les hommes, mais ont à 40 ans le même nombre d'enfants que les personnes de la population majoritaire. On observe chez certains une transmission intergénérationnelle des comportements de fécondité, mais les facteurs économiques, notamment les difficultés d'insertion sur le marché du travail, conduisent certains descendants d'immigrés à avoir moins d'enfants que désiré, voire à rester sans enfant.

Les immigrés adoptent progressivement les comportements de l'ensemble de la population : familles monoparentales, rupture et remise en couple, début de la vie à deux sans être marié (sauf immigrés venus du Maghreb), etc

[étude de cas] Borrel C., Tavan C., 2003, « La vie familiale des immigrés », *Portait social* éd. 2003-2004.

En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Les 2 millions de familles auxquelles ils appartiennent comptent 6,9 millions de personnes dont moins de la moitié sont immigrées. **Plus du tiers des immigrés vivant en couple sont en union avec une personne non immigrée. Mais, quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie reste très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine.** Plus du tiers des immigrés étaient en couple à leur arrivée en France. **La vie familiale des immigrés a connu les mêmes évolutions que celle de l'ensemble de la population : personnes seules et familles monoparentales plus nombreuses, ruptures et remises en couple plus fréquentes.** Si les femmes immigrées forment leur première union au même âge que les autres, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus retardés que ceux de l'ensemble des hommes. Ce retard est particulièrement accusé pour les immigrés d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne. **Comme l'ensemble de la population, les immigrés débudent de plus en plus souvent leur vie de couple sans être mariés, mais ce mode d'entrée en union reste encore peu fréquent pour les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie. Le mariage intervenant plus vite après la mise en couple pour les immigrés, ils se marient désormais plus jeunes que l'ensemble de la population.** Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, en fin de vie féconde, davantage d'enfants. Ces écarts de descendance finale ne tiennent pas seulement à des différences de composition sociale.

En 2011, on compte 1,7 million de familles avec 3 enfants ou plus. Les immigrés sont davantage à la tête de familles nombreuses, mais leurs descendants adoptent des comportements proches de celui des non-immigrés

[étude de cas] Blanpain N., Lincot, L., 2015, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1328.

En 2011, la France métropolitaine compte 1,7 million de familles avec trois enfants ou plus dont au moins un mineur. **Ainsi, une famille sur cinq est une famille nombreuse.** Au total, 1,4 million d'hommes, 1,7 million de femmes et 5,6 millions d'enfants vivent dans ces familles. Les non-diplômés, hommes comme femmes, habitent plus fréquemment que les diplômés avec trois enfants ou plus. **De même, les immigrés sont davantage à la tête d'une famille nombreuse. En revanche, les descendants d'immigrés ont des comportements de fécondité proches de ceux des autres non-immigrés et vivent quasiment dans les mêmes proportions avec trois enfants ou plus (22 % contre 20 %).** En moyenne, le niveau de vie des familles décroît avec leur nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté. On est plus souvent parent d'une famille nombreuse lorsqu'on vient d'une telle famille : plus on a de frères et sœurs, plus on a d'enfants. Enfin, avoir eu deux enfants du même sexe motive parfois le désir d'un troisième enfant.

2.b. L'intégration, un concept analytique pertinent ?

Quelles sont les préoccupations types d'une famille d'immigrés ? La réussite scolaire, la santé des enfants, les risques de la délinquance, le tiraillement entre valeurs traditionnelles et valeurs occidentales...

[étude de cas] Delcroix C., 2005, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Petite bibliothèque Payot.

Ce livre, publié une première fois en 2001, retrace l'expérience d'une famille berbère d'origine marocaine en France, famille réelle mais transformée en allégorie, afin de servir en quelque sorte d'exemple — comme son sous-titre l'indique — pour toutes les familles immigrées qui sont confrontées à la précarité. Certaines préoccupations communes à ces familles sont aussi celles des Nour : la réussite scolaire et la santé des enfants, leur insertion professionnelle, les risques de délinquance, etc. Les Nour gèrent aussi des tensions créées par l'immigration: les filles sont tiraillées entre valeurs traditionnelles et valeurs occidentales ; les fils voient d'un mauvais œil leurs sœurs s'émanciper ; l'éducation des parents est mise sous la surveillance de la PMI ou de l'école. Si la PMI, « *c'est un peu l'école des mères* », note la sociologue, certaines normes issues du modèle culturel français sont plus ou moins explicitement imposées, et certaines pratiques sont inconsciemment rejetées comme déviantes. Par exemple, cela a été longtemps le cas des massages pratiqués par les Africaines sur leurs bébés, qui commencent seulement à être encouragés et valorisés. « *Les institutionnels ne font pas assez confiance aux femmes de ces milieux défavorisés* », conclut l'auteur.

Ce qui freine l'intégration, ce sont les inégalités de traitements –dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation...– plus qu'un hiatus culturel entre immigrants et population d'origine

[synthèse] Safi M., 2011, « *Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine* », *Sociologie*, vol. 2, p.149-164.

Cet article propose une revue de la littérature sociologique qui s'est penchée sur la théorisation du processus d'intégration des immigrés et de leurs descendants depuis plus d'un siècle aux États-Unis. Il commence par présenter le paradigme classique – dont les racines remontent à l'École de Chicago – qui conçoit le processus comme une convergence individuelle des caractéristiques des migrants et de leurs descendants vers celles des natifs. L'objectif de l'article est de montrer comment les sociologues américains n'ont cessé de déconstruire ce paradigme dont les connotations ethnocentriques sont plus ou moins explicites selon les auteurs. Un large nombre d'études empiriques s'accorde aujourd'hui sur la faible importance relative des mécanismes culturels dans le déroulement de l'assimilation; ce ne sont pas les supposés hiatus culturels entre les peuples qui ralentissent ou bloquent l'assimilation des immigrés. Pendant près de trente ans, une déconstruction méthodique du paradigme classique insiste sur l'importance des dimensions structurelles (accès à l'emploi et au logement, égalité de droits et de statuts, égales chances d'éducation, accès au soin, etc.). L'atténuation des frontières entre les groupes sociaux passe en grande partie par un affaiblissement des barrières discriminatoires et, plus généralement, par une dépréciation des stéréotypes de catégorisation ethnoraciale. **L'intégration est difficile donc, non pas en raison de l'inégalité des cultures, mais plutôt de l'inégalité de traitement.**

Pour comprendre ce qui permet aux immigrés de s'intégrer, il est préférable d'étudier les conditions sociales et le parcours de vie plutôt que de s'appuyer sur le paradigme de l'assimilation, modèle ethnocentré arasant les différences

[étude de cas] Santelli E., 2014, *Prendre place, entre ressources inégales et mobilités. Réflexions méthodologiques sur les parcours des descendants d'immigrés*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches.

Le paradigme classique de l'intégration en France (ou celui de l'assimilation aux États-Unis) « conçoit l'intégration comme un processus individuel de convergence des caractéristiques des immigrés (ou de leurs descendants) vers les caractéristiques moyennes de la société d'accueil. **Dans les deux pays, cette notion s'est diffusée à partir d'un héritage clairement assimilationniste : l'assimilation est un processus d'arasement des différences. Face aux critiques en raison d'une conception ethnocentrique de ce paradigme, d'autres modèles théoriques ont fait place.** L'auteure propose ici une approche en terme de

parcours. Cette approche a pour effet de ne pas limiter la compréhension des faits à la situation au moment de l'enquête pour saisir non pas un niveau d'intégration mais les conditions sociales qui permettent à un groupe d'être intégré.

2.c. Les pratiques linguistiques dans les familles issues de l'immigration maghrébine

La langue française pénètre très vite dans les foyers venus du Maghreb : arabe et français sont employés alternativement en famille selon les contextes, la langue arabe étant souvent transmise par les mères

[étude de cas] Filhon A, 2005, « Des pratiques linguistiques en perpétuelle évolution : le cas de l'arabe et de la langue berbère en France », in Lefebvre C., Filhon A., *Histoires de familles, histoires familiales*, PUF-INED, p. 529-546.

Un point important de l'éducation familiale dans les familles immigrées concerne la transmission de la langue. Par le biais de l'école, le français entre très vite dans le foyer, y compris lorsque les parents ne parlent guère ou très mal, et prend peu à peu le pas sur la langue parentale. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, les parlars employés par les membres de la famille se renégocient. **L'arabe et le français sont fréquemment utilisés quotidiennement selon les contextes ou les interlocuteurs. Enfin, la langue arabe ou berbère est souvent transmise aux enfants par la mère et utilisée dans des contextes affectifs.** Cela découle de la faible activité professionnelle des mères et de leur ancrage domestique.

2.d. Le vieillissement dans les familles immigrées

Première vaste enquête sur le vieillissement des immigrés, ce travail montre que les immigrés sont attachés à la France et à leur pays natal : une double appartenance qui en fait des agents potentiels de lien entre les pays et les générations

[étude de cas] Attias-Donfut C., 2006, *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris, Armand Colin.

Dans cet ouvrage, Claudine Attias-Donfut et son équipe livrent les résultats de la première grande enquête réalisée en France sur le vieillissement des immigrés de 45 à 70 ans. Elle décrit le vieillissement de ces hommes et ces femmes qui, un jour, ont quitté leur pays pour tenter l'aventure migratoire et sont désormais installés de longue date en France. À partir d'une grande enquête sur le passage à la retraite des immigrés et sur leur parcours de vie, cet ouvrage aborde l'essentiel de ces thèmes et bien d'autres encore (tels la santé, les solidarités entre générations, l'appartenance religieuse, l'envoi d'argent au pays). La richesse de l'appareil statistique soutient en permanence les analyses qui convergent vers une conclusion majeure : **les immigrés manifestent un profond attachement à la France. Ils aspirent généralement à y vieillir, quitte à faire des va-et-vient avec leur pays d'origine. Ce double ancrage fait d'eux des agents potentiels de communication entre les générations et les peuples.**

La « seconde maison » construite dans le pays natal est l'objet d'un enjeu entre les femmes, qui souhaitent vivre entre leur pays d'accueil et leur pays d'origine et les hommes, qui souhaitent plus souvent un retour définitif

[étude de cas] Bekkar R., 1999, « L'expérience multirésidentielle des migrants tunisiens et algériens » in Bonin P., Villanova R. (dir.), *D'une maison à l'autre. Domus, résidence multiple et système d'habitat à migration*, Paris, Créaphis, p. 271-293.

Dans les familles immigrées, chez les Portugais, Maghrébins, Turcs, la retraite du père génère des conflits entre époux et entre générations, cristallisés autour de la « seconde » maison construite au pays. Les hommes aspirent souvent à retourner dans une demeure autoconstruite à laquelle ils ont pu sacrifier leur confort en France, tandis que les femmes veulent pratiquer la double résidence afin de rester près de leurs enfants intégrés dans leur pays d'accueil.

3. La place de l'enfant dans la famille

3.a. L'enfant désiré

Alors que l'enfant a longtemps été vu comme celui qui allait perpétuer la lignée, il est attendu, depuis les années 80, comme une personne unique et singulière

[comparaison internationale] Zelizer V., 1994 (1985), *Pricing the Priceless Child. The Changing Social Value of Children*, Princeton, Princeton University Press.

La sacralisation de l'enfant, c'est ce que Viviana André Zelizer a appelé la première, dans le milieu des années 1980, l'enfant « sans prix ». L'ampleur des attentes parentales ne peut se concevoir que si l'objet investi est singulier. **L'enfant désiré est une personne singulière : il est attendu « en personne » et échappe à l'anonymat des rejetons dont la fonction était de perpétuer la lignée.**

En étudiant les motivations des personnes qui ne veulent pas d'enfants, on peut discerner en creux quelles sont les normes à respecter pour en avoir : situation conjugale et professionnelle stable, être à l'écoute de l'enfant, etc

[étude de cas] Debest C., 2013, « Quand les “sans enfant” volontaires questionnent les rôles parentaux contemporains », *Annales de démographie historique*, n°125, p.119-139.

Ne pas vouloir d'enfant et l'affirmer équivaut à s'écarter de la norme dominante du « faire famille » et à en avoir conscience. Aussi, regarder du côté des personnes déclarant ne pas vouloir d'enfant, c'est comprendre par ses marges ce que signifie aujourd'hui être parent et ce que cela implique en termes de représentations et d'identité sociale. **Cet article montre donc les conditions normatives à l'entrée en parentalité (avoir une situation conjugale et professionnelle stable, avoir le « bon » âge, etc.) et les injonctions à la « bonne » parentalité (être à l'écoute de l'enfant, s'adapter à la personnalité de chacun, etc.).**

L'étude du livre *L'enfant interdit* montre comme la pédophilie n'a pas toujours été considérée comme un crime abject, celle de *L'enfant des possibles* montre que le « désir d'enfant » est au cœur des problématiques des professionnels de la procréation assistée

[étude de cas] Déchaux J.-H., 2014, « Le sacre de l'enfant. Regards sur une passion contemporaine », *Revue française de sociologie*, vol.55, n°3.

La parution récente et simultanée de deux ouvrages sur l'enfance offre l'occasion d'analyser les deux faces – résolument sombre pour l'une, plutôt enchantée pour l'autre – d'un phénomène nommé ici « **le sacre de l'enfant** », qui caractérise les relations à l'enfance dans les sociétés occidentales. **Dans un premier temps, cette note critique présente et discute l'ouvrage *L'enfant interdit* de Pierre Verdrager** qui, s'agissant de la société française, aborde la pédophilie à travers les discours tenus à son égard depuis les années 1970 et le traitement social qui lui a été réservé. **La pédophilie est aujourd'hui perçue comme un**

crime abject. La plus grande sévérité est requise à l'endroit du pédophile, assimilé à un monstre pervers dont il faut protéger la société. **Cette position morale, plus récente qu'on ne le croit, survient, explique P. Verdrager, après deux décennies d'un véritable combat pour la valorisation de la pédophilie : si les années 1970 et 1980 ont marqué une tentative de légitimation de la cause pédophile, celle-ci s'est finalement soldée par une « déroute »** (p. 114). Cette note critique s'attache, dans un second temps, au livre *L'enfant des possibles* de Séverine Mathieu, qui traite du positionnement éthique des acteurs (patients et soignants) de l'assistance médicale à la procréation. L'expression « **désir d'enfant** » revient régulièrement dans les consultations d'AMP. Patients et soignants **la convoquent comme « une sorte de condition préalable et intangible »** (Mathieu, 2013, p. 59), **écho des nouvelles normes familiales fondées sur le lien affectif et l'exigence de réalisation personnelle. C'est désormais l'enfant qui « fait » la famille, un enfant désiré, source d'épanouissement personnel et conjugal.** Ce faisant, cette note met en évidence une profonde inflexion des attitudes relevant à la fois des rapports à l'enfantement, de la filiation et de la norme sociale.

3.b. L'enfant de la distance

Alors que l'enfant a longtemps vécu parmi les adultes, il vit aujourd'hui, dans les sociétés occidentales, dans un univers qui lui est dédié et protégé de celui des adultes

[étude de cas] Guénin D.M., 2008, *L'Enfant de la distance*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui ».

Se situant à la croisée de la sociologie et de l'histoire, Didier-Marie Guénin analyse l'évolution de la socialisation de l'enfant. **Selon lui, l'enfant d'hier et de là-bas vit « au cœur de la société des adultes » tandis que l'enfant d'ici et d'aujourd'hui vit « dans un monde dédié, soigneusement protégé du monde des adultes ».** L'auteur explore les conditions et les enjeux de cette socialisation enfantine « à distance » et révèle par là-même la place de l'enfant dans les sociétés occidentales contemporaines.

3.c. La question de l'éducation familiale : des normes multiples, des pratiques socialement situées

Longtemps considéré comme une disposition innée, la parentalité fait aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle : autrement dit, on ne naît pas parent, mais on peut apprendre à l'être

[synthèse] Le Pape M.-C., 2012, « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Cahiers français*, n°371, La Documentation Française.

L'importance croissante accordée à l'enfant dans les sociétés occidentales a entraîné un intérêt de plus en plus marqué pour l'éducation familiale. Les discours normatifs sur l'art d'être un bon parent se sont ainsi multipliés. **Longtemps considérée comme une fonction naturelle, être parent est désormais associé à un univers de compétences et d'apprentissages. La parentalité « défailante » est devenue l'objet de toutes les attentions, comme l'atteste le succès médiatique du thème de la crise de l'autorité au sein de la famille.**

La mission éducative, qui de la fin du XIXe aux années 60, repose sur l'inculcation des règles de la vie en société, se fonde aujourd'hui sur la mise en place des conditions qui permettent à l'enfant de « devenir lui-même »

[synthèse] Singly F. (de), 2009, *Comment aider l'enfant à devenir lui-même ?* Paris, Armand Colin.

Pendant la période de la première modernité (de la fin du XIXe siècle au milieu des années 1960), la qualité de l'obéissance est centrale. L'enfant est soumis à une autorité qui a pour but de lui apprendre à obéir à la raison ; l'éducation doit légitimement inculquer aux enfants les moyens de se séparer de leur être particulier et d'intérioriser les règles de la vie en société. **La seconde modernité, à partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, marquée par le développement de la culture jeune, traduit l'importance d'un monde de l'enfant, reconnu par les adultes, et sur lequel ces derniers ont peu de légitimité à intervenir. L'important n'est pas de s'aligner sur ce qui est commun à tous mais de développer ce qui est propre à chacun.** Le mot d'ordre est : « Deviens ce que tu es ! ». Dans le cadre d'une éducation fondée sur ce principe, les adultes ne peuvent pas se limiter à imposer, à transmettre ; ils doivent aussi créer les conditions pour que l'enfant puisse, sans attendre d'être « grand », découvrir par lui-même ce qu'il peut être. Dès lors, la mission éducative parents en particulier n'est plus l'inculcation mais l'accompagnement : accompagner l'enfant pour « l'aider à devenir lui-même ». **L'inculcation suppose un ordre hiérarchique indiscuté, sinon immuable, alors que l'accompagnement n'est possible qu'entre égaux ou du moins dans cet horizon d'une égalité vers laquelle tendre. On passe ainsi d'une valorisation d'une autorité verticale à une autorité horizontale.**

La transmission des normes éducatives de la petite enfance dépend de la proximité intellectuelle et sociale des mères aux normes proposées par les professionnels de la puériculture

[étude de cas] Gojard S., 2010, *Le Métier de mère*, Paris, La Dispute, coll. « Corps, santé, société ».

Séverine Gojard s'appuie sur l'analyse de la réception des normes de puériculture (particulièrement celles relatives à l'alimentation) pour montrer que cette réception varie en fonction des ressources sociales et culturelles des mères interrogées. **Elle montre qu'appliquer les conseils des professionnels « à la lettre » ou « au feeling » dépend des compétences déjà acquises dans le domaine de la petite enfance (socialisation familiale), mais également de la proximité intellectuelle et sociale avec les normes promulguées par les professionnels de la petite enfance.**

En analysant les comportements éducatifs des parents en fonction de leur classe sociale, la sociologie américaine dégage des pistes fécondes pour saisir, comme ici, les différentes formes que prend le contrôle des activités extrascolaires

[comparaison internationale] Weininger Elliot B., Lareau A., 2009, "Paradoxical Pathways: An Ethnographic Extension of Kohn's Findings on Class and Childrearing", *Journal of Marriage and Family*, n° 71.

Relativement délaissée par la sociologie française, la question de pratiques et de valeurs éducatives socialement distinctes est au cœur des enjeux de la sociologie américaine. Loin de se réduire à la sociologie de l'école, une tradition de recherche féconde explore les multiples aspects de l'éducation familiale. Dans la lignée des travaux fondateurs de Melvin Kohn, Elliott B. Weininger et Annette Lareau montrent la fécondité d'une approche en terme de classes sociales pour analyser les gestes des parents au quotidien. **Leur analyse se focalise ici sur les formes de contrôle des activités extrascolaires des enfants et des adolescents.**

4. Faire face : quand l'enfant ou l'adolescent est en danger

4.a. Difficultés vécues dans l'enfance, conséquences à l'âge adulte

Les difficultés matérielles des parents se répercutent sur leurs enfants, même s'ils font des études supérieures : ils « hériteront » de risques accrus en termes de chômage, de difficultés matérielles et des caractéristiques associées à la pauvreté

[étude de cas] Chambaz C., Herpin N., 1995, « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Économie et Statistique*, n°283-284, pp.111-125.

La situation relative des moins de trente ans s'est dégradée entre 1987 et 1994. Pour les jeunes poursuivant des études supérieures, qu'ils habitent chez leurs parents ou vivent dans un logement indépendant, le risque de figurer parmi les ménages au niveau de vie le plus faible s'est accru. La pauvreté en milieu étudiant résulte de la nette augmentation du nombre d'étudiants, y compris dans les milieux les plus modestes où l'aide de la famille est plus réduite. **Parallèlement à cette pauvreté transitoire, une pauvreté héritée n'a pas disparu parmi les jeunes. Certaines caractéristiques de la famille d'origine, souvent associées à la pauvreté, se transmettent d'une génération à l'autre : chômage, difficultés matérielles, etc. Ces caractéristiques, quand elles se cumulent de façon précoce, concernent une minorité de jeunes (2 % d'entre eux) ; mais elle constitue le « cœur » de cette pauvreté héritée.**

Quelques soient les modes de prise en charge (en famille d'accueil, en collectif, en prévention précoce, etc), 50% des jeunes passant par l'ASE auront subi des maltraitances avant 15 ans

[étude de cas] Frechon I., Robette N., 2013, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales* (n° 1-2), p. 122-143.

Cet article présente **une analyse des trajectoires de jeunes pris en charge en protection de l'enfance**, à partir d'une étude sur dossiers administratifs réalisée en 2007 auprès d'une cohorte exhaustive d'enfants ayant connu au moins un placement au cours de l'enfance et/ou de l'adolescence. À partir des 809 trajectoires individuelles reconstruites, on distingue **six parcours types de prise en charge** : des parcours longs en familles d'accueil ; des parcours longs en collectif, avec ou sans retours en famille; des parcours de « prévention précoce »; des parcours débutant plus tard, au moment de l'adolescence (parcours mixtes de « préparation au placement » et « parcours tardifs »). Cette typologie met notamment en évidence la différenciation des parcours de prise en charge selon l'âge à la première entrée, la situation familiale, les liens possibles avec la famille d'origine, les politiques départementales et l'offre de prise en charge sur le territoire, et enfin selon les comportements des jeunes eux-mêmes hors et dans le placement. **Quatre trajectoires types sont identifiées : les parcours « en famille d'accueil », les parcours « en collectif », les parcours « mixtes » et les « placements tardifs ».** Des maltraitances ont été repérées pour la moitié des parcours étudiés, quelle que soit leur prise en charge. Par ailleurs, si l'âge à l'entrée varie entre les parcours identifiés, l'âge de sortie est assez proche d'un groupe à l'autre et celle-ci a lieu 9 fois sur 10 après 15 ans.

Il y a une corrélation entre le fait d'avoir rencontré des ruptures sociales et affectives étant enfant, et le fait d'en rencontrer lorsqu'on est jeune adulte, comme sur la capacité à savoir recevoir l'aide de professionnels du social

[étude de cas] Muniglia V., Rothé C., 2013, « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autrui significatifs dans le recours à l'aide sociale », *Revue française des affaires sociales* (n° 1-2), p. 76-95.

Les expériences de l'enfance, et particulièrement les difficultés rencontrées dans les relations familiales, concourent fortement aux situations de vulnérabilité au moment des transitions à l'âge adulte. Elles affectent la socialisation primaire des jeunes qui l'expérimentent et pèsent sur leur capacité à être aidés. À partir de nombreux entretiens avec des jeunes, des professionnels du social et du médico-social, l'article analyse le parcours de jeunes en situation de précarité économique et sociale ayant connu des ruptures sociales et affectives durant l'enfance. **Il montre qu'au-delà de ces expériences traumatiques, les systèmes de relations, et notamment la présence ou non de systèmes relationnels protecteurs au moment du passage à l'âge adulte, influent sur leurs modalités de recours à l'aide sociale, leurs relations avec les professionnels et la construction de leurs parcours.**

4.b. Faire face aux risques : de la prise en charge familiale à la prise en charge publique

Trois types de prévention parentale se dégagent de cette étude : prévention par l'exemple : je montre et l'enfant fera ; Prévention restrictive : je limite et l'enfant évoluera dans ce cadre ; Prévention informative : j'explique et l'enfant évaluera par lui-même les risques

[étude de cas] Le Pape M.-C., 2010, « La famille confrontée aux risques : la prévention parentale auprès d'adolescents et de jeunes adultes » in *Famille et Santé*, Presses de l'École des Hautes Études en Santé Publique, p.257-272.

Deux questions sont posées dans cet article : Pourquoi certains risques font-ils l'objet d'une attention particulière ? Comment comprendre qu'un risque x ou y constitue la priorité des préventions parentales dans certaines familles tandis qu'ils sont ignorés dans d'autres ? En croisant ces deux questions, **l'auteur identifie 3 styles éducatifs distincts.** La **prévention par l'exemple** peut se résumer à la phrase « je fais donc il fait ». C'est l'imitation qui est le fondement de la prévention. La **prévention restrictive** s'incarne dans la phrase « je limite donc il peut » dans la mesure où c'est la maîtrise de l'environnement dans lequel évolue le jeune qui est au fondement de la prévention. Ce dernier peut agir librement dès lors que ses parents ont défini, par un contrôle direct de ses activités, le cadre de son autonomie. Le fondement de la **prévention informative** peut donc être résumé par « il sait donc il peut » puisque l'action informative des parents est nécessaire mais a une influence incertaine : le rôle des parents est d'encourager une certaine forme de réflexivité, en invitant leurs enfants, par le biais des informations dispensées, à peser le pour et le contre de leurs actions. Le recours au raisonnement explique que cette stratégie préventive soit davantage plébiscitée dans les classes moyennes et supérieures qui valorisent un encadrement éducatif non-directif.

Une histoire de la prise en charge des adolescents difficiles depuis les années 80 qui montre qu'une aide personnalisée aux adolescents repose sur un réseau très étendu d'intervenants issus d'horizons variés

[étude de cas] Laval C., Ravon B., 2015, *L'aide aux adolescents difficiles. Chroniques d'un problème public*, Éres.

« Trimballés » entre les institutions de l'aide sociale à l'enfance, de la justice pour mineurs ou de la pédopsychiatrie, les adolescents dits « difficiles », c'est-à-dire sans solution de prise en charge, constituent un défi de taille pour l'action publique, ses organisations et ses professionnels. Ce livre retrace l'histoire de ce problème depuis les années 1980, en **mettant l'accent sur le paradoxe d'une « action publique sur mesure », selon lequel plus l'aide est personnalisée, plus elle repose sur un réseau étendu d'intervenants issus d'horizons divers**

5. La délinquance juvénile en banlieue

Les causes de la délinquance restent très débattues, même si l'on se restreint à considérer la délinquance de rue (en excluant, par exemple la délinquance des cadres sous forme de fraude, les réseaux internationaux de blanchiment du crime organisé) et au périmètre du public adolescent ou jeune (à l'exclusion donc des adultes de plus de 25 ans). Les principales lignes d'interrogation portent sur les effets socio-économiques de la pauvreté — à travers différentes expressions, comme les ségrégations spatiales, le revenu des familles etc. — ou sur les effets identitaires et culturels sous différentes acceptions s'opposant — culture inadaptée ou conflits entre sous cultures. Différentes sous-questions sont également traitées dans la littérature, mais avec moins d'accent : la question du genre émerge, mais la part très prépondérante des garçons dans la délinquance explique probablement un investissement limité ; les différents types de délinquance (émeutes, trafics, etc.) ; le raisonnement en facteurs de risque, permettant la prédiction du risque de délinquance. Ces effets généraux sont déclinés dans des analyses des effets plus précis 1) des contextes résidentiels (les quartiers pauvres, désaffiliés), 2) les contextes familiaux, d'une part, et, d'autre part, scolaire. Cette contextualisation est reflétée dans la sélection de résumés ci-dessous.

1.a. Les effets socio-économiques et la frustration

Différents travaux mettent en avant les effets socio-économiques (pauvreté, relégation) pour expliquer la délinquance, les formes collectives des émeutes, et également les trafics. La délinquance dans les banlieues s'expliquerait, selon ce paradigme, par l'oisiveté forcée des jeunes exclus. Les trafics en banlieue en découlent également. Une sous culture se forme. Le sentiment d'indignité ressenti est le moteur du ressentiment. De manière intéressante, la dimension religieuse est jusqu'à présent très absente des analyses (hors une mention dans nos requêtes).

Plusieurs facteurs concourent à la violence dans les quartiers : le genre, l'histoire locale, un contexte d'islamisation partielle, le sentiment d'être victime, l'image de la ville centre...

Khosrokhavar, F., 2000, « La violence et ses avatars dans les quartiers sensibles », Les désordres urbains : regards sociologiques, *Déviance et société*, vol. 24, n°4, pp. 425-440, Éditions Médecine et Hygiène, Suisse.

La violence dans les quartiers difficiles s'inscrit dans un contexte particulier marqué par un enclavement spatial, une stigmatisation liée à l'origine des jeunes et une situation d'exclusion économique et sociale. Le mélange de ces facteurs produit des formes de violence qui se déclinent selon la ligne de clivage du genre (le modèle de conduite des jeunes filles est différent de celui des jeunes garçons), mais aussi l'histoire locale et un contexte culturel qui s'est en partie idéologisé en passant par l'islamisme dans les années 1990. Les liens entre le quartier, la ville et même la région revêtent une signification importante dans un jeu de miroirs où l'identité des uns et des autres se décline à partir de leur perception réciproque et du sentiment d'indignité que ressentent les exclus d'être mis hors de ban de la société. Le sentiment d'être victime y revêt une signification importante

En analysant l'efficacité des dispositifs de contrôle de la violence alliant prévention et répression, l'auteur met en évidence les logiques qui engendrent les comportements considérés comme violents et notamment le rôle des « groupes de jeunes »

Juhem, P., 2000, « Civiliser la banlieue : Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires », *Revue française de science politique*, vol. 50, pp. 53-72, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

France.

Au début des années quatre-vingt, l'accroissement de la « délinquance » des jeunes et l'apparition « d'émeutes urbaines » amenèrent les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs administratifs variés de contrôle de la violence alliant prévention et répression. L'objet de l'article est de comprendre, en utilisant le prisme d'analyse offert par les conditions d'efficacité de ces dispositifs, quelles sont les logiques d'engendrement des comportements considérés comme violents. C'est seulement en faisant un détour par l'analyse de configurations sociales informelles, les « groupes de jeunes », que les pratiques délinquantes et les phénomènes de violence urbaine peuvent être expliqués. Ainsi, la sensibilité des statistiques de la délinquance aux politiques d'occupation des jeunes adolescents - les opérations anti-été chaud, mais aussi l'allongement de la scolarisation et les stages professionnels - montre que l'institution informelle active dans la production de la violence est bien le « groupe de jeunes », fondé sur la logique du prestige et la « culture de rue » et dont la déambulation oisive dans le quartier offre à ses membres de multiples occasions - parfois illégales et violentes - d'affirmer et de mesurer leur statut. On comprend alors comment les processus de constitution de cités regroupant des familles nombreuses opérant un suivi scolaire faible et se heurtant après 1974 aux difficultés propres au marché du travail non qualifié ont concouru, entre 1960 et 1980, à préparer les conditions de possibilité de la généralisation de la « culture de rue » adolescente et donc de l'émergence du « problème des banlieues ».

Un article qui montre la place du trafic de drogue dans la désaffiliation sociale, un processus qui se joue en 3 phases : émergence d'un commerce local de drogue, professionnalisation et recompositions de ce commerce

Kokoreff Michel, 2000, « Faire du business dans les quartiers. Éléments sur les transformations socio-historiques de l'économie des stupéfiants en milieux populaires. Le cas du département des Hauts-De-Seine », *Les désordres urbains : regards sociologiques, Déviance et société*, 24(4), pp. 403-423

Cet article porte sur la place qu'occupent les trafics de drogues dans les territoires en proie à la désaffiliation sociale. S'appuyant sur une enquête ethnographique dans les cités de banlieue parisienne et une série d'entretiens biographiques menés en prison, l'analyse distingue trois phases : l'émergence d'un commerce local d'héroïne et de cocaïne, sa professionnalisation, et sa recomposition lors de ces dernières années. Cette analyse conduit à mettre en relief les paradoxes du trafic local qui à la fois constitue un facteur de paix sociale et induit un renouvellement des phénomènes de violence.

Quelle est la sous culture des jeunes, étrangers et délinquants qui constituent parfois des groupes fermés ?

Hedibel Esterle, 1997, *La bande, le risque et l'accident*, l'Harmattan

Jeunes, étrangers, délinquants, la trilogie du stigmaté qui touche une partie de la jeunesse favorise dans certaines circonstances la constitution de groupes fermés dont l'auteur étudie la sous-culture : mode de vie, comportements, prises de risques, activités délinquantes et festives, système de représentation.

1.b. Culture, sous culture et identité

La culture peut être entendue comme de type ethnique (la culture du pays d'origine), pour qualifier la relation entre minorité et majorité (compétition, groupes en conflit pour imposer leur culture), ou encore pour qualifier des traits liés à la banlieue (culture machiste des groupes). De plus, la culture

peut être travaillée en relation à un autre thème (identité et violence scolaire). Certains auteurs perçoivent la culture comme un voile posé sur les réalités socio-économiques (ce qui renvoie au point 5.a.) Enfin, l'approche curative peut même combiner psychologie, psychiatrie et identité comme dans le cas de l'ethnopsychiatrie ou de l'éthnoclinique.

Deux thèses s'affrontent à propos de la délinquance des jeunes de banlieue, l'une politique qui impute les comportements à la culture d'origine, l'autre sociologique qui pointe la non intégration économique, les discriminations, etc

Sicot, Francois, 2007, « Conflits de culture et déviances des jeunes de banlieue », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°2, pp. 29-56, Université de Poitiers.

Deux thèses s'opposent apparemment à propos de la délinquance des jeunes des banlieues ; celle, politique, qui impute leurs comportements à leur culture ou à leur impossibilité à s'intégrer et celle, sociologique, qui affirme leur intégration culturelle mais pointe, parmi les facteurs explicatifs, la non intégration économique, les discriminations, la criminalisation opérée par le travail de la justice et de la police. Cet article montre l'intérêt de ne pas se limiter à la question des discriminations et cherche à considérer en quel sens la culture pourrait intervenir dans l'explication du phénomène. Renouvelée par les théories contemporaines de l'ethnicité, la « **théorie des conflits de culture** » permet de concevoir le sens des déviances des jeunes des minorités reléguées sans leur attribuer pour autant une culture inadaptée.

Comment l'entretien ethnoclinique, associant psychologue, médiateur, enseignant et famille, permet une action préventive et atténuée le traumatisme de la migration pour les enfants de migrants

Mesmin, Claude et Nathan, Tobie, 2001, *La prise en charge ethnoclinique de l'enfant de migrants*, Dunod, France.

L'école se révèle souvent efficace à apporter de nouvelles connaissances aux enfants autochtones soutenus par leurs parents. Elle l'est beaucoup moins dans la transmission des savoirs aux enfants de migrants. Leurs cultures différentes, complètement ignorées des enseignants, provoquent de graves malentendus, souvent lourds de conséquences pour l'avenir. Afin de réduire les effets de ces échecs scolaires, l'auteur expérimente des entretiens ethnocliniques, impliquant parents, enfants, équipe psychopédagogique et médiateur de même langue et de même culture que la famille. Ces prises en charge ethnocliniques, dont le dispositif technique est inspiré de celui de la consultation d'ethnopsychiatrie, permettent d'intégrer la famille et l'enfant au travail du psychologue clinicien, du médiateur et à celui des enseignants. A partir de 5 cas cliniques, l'auteur démontre que les entretiens ethnocliniques permettent une prévention active, en assouplissant le clivage entre les univers culturels. **Cela contribue à atténuer le traumatisme de la migration, restaurer des liens avec la famille restée au pays et réduire les échecs scolaires.** Tous les psychologues des institutions à visée éducative devraient être conscients des difficultés des enfants de migrants et de leurs parents, car les échecs répétés, pendant toute la scolarité, risquent souvent de conduire plus tard à la délinquance.

Pour suppléer à l'absence de statistiques prenant en compte l'origine des personnes interpellées, la sociologie permet de montrer que la délinquance des étrangers est aussi une délinquance de pauvre

Mucchielli, Laurent, 2003, « Délinquance et immigration : le sociologue face au sens commun : Incriminés, discriminés... », *Hommes & migrations*, n° 1241, pp. 20-3, Adri, France.

Les jeunes issus de l'immigration constituent-ils une population criminogène ? Les données statistiques de la police ne prenant pas en compte l'origine des personnes interpellées, mais leur seule nationalité, la réponse nécessite une interprétation sociologique. Une fois exclues les représentations fantaisistes décrivant des jeunes nés en France déracinés, **la délinquance des étrangers apparaît comme une délinquance de**

pauvres, et celle des jeunes issus de l'immigration comme l'expression de frustrations cristallisées dans un contexte bien précis de ghetto urbain.

1.c. Le genre

Le genre peut à la fois orienter les réponses publiques, en ce que les agents publics traitent de manière différentielle les garçons et les filles, et modifier les relations entre adolescents dans les banlieues.

On considère trop souvent les filles comme victimes de leur environnement social et familial, ce qui ne permet pas de repérer les actes délinquants et retarde une intervention adaptée

Lefrancois, Sylvie, 2002, « "Maintenant, les filles c'est des hommes..." : Déviance juvénile féminine et représentations », *Rapports de sexe, rapports de genre : entre domination et émancipation*, VEI enjeux, n° 128 pp. 136-155, édité par Bier, Bernard, CNDP, France.

Le système de protection sociale des mineurs et le système de représentations sociales de la déviance féminine incitent les intervenants à percevoir les jeunes filles comme des victimes de leur environnement social et familial. Cette perception ne permet pas de repérer et de coder les actes posés comme « délinquants », et retarde une intervention adaptée.

En raison d'une montée du sexisme, il faut développer une éducation qui permette de doter les uns et les autres de connaissances garantissant respect mutuel, autonomie et égalité

Bier, Bernard, 2002, *Rapports de sexe, rapports de genre : entre domination et émancipation*, VEI enjeux (Imprimé), n° 128, CNDP, France.

La division des rôles entre sexes est un construit social et historique où entrent en jeu des héritages culturels, des rapports de domination. **Dans les quartiers populaires, les phénomènes de disqualification et de précarité tendent à s'accompagner d'une montée de l'affirmation identitaire sexiste.** En constante évolution, ces rôles sociaux ne se prêtent pas à des représentations figées. En témoignent les relations intersexes au sein des populations immigrées, ou l'apparition de nouvelles formes de violence chez les jeunes filles des quartiers défavorisés. De même, la pornographie devient un mode de socialisation sexuelle qui instrumentalise le corps en niant le sujet et la relation. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles formes d'exploitation sexuelle marchande. Face au sexisme et à ses manifestations, souvent violentes, notamment à l'école, il convient d'adopter une attitude ferme et volontariste. Dans cette optique, quelle éducation est-elle à même de fournir les apprentissages fondamentaux garantissant respect mutuel, autonomie et égalité ?

1.d. Les types de délinquance

La délinquance peut prendre une forme individuelle ou collective (souvent dénommée « violence urbaine » par les journalistes et les policiers). La délinquance de défi comme par exemple s'opposer à la police (pour certains auteurs, les émeutes expriment l'illégitimité du pouvoir) se distingue de la délinquance d'appropriation faite de vols, et de celle qui prend la forme d'une activité économique (en particulier les trafics).

1. L'exemple des émeutes

L'auteur montre que le succès de l'expression « violences urbaines » dans la sphère des commentateurs et des hommes politiques agit aussi sur les modalités des actions publiques destinées à y faire face

Collovald, Annie, 2001, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Nouvelles formes d'encadrement. Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, pp. 104-113, Seuil.

Depuis le surgissement du problème des banlieues en 1981 avec les rodéos des Minguettes, toute une série de modifications a affecté les représentations des commentateurs et hommes politiques et les modalités des actions publiques destinées à y faire face. L'apparition et le succès de la catégorie de violence urbaine comme schème de perception et d'action politique en sont un des signes majeurs. C'est l'histoire de sa formation dans le débat public que l'on s'est attaché à esquisser ici. Elle permet de repérer un renversement des perspectives anciennement tenues sur le problème social des banlieues qui bouleverse les enjeux et en efface les origines politiques liées à la question de l'immigration et celle de la jeunesse issue de l'immigration.

La rébellion urbaine est pour les forces de l'ordre un acte qui met en cause leur exercice de la violence légitime, la rébellion étant en effet le témoin d'une crise du consentement à l'autorité

Abdellali, Hajjat, 2014, « Rébellions urbaines et déviances policières ? », *Cultures & Conflits*, 93(1):11.

Dans quelles conditions la légitimité de l'usage de la force physique par la police peut-elle être directement remise en cause par les gouvernés ? L'objectif de cet article est d'analyser une forme particulière de délégitimation, la rébellion urbaine, qui est considérée par les forces de l'ordre comme une des menaces les plus importantes à leur propre exercice de la violence physique. La question est de savoir **quand et comment l'autorité policière est contestée et quelles sont les logiques sociales et les stratégies d'action qui déterminent le recours à la rébellion**, entendue au sens le plus strict comme « l'opposition individuelle ou collective à l'exécution d'un ordre, qu'il s'agisse d'une saisie judiciaire, d'une perquisition, d'une arrestation, etc. ». Dans cette perspective, la rébellion urbaine peut être analysée comme un micro-événement révélateur d'une « crise du consentement » à la domination exercée par les forces de police. Contre la théorie de la frustration relative, on adopte une analyse configurationnelle afin de rendre compte d'une situation particulière où la croyance en la légitimité de l'action policière se dissipe, se fissure, remettant en cause le « minimum de volonté d'obéir », fondement central à la stabilité de la domination légale-rationnelle.

2. L'exemple du trafic

Une enquête qui montre comment adolescents et jeunes adultes acquièrent depuis 40 ans, des compétences techniques, relationnelles et économiques pour utiliser la rue comme lieu de vie plutôt que comme lieu de passage

Sauvadet, Thomas, 2008, « Jeunes de rue et trafic de stupés », *Agora débats/jeunesse*, vol. 48, pp. 90-102, L'Harmattan, France

Cet article repose sur une **enquête socio-ethnographique effectuée dans une cité du sud de Paris**. Il s'intéresse aux enfants, mais surtout aux adolescents et aux jeunes adultes qui utilisent les rues de leur cité davantage comme un lieu de vie que comme un lieu de passage, et qui forment des « bandes » plus ou moins structurées par des activités délinquantes, et en particulier par le trafic de stupéfiants, l'activité la plus rentable. Il éclaire ensuite la structuration de cette activité par l'accumulation, entre les années 1980 et aujourd'hui, de compétences techniques, relationnelles et économiques.

3. Focus sur la violence scolaire

La violence en milieu scolaire a retenu l'attention des chercheurs qui tentent d'estimer ses différentes causes (internes ou externes aux établissements) et d'évaluer leurs effets. L'absentéisme et le « climat scolaire » retiennent particulièrement l'attention.

La violence dans les établissements scolaires est le résultat d'un cumul de facteurs face auxquels trois types de réponses ont été déployées : encadrement, réapprentissage de la civilité, coopération entre établissements, collectivité locale et parents

Koop, Marie-Christine Weidmann, 2000, La violence dans les établissements scolaires en France, *Contemporary French civilization*, vol. 24, n°1, pp. 54-74.

Face à la montée de violence constatée ces dernières années en milieu scolaire, différentes causes sont invoquées et certains établissements cumulent un certain nombre de handicaps. Le département de Seine-Saint-Denis, par exemple, réunit ces critères défavorables. Perte du lien avec les générations précédentes, perte de repères, entraînent incivilités et échec scolaire. Le système éducatif lui-même produit de l'exclusion et le système du collège unique est aujourd'hui mis en cause. **Les mesures prises par les derniers ministres de l'Education nationale dans le cadre de la lutte contre la violence ont été de trois ordres** : l'encadrement par l'apport de personnels supplémentaires, les aides-éducateurs, le réapprentissage de la civilité par un programme d'éducation à la citoyenneté à tous les niveaux, et, enfin, une étroite coopération entre les établissements scolaires, les parents et les collectivités locales. Malgré une mise en œuvre réussie de ces mesures, les résultats sont encore pour le moment inférieurs aux attentes.

Les causes de l'absentéisme, du décrochage et de la déscolarisation sont multifactorielles : ce texte cherche à clarifier quelles sont les différentes approches mises en œuvre par les chercheurs

Esterle-Hedibel, Maryse, 2006, « Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes », *Déviance et société*, vol. 30, n°1, pp. 41-65, Médecine et Hygiène, Suisse.

Après « l'échec scolaire » et « les violences », l'absentéisme, le décrochage et la déscolarisation, en période de massification de l'enseignement secondaire, deviennent objet de débat public et suscitent des représentations concernant les jeunes hors contrôle, voire déviants. Plusieurs travaux de recherche, français et internationaux, permettent **d'éclairer le débat sur les causalités et les corrélations que l'on peut observer à propos de la fréquentation scolaire irrégulière ou de l'arrêt de scolarité avant 16 ans**, en prenant en compte le fonctionnement du système scolaire, en particulier dans le cas français. Il est ardu d'établir une typologie des élèves concernés, car ces processus sont multi-factoriels et dépendent des interactions entre les agents scolaires, les élèves eux-mêmes et leur entourage proche (famille, pairs). Le débat scientifique quant aux éléments qui interviennent dans ces processus inclut la prise en compte des méthodologies utilisées par les chercheurs.

Pour saisir comment se forme l'appréciation du « climat » scolaire, il faut analyser le ressenti et les interactions des groupes en présence : élèves, éducateurs, parents... et non ceux des seuls individus

Debarbieux, E., Anton, N., Astor, R.A., Benbenishty, et alii, 2013, « *Le « climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration* », rapport pour la DGESCO (Direction des enseignements scolaires)

Le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. **Cette notion de « climat » (appelé parfois « atmosphère », « tonalité », « cadre », ou encore « milieu »), repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend**

en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école. En ce sens, il convient de ne pas limiter l'étude et l'action sur le climat scolaire aux seuls élèves. Le concept doit inclure tous les membres de la communauté scolaire. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, la qualité du leadership doivent être incluses tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignants.

1.e. Les facteurs de risque, la construction des problèmes

Dans chaque cadre considéré, des « facteurs de risque » de délinquance peuvent être identifiés, comme l'absentéisme scolaire ou la fréquentation des groupes de pairs. Des chercheurs tentent de prédire les comportements délinquants à l'adolescence et après en repérant, dès le plus jeune âge, les facteurs de risque. D'autres s'interrogent de manière critique sur la construction par les politiques publiques des problèmes de délinquance à partir de la prise en compte de ces facteurs de risque.

Les facteurs prédictifs de la délinquance peuvent être regroupés en 2 grandes catégories : les prédicteurs comportementaux et les prédicteurs circonstanciels

Loeber, R.; Stouthamer-Loeber, M., 1986, « La prédiction de la délinquance », La prédiction de la carrière criminelle, In *Criminologie*, vol. 19, n°2, pp. 49-77.

Cet article présente une recension des éléments de prédiction de la délinquance en recourant notamment aux informations rassemblées au cours de l'enfance et de l'adolescence. Les auteurs opèrent une distinction entre les prédicteurs comportementaux (variables relatives au modèle de comportement telles que l'agressivité, la toxicomanie, l'absentéisme, et l'échec scolaire, le mensonge, le vol, les troubles du comportement) et les prédicteurs circonstanciels (variables familiales simples, le statut socio-économique, l'environnement) puis comparent l'utilisation de ces deux types de prédicteurs. Les auteurs appliquent enfin les résultats obtenus au niveau de la prédiction de la délinquance persistante définie par au moins quatre arrestations ou déclarations de culpabilité.

Etude du processus construisant l'absentéisme scolaire en tant que problème social grave, considéré comme affectant la sécurité intérieure et supposant des solutions collectives

Douat, Etienne, 2007, « La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité intérieure dans la France des années 1990-2000 », *Déviance et société (Revue)*, vol. 31, n°2, pp.149-171, Médecine et Hygiène, Suisse.

L'absentéisme scolaire ne constitue pas une nouvelle forme de déviance. Au moment même de l'instauration de l'école obligatoire, celle-ci a fait l'objet d'une résistance. Mais si la norme d'assiduité scolaire s'est d'emblée confrontée à l'absence de certains élèves, **la constitution de l'absentéisme en tant que problème social est très récente.** Ce n'est effectivement qu'à partir du moment où cette question a été associée à celle des jeunes de banlieue, indissociablement conçus comme dangereux et en danger, qu'entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, elle s'est imposée et thématisée sur la scène publique comme un problème préoccupant exigeant des solutions collectives. À partir de l'exploitation de textes officiels, rapports institutionnels, discours politiques et documents médiatiques, **cet article propose de retracer quelques-unes des étapes de cette période**, en étudiant les manières de dire et de faire, travaillées au cours d'un processus de socialisation collectif, qui ont constitué progressivement la pratique de l'absentéisme comme étant avant tout un problème de sécurité intérieure.

AXE 3. ACCOMPAGNER LES FAMILLES OU ACCOMPAGNER LES INDIVIDUS ? L'EXEMPLE DE LA MUTATION DES POLITIQUES FAMILIALES

Préambule : Peu de pays européens revendiquent ouvertement une politique familiale. Certains, hantés par le spectre des gouvernements totalitaires de la Seconde Guerre mondiale, n'utilisent pas ce concept et ne mènent pas une politique en faveur des familles. La France fait presque figure d'exception : depuis la Libération, elle s'est lancée de façon manifeste dans une « politique familiale », menant des politiques publiques concertées avec les familles et clairement orientées vers les familles.

L'ensemble des politiques familiales, très consistant en France, ne dispose cependant pas de délimitation organique précise, ni de cadrage juridique préalable. L'expression est une facilité de langage pour rassembler des dispositifs nés à diverses époques, conçus avec des objectifs variés, désignant désormais un mécano sociofiscal très dense. Concrètement, les politiques familiales sont des programmes publics qui identifient les familles comme cibles d'actions mises en œuvre pour avoir un impact sur les ressources des ménages, sur la vie quotidienne des enfants et des parents, sur les partages et équilibres domestiques, voire sur les structures familiales elles-mêmes et sur la dynamique démographique d'un pays.

Deux oppositions fondatrices marquent dès le départ de la construction des politiques familiales. D'une part, une opposition entre universalité et sélectivité. S'expriment ici deux priorités différentes : soutenir toutes les familles avec enfants de manière à privilégier les ménages féconds par rapport aux ménages sans enfant ; ou bien donner la priorité aux ménages défavorisés, considérant que la vie familiale présente des risques qui justifient un soutien ciblé des pouvoirs publics. En somme s'opposent ici deux visions : une politique familiale spécifique et une politique sociale familialisée. D'autre part, une opposition entre familialisme et individualisme ; en d'autres termes, soit considérer qu'une politique familiale a vocation à soutenir la famille comme « institution de base de la société », soit donner la priorité aux individus dans les familles et, en particulier, les femmes et les enfants, voire également les personnes âgées. Ces oppositions permettent ainsi de repérer des étapes, au gré du renouvellement des priorités de l'agenda politique, avec un glissement progressif des politiques familiales de l'universalité vers la sélectivité et du familialisme vers l'individualisme.

La tendance au cours des dernières décennies, marquées par de fortes contraintes financières et une logique de maîtrise des dépenses, a donc consisté à renforcer la sélectivité et le ciblage de ces politiques. Dans les deux premières parties, le plan suivra une perspective chronologique afin de distinguer les enjeux classiques des politiques familiales des actions plus récentes¹². Il s'intéressera ensuite à des débats contemporains comme la question de l'échelle auxquelles ces politiques doivent être menées ou bien des tensions entre ces mesures familiales et les autres politiques sociales.

12 Ce préambule a été construit à partir des synthèses de Julien Damon (Damon J., 2012, *Les familles recomposées*, Paris, PUF), Gilles Séraphin (Séraphin G., 2013, *Comprendre la politique familiale*, Paris, Dunod) et Claude Martin (Martin C., 2010, « Les politiques de la famille » in Borraz O., Guiraudon V. (dir.) *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po).

1. Des enjeux classiques de la politique familiale...

1.a. Une politique nataliste ?

En France, rare pays où il y a une politique familiale, les actions pour soutenir la famille ont vu leur argumentaire évoluer depuis 1945, et au-delà du soutien à la natalité se sont élargies à des interventions très variées

[synthèse] Séraphin G., 2013, *Comprendre la politique familiale*, Paris, Dunod.

Régulièrement, la « politique familiale » est confondue avec une politique nataliste. En effet, en France, dès la fin du XIX^{ème} siècle, un des principaux fondements de la politique familiale est la visée nataliste. La politique familiale actuelle repose toujours sur quelques fondements natalistes, qui datent pour l'essentiel de la période d'après-guerre : dans la pratique, le montant des allocations familiales, par exemple, augmente plus fortement à partir du 3^{ème} enfant. Aujourd'hui, quelques mouvements politiques français revendiquent toujours cette visée nataliste. Les arguments ne sont plus d'ordre militaire mais politique et surtout économique. Il s'agit de faire des enfants et préserver l'équilibre des générations afin d'assurer une bonne prise en charge de la dépendance. Cependant, **progressivement, depuis 1945, s'est affirmée une politique familiale transversale, qui couvre un domaine d'interventions toujours croissant.**

Trois grands types d'actions caractérisent les politiques familiales en Europe, avec des accents différents selon les pays : redistribution des revenus, soutien à la natalité et promotion de l'égalité hommes et femmes

[comparaison internationale] Damon J., 2012, *Les politiques familiales*, Paris, PUF.

Parmi les membres de l'Union, qu'il y ait ou non une politique explicitement familiale, des mesures et des programmes sont néanmoins partout développés autour de **trois grands types d'objectifs : la redistribution des revenus, le soutien à la natalité, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Certains États membres poursuivent simultanément ces 3 objectifs. D'autres se concentrent sur un seul d'entre eux. Avec le temps et suivant les événements, ils peuvent changer d'objectif principal.** La Belgique et la France ont historiquement développé une politique familiale à visée nataliste. L'Italie, le Portugal et l'Espagne, après leur accès à la démocratie, se sont longtemps refusés à investir expressément en ce sens, associant cette démarche à leur passé totalitaire et patriarcal. Dans les pays d'Europe de l'Est qui ont rejoint l'Union en 2004, les problèmes de déclin démographique ont servi à justifier la promotion de mesures familiales.

Malgré certaines politiques très généreuses, il est difficile d'établir une corrélation entre ces politiques et le taux de fécondité des femmes, par contre les dispositifs qui aident la vie familiale et professionnelles seraient plus incitatifs

[comparaison internationale] Thévenon O., Gauthier A.-H., 2010, « Variations de la fécondité dans les pays développés : disparités et influences des politiques d'aide aux familles », *Politiques sociales et familiales*, n°100, p.7-21.

Il est difficile d'établir un lien de causalité entre un dispositif de politique familiale et la natalité. Des comparaisons entre les pays de l'OCDE permettent d'établir que même une politique très généreuse, quant aux fonds investis, est peu corrélée avec la fécondité des femmes. Elle aurait uniquement un (faible) impact sur le calendrier de naissance. Il semblerait en revanche que des investissements massifs dans tous les dispositifs de conciliation vie familiale/vie professionnelle (par exemple congé parental, mode d'accueil collectif) aient éventuellement une incidence.

Le lien entre prospérité économique et fécondité est établi depuis longtemps, en France, la dernière crise a ralenti la tendance haussière de la fécondité, alors que dans d'autres pays occidentaux, elle a provoqué une baisse de la fécondité

[comparaison internationale] Pison, G. 2013, « Les conséquences de la crise économique sur la fécondité en France et dans les pays développés », *Informations sociales*, n° 180, p. 22-30.

En France, l'indicateur de fécondité se maintient depuis quelques années autour de deux enfants par femme alors qu'il diminue généralement à la suite de ralentissements économiques. **La dernière crise est survenue lors d'une période où la fécondité était en hausse dans la majorité des pays occidentaux. La récession a inversé le mouvement et provoqué sa baisse, comme on a pu l'observer aux États-Unis. En France, elle n'a fait que stopper la hausse : sans la crise, l'indicateur de fécondité aurait sans doute augmenté encore plus et dépassé deux enfants par femme en métropole.**

1.b. Les politiques de la petite enfance : l'exemple du glissement de mesures universalistes à des mesures ciblées

Sur les 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans, 6 sur 10 sont gardés entre 8 et 19h en majeure partie par leurs parents, alors que les enfants de 3 à 5 ans sont eux scolarisés la majeure partie de la journée

[étude de cas] Villaume S., Legendre E., 2014, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et Résultats* n°896, DREES.

En 2013, la France métropolitaine compte 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans et autant d'enfants de 3 à moins de 6 ans. Au cours d'une semaine habituelle, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, six enfants sur dix de moins de 3 ans sont gardés, la majeure partie du temps, par leurs parents. Toutefois, dans près de la moitié des cas, l'enfant est aussi confié à une assistante maternelle le plus souvent, à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), ou encore aux grands-parents. En dehors des parents, l'accueil à titre principal des enfants se fait le plus fréquemment chez une assistante maternelle (19%) ou dans un EAJE (13%). Les enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés la majeure partie de la journée. En dehors de l'école, ils restent le plus souvent avec leurs parents. Ainsi, 70% d'entre eux sont gardés principalement par au moins l'un des parents le mercredi et, 81% le soir entre 16 heures 30 et 19 heures, les autres jours de la semaine.

Plus d'une mère sur 2 modifie son temps de travail lorsqu'elle a 2 enfants, alors que seul 1 homme sur 10 fait de même, les mères les moins diplômées cessent davantage leur activité que celles qui ont bac plus 2, qui elles diminuent leur temps de travail

[comparaison internationale] Govillot S., 2013, «Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux», *Insee Première*, n°1454, juin.

En France, plus d'une mère sur deux d'enfants de moins de huit ans s'est arrêtée de travailler après la naissance de ses enfants ou a réduit temporairement son temps de travail, c'est-à-dire au moins un mois au-delà de son congé de maternité. Seuls 12 % des pères ont modifié leur temps d'activité au-delà de leur congé de paternité. Chez les femmes, ces modifications du temps de travail s'effectuent majoritairement dans le cadre du congé parental. **Les moins diplômées cessent plus souvent leur activité alors que les titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 tendent davantage à la réduire.** Dans quatre cas sur cinq, la décision de prendre un congé parental à temps plein a été prise avant la naissance. Neuf mères sur dix ayant pris un congé parental à temps plein considèrent que c'était la meilleure solution pour l'enfant, trois sur six qu'un autre mode de garde aurait été trop cher, et trois sur dix qu'elles en avaient besoin pour se remettre de la naissance. **En France, les interruptions d'activité féminines suite à une naissance sont moins fréquentes qu'en Suède, en Allemagne ou au Royaume-Uni.** Ces écarts s'expliquent en partie par les

différences de législation du congé parental entre pays et par leurs particularités en matière d'offre de modes de garde.

Les politiques sociales cherchent à inciter les pères à s'investir dans la vie familiale, mais les effets de ces politiques demeurent limités, notamment parce que la redéfinition sociale de la paternité –lui conférant une nouvelle légitimité– n'est pas aboutie

[synthèse] Boyer, D., Cérroux B., 2010, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et sociétés* (n° 24), p. 47-62.

Depuis une trentaine d'années, des évolutions importantes ont marqué les pratiques familiales. La présence massive, à partir des années 1980, des femmes, et notamment des mères, sur le marché du travail a rendu incontournable la promotion d'un partage plus équilibré des responsabilités parentales. **L'impératif d'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail comme référentiel d'action publique s'est imposé. Parallèlement, sous l'impulsion de la législation européenne, encourager les pères à s'investir dans la vie familiale est devenu l'un des objectifs de la politique familiale française. Or, des questions demeurent sur les raisons pour lesquelles les politiques publiques peinent à produire les effets escomptés. L'impératif d'égalité se heurte à de nombreux obstacles pour que soit reconnue une nouvelle façon de se comporter comme père et mère. En particulier, une redéfinition sociale de la paternité, qui confère à la position paternelle une nouvelle légitimité et lui octroie une place reconnue, n'a pas vraiment aboutie.**

Depuis une trentaine d'années, on est passé, notamment pour la prise en charge de la petite enfance, d'une action collective proposant un service (crèches, écoles) à des modalités individualisées de prestations monétaires

[synthèse] Martin C., 2010, « Les politiques de la famille » in Borraz O., Guiraudon V. (dir.) *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po.

De nombreuses réformes ont été mises en œuvre depuis le début des années 1980, principalement en matière de politique de la petite enfance et chaque fois à l'initiative du gouvernement. Les principales mesures adoptées ont visé le soutien à l'emploi des mères et la prise en charge de la petite enfance. Mais cette évolution traduit surtout le passage d'une logique universelle ou de « prêt à porter » à une logique individualisée ou « sur mesure », adossée à une rhétorique du « libre choix ». Ce changement est particulièrement visible dans le domaine de la petite enfance, où l'on est passé d'une logique de prise en charge institutionnelle, collective et professionnalisée à une modalité individualisée, fondée sur le modèle du *cash for care*. Autrement dit, d'une logique de service public (soutenu par l'État et les collectivités territoriales) avec l'école maternelle et les crèches, à une logique de prestations monétaires (du *cash*), pour que les parents se procurent un service personnalisé, selon l'idéologie du « libre choix ». Ce basculement va avoir lieu progressivement au cours des années 1985-1995.

Les politiques locales, notamment celles de la petite enfance sont complexes à piloter car elles sont assumées par une multitude d'acteurs, eux mêmes financés par des opérateurs variés (communes, intercommunalités, conseils généraux...)

[étude de cas] Vérité C., 2013, « Accueil de la petite enfance : quelles régulations locales ? », *Informations sociales* n° 179, p. 108-118.

Le secteur de la petite enfance illustre **les difficultés de pilotage des politiques sociales au plan local**. Pour faire face à des besoins croissants parfois non couverts, le service est rendu par une diversité d'opérateurs individuels (assistant-e-s maternel-le-s) ou collectifs (crèches). Le financement et la régulation du secteur relèvent à la fois des collectivités locales (communes, intercommunalités, conseils généraux ...) et des caisses d'Allocations familiales. Deux recherches récentes consacrées à la régulation de ce secteur

décrivent l'impact des nouvelles règles en matière de concurrence et des nouveaux modèles gestionnaires de référence.

La scolarisation dès 2 ans a de faibles effets sur la réussite scolaire, excepté pour les enfants issus de catégories sociales les plus défavorisées et celles qui sont le plus favorisées

[étude de cas] Caillé J.-P., 2003, « Faut-il développer la scolarisation à deux ans ? », *Éducation et formations*, n° 66, p. 7-11.

L'école maternelle française est fréquemment citée comme l'un des points forts de notre système éducatif. Il est incontestable que la généralisation progressive de l'accueil des jeunes enfants de trois ans au cours des dernières décennies a contribué aux progrès de notre système éducatif. Le fait de ne pas fréquenter l'école maternelle ou de ne le faire qu'à partir de quatre ou a fortiori de cinq ans constitue un handicap pour les quelques enfants concernés. La scolarisation à deux ans a des effets relativement faibles sur la réussite ultérieure. Ces effets sont les plus marqués au profit des catégories sociales les plus défavorisées et les plus favorisées. Elle semble notamment bénéfique aux élèves étrangers ou issus de l'immigration, auxquels elle apporte une appropriation plus rapide de la langue et de la culture françaises. **Si on développe cette scolarisation précoce, l'équité doit donc conduire à la favoriser en priorité dans les zones où les catégories sociales les plus défavorisée sont concentrées. Mais la relative faiblesse des effets à en attendre doit inciter à comparer l'efficacité de cette scolarisation dès deux ans – même sélective – à d'autres mesures de politique éducative.**

Le Haut Conseil des Familles propose de réformer les aides pour la garde des jeunes enfants, de manière à ce que le recours à une assistante maternelle ne soit pas plus onéreux que de mettre les enfants en crèche

[rapport] Haut Conseil de la famille, 2014, « L'opportunité et les contours d'un éventuel reprofilage des aides à l'accueil des jeunes enfants », note et avis.

Le Haut Conseil de la Famille a étudié l'opportunité de réformer les participations financières des parents pour l'accueil individuel ou collectif de leurs jeunes enfants de moins de six ans. En effet, dans le système actuel, les restes à charge des parents et leurs taux d'effort sont très différents selon qu'ils ont recours à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou à un assistant maternel. Le recours à un assistant maternel est très coûteux lorsque le nombre d'heures d'accueil de l'enfant est important, alors qu'il est tenu compte du volume horaire dans la tarification des EAJE. **Afin de rendre le système actuel plus cohérent, plus équitable et plus simple pour les familles, le HCF adopte la proposition d'une aide unifiée pour les familles, à enveloppe budgétaire constante. Par ailleurs, le Haut conseil réaffirme son souhait de voir modifier les appellations «assistante maternelle» et «école maternelle» au profit de dénominations plus neutres vis-à-vis des rôles parentaux.**

La durée du congé parental d'éducation est l'objet de débats non soldés entre les partisans d'un temps long et ceux qui préconisent de le raccourcir pour ne pas pénaliser les femmes dans leur retour sur le marché du travail

[comparaison internationale] Thévenon O., 2011, « Pourquoi réformer la politique d'accueil de la petite enfance en France ? Comparaison avec les politiques d'autres pays de l'OCDE », *Revue d'économie politique*, n°121, p. 667-712.

Faut-il raccourcir le congé parental en France et revoir en conséquence la politique d'accueil de la petite enfance ? Cette question, posée depuis l'introduction même du droit à un congé parental d'éducation au début des années 1980, revient régulièrement dans le débat public. Cette proposition est, pour autant, loin de faire l'unanimité pour plusieurs raisons. La première est qu'elle met en cause l'argument du « libre choix » qui porte la politique d'accueil développée en direction de la petite enfance depuis les années 1980s. **Pourtant, cet argumentaire du « libre-choix » est souvent dénoncé comme un « cache-sexe » d'une politique**

portant préjudice à l'insertion dans l'emploi de femmes dont la liberté de choix est en réalité fortement contrainte.

2. ... aux nouveaux enjeux d'intervention auprès des familles

2.a. La gestion de la séparation

Les pouvoirs publics accompagnent aujourd'hui davantage la séparation (par des médiations familiales notamment), qu'ils ne cherchent à prévenir les conflits (par l'action de conseillers conjugaux ou en économie familiale qui ont perdu de leur influence)

[synthèse] Damon J., 2012, *Les familles recomposées*, Paris, PUF.

Les pouvoirs publics accompagnent bien plus qu'ils ne préviennent la séparation. Des mesures de « médiation familiale », très valorisées, visent à pacifier les conflits et à aménager pratiquement les séparations dans l'intérêt de l'enfant. **D'autres métiers et fonctions relevant du travail social ont parallèlement perdu de l'importance et de l'influence**, les conseillers conjugaux ou encore les conseillers en économie sociale et familiale.

Conjoints, ex-conjoints et instance de régulation sociale sont en demande de modalités de régulations contractuelles du couple et de la famille, pourtant, d'autres formes de relations, souvent déséquilibrées, sont encore fréquentes

[étude de cas] Bastard B., 2013, « Désirable et exigeante. La régulation négociée des relations dans le couple et la famille », *Dialogue* n° 200, p 109-119.

Alors que la régulation négociée des interactions sociales est devenue un enjeu dans la société entière, la véritable extension de la contractualisation des relations interroge. Ne fait-elle pas l'impasse sur la permanence de déterminations sociales fortes ? Cet article s'intéresse à la contractualisation des fonctionnements conjugal et familial. Il montre que les relations entre conjoints (et ex-conjoints) sont marquées par une attente forte relative à la négociation du fonctionnement conjugal, mais qu'on ne peut en faire un modèle exclusif du couple et de la famille. **De même, les instances de régulation sociale, si elles ne cessent d'exprimer leur préférence pour la contractualisation des relations de couple/famille, restent confrontées aux situations dans lesquelles ce sont d'autres formes de régulation des unions, moins démocratiques, qui prédominent et où il paraît vain de prétendre imposer aux conjoints de s'entendre.**

L'attitude de la justice des affaires familiales est dépendante de la situation sociale du justiciable, par ailleurs, hommes et femmes demeurent le plus souvent inégalement traités lors d'une séparation

[étude de cas] Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Éditions Odile Jacob.

S'intéresser à cette thématique de recherche n'est pas une nouveauté en sciences sociales, puisque les recherches d'Anne Boigeol et de Jacques Commaille (1974), Benoît Bastard (2002) ou encore Irène Théry (1993) ont déjà abordé la question du traitement du divorce et des séparations conjugales au tribunal en France. Néanmoins, la grande nouveauté de cette recherche émane de **l'ampleur de l'enquête ainsi que de la richesse des matériaux recueillis par le Collectif**. La thèse principale de l'ouvrage est la suivante : en quoi la justice de la famille est-elle en mesure de renforcer ou au contraire de modifier l'ordre social existant ? Autrement dit, **la justice de la famille contribue-t-elle à atténuer, à maintenir ou à renforcer les inégalités sociales au sein du couple, entre les sexes, entre les classes ?** En observant le travail des professionnels et l'établissement de routines, les auteurs affirment que les inégalités entre les justiciables des

classes moyennes et supérieures et ceux des classes populaires sont visibles dans le traitement judiciaire des affaires. Le sexe des juges a-t-il par ailleurs une influence sur la manière de rendre la justice en matière de séparation conjugale ? D'après l'étude statistique, il ressort qu'il n'y a pas de différences majeures entre les décisions rendues par les juges hommes et femmes. **Pour conclure, les auteurs rappellent que face au progrès social que représente le droit au divorce et à l'union libre, les inégalités entre hommes et femmes lors des séparations conjugales sont toujours fortes dans la France contemporaine. L'ambiguïté du droit, porteur d'un langage universaliste et égalitaire, semble avoir sa part de responsabilité dans cet état de fait. L'égalité de principe pourrait fonctionner comme un frein à la reconnaissance des inégalités réellement observables. L'application de situations juridiques routinières par les juges, dans un contexte de massification du contentieux, semble rendre le droit « inutile », dans la mesure où il participe à la reconduction de l'ordre social établi (entre les sexes et les classes sociales).**

2.b. Les politiques d'accompagnement : l'exemple des politiques de soutien à la parentalité

Les politiques familiales sont passées d'un référentiel de contrôle et de maintien de l'ordre à un référentiel d'échange et d'accompagnement

[synthèse] Séraphin G., 2013, *Comprendre la politique familiale*, Paris, Dunod.

Alors qu'au XXème siècle, la politique familiale avait une visée assumée de contrôle et de maintien à l'ordre public, l'affichage de cette intention s'est progressivement amenuisé à l'orée du XXIème siècle. L'État ne doit plus intervenir de manière coercitive. Il lui est assigné une mission de contrôle uniquement lorsqu'il s'agit de protection. En effet, depuis les années 80, le thème central de la politique familial est l'accompagnement. Au lieu d'évoquer les familles comme bénéficiaires, clients, ayants droit, usagers, ces politiques les considèrent dans une relation d'échange, fondée sur le principe d'accompagnement. Comme si, dans l'application de certaines politiques publiques, professionnels et familles « faisaient un bout de chemin » ensemble. Il s'agit ainsi d'une nouvelle façon d'envisager les relations où la famille devient accompagnée et accompagnante.

Les dispositifs pour aider les parents à être parents ont pour objectif de consolider les liens familiaux, mais les effets escomptés ne se produisent pas nécessairement car les parents y voient souvent une remise en cause de leurs compétences parentales

[étude de cas] Sas-Barondeau M., 2014, « Les malentendus de la parentalité » in Martin C. (dir.) « *Être un bon parent* ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et politiques ».

La production normative du rôle parental se perçoit également dans la façon dont les associations mandatées par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) offrent un accompagnement aux parents. Les dispositifs instaurés ont pour objectif de consolider les liens familiaux, d'aider les familles à être plus autonomes, et de conforter les parents dans leur fonction éducative. Ils prennent la forme d'ateliers, de conférences, de rencontres... généralement dans les centres sociaux où les parents peuvent échanger et recevoir des conseils. **Mais Martine Sas-Barondeau observe que la mise en œuvre de ces dispositifs ne produit pas nécessairement les résultats attendus. En effet, ces aides sont mal perçues par les parents ciblés par ces actions (principalement de quartiers défavorisés), qui voient là une remise en question de leurs compétences parentales.**

Les pratiques très individualisées des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents se trouvent mises en question par un nouveau modèle – Evidence Based Practice– fondé sur des données probantes ou factuelles

[étude de cas] Campéon A., Keppens D., Rothé C., 2014, « Une mise en œuvre du soutien à la parentalité dans des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents en France » in Martin C. (dir.) « *Être un bon parent* ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et politiques ».

Cet article révèle comment les interventions des professionnels du soutien à la parentalité contribuent à produire les normes du rôle parental. En France, selon l'étude de Arnaud Campéon, Delphine Keppens et Céline Rothé, l'action publique de soutien à la parentalité se manifeste depuis une dizaine d'années à travers **un ensemble de mesures visant à mettre en « réseau » tous les acteurs dans le cadre des REAAP** (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents). **Pourtant, le nouveau modèle de l'« Evidence Based Practice » tend à se diffuser depuis quelques années en s'opposant nettement aux pratiques des REAAP** qui sont plus individualisées, basées sur l'écoute, et qui encouragent les parents à participer au fonctionnement du réseau. **Les professionnels du soutien à la parentalité considèrent donc comme problématique l'association de ces deux modèles contradictoires.**

La politique par « dispositifs » mise en place à partir des années 90 notamment, contribue paradoxalement à désarticuler la relation entre l'ASE et la justice

[étude de cas] Becquemin M., 2014, « Institutions de protection de l'enfance et dispositifs de parentalité » in Becquemin M., Montandon C. (dir.), *Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale*, Rennes, PUR.

L'arrivée des dispositifs dans le secteur de la protection de l'enfance au début des années 1980 correspond au moment où ses institutions sont mises en cause. Aussi l'usage du mot véhicule-t-il l'impératif de changement dont les directions sont données par les orientations successives de l'action publique. La promotion des dispositifs partenariaux dans les années 1990 constitue la première étape de la transformation, plutôt diffuse, du secteur de l'enfance en difficulté ou en danger. Au tournant des années 2000, deuxième étape, de nouveaux dispositifs émergent du champ familial, tout d'abord sous l'angle de réseaux (REEAP) pour se mêler aux premiers. **Plus encore, la référence à la parentalité constitue un point d'ancrage possible entre différentes politiques publiques : la Ville, l'Éducation prioritaire, l'aide et l'action possible, la sécurité publique... Quelles en sont les conséquences ?** Actuellement, on observe, non pas une désinstitutionnalisation de la protection de l'enfance, mais une désarticulation entre l'ASE et la Justice, par déplacements : **d'un côté la recomposition de l'action publique draine les services départementaux d'aide sociale à l'enfance, d'un autre côté, la position de subsidiarité dévolue à la Justice entraîne un alourdissement de ses charges en raison de l'aggravation des cas d'enfants qui lui sont signalés.** Quant aux associations financées, elles suivent ces mouvements, faute de marge de manœuvre, à moins de se convertir en fondation. **Autrement dit, tout se passe comme si l'extension de la parentalité à travers les dispositifs qui la prônent contribuait à dissocier le problème de l'enfance en difficulté ou en danger dont les parents sont actifs/coopérants, du problème de l'enfant maltraité dont les parents ne coopèrent pas.**

La prise en charge des enfants en danger a évolué : il est maintenant possible qu'un enfant ne soit pas retiré à sa famille si ses parents intègrent un dispositif de soutien à la parentalité

[étude de cas] Giuliani, F., 2014, « Mères à l'essai. Analyse des processus de catégorisation dans un dispositif de soutien à la parentalité de l'Aide sociale à l'enfance » in Martin C. (dir.), *Etre un bon parent : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Frédérique Giuliani note une transformation de la prise en charge de l'enfance en danger depuis une dizaine d'années. **L'enfant qui fait l'objet d'une procédure de signalement reste désormais dans sa famille (il n'est plus ni retiré ni placé), à condition que ses parents intègrent un dispositif de « soutien à la parentalité ».** Ces dispositifs sont basés sur l'amélioration et la consolidation des liens familiaux. **Ils illustrent une nouvelle approche qui considère les parents comme des acteurs capables de développer des « compétences parentales » et produit donc de nouvelles attentes normatives du rôle parental.**

Alors que les femmes ont été au centre des priorités jusqu'aux années 2000, l'attention se porte aujourd'hui sur la cause de l'enfant, quitte à culpabiliser les mères qui n'adoptent pas cette posture

[étude de cas] Garcia S., 2011, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, coll. « Genre & sexualité ».

Dans une perspective socio-historique, Sandrine Garcia analyse le passage, durant la seconde moitié du XXe siècle, d'une cause des femmes à une cause des enfants. **Elle montre comment l'enfant est devenu peu à peu au centre des priorités, quitte à sacrifier ou à culpabiliser les mères « déviantes » à cette norme. Le livre revient notamment sur le rôle des médecins dans la construction de cette cause des enfants et sur les enjeux paradoxaux de leurs discours.**

Contrairement aux apparences, les politiques de soutien à la parentalité ne se sont pas créées ex nihilo depuis 20 ans. Elles puisent leurs racines dans des initiatives privées (écoles des parents) comme publiques (protection maternelle et infantile)

[synthèse] Martin, C. (2012). « Le soutien à la parentalité. Généalogie et contours d'une politique émergente » in M.-P. Hamel, S. Lemoine et C. Martin (dir.), *Aider les parents à être de « meilleurs » parents. Perspectives internationales*, Rapport du Centre d'analyse stratégique, Paris, La Documentation Française, p.29-64.

Le développement dans de nombreux pays au cours des vingt dernières années de la thématique de la parentalité, mais aussi des parenting supports, des programmes de soutien des parents, voire d'une « politique de la parentalité » en tant que telle (comme le Sure Start au Royaume-Uni initié en 1998 ou le Social Support Act de 2007 aux Pays-Bas) ne doit pas rendre aveugle sur les racines de ce secteur d'action publique, de ces dispositifs et pratiques sur la longue durée. Si l'on s'interroge sur les origines et le périmètre de cette politique publique qualifiée de « soutien à la parentalité », on ne peut manquer de penser à toute une série d'initiatives et de dispositifs variés qui ont probablement contribué à son émergence en France au début du XXIe siècle. On peut, par exemple, faire remonter cette thématique à **la création, à l'aube des années 1930, de l'école des parents, un dispositif associatif et privé combinant les apports de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse et adossé sur l'idéologie de « la famille heureuse ».** Une autre racine de cette généalogie renvoie à la **Protection maternelle et infantile, surtout dans sa version préventive.** On peut encore, comme l'a suggéré David Pioli, faire référence à **une autre étape significative: «l'opération pouponnière», au milieu des années 1970.** La fin des années 1990 sera marquée par les travaux du groupe de travail piloté par Didier Houzel, et surtout par **l'institutionnalisation, avec l'appui de la Délégation interministérielle à la famille, des Réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents (REAAP), dispositifs territoriaux impliquant de nombreux partenaires (CNAF, mais aussi des fédérations d'associations comme l'UNAF, l'UNIOPSS, la FCPE, etc.).** Au tournant de l'année 2000, cet ensemble de dispositifs prend forme progressivement, regroupant les actions de régulation et d'accompagnement du divorce (médiation familiale, lieux d'accueil parents-enfants), les actions d'aide aux devoirs pour les enfants et parents confrontés aux difficultés scolaires, mais aussi les dispositifs d'information des parents (conférences et groupes de parole).

2.c. Les actions envers les familles immigrées

Les familles immigrées sont souvent ciblées par les politiques sociales, mais les relations entre professionnels et familles sont entachées par un rapport de classe et un rapport post colonial chargé de préjugés et de stéréotypes

[étude de cas] Delcroix C., 2014, « Institutions et dispositifs d'aide aux enfants de familles immigrées. Tensions entre principe d'égalité et mission d'équité » in Becquemin M., Montandon C. (dir.), **Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale**, Rennes, PUR.

Parmi les politiques sanitaires et sociales en France, celles qui concernent la petite enfance s'adressent en priorité aux populations en situation de précarité qui vivent dans des quartiers défavorisés. Dans ces quartiers composés de logements sociaux habitent cote à cote des familles françaises en difficulté (mères isolées, invalides du travail, chômeurs de longue durée) et de plus en plus des familles immigrées parfois de longue date. Ces familles sont souvent les cibles de ces politiques publiques qui font partie de ce que l'on appelle en France la politique de la Ville. La PMI est souvent le premier endroit où les mères immigrées rencontrent le système français de protection sociale. Elles sont en général bien accueillies par les pédiatres, infirmières et assistants sociaux. Ce qui se passe par la suite est parfois moins harmonieux. **En effet, le rapport des agents de ces institutions sanitaires et sociales aux familles usagères est sous-tendu par deux dimensions : tout d'abord « un rapport de classe » entre des fonctionnaires membres des classes moyennes et des familles populaires précarisées, d'autre part pour les familles issues des anciennes colonies « un rapport post-colonial » chargé de préjugés et de stéréotypes.**

Le rôle des associations et collectifs de femmes de quartiers participe, au-delà de leurs missions initiales, à construire des positions politiques rendues visibles parce que ces collectifs cherchent à faire reconnaître leurs propositions par les pouvoirs publics

[étude de cas] Faure S., Thin D., 2007, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques. », *Politix* (n° 78), p. 87-106.

Les associations et collectifs de femmes des « quartiers » réalisent un travail social auprès des femmes et des familles populaires (en les aidant à connaître le fonctionnement des institutions publiques, en débattant de thèmes sur la santé, de l'éducation et de l'école, à faire des sorties collectives dans l'espace public : visiter une maison du droit, aller voir un spectacle, etc.) et notamment des fractions issues de l'immigration. **Ce travail comporte une dimension « militante » au sens où il s'agit de les aider à formuler leurs propres questions, à prendre la parole en public même si elles ont des difficultés à s'exprimer en français, à accepter l'échange de point de vue (parfois conflictuel) avec les autres, par exemple en ce qui concerne leur croyance religieuse et le port du foulard. Même s'il n'est pas question pour l'ensemble des associations de femmes de participer d'un mouvement politique, les prises de position de ces associations construisent des positions politiques dont la visibilité publique est rendue possible par les collectifs qui tentent de faire reconnaître leur démarche auprès des institutions publiques et des collectivités locales. Ces groupes se confrontent toutefois à la problématique dominante concernant les droits des femmes et les inégalités des sexes, insistant unilatéralement sur la dénonciation de la violence masculine faite aux femmes, qui a pris une orientation particulièrement stigmatisante concernant les rapports sociaux de sexe dans les quartiers populaires.** Les associations refusent finalement que les habitants de ces quartiers populaires soient instrumentalisés au profit d'une représentation politique et journalistique qui a largement pris appui sur des faits-divers dramatiques pour monter en généralité et produire un discours stigmatisant sur les populations issues de l'immigration et plus encore sur les « jeunes des banlieues ». Que les associations qui travaillent avec les femmes résistent à cette représentation ne signifie pas qu'elles occultent les difficultés rencontrées par les femmes en tant que femmes des quartiers populaires ou les rapports avec les hommes dans ces quartiers. Si elles s'inscrivent, malgré elles, dans un contexte social et politique qui ne cesse de stigmatiser les quartiers et milieux

populaires (surtout composés de fractions issues de l'immigration), elles œuvrent essentiellement pour l'amélioration de la vie quotidienne des femmes en apportant des informations de divers ordres, tout en les encourageant à conserver (ou à renouer avec) des solidarités masculines. **Ce mouvement associatif prend bien en considération les situations sociales et conjugales des femmes, mais, pourrait-on dire, il les prend davantage en actes que par des discours féministes. Son pragmatisme le conduit à prendre en charge, à partir des conditions sociales d'existence des femmes, des problèmes quotidiens qu'elles ont à affronter, que ce soit à partir des difficultés socio-économiques qui sont leur lot quotidien ou dans les relations avec les différentes institutions, notamment l'institution scolaire, ou encore dans les relations au sein de leur famille, avec « leurs hommes ».** Ainsi, l'implication des femmes dans les groupes ou les associations réorganise les rapports entre hommes et femmes au sein des familles. **Si la question des rapports avec les hommes n'est pas absente des préoccupations de ces groupes de femmes, elle n'est pas construite d'abord selon une logique de l'opposition.**

3. Décentralisation et Europe : l'État national en question

3.a. Les cibles visées par les différents pays européens

Dans tous les pays d'Europe existent des politiques familiales, dans les Pays du Nord, elles visent majoritairement les enfants, alors que dans les Pays du Sud, elles visent les familles

[comparaison internationale] Damon J., 2012, *Les politiques familiales*, Paris, PUF.

S'il n'existe pas dans tous les pays une politique familiale cohérente et explicite, partout on trouve un cadre juridique et des moyens pour réguler la vie privée et tenter d'améliorer le bien-être des ménages. **Dans les pays du Sud, et plus largement dans les pays catholiques, il s'agit d'intervenir en direction de la famille. Dans les pays du Nord, majoritairement protestants, les prestations correspondent plutôt à des droits dirigés individuellement vers les enfants.**

3.b. La structuration des politiques familiales nationales en Europe

Trois types de pays et de politiques familiales : Au Nord de l'Europe et en France des politiques très structurées, à l'Est et au Sud des politiques peu cohérentes et mal financées, l'Allemagne et le Royaume-Uni se trouvant entre ces 2 modèles

[comparaison internationale] Damon J., 2012, *Les politiques familiales*, Paris, PUF.

Trois groupes de pays se dessinent. **Dans les pays scandinaves et la France, la politique familiale est hautement structurée et légitimée. A l'inverse, au Sud et à l'Est, ce qui peut être baptisé politique familiale est souvent hésitant, sans cohérence, sans financement, et parfois contesté. Entre ces deux pôles, on trouve des pays, incluant l'Allemagne et le Royaume-Uni, où la rhétorique pro-familiale est désormais très présente, mais où les acteurs politiques sont toujours réticents à l'idée d'intervenir dans et sur la vie privée.**

Avec la crise, les politiques sociales européennes ont essentiellement vu leur budget se resserrer, sans faire l'objet de réformes structurelles

[comparaison internationale] Collombet C., Hiltunen A., 2013, « Les systèmes de protection sociale européens face à la crise : entre ajustements paramétriques et mutations structurelles », *Informations sociales* (n° 180), p. 72-81.

Dans le cadre des plans d'ajustement budgétaire qui ont suivi la crise économique en Europe, les dépenses sociales ont occupé une place importante, en raison de leur poids dans les dépenses publiques. L'étude a porté sur l'évolution des risques de protection sociale pour un panel de huit pays. Pressés par la nécessité de dégager des économies importantes en peu de temps, les États européens ont le plus souvent recouru à des mesures paramétriques, même si elles pouvaient être de grande ampleur. **Ces solutions ont prévalu sur des réformes structurelles remettant en cause la nature des systèmes de protection sociale.** Pour autant, face à une aggravation importante de la pauvreté et des inégalités, l'impact redistributif des coupes, notamment sur les plus défavorisés, devra sans doute faire l'objet d'une vigilance accrue à l'avenir.

3.c. À quel échelon une politique familiale doit-elle être menée ?

Les directives européennes abordent de plus en plus fréquemment les politiques familiales, de même qu'on assiste à une croissance de la jurisprudence relative au droit civil de la famille

[synthèse] Damon J., 2012, *Les politiques familiales*, Paris, PUF.

Les institutions européennes exercent une action limitée mais croissante. La famille est indirectement abordée par les initiatives et directives européennes relatives à la libre circulation des travailleurs (et de leurs ayants droit), à l'égalité homme/femme, à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Certaines décisions de la Cour de justice contribuent par ailleurs à une abondante jurisprudence en ce qui concerne le droit civil de la famille et les prestations familiales.

Les politiques familiales se développent à l'échelon local, mais aussi supranational via l'Europe, posant la question de la place dévolue à l'Etat central aujourd'hui

[synthèse] Séraphin G., 2013, *Comprendre la politique familiale*, Paris, Dunod.

La politique familiale n'est pas une compétence stricto sensu de l'Union, mais cette dernière, poussée par des contraintes économiques, s'empare de plus en plus de ce domaine d'action et agit. **Aujourd'hui, la politique familiale française se « décentralise » dans deux directions : une direction locale**, avec la montée en puissance des départements, des communes, et dans une moindre mesure des régions ; **une direction supranationale** avec l'émergence de l'Europe. La question sous-jacente qui se pose est dès lors : **quel est le rôle de l'État National aujourd'hui ?**

La décentralisation de 1983 a dévolu des compétences claires aux départements, cependant, la croissance des problématiques sociales a complexifié la décentralisation de 2003-04, rendant a fortiori la décentralisation de 2014-15 très complexe à établir

[synthèse] Thierry M., 2013, « Les enjeux de l'Acte III de la décentralisation », *Informations sociales* (n° 179), p. 6-11.

En attendant de mieux connaître les contours législatifs de la prochaine et troisième étape de la décentralisation dans le champ social (projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), **une mise en perspective historique** permet d'en cerner les principaux enjeux. L'analyse rétrospective montre comment les deux premiers actes du processus de décentralisation ont subi l'épreuve des faits sociaux. **L'Acte I de la décentralisation (1983) constituait une démarche cohérente dans la mesure où il a donné aux conseils généraux la compétence de droit commun en matière d'aide sociale.** Mais la départementalisation de l'aide sociale a été battue en brèche par un accroissement des problématiques sociales à partir des années 1990. **Confrontée à ces difficultés, la deuxième étape de**

la décentralisation (2003-2004) n'a pas vraiment permis de clarifier la répartition des compétences. Aujourd'hui, l'enchevêtrement des nombreux acteurs impliqués et les contraintes financières font de la nouvelle étape de la décentralisation un processus particulièrement complexe à mettre en œuvre.

Le traitement des données sociales produites localement achoppe souvent en raison de l'absence de qualification suffisante des acteurs auxquels elles sont destinées

[étude de cas] Guéry H., Maurin L., 2013, « Les enjeux de l'observation sociale locale », *Informations sociales* (n° 179), p. 76-83.

Avec le développement de politiques sociales dans un cadre territorial, l'observation sociale s'impose comme un outil essentiel pour les collectivités locales. Les besoins de connaissances sont très importants à propos des populations bénéficiaires, comme du suivi de l'activité des services ou de la mesure de l'impact des politiques menées sur la vie des populations. Malgré la mobilisation d'acteurs diversifiés, tant au sein des collectivités locales, des services de l'État, de la Sécurité sociale ou des acteurs privés, la **production et surtout l'utilisation des données issues de l'observation sociale bute parfois sur une politique de formation insuffisante, qui laisse certains acteurs insuffisamment qualifiés pour se servir des statistiques sociales.** Mais des expériences positives, de plus en plus nombreuses, illustrent une dynamique positive.

4. Solidarités familiales versus solidarité publique ?

La notion de solidarité, lorsqu'il y est fait référence lors des politiques familiales, recouvre des notions plurielles, dont « l'évidence » mérite d'être questionnée

[synthèse] Mesu M., 2000, « Famille et société : quelles solidarités ? » in Chauvière M., Sassier M., Bouquet B., Allard R., Ribes B. (dir.), *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod/UNAF/CEDIAS.

Indéniablement, cette question est dans l'air du temps. La contribution ne cherche pas à discuter les conditions de réalisation d'un tel programme idéologique qui, c'est souvent le cas de ces programmes, se présente avec la force de l'évidence. En fait, c'est cette évidence qui est questionnée : **Que cherche-t-on à articuler exactement lorsqu'on entend comprendre avec la même catégorie de pensée ce qui s'opère à l'échelle de la société et ce qui œuvre au sein des familles ? L'auteur montre que, contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une seule et même solidarité. Il apporte des arguments en faveur d'une plus grande prudence que l'on peut faire du terme de solidarité, surtout lorsqu'on l'accorde aux vocables « famille » ou « familial ».**

Les transferts familiaux des parents vers leurs enfants, s'ils pallient, dans les familles qui en ont les moyens, à la baisse des transferts publics (baisse due à la crise), ne corrigent évidemment pas les inégalités, voire les accentuent

[comparaison internationale] Papuchon A., 2014, « Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive », *Revue française des affaires sociales*, p. 120-143.

La solidarité familiale apparaît aujourd'hui comme un recours face à « l'insoutenabilité » des dépenses publiques et aux conséquences de la crise économique. Or celle-ci affecte l'ensemble des facteurs influant sur le développement des transferts familiaux et a atteint son intensité maximum dans les pays réputés les plus familialistes. **À l'aide de données portant sur dix pays européens issues de l'enquête SHARE et récoltées en 2007 et 2011, on évalue l'impact de la crise économique sur les transferts matériels (argent et cohabitation) des parents en direction des jeunes adultes et les inégalités qu'ils**

entretiennent parmi les jeunes générations. Dans les pays étudiés les plus touchés par la crise, l'intervention familiale au cours des dix premières années de la vie adulte s'intensifie, creusant les différences entre pays européens. Les ménages étant aussi diversement affectés par la crise qu'inégalement dotés des moyens nécessaires pour y faire face, les transferts familiaux contribuent à la production d'inégalités substantielles parmi les jeunes adultes. **S'en remettre à la solidarité familiale revient à faire reposer les débuts de la vie adulte sur les ressources héritées.**

Les transferts financiers familiaux, particulièrement actifs dans les milieux aisés, sont aussi très fréquents dans les milieux ouvriers et s'inscrivent en complément aux aides publiques (mais ne s'y substituent pas)

[étude de cas] Paugam S., Zoyem J.-P., 1997, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp.187-210.

Le soutien financier de la famille a une place, certes inégale, mais essentielle dans les revenus des ménages. Les bénéficiaires de cette aide sont souvent des jeunes ou des ménages d'origine aisée. Parmi ces derniers, la part des personnes aidées augmente selon l'écart par rapport à leur milieu social d'origine. Le soutien familial permet alors de compenser une régression de statut social. Inversement, parmi les ménages d'origine ouvrière, la proportion des personnes aidées ainsi que le montant des aides augmentent selon le niveau de l'ascension sociale. Le soutien familial correspond dans ce cas à une logique d'émancipation sociale. L'effet du soutien financier de la famille sur le budget des ménages les plus démunis n'est pas négligeable. Parmi les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 2 300 francs (montant du RMI pour une personne seule) avant toute aide, le seul soutien financier de la famille permet à la moitié de ceux qui en ont bénéficié de franchir ce seuil. Les aides publiques sous conditions de ressources, autre complément pour ces ménages à faible revenu, représentent un apport significatif en particulier pour les jeunes, les familles nombreuses ou monoparentales. Le niveau de vie de ces ménages s'accroît sensiblement quand ils ont recours simultanément à ces deux formes d'aide. **Peut-on dire que les aides publiques se substituent au soutien familial ? Une étude, réalisée après la mise en place du RMI, conclut plutôt à une superposition et une complémentarité des deux formes d'aides (publique et familiale) qu'à une réelle substitution. Le soutien financier de la famille est plus fréquent pour les personnes qui perçoivent le RMI de façon durable que pour celles qui ne le perçoivent plus depuis plusieurs mois.**

Dans la prise en charge des personnes dépendantes, on ne peut établir une frontière nette entre l'aide familiale désintéressée et fondée sur les sentiments et l'aide professionnelle rémunérée et dénuée d'affects, les postures se recoupant dans les faits

[synthèse] Weber F., Gojard S., Gramain A. (dir.), 2003, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

Les auteurs de cet ouvrage collectif se penchent sur la répartition des divers aspects, financiers, matériels, affectifs, de la prise en charge des personnes dépendantes, entre les familles, les associations, l'État et les aides à domicile. **L'aide familiale est censée être non rémunérée et fondée sur les sentiments, l'aide professionnelle rémunérée et exempte de toute affectivité. Les auteurs mettent en évidence la non-pertinence de cette opposition dans la réalité.** Les oppositions régulièrement évoquées dans le contexte de l'aide et de la prise en charge des personnes, telles que l'amour et l'intérêt, le lien familial et le salariat, la gratuité et la rémunération des tâches présentent en réalité des frontières perméables.

5. L'évaluation des politiques publiques et familiales

Outre une meilleure acceptation, on assiste à une diversification des méthodes de l'évaluation des politiques familiales, avec des évaluations en amont, expérimentales, en cours d'action ou enfin après l'intervention

[synthèse] Chauffaut D., 2008, « Évaluation des politiques familiales et sociales aujourd'hui », *Informations sociales*, n° 150, p. 4-7.

Aujourd'hui, il semble que **cette démarche d'évaluation soit bien implantée dans le déroulement de nos programmes politiques**. Ce développement des évaluations a contribué à une diversification des pratiques. **Les acteurs chargés d'évaluation sont devenus très nombreux**. Au-delà des acteurs institutionnels et scientifiques, se sont notamment emparés de ce sujet les corps de contrôle et les opérateurs des dispositifs, qui estiment qu'une action n'est légitime qu'à condition d'être évaluée. La complexité des politiques publiques, que ce soit sur le plan de l'enchevêtrement des objectifs ou de celui des compétences, rend d'ailleurs l'exercice d'une vision globale particulièrement ardu. **Sur le secteur de la politique familiale, de grands objectifs comme le soutien à la natalité ou la compensation du coût de l'enfant sont plus difficiles à évaluer que le soutien aux modes de garde des jeunes enfants. Les moments de l'évaluation se sont également multipliés** : l'évaluation *ex ante* permet de mesurer les effets redistributifs et l'ampleur future d'une politique, l'évaluation expérimentale d'en pressentir les impacts et les effets pervers, l'évaluation *in itinere* de réorienter l'action, l'évaluation *ex post* de faire un bilan global et de réinterroger la pertinence de ce qui a été engagé. **Les méthodes, enfin, se sont diversifiées**.

Accréditer l'évaluateur auprès des évalués est devenu l'un des enjeux clés pour une évaluation réussie et opérationnelle

[synthèse] Minonzio J., 2008, « L'évaluation des politiques familiales : discours sur la méthode ou mot d'ordre gestionnaire ? », *Informations sociales* n° 150, p. 10-21.

L'évaluation est une dimension de la gestion publique qui s'est particulièrement développée depuis vingt ans. Les politiques familiales sont un terrain fécond pour ce type de démarche qui cherche à mieux comprendre les effets de l'action publique. Elles permettent également d'illustrer la difficulté de la construction d'un jugement rigoureux et accepté par les différents protagonistes. **La figure de l'évaluateur émerge dès lors comme un nouveau métier aux spécificités fortes et aux exigences méthodologiques élevées**.

L'évaluation statistique est porteuse de dérives et de biais nombreux qu'il convient de bien identifier, car les chiffres servent de plus en plus d'appui et d'orientation aux politiques publiques sociales

[étude de cas] Salais R., 2010, « Usages et mésusages de l'argument statistique ? Le pilotage des politiques publiques par la performance ? », *Revue française des Affaires sociales*, n°1-2, p. 129-147.

L'article vise à expliciter quelques phénomènes qui émergent de l'usage croissant des indicateurs dans le management et la réforme des politiques publiques. Il se concentre sur les conditions de validité de l'argument statistique, c'est-à-dire de l'appui de l'argumentation politique sur le chiffre. **L'article souligne, en prenant comme exemple la stratégie européenne pour l'emploi, les risques et dérives possibles qui pèsent sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier dans le domaine social**. Parmi eux : l'apprentissage rationnel de l'optimisation du résultat chiffré, la difficile conciliation entre performance et justice sociale, le danger que les mauvais indicateurs chassent les bons, la normativité cachée dans les batteries d'indicateurs, l'usage des conventions statistiques comme instruments politiques. Enfin, il s'interroge sur l'hypothèse du déclin des procédures démocratiques grâce auxquelles une société prend connaissance d'elle-même et des problèmes collectifs qui se posent à elle.

6. Les politiques familiales contre ou avec les politiques sociales ? L'exemple de la conciliation vie familiale / vie professionnelle

Mesurer le niveau de la dépense publique des politiques familiales suppose une définition du périmètre de ces politiques : Eurostat évalue ces dépenses en France à 2,6% du PIB, alors que d'autres approches l'estiment à près de 5%

[synthèse] Martin C., 2010, « Les politiques de la famille » in Borraz O., Guiraudon V. (dir.) *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po.

Le niveau de dépenses publiques consacrées aux politiques familiales dépend de la définition de ce périmètre. Eurostat compare régulièrement ces niveaux de dépenses en ne tenant compte que des dépenses d'allocations familiales et des prestations de maternité. Selon ces critères, la France dépensait en 2003 2,6 % de son PIB pour sa politique familiale, se positionnant dans le peloton des États les plus généreux ; toutefois après le Luxembourg et le Danemark (4 %), la Suède, l'Allemagne, l'Autriche et la Finlande (environ 3 % de leurs PIB respectifs). Mais cette évaluation ne tient pas compte de multiples autres dimensions essentielles de la politique familiale française, comme : certaines dépenses de revenu minimum ou de politiques d'accès au logement social (0,5 % du PIB en 2003) ; les déductions fiscales correspondant au quotient familial créé en 1945 pour réduire le poids de l'impôt en fonction du nombre de personnes à charge dans le ménage (0,8 % du PIB) ; la part des dépenses de retraite correspondant à la majoration du niveau de pension pour les familles de plus de trois enfants – créée en 1945 – ou à la pension des mères au foyer créée en 1972 (0,7 % du PIB). Si l'on tient compte de ces autres dimensions, la France consacrerait près de 100 milliards d'euros aux politiques de la famille en 2003, soit près de 5 % de son PIB (Albouy et Roth, 2003), ce que confirme un récent rapport parlementaire de Marie-Françoise Clergeau (2009). Et encore, on n'évoque pas l'investissement public dans l'école maternelle qui constitue pourtant depuis plus d'un siècle, un volet essentiel de la politique en direction de la petite enfance. **Ce problème de définition du champ des politiques familiales est crucial, non seulement pour évaluer le niveau de dépenses publiques qui y est consacré, mais aussi pour comprendre le processus de changement à l'œuvre, dans la mesure où les politiques de la famille peuvent être mises implicitement au service d'autres politiques publiques, comme les politiques sociales et/ou les politiques de l'emploi.**

Comment les dispositifs de la politique familiale sont devenus des compléments pour les politiques de l'emploi, qu'il s'agisse d'inciter, ou de détourner, les femmes à entrer sur le marché du travail

[synthèse] Martin C., 2010, « Les politiques de la famille » in Borraz O., Guiraudon V. (dir.) *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po.

Qu'il s'agisse du congé parental, ou des dispositifs de prise en charge de la petite enfance, l'ensemble de ces instruments est mis au service de la régulation du marché de l'emploi. Soit pour pousser vers l'inactivité des femmes mal positionnées sur le marché du travail, soit pour inscrire sur le marché de l'emploi des femmes qui assuraient précédemment au noir des activités de garde d'enfants, soit encore pour contribuer à créer de nouveaux emplois dans ce secteur d'activité considéré progressivement comme un gisement d'emplois nouveaux : les « emplois familiaux ». Cet ensemble de mesures convergent vers un objectif global de mise au travail des femmes, en tous les cas de toutes celles qui sont susceptibles de trouver leur place sur le marché du travail, sans pour autant endiguer la féminisation de la pauvreté. **En somme, ces dispositifs de la politique familiale sont devenus de véritables adjuvants de la politique d'emploi.**

Parmi les métiers effectués chez les particuliers, les assistantes maternelles à leur domicile ont les meilleures perspectives en termes de croissance de ces emplois et de rémunérations

[étude de cas] Piot F., 2013, «Travailler pour des particuliers : essor des métiers de la garde d'enfants», *Insee Première*, n°1472, novembre.

En 2012, en France métropolitaine, 1,6 million de personnes ont travaillé pour des particuliers. Parmi elles, 29 % ont gardé des enfants, chez elles ou chez l'employeur. Cette part a crû de plus de trois points en quatre ans. **Neuf salariés de particuliers sur dix sont des femmes et deux sur cinq ont 50 ans ou plus.** En moyenne, ces salariés ont travaillé pour 3,2 employeurs en 2012. Entre 2008 et 2012, le revenu annuel moyen des salariés de particuliers a augmenté de 10 % en euros constants. **Cette hausse traduit celle du nombre d'assistantes maternelles ; ces dernières touchent les rémunérations les plus importantes et les plus dynamiques.** Les revenus des gardes d'enfants à domicile, dont les effectifs progressent également, baissent fortement, car leur durée moyenne de travail se replie. En 2011, les salariés de particuliers ont perçu en moyenne 5 200 euros au cours de l'année. Les assistantes maternelles ont touché un revenu presque deux fois plus important (10 200 euros). Pour un tiers des salariés, l'emploi auprès de particuliers est secondaire : il apporte un complément de revenu annuel de 1 800 euros en 2011.

Les politiques familiales alternent entre incitation au maintien des femmes chez elles (années 30 à 60) et incitation au travail (jusque dans les années 80). Depuis les années 90, les mères de jeunes enfants sont incitées à sortir du marché de l'emploi

[synthèse] Commaille J., Strobel P., Villac M., 2002, « Politique familiale versus politique de l'emploi » in *La politique de la famille*, Paris, Bayard.

La politique familiale a toujours côtoyé les questions d'emploi, en favorisant tantôt le maintien ou le retour de la femme au foyer, tantôt leur processus d'émancipation. **Si l'on prend plus de recul historique, trois grandes périodes marquent les relations constantes entre politiques de la famille et politiques de l'emploi. La première période, des années 30 aux années 60, voit la politique de la mère au foyer.** Bien évidemment, la politique familiale n'a pas pu contrecarrer le mouvement d'entrée (ou de retour) des femmes sur le marché du travail dès le début des années 60, dans un pays qui se modernise à marche forcée. Mais elle l'a probablement freiné. **La deuxième période, jusqu'au années 80, est plus favorable à l'activité des femmes. La troisième période montre comment la politique de la famille passe peu à peu sous l'influence des politiques de l'emploi.** Depuis les années 90, l'influence des politiques de l'emploi s'est renforcée sur deux registres apparemment contradictoires : favoriser la création d'emplois familiaux d'un côté, sortir du marché du travail (ou du chômage) les mères de jeunes enfants de l'autre

AXE 4. LES PRATIQUES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Préambule : Il s'agit ici de préciser comment les pratiques des travailleurs sociaux sont affectées par les évolutions décrites dans les précédents axes. Malheureusement, il faut d'emblée remarquer que l'analyse bibliographique ne permet pas d'aboutir à des conclusions systématiques. Deux raisons à cela. La première est l'hétérogénéité de l'objet « pratiques des travailleurs sociaux ». Les travailleurs sociaux eux-mêmes sont nombreux, exercent une grande diversité de métiers, dans des contextes variés et en s'adressant à des populations particulières. Leurs pratiques sont donc multiples, et les éléments susceptibles de les influencer innombrables. Ceci rend délicate la généralisation à partir des études empiriques, dont les conclusions sont toujours relatives au contexte de l'observation.

La seconde raison pour laquelle les résultats de l'analyse bibliographique sont décevants est la faible structuration du champ de recherche consacré au travail social. Celui-ci est une préoccupation mineure pour la sociologie, et aucune discipline spécifique ne lui est consacrée. Les auteurs publiant à son sujet proviennent de disciplines variées comme (outre la sociologie) la psychologie, la gestion, le droit, la communication, etc. Beaucoup sont d'anciens travailleurs sociaux, ou des formateurs actifs en travail social. Il n'existe aucune convention définissant les principales problématiques et les méthodes valables¹³. Cet état de fait complique encore la généralisation à partir des travaux disponibles¹⁴ – d'autant qu'aux yeux du sociologue, ils s'avèrent trop souvent manquer de rigueur méthodologique. Par exemple, les données empiriques ne sont pas toujours nettement présentées, et parfois pas du tout. De même, les conditions permettant la généralisation des observations ne sont que rarement discutées, et les registres positifs et normatifs sont régulièrement confondus (la recommandation se substituant alors à la description et à l'analyse). Ainsi, une partie de la littérature consacrée aux pratiques des travailleurs sociaux, quoiqu'elle se présente comme scientifique, appartient plutôt au genre de l'essai. La production d'un savoir scientifique de qualité sur le travail social n'est aujourd'hui pas une donnée, mais un enjeu du champ.

Concernant maintenant les pratiques des travailleurs sociaux en elles-mêmes, les auteurs des plus récents ouvrages de synthèses¹⁵ s'accordent sur le constat que les missions ont moins fondamentalement évolué que les conditions dans lesquelles elles doivent être remplies. Il est possible de montrer cependant que de nouvelles exigences se sont greffées à la mission fondamentale des travailleurs sociaux : il s'agit notamment de substituer à la relation d'aide une relation d'accompagnement, en cherchant à impliquer et à autonomiser les bénéficiaires, mais aussi en les contrôlant plus étroitement... Par ailleurs, les conditions d'exercice se sont durcies d'abord

13 Ainsi, lors de la « conférence de consensus » organisée entre 2012 et 2014 pour préciser les rapports entre travail social et recherche, trois paradigmes concurrents se sont affrontés : la recherche « sur », « pour » et « en » travail social. Les perspectives de rapprochement paraissent maigres.

14 Un autre indice de la fragmentation du champ est le faible nombre de références standard, apparaissant dans la majorité des bibliographies.

15 Ravon Bertrand & Ion Jacques, *Les Travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 8^e édition, 2012, 125 p.
Astier Isabelle, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2010, 128 p.

en conséquence de la dégradation du contexte social, qui réduit les marges d'intervention des travailleurs sociaux, mais aussi des réformes continues du secteur de l'aide sociale, qui les déstabilisent. Si elles se sont accélérées récemment, ces évolutions sont anciennes, et le malaise des travailleurs sociaux également (il est apparu comme une préoccupation dans la littérature scientifique au début des années 1990). En conséquence, les pratiques des travailleurs sociaux ont évolué, sans qu'ils en aient toujours eu l'initiative (par exemple, ils se trouvent plus fréquemment contraints de s'impliquer personnellement dans les relations avec les bénéficiaires, ou de travailler en réseau). Leur légitimité s'en est trouvée affaiblie, ce dont témoignent les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils cherchent à exercer une autorité. Il n'est pas certain que la réforme des formations au travail social suffise à régler ces problèmes.

1. Comment les missions confiées aux travailleurs sociaux ont-elles évolué ?

1.a. L'accompagnement des bénéficiaires

Les nouveaux dispositifs d'intervention à la personne –insertion, proximité, dépendance, souffrance psychique, etc– sont fondés sur l'idée d'accompagner l'individu pour l'aider à surmonter une difficulté

[synthèse] Astier I., 2009, « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale », *Informations sociales*, n°152, pp. 52-58. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-52.htm

Avec les dispositifs d'insertion, nous sommes entrés dans l'ère du travail avec autrui. **Les professionnels et bénévoles de l'intervention sociale pensent désormais la relation d'aide à partir de la posture de l'accompagnement. Le souci premier des politiques sociales est de travailler la relation de l'individu défaillant avec la société et de le doter des capacités nécessaires pour infléchir le cours de sa vie,** surmonter une rupture biographique, anticiper une difficulté. Que ce soit les politiques d'insertion, de proximité, d'accompagnement, de prise en charge de la dépendance ou de la souffrance psychique et sociale, toutes sont traversées par une logique de reconnaissance des formes de réalisation de soi.

1.b. La personnalisation des prestations

Les notions d'individualisation qui émergent actuellement dans les politiques sociales, renvoient à la responsabilité de chacun, comme à une incitation auprès des TS à tenir compte de la situation de chacun

[synthèse] Bresson M., 2008, « L'individu dans les modes de catégorisation du social. Dans le champ de la Sécurité sociale, de l'aide et de l'action sociales », *Informations sociales*, n°145, pp. 36-47. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-1-page-36.htm

Les figures de l'individu dessinées dès l'origine par les institutions sociales se transforment. Ainsi, celle de l'assuré social fait place à celle de l'utilisateur acheteur, chargé de faire preuve de civisme face aux dépenses de santé. **La notion d'individualisation du social qui s'impose dans le discours actuel renvoie d'une part à la responsabilité de chacun, à son libre arbitre, et d'autre part à la nécessité, pour les travailleurs sociaux, de tenir compte des situations particulières.** De nouveaux modèles de solidarité s'inventeraient-ils ?

Face à l'évolution des mœurs, l'Allemagne transforme son modèle d'assurance sociale, tout comme le Danemark, alors que la France adopte une position attentiste

[comparaison internationale] Kerschen N., 2003, « Vers une individualisation des droits sociaux. Approche européenne et modèles nationaux », *Droit Social*, n°2, pp. 216-232

L'Allemagne propose une voie d'adaptation du modèle des assurances sociales à l'évolution des mœurs en offrant une « nouvelle sécurité » aux femmes mariées qu'elles aient exercé ou non une activité professionnelle et qu'elles aient élevé ou non des enfants. [...] Les solutions retenues paraissent encore très timides et même si elles n'abordent pas de front la question de l'indépendance économique de l'individu tout au long de la vie. À l'opposé, le Danemark propose une voie radicale de changement de paradigme. La participation de tous les individus en âge de travailler à la vie économique constitue la condition d'existence de son modèle universaliste de sécurité sociale, qui offre en contrepartie une protection de la naissance jusqu'à la mort. [...] **La France a opté pour une position attentiste tablant sur une augmentation du taux d'emploi des femmes et sur un accroissement automatique, par ce biais, des droits propres.** Or cette voie semble étroite, comme le démontrent les chiffres de l'emploi.

1.c. L'autonomisation des bénéficiaires

La notion d'autonomie de la personne, lorsqu'on regarde notamment les dispositifs tels que le RMI puis le RSA, devient un indicateur central, mais faire de l'accès à l'autonomie une injonction, est une posture paradoxale que doivent gérer les TS

[étude de cas] Alberola É. & Dubéchet P., 2012, « La notion d'autonomie dans le travail social. L'exemple du RMI/RSA », *Vie sociale*, n°1, pp. 145-156. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-1-page-145.htm

La notion d'autonomie irrigue depuis plus d'une vingtaine d'années le dispositif RMI et aujourd'hui RSA. Son émergence dans un dispositif de politique publique est concomitante avec le développement d'un changement de société et de la place de l'individu dans celle-ci. La recherche conduite, à partir des travaux du CRÉDOC, montre que **la logique émancipatrice de la notion d'autonomie, dans la mesure où elle devient une injonction, apparaît paradoxale puisque l'accès à cette autonomie se transforme en exigence, en contrainte.** Par ailleurs, le caractère polysémique de cette notion, ses définitions et représentations variables se traduisent par des objectifs et des pratiques fluctuants. Cependant, progressivement, **le degré d'autonomie est devenu un indicateur dans un processus de catégorisation des individus et un marqueur dans le développement d'une logique d'action symbolisée par la contractualisation autour d'un projet de réinsertion professionnelle.** Cet article s'attache à rendre compte de cette complexité et de la manière dont les professionnels de l'action sociale se confrontent à ces contradictions, à ces enjeux, et tentent d'y faire face.

1.d. L'implication des bénéficiaires

Le travail social s'oriente non seulement vers la catégorisation d'un individu dans un dispositif d'aide, mais aussi vers une action personnalisée. Pour ce faire, les TS cherchent à développer un projet individuel avec les usagers fondé sur un contrat

[synthèse] Breviglieri M., 2005, « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », dans Ion Jacques (dir.), *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », pp. 219-234

Au cours de cette évolution, les institutions du travail social se sont vues enjointes non seulement à un retour critique sur la pertinence de leurs outils statistiques et catégoriels d'évaluation et de diagnostic (devenus en un sens trop génériques et inaptes à décrire le local) mais aussi à un indispensable effort de *rapprochement* des citoyens. **L'orientation prise par le travail social fait qu'il ne se contente plus de situer son patient**

dans une classe de bénéficiaires, mais prétend conduire avec lui une action conjointe et personnalisée. La priorité assignée à la lutte contre l'exclusion s'est accompagnée d'une vigilance accrue envers la vulnérabilité des ressources de l'individu nécessaires au déploiement de son *autonomie*. **Sur le front de l'intervention sociale, les travailleurs sociaux, occupés par l'enjeu d'une responsabilisation des patients en vue de leur futur, ont pu jouer essentiellement de deux outils de particularisation de la relation : le contrat et le projet individuel.** [...] Le *proche* s'est à la fois inscrit dans le discours ordinaire des politiciens et dans les revendications des usagers. Il s'est aussi affirmé comme un mot d'ordre essentiel des pratiques associatives censées être, davantage que les autorités centralisées de l'État, " sur le terrain ", là où germe l'exclusion.

1.e. Le contrôle des bénéficiaires

Le contrôle des bénéficiaires est soumis à une forme d'arbitraire en raison de la variété des situations que rencontre le contrôleur, et des difficultés qu'il a à appliquer strictement une règle face à des situations qui s'en accommodent mal

[étude de cas] Dubois V., 2009, « Le paradoxe du contrôleur. Incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°178, p. 28-49. En ligne : www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2009-3-page-28.htm

Le contrôle est devenu un instrument des politiques sociales, au sens où les procédures qui le constituent sont en elles-mêmes investies d'une fonction dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. En revenant sur l'une de ces procédures (les enquêtes au domicile des bénéficiaires de minima sociaux), cet article analyse une forme particulière d'interrogation bureaucratique, dont le dévoilement des caractéristiques, des modalités et des usages, contribue à éclairer les modalités contemporaines du traitement institutionnel des assistés sociaux. **La force contraignante de l'institution et de ses règles s'y combine à l'incertitude des situations des contrôlés, des modalités de leur contrôle et des règles mobilisées à cette occasion. Le paradoxe d'un contrôle conduit au nom de la rigueur juridique mais où domine l'incertitude et le pouvoir discrétionnaire des agents de base révèle ainsi plus largement le fonctionnement d'un gouvernement des pauvres qui procède de la combinaison d'une multitude de relations individualisées**, plus ou moins coordonnées mais néanmoins inscrites dans une logique structurelle, associant l'impératif économique de remise au travail à une entreprise morale de redressement des habitus non conformes aux exigences du marché de l'emploi et/ou à celles de l'institution d'assistance.

Les éléments qui justifient le RSA se sont peu à peu transformés, passant d'une logique d'assistance à une logique gestionnaire où le contrôle de l'allocataire devient déterminant

[étude de cas] Petit C., 2012, « Acteurs sous contrôle : nouveau paradigme de l'action sociale. L'exemple du RSA », *Vie sociale*, n°1, pp. 81-95. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-1-page-81.htm

Le travail présenté se situe dans le cadre d'une recherche de mémoire de master. Il pose toute l'ambiguïté des finalités du RSA. Ce dispositif, inscrit dans le prolongement ou l'héritage du RMI fondé sur le solidarisme, opère un changement profond d'éthique d'intervention, passant d'une logique assistancielle à une logique gestionnaire. **Ce glissement de logique, associé à une organisation fortement cadrée et normée, amène les professionnels du RSA dans un nouveau rapport à l'allocataire, transformant peu à peu la relation d'aide en une relation de contrôle.** Cette évolution s'établit progressivement au travers d'un parcours d'insertion pré défini, de la contractualisation et des modes opératoires imposés par le dispositif.

2. L'évolution du contexte (matériel et institutionnel) d'exercice : un durcissement des conditions de travail ?

2.a. Une dégradation du contexte social (chômage, pauvreté, exclusion...), réduisant les marges d'intervention des travailleurs sociaux

La crise accentue les difficultés des plus modestes (jeunes, ouvriers, employés, femmes), déjà fragilisés par le chômage. Ainsi, les inégalités entre milieux sociaux, loin de se réduire, sont en constante croissance

[cadrage statistique] Maurin L. & Schneider V. (dir.), 2015, « Rapport sur les inégalités en France », Tours, Observatoire des inégalités, 200 p.

En ce printemps 2015, la situation sociale est sombre pour les milieux populaires. Le pouvoir d'achat augmente pour les plus riches et diminue pour les plus pauvres. **La crise ne frappe qu'une partie de la population : les plus modestes, déjà fragilisés par des décennies de chômage. Les jeunes, les ouvriers et les employés, les femmes, la main d'œuvre peu qualifiée travaillant dans les petites entreprises du secteur privé et les immigrés sont en première ligne. De l'école à l'entreprise, de la consommation à la santé, les exclus et les privilégiés de la France d'aujourd'hui ne se limitent pas aux franges extrêmes de la population.** [...] Durant les années 1980 et 1990, on a raconté aux Français que le pays n'était plus composé que d'une vaste classe moyenne. La plupart des sociologues nous expliquaient que les catégories sociales ne servaient à rien pour comprendre la société, que nous n'avions plus que des individus agglomérés. Les inégalités n'étaient plus entre catégories, mais entre individus, au sein de chaque groupe. Les « nouvelles inégalités », de genre, de couleur de peau, entre territoires ou générations, dont hier on minimisait, il est vrai, l'existence, ont aussi servi à occulter la force des inégalités entre milieux sociaux. [...] Qui s'inquiète aujourd'hui de cette fracture sociale ?

Au fait d'être pauvre et précaire, s'ajoute la difficulté à se vivre et d'être désigné comme tel au regard de la société dans son ensemble

[synthèse] Paugam S., 2013, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, PUF, coll. « Quadrige », 5^e édition, 256 p.

Les populations en situation de précarité économique et sociale, connues des travailleurs sociaux, font l'expérience de la disqualification sociale en ce sens qu'elles ont conscience de l'infériorité de leur statut et qu'elles se savent désignées comme des « pauvres », des « cas sociaux » ou des « inadaptés » de la civilisation. **La disqualification sociale est donc avant tout une épreuve, non pas seulement en raison de la faiblesse des revenus ou de l'absence de certains biens matériels, mais surtout en raison de la dégradation morale que représente dans l'existence humaine l'obligation de recourir à l'appui de ses semblables et des services d'action sociale pour obtenir de quoi vivre dans des conditions décentes.**

Statistiques et représentations médiatiques entre autres ont tendance à rendre invisible l'augmentation du nombre de précaires

[études de cas] Beaud S., Confavreux J., & Lindgaard J. (dir.), 2008, *La France invisible*. Paris, La Découverte, coll. « Poche / Essais », 658 p.

En France, la proportion de précaires est plus élevée dans le public que dans le privé, de plus en plus de personnes ne demandent pas les prestations sociales auxquelles elles ont droit, la plupart des SDF ont une adresse, la moitié des adolescents qui se suicident sont homosexuels, les licenciés qui retrouvent un emploi connaissent presque systématiquement une perte de revenu... **La « France invisible », ce sont des populations qui, malgré leur nombre, sont masquées, volontairement ou non, par les chiffres, le droit, le discours politique, les représentations médiatiques, les politiques publiques, les études**

sociologiques ou les catégorisations dépassées qui occultent leurs conditions d'existence. Ce travail d'investigation sociale, qui s'est appuyé sur un dispositif inédit associant étroitement des journalistes et des chercheurs, propose des enquêtes, des portraits, des témoignages et des analyses permettant de mieux comprendre une société de plus en plus aveugle à elle-même.

2.b. Une sollicitation accrue du secteur de l'aide sociale

- . **Augmentation des effectifs et diversification des statuts des travailleurs sociaux : une perte d'homogénéité ?**

Le travail social connaît de profondes mutations privant les TS de leurs repères professionnels et les plaçant en situation de faire du lien quand plus personne se sait aujourd'hui faire société...

[synthèse] Ion J., 2006, *Le Travail social au singulier. La fin du travail social ?*, Paris, Dunod, coll. « Santé Social, 2^e édition, 160 p.

Le travail social est apparu et s'est fortifié dans les années de croissance. Qu'en advient-il aujourd'hui par ces temps d'incertitude et de pauvreté de masse ? Ce secteur connaît une profonde mutation concernant aussi bien les conditions de la pratique que la composition même de ses effectifs. **L'auteur constate la multiplication de postes de niveaux extrêmement divers, tenus par des agents provenant d'horizons très hétérogènes. Le retour d'un bénévolat à plusieurs facettes, l'arrivée en force de nouvelles références et de nouvelles valeurs, la rationalisation de l'organisation du travail et la séparation croissante entre les emplois du « front » et ceux de « l'arrière »... tous ces processus contribuent à accumuler les lignes de fracture entre les différents intervenants.** Ceux-ci et notamment ceux du « front » voient leurs pratiques se transformer radicalement. Ils sont confrontés à la fois à de nouvelles clientèles, aux impératifs de l'urgence et à la pénurie de l'offre d'insertion. Privés de leurs repères professionnels, abreuvés de procédures mais sans mission clairement définie, ils se trouvent ballottés entre velléités managériales et psychologisme d'intervention, contraints d'agir au cas par cas avec la seule ressource de leur expérience ; sommés de faire du lien quand personne ne sait plus aujourd'hui ce qui fait société. De travailleurs du social sont-ils devenus des intervenants du singulier ?

Les métiers du travail social étant en mutation, il est très complexe de les cerner d'un point de vue statistique, aucune des diverses classifications en usage n'étant véritablement satisfaisante

[cadrage statistique] Beynier D., 2006, « Les métiers de l'intervention sociale. Un champ de plus en plus difficile à délimiter », *Informations sociales*, n°133, pp. 38-45. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-38.htm

Le recensement des travailleurs sociaux est une opération statistique complexe du fait de nouveaux champs d'intervention. Quatre grands domaines structurent les professions dites classiques par une codification des titres (différents des postes). **Les évolutions en termes d'âge, de niveau de qualification, de statut et de féminisation dessinent un paysage professionnel en mutation.** Une classification par famille de métiers n'est pas non plus totalement représentative, les métiers ne pouvant pas se résumer à un ensemble de tâches.

. **Un éclatement de l'aide sociale entre un nombre croissant de dispositifs ?**

[synthèse] Ion Jacques & Ravon Bertrand, 2005, « Institutions et dispositifs », dans Ion Jacques (dir.), *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », pp. 71-85

Ce chapitre est une contribution de référence, très régulièrement citée. Nous n'avons cependant pas eu la possibilité de le consulter, et le mentionnons à titre indicatif.

En prenant exemples dans les champs de l'intervention sociale et de l'éducation, les auteurs détaillent les relations complexes –conflits de logiques politiques, confrontations de valeurs et de normes, etc.– entre institutions et dispositifs d'action

[synthèse] Becquemin M. & Montandon C. (dir.), 2014, *Les Institutions à l'épreuve des dispositifs. Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale*. Rennes, PUR, coll. « Des sociétés », 232 p.

Comment comprendre les rapports complexes et souvent tendus entre institutions et dispositifs qui s'instaurent dans la mise en œuvre de l'action publique ? Cet ouvrage en éclaire les raisons et les processus en examinant les recompositions en cours des champs de l'éducation et de l'intervention sociale. Différentes disciplines offrent au lecteur une analyse intersectorielle des tensions entre dispositifs et institutions : heurts de logiques politiques, confrontations de valeurs et de normes auprès des publics, déplacements et réaménagements des cadres de la connaissance...

2.c. La modernisation de l'État et de ses services

. **Une évolution rapide de la réglementation entourant le travail social**

L'action sociale est bouleversée depuis une quinzaine d'années par une succession de textes législatifs : loi sur la lutte contre les exclusions, création de la CMU, de l'APA, du RMI, du RMA, modification des compétences dues à la décentralisation, etc

[synthèse] Lafore R., 2009, « Le travail social à l'épreuve d'un environnement institutionnel en recomposition », *Informations sociales*, n°152, pp. 14-22. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-14.htm

L'action sociale, qui constitue certes un ensemble d'activités en constante évolution depuis les origines, connaît cependant, depuis une quinzaine d'années, une série de mutations accélérées qui ne manquent pas de laisser perplexes acteurs et observateurs. Pour ne se référer qu'aux dernières réformes, on peut mentionner en vrac les textes législatifs qui, dans des visions larges ou au contraire sectorielles, ont modifié des cadres d'action déjà passablement bouleversés depuis le début des années 1980. Une première salve a été tirée à la fin des années 1990, avec le monument que constitue la loi relative à la lutte contre les exclusions, la création de la Couverture maladie universelle (CMU) ou encore de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'encre de ces textes n'était pas encore tout à fait sèche que l'action sociale était renouée par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002. Fin 2003, c'est le Revenu minimum d'insertion (RMI), flanqué du nouveau Revenu minimum d'activité (RMA), qui a été transféré aux départements. Puis est survenu l'acte II de la décentralisation, en 2004, qui a fortement modifié la carte des compétences et des attributions. Presque dans le même mouvement, le champ du handicap a connu à son tour une réorientation de fond en 2005, alors que la même année était votée une loi de programmation pour la cohésion sociale. En 2007, un train de lois en date du même jour a réformé rien de moins que la protection de l'enfance, le secteur de l'enfance délinquante, la protection des majeurs et a institué un « droit au logement opposable ». Ce n'est pas terminé, puisque pointent à l'horizon le Revenu de solidarité active (RSA), les nouvelles Allocations de rentrée scolaire

(ARS) avec leurs conséquences sur le régime juridique des établissements et services, le dénommé et très énigmatique « 5^e risque », une nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945 qui se veut d'ampleur, sans compter les réorganisations plus ou moins avancées qui vont affecter tant l'administration de l'État (Révision générale des politiques publiques – RGPP) que les collectivités territoriales (comité Balladur sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République). Et encore, cette succession de réformes sont les jalons les plus voyants qui n'ont fait que scander des changements réguliers de réglementation intervenus à la faveur notamment des lois annuelles de financement de la Sécurité sociale.

L'État providence à la française a connu en moins de 20 ans, de profondes transformations notamment par l'individualisation des prestations, la décentralisation, l'appui de modes de gestion empruntés au privé, etc

[comparaison internationale] Merrien F.-X., 2011, « La nouvelle gouvernance de l'État social en France dans une perspective internationale », *Informations sociales*, n°167, pp. 11-22. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-5-page-11.htm

Au cours des vingt dernières années, l'État-providence français a été l'objet de transformations majeures, tant du point de vue des bénéficiaires que du point de vue de la gestion du secteur social. **La réduction et l'individualisation croissantes des prestations, d'une part, l'affaiblissement des modes traditionnels de gestion de puissance publique au profit des nouveaux modes de gestion empruntant au secteur privé et la décentralisation de l'action sociale, d'autre part, représentent quelques-unes des évolutions fondamentales qui ont transformé en profondeur l'État social. Ces évolutions ne sont pas propres à la France.** En un peu plus de deux décennies, les références intellectuelles fondamentales qui nourrissent la réflexion sur l'État social ont basculé du droit public et du droit administratif aux théories microéconomiques et aux théories du management. Après avoir retracé l'émergence globale des nouveaux référentiels d'action, l'article s'attache à analyser la reconfiguration de l'État social en France d'emprunts de modèles internationalement jugés légitimes.

. ***La décentralisation, la territorialisation, et l'émergence de nouveaux acteurs***

Alors qu'on parle de l'émergence d'un « Département providence » du à la décentralisation, les changements sont nombreux, allant vers une bureaucratisation des services sociaux et une croissance du rôle des élus

[synthèse] Maynard B., 2005, « Décentralisation départementale et travailleurs sociaux. Questions pour un nouveau pacte », *Informations sociales*, n°121, pp. 110-118. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-1-page-110.htm

Avec les différentes vagues de décentralisation, le département, dans les années quatre-vingt-dix, est devenu un rouage central dans le traitement de la question sociale. Certains le dénommeront « département-providence ». [...] Dans ce contexte, la grammaire générale des métiers du travail social est bousculée. Les travailleurs sociaux éprouvent des difficultés à trouver leurs marques, à se faire entendre, à saisir les mutations ou les enjeux et à mener des stratégies. [...] Une majorité de départements ont tenté de territorialiser l'action sociale pour tenir compte des spécificités locales. Ces collectivités ont créé les Unités territoriales d'action sociale (UTAS) qui remplacent le découpage antérieur : les circonscriptions, sans bien souvent aller jusqu'à une territorialisation réelle et effective. Les conséquences en sont un allongement de la chaîne hiérarchique : directeurs, sous-directeurs, conseillers techniques, chargés de mission, responsables des ressources humaines, chef de cabinet, responsables d'UTAS... Leur champ d'action, leur pouvoir sont souvent mal définis ou pour le moins peu lisibles pour le personnel et les partenaires. Les chevauchements sont nombreux et contre-performants, les légitimités incertaines ou en

gestion. Les bureaucraties de gestion et de régulation bousculent les repères établis dans le cadre de l'État-providence et de la fonction publique d'État. Dans ce jeu compliqué, la décentralisation a également mis en exergue un personnage central, l' élu. C'est désormais un acteur majeur doté d'un pouvoir réel et d'une légitimité électorale. Ses réseaux, sa culture, ses compétences, ses modes de fonctionnement et ses contraintes restent encore parfois étrangers à bon nombre de travailleurs sociaux. Inversement, les exigences professionnelles des travailleurs sociaux (confidentialité, respect d'une temporalité propre...) sont parfois perçues par les élus comme une forme de pesanteur ou de corporatisme.

. **Le développement de l'exigence d'évaluation**

L'évaluation est aujourd'hui institutionnalisée (article 22, loi 2002-2), mais la question de la balance entre son apport en aide et sa dimension normative restant cependant pendante

[synthèse] Bouquet B., 2009, « Du sens de l'évaluation dans le travail social », *Informations sociales*, n°152, pp. 32-39. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-32.htm

Dans le champ social, l'évaluation est une préoccupation ancienne car elle est au cœur de toute pratique relationnelle et de prise en charge. Cependant, avec l'article 22 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui l'institutionnalise, tout l'enjeu tient dans la balance entre son apport en aide et en soutien d'un côté et la normalisation qu'elle implique de l'autre. **Si l'évaluation devient un souci légitime pour les organisations complexes modernes, et notamment pour l'action sociale, elle ne peut se réduire à une question technique ni à un problème de politique institutionnelle et publique, et nécessite d'intégrer la question symbolique, du sens et des valeurs.**

Une étude qui montre comment la comptabilisation des signalements peut être perçue par les assistantes sociales comme une évaluation implicite et entraîner des effets d'adhésion, de contestation ou de retrait

[étude de cas] Delphine S., 2011, « Gouverner le travail des assistantes sociales par le chiffre ? Les effets contrastés d'un indicateur informel », *Informations sociales*, n°167, pp. 132-139. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-5-page-132.htm

À partir d'une enquête menée dans des services sociaux, l'article étudie comment un chiffre particulier, le nombre de signalements d'enfants en danger envoyés à la justice par les assistantes sociales, peut être perçu comme un critère d'évaluation du travail et instaurer une norme de rendement implicite. **Les rapports contrastés que ces professionnelles entretiennent avec cette donnée quantifiée révèlent comment un gouvernement par le chiffre, même informel, peut avoir des effets et symboliques majeurs sur les pratiques et le rapport à celles-ci.** Enfin, l'article montre comment les différents positionnements à l'égard d'une vision quantitative du travail (adhésion, contestation ou retrait) se comprennent au regard de contextes de travail précis et en lien avec des trajectoires professionnelles singulières.

. **La mise en concurrence des services**

Alors que le travail social est soumis à une logique de rationalisation des fonctionnements, il est aussi concurrencé par des entreprises privées sur les opérations rentables économiquement parlant

[synthèse] Chauvière M., 2009, « Qu'est-ce que la « chalandisation » ? », *Informations sociales*, n°152, pp. 128-134. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-128.htm

La chalandisation n'est pas la marchandisation mais elle y prépare les comportements et les consciences. Dans le secteur social, ce processus général modifie l'ordonnement du champ ainsi que son mode de financement mais tente aussi de renverser le sens que les acteurs de terrain donnent à leur travail. Il s'appuie sur diverses révisions dans la conception des politiques publiques, de l'institution à l'organisation et de l'organisation à l'entreprise. Il faut désormais « moderniser » l'action sociale et le travail social, c'est-à-dire rationaliser les fonctionnements, penser produit ou prestation et oublier la clinique, produire mieux en dépensant moins, rechercher les gains de productivité, satisfaire les usagers et d'abord accroître leur confiance, rendre régulièrement des comptes à qui de droit et enfin troquer le Code de l'action sociale et des familles contre celui de la consommation. **Le travail social, déjà exposé à la dissémination depuis la décentralisation, se trouve aujourd'hui d'autant plus bousculé qu'il est abandonné à des régulations territoriales quasi marchandes et talonné par des entreprises lucratives dans les domaines solvables.**

. ***L'émergence de la figure de l'usager, et la transformation de la relation d'aide en relation de service***

La modernisation des services publics peut-elle dépasser la fracture entre libéralisation du service et préservation des acquis ? Écouter les attentes des usagers s'avère une bonne option pour définir sur quoi fonder les améliorations

[synthèse, comparaison internationale] Warin P. (dir.), 1997, *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 360 p.

Depuis la fin des années quatre-vingt, les services publics sont dans la tourmente : leur efficacité, fondée sur un modèle conçu aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, est critiquée de toutes parts. Mais **au-delà du consensus qui s'est dégagé sur leur nécessaire modernisation, les divergences sont profondes : pour les uns, il faut en finir avec les « corporatismes » et ouvrir les services publics aux vents du libéralisme et de la concurrence ; pour les autres, il faut s'adapter, mais en préservant des acquis sociaux qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité. Et dans les deux cas, l'objectif affiché est de répondre au mieux aux besoins des « usagers ». Comment dépasser cette polémique largement idéologique, qui escamote par trop les vrais enjeux ?** En s'intéressant de près aux discours sur les usagers qui accompagnent les projets de modernisation des services publics depuis des décennies, et à l'histoire longue des revendications des professionnels et des mouvements associatifs. Tel est le propos de cet ouvrage, dont les auteurs passent en revue ces évolutions dans l'ensemble des services publics : télécommunications, EDF, SNCF, justice, police, école, santé, aide sociale, politiques familiales, politiques de quartier. Cet ensemble sans équivalent est complété par une série de contributions qui éclairent les débats sur les rôles de l'État-providence, en France et en Europe, ou sur les oppositions usager/client. Le lecteur dispose avec cet ouvrage d'une contribution scientifique originale sur une question d'une grande actualité, et d'une présentation inédite des transformations du secteur public qui se jouent au nom des usagers, souvent à leur insu.

2.d. En conséquence : une dégradation des conditions de travail (déjà ancienne)

. ***Perte d'autonomie***

Malgré les transformations du secteur social, les TS oscillent entre leur autonomie d'agir et de pensée et le respect de normes nouvelles

[synthèse] Bertaux R. et Hirlet P., 2012, « Les acteurs de l'intervention sociale entre hétéronomie et autonomie du travail », *Vie sociale*, n°1, pp. 157-172. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-1-page-157.htm

À l'évidence, **les transformations qui affectent aujourd'hui le secteur social et médico-social vont dans le sens d'un alourdissement des contraintes qui pèsent sur l'exercice professionnel et sur le fonctionnement des organisations d'action sociale.** Est-ce pour autant que l'autonomie (relative) des intervenants sociaux et des organisations aurait disparu ? Le présent article cherche à conjuguer et articuler autonomie et hétéronomie, dans une approche qui vise d'une part à préciser les orientations de la gouvernance néolibérale et ses effets, et d'autre part à mettre en évidence la persistance des manières spécifiques de penser et d'agir chez les intervenants sociaux, ainsi que leur capacité à résister aux injonctions de la gouvernance ou à les contourner.

. *Usure au travail*

Les TS voient le sens de leur travail remis en cause par une déstructuration du champ du travail social d'autant plus grande, que lorsqu'ils s'essaient à adopter les nouvelles normes du champ, ils ne sont pas reconnus dans cette démarche

[synthèse] Aballéa F., 1996, « Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux », *Recherches et Prévisions*, n°44, pp. 11-22

Si pour l'auteur, crise du travail social et malaise des travailleurs sociaux ne sont pas indépendants l'un de l'autre, ces deux phénomènes ne sont pas non plus de même nature. Le premier renvoie à un mouvement de déstructuration du champ du travail social qui se manifeste au niveau de son objet, de ses objectifs et de ses destinataires. Les concepts de base du travail social : lien social, insertion, citoyenneté, deviennent flous tout comme celui de famille paraît de plus en plus évanescant, altérant la force et l'unité du travail social. Les modes d'actions eux-mêmes, qu'il s'agisse de la relation clinique ou de l'action communautaire, sont de plus en plus malmenés face à la montée de l'urgence. **Le malaise résulterait d'un non-renouvellement de l'expertise, d'une remise en cause de l'éthique professionnelle, d'une transformation du processus de professionnalisation et s'accompagnerait d'interrogations identitaires face aux professions nouvelles et concurrentes de l'intervention sociale.** Pris entre un sentiment d'illégitimité à s'inscrire sur les nouvelles lignes de force du champ et l'absence de reconnaissance sociale quand ils s'y essaient, les travailleurs sociaux se trouvent face à une situation anémique.

Les TS font face à une usure professionnelle due à la relation qu'ils ont avec les usagers, mais aussi à un questionnement sur leur place dans les organisations qui les emploient

[synthèse] Ravon B., 2009, « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, n°152, pp. 60-68. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-60.htm

Le phénomène de l'usure des travailleurs sociaux est rapporté à deux types d'altération de l'exercice professionnel : d'une part, l'épuisement des intervenants dans la relation d'aide, observé au tout début des années 1980, principalement dans le champ de l'éducation spécialisée ; d'autre part et plus récemment, l'extension à tous les secteurs du travail social de la plainte d'intervenants confrontés aux prescriptions contradictoires des dirigeants. Les dispositifs mis en place pour surmonter ces atteintes à la professionnalité tendent à se reconfigurer. **Ce n'est plus seulement la relation à l'usager qui s'avère problématique mais la définition de la place du travailleur social au sein même de l'organisation qui l'emploie.**

3. L'évolution des pratiques

3.a. La nécessité d'une plus forte implication personnelle

Loin de proposer un accueil impersonnel et froid, les caisses d'allocations familiales sont un exemple des interactions très variées qui se déploient entre le service public et le « client »

[étude de cas] Dubois V., 1999, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris, Economica, coll. « Études politiques », 208 p.

Le guichet d'une administration concentre et symbolise tous les traits négatifs que l'on a coutume de prêter à la bureaucratie (attente, routine, impersonnalité, froideur, formalisme, etc.). À l'inverse, les discours de la « modernisation du service public » prétendent « personnaliser » l'accueil et transformer l'« usager » en « client ». En révélant la teneur des interactions au guichet et en les replaçant dans les structures sociales qui les fondent, l'analyse proposée ici écorne tant le mythe de l'abstraction bureaucratique que celui qui assimile la relation administrative à un échange « commercial ». **À partir du cas des caisses d'allocations familiales, ce livre rend compte des conséquences de la dégradation des conditions sociales et économiques sur le rapport à l'administration** et, dans le même temps, montre le rôle des relations administratives dans le traitement de la misère et la gestion des rapports sociaux. **À priori routinières et formelles, les relations administratives se révèlent alors délicates et chargées d'enjeux. À priori standardisés et impersonnels, les rôles bureaucratiques se révèlent fortement perméables aux dispositions de ceux qui les jouent.**

Alors que la décentralisation et plus encore la crise économique, ont entraîné une mutation du travail social, ce livre propose une nouvelle typologie fondée sur le contenu des activités des TS

[synthèse] Chopart J.-N. (dir.), 2000, *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 303 p.

La décentralisation politique et administrative, les nouvelles politiques publiques et surtout la précarisation massive des conditions de vie des usagers ont conduit à une mutation des fonctions, des modalités de recrutement et du profil des différentes catégories d'intervenants sociaux. Ce livre propose une synthèse des résultats les plus probants d'un programme de recherche pluri-institutionnel sur l'observation des emplois et des qualifications des professions de l'intervention sociale. Partant d'un recensement auprès des employeurs de toutes les appellations d'emploi repérables, l'analyse se focalise sur le contenu des activités du travail d'intervention sociale. De nouvelles typologies sont proposées, qui pourraient conduire à un renouvellement des nomenclatures d'emploi dans le secteur social. **On constate que les modes de régulation des professions sociales évoluent. Les anciennes formes de catégorisations axées sur un modèle artisanal-libéral laissent progressivement place à une « chaîne » du traitement social où chaque niveau d'intervention œuvre collectivement à la réparation du lien social.** Il en ressort, comme dans bien d'autres secteurs, une tension manifeste entre la logique de la qualification et la logique de la compétence. Dès lors, l'enjeu des qualifications collectives dans un champ professionnel pluriel et polycentré devient manifeste. Le débat n'est pas sans importance puisqu'il concerne désormais près d'un million de salariés.

3.b. Une aide devenant relationnelle

Les éducateurs ont vu leur mission se transformer : passant de la réparation à la médiation, ils se doivent d'être des « diplomates » allant vers les personnes et négociant avec elles

[synthèse] Laval C. & Ravon B., 2005, « Relation d'aide ou aide à la relation ? », dans Ion Jacques (dir.), *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », pp. 235-250

Attention, écoute, souci, prise en compte, veille : un vocabulaire de la présence et de l'accompagnement se substitue peu à peu celui de l'éducation et de l'aliénation. Il insiste largement sur une aide définie à partir de la recherche de l'assentiment de la personne aidée et sur la promotion du respect et de la dignité de la personne, peut-être à la hauteur du mépris réel ou supposé des institutions sociales. Si la notion d'accompagnement est indéniablement devenue le marqueur principal de cette mutation en cours, dans un contexte où le régime de temporalité de l'intervention est devenu celui du présentisme ou de l'urgence sociale, les dissymétries de position entre accompagnant et accompagné sont sans arrêt soumises au feu roulant de la critique des acteurs en coprésence. [...] **Après avoir été un « bon » éducateur ou un « bon » psychopédagogue, bref un « bon » réparateur, l'intervenant idéal est peut-être devenu un « bon » diplomate (plutôt qu'un « bon » médiateur). Tout en se situant dans le camp de l'institution, le diplomate est un pragmatique. Il « va vers » la personne et tente de négocier avec elle, sur le site même de l'action, le problème à traiter et la réponse à apporter.** Son activité suppose de savoir prendre en compte différents points de vue, de multiplier et d'associer si nécessaire divers interlocuteurs à la définition du problème et à la manière adéquate de l'accompagner vers sa résolution.

Les métiers de la relation, qu'il s'agisse du travail sur autrui ou du service, sont en forte reconfiguration aujourd'hui en raison de l'influence du management, des nouvelles technologies, d'une volonté de rationaliser, etc

[synthèse] Demailly L., 2008, *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Sciences sociales », 373 p.

Pourquoi les métiers relationnels se développent-ils fortement dans notre société, qu'il s'agisse des métiers du travail sur autrui ou des professions de service ? Pourquoi les compétences relationnelles sont-elles exigées des salariés dans de très nombreux emplois ? Qu'est ce que le travail de relation ? Comment comprendre les transformations qui l'affectent aujourd'hui ? Voici les questions auxquelles tente de répondre cet ouvrage. Il revisite la littérature sociologique, s'appuie sur les enquêtes personnelles de l'auteur et offre de nombreux exemples empiriques empruntés aux professions de service, aux métiers de l'éducation et de la formation, de la santé et de la santé mentale. Il propose des catégories et méthodologies permettant d'analyser les métiers relationnels : modes de professionnalisation, cadres sociaux des pratiques, construction de l'expérience, des savoirs et des compétences... **L'auteur explore les formes et les causes des transformations actuelles du travail de relation, notamment le développement du management moderne, le changement de statut des usagers, le développement des nouvelles technologies et les mythes de la rationalité. Elle montre le développement d'une politique de la relation de plus en plus pensable sous les catégories de l'intervention et de l'ingérence et la réfère à des mutations sociétales.**

3.c. Les difficultés de la coopération avec d'autres acteurs / le travail en réseau

L'injonction à travailler en réseau, si elle est entrée en force dans l'action sociale, n'est pas simple à mettre en œuvre, mais elle complète le partenariat : le réseau permet en effet une créativité qui vient en contrepoint au formalisme du partenariat

[synthèse] Tourte T., 2011, « Assistants de service social et travail en réseau », *Vie sociale*, n°3, pp. 119-132. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-3-page-119.htm

Le réseau est rentré en force dans l'action sociale depuis les années quatre-vingt-dix. L'importance actuelle portée au travail en réseau est liée aux exigences des missions, orientations institutionnelles et

inscription dans les référentiels le reconnaissant comme une démarche pleinement constitutive des métiers du social. **Cependant, il ne saurait se satisfaire d'une mise en œuvre approximative et de l'insuffisance de sa définition.** Les représentations sociales étudiées témoignent d'une impossibilité pour les professionnels de se satisfaire d'une approche simpliste d'un travail de réseau répondant à une définition univoque et clairement distincte de celle du partenariat, la présence d'éléments communs (dimension « professionnelle », acteurs, etc.) signant l'existence d'un rapport étroit entre les deux démarches, la créativité du réseau se posant comme le contrepoint du formalisme associé au partenariat.

Les travailleurs de rue ont des relations complexes avec les intervenants d'autres secteurs (services sociaux, santé, scolaire, etc) notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent à faire reconnaître les spécificités et la pertinence de leur mission

[comparaison internationale] Duval M. & Fontaine A., 2000, « Lorsque des pratiques différentes se heurtent : les relations entre les travailleurs de rue et les autres intervenants », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n°1, pp. 49-67

De plus en plus sollicités pour établir un pont entre le monde institutionnel et les jeunes exclus, les travailleurs de rue ont avec les autres intervenants des relations qui sont souvent tendues. Des entrevues menées auprès de travailleurs de rue et d'intervenants de différents secteurs (policier, scolaire, services sociaux et de santé, hébergement communautaire) révèlent que ces tensions trouvent leur origine dans la méconnaissance du travail de rue ainsi que dans la difficulté à reconnaître la spécificité (formes, finalités, lecture de la réalité des jeunes marginalisés sur laquelle elle s'appuie) et la pertinence de cette pratique d'intervention.

4. Une difficulté particulière : la relation d'autorité

4.a. La crise des institutions (École et Famille)

Le travail sur autrui a longtemps été assumé par des professionnels ayant une vocation et des valeurs légitimes. Ça n'est plus le cas aujourd'hui, mais n'est-il pas possible d'inventer des références à l'action, plus démocratiques et plus humaines ?

[synthèse] Dubet F., 2002, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 432 p.

On ne cesse de parler de crise des institutions, de l'école, de l'hôpital, du travail social... et, à terme, de la République. Il faut aller au-delà de cette plainte et de cette nostalgie. **Longtemps, le travail sur autrui, le travail consistant à éduquer, à former, à soigner, s'est inscrit dans ce que j'appelle un programme institutionnel : le professionnel, armé d'une vocation, appuyé sur des valeurs légitimes et universelles, mettait en œuvre une discipline dont il pensait qu'elle socialisait et libérait les individus. Les contradictions de la modernité épuisent aujourd'hui ce modèle et les professionnels du travail sur autrui ont le sentiment d'être emportés par une crise continue et par une sorte de décadence irréversible.** Dans *Le Déclin de l'institution*, l'auteur veut montrer que cette mutation procédait de la modernité elle-même et qu'elle n'avait pas que des aspects négatifs, qu'elle n'était pas la fin de la vie sociale. Plutôt que de se laisser emporter par un sentiment de chute parce qu'il n'imagine pas d'autre avenir qu'un passé idéalisé, il nous fait essayer de maîtriser les effets de cette mutation en inventant des figures institutionnelles plus démocratiques, plus diversifiées et plus humaines.

Plus que de crise du lien familial, c'est d'une mutation de l'institution familiale qu'il conviendrait de parler selon la sociologue Irène Théry, qui constate notamment une disjonction entre fonctions parentales et fonctions conjugales

[synthèse] Théry I., 2001, « Peut-on parler d'une crise de la famille ? Un point de vue sociologique », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol. 49(8), pp. 492-451. En ligne : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0222961701800623>

La sociologue Irène Théry analyse de manière critique l'usage du terme de « crise », en montrant que la crise ne signifie pas catastrophe mais mutation, changement. Ainsi, **il n'existe pas, à proprement parler, de crise du lien familial mais plutôt crise d'un certain modèle d'institution familiale**. L'auteur, s'appuyant sur les principaux indicateurs des transformations familiales, montre que le modèle de la famille nucléaire occidentale des années 1945–1965 ne reflète qu'une réalité très transitoire. Elle étudie ensuite l'évolution des modèles familiaux à partir de l'évolution de la place de l'enfant et de l'évolution des modèles de couples, avec la disjonction actuelle des fonctions parentales et des fonctions conjugales. Ceci, pour elle, aboutit à un changement majeur, le *démariage*.

Quelques soient les hypothèses sur son origine, il y a une crise grave de la transmission des connaissances institutionnellement légitimes. Cette synthèse apporte une réflexion sur l'usage des connaissances sous un angle anti-utilitariste

[synthèse] Coll., 2006, « Penser la crise de l'école. Perspectives anti-utilitaristes », *Revue du M.A.U.S.S.*, n°28, 480 p. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2006-2.htm>

Qu'est-ce qui est en crise, au bout du compte, dans l'école en France ? La manière de transmettre les savoirs, trop éloignée de la pédagogie ancienne ou, au contraire, mal adaptée à la mutation des publics ? L'inadéquation croissante des formations à la structure des emplois ? Et ces évolutions sont-elles imputables à la sclérose de l'école ou à la situation socio-économique ? L'école souffre-t-elle d'être trop attachée à la défense d'une culture générale vieillie ou, au contraire, d'avoir déjà succombé à une exigence utilitariste de rentabilisation des diplômés ? **La seule chose certaine, c'est que nous sommes bel et bien confrontés à une crise grave de la transmission des connaissances institutionnellement légitimes. Pour sortir des querelles particulièrement féroces en France sur la question et en permettre une approche plus sereine, il est important de partir du caractère multidimensionnel de la crise scolaire – à la fois crise des méthodes, des finalités, du sens, de l'autorité, du rapport aux publics et aux emplois**. Tel est le parti pris de ce dossier. Mais qu'apporte à ce débat une perspective anti-utilitariste ? Sans doute la possibilité de soulever des questions souvent trop négligées : que signifie donner et recevoir (et rendre) un savoir ? Et un savoir qui vaut pour et par quoi : sa valeur intrinsèque, son utilité pour les individus ou son rôle de ciment d'une collectivité humaine ? Comment bien faire la part dans l'acquisition des connaissances de la quête du diplôme et de l'intérêt pour la connaissance elle-même ? De l'autorité et de la complicité du maître ? De l'obligation d'apprendre et du plaisir de comprendre ? Ici comme ailleurs, la bonne réponse n'est-elle pas que les savoirs susceptibles de devenir réellement utiles sont surtout ceux pour lesquels on s'est au moins un peu pris de passion ?

4.b. Une crise des valeurs ?

La crise des valeurs se transformant en une crise de société, il convient de montrer que toutes les valeurs ne sont pas égales : pour sauver la démocratie et la République, il faut repérer celles qui en constituent le noyau dur

[synthèse] Borgetto M., 2006, « "Crise des valeurs" et fonctionnement social. Le poids et les limites de la dialectique », *Informations sociales*, n°136, pp.6-15. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-8-page-6.htm

L'article propose une analyse de l'interaction de deux instances intimement liées : le fonctionnement social et les valeurs. Les vecteurs traditionnels sont en déclin tandis que la société se trouve confrontée à de nouveaux défis qui interrogent le rapport à l'autre et à la loi. Produit de l'évolution, cette crise des valeurs se transforme en crise de la société. Toutes les valeurs ne sont pas égales au regard des idées de démocratie et de république. Aussi, il convient de repérer et de sauvegarder un noyau dur de valeurs communes essentielles à la cohésion sociale.

Alors que longtemps, les valeurs politiques et sociales se sont imposées à la sphère privée, on assiste à un mouvement inverse où les valeurs du privé, l'individualisme viennent se confronter au socle politique et social

[synthèse] Commaille J., 2006, « La famille, l'état, le politique : une nouvelle économie des valeurs. Entre tensions et contradictions », *Informations sociales*, n°136, pp.100-111. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-8-page-100.htm

L'évolution de la famille et les valeurs qui fondent celle-ci sont indissociables de celles des conceptions générales du « vivre ensemble » et de l'ordre politique. **Après une longue phase historique qualifiée d'imposition exogène des valeurs du privé, où ces dernières se confondent avec les valeurs du politique et du social pour faire de la sphère privée le socle de l'ordre politique et de l'ordre social, une deuxième phase s'affirme : celle de l'« endogénéisation » des valeurs du privé, où l'expression de la volonté d'autodétermination de la famille par les individus s'accompagne d'une sollicitation des valeurs démocratiques.** Mais les nouvelles expressions de la question sociale viennent perturber cette évolution et exposent les plus vulnérables socialement au retour des valeurs libérales.

Jean Baubérot fait l'hypothèse qu'il existe un intégrisme républicain, pour analyser les questions d'égalité des sexes, de religion, de multiculturalisme et propose d'aller vers une laïcité inclusive, c'est-à-dire incluant la diversité

[synthèse] Baubérot J., 2006, *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 302 p.

Intégrisme ? Vous avez dit « intégrisme » ? L'intégrisme religieux, surtout musulman, est fustigé au nom de la laïcité. Et s'il existait un « intégrisme républicain » fonctionnant de manière équivalente, en bonne part responsable du malaise français actuel ? Spécialiste internationalement reconnu de la laïcité, **Jean Baubérot dénonce le « double discours » de cet intégrisme républicain qui empêche une lutte réelle contre les discriminations en confondant universalisme et refus de la diversité. Il aborde les sujets les plus actuels (égalité des sexes, islam, sectes, multiculturalisme, critiques de la laïcité française à l'étranger...) et propose de résister au choc des civilisations sans transiger sur l'essentiel.** Une « laïcité inclusive » (incluant la diversité), fondée sur la loi de séparation de 1905 et enrichie par les expériences non françaises, permettra de lutter contre les discriminations et de répondre aux défis du XXI^e siècle, comme le montre une « Déclaration internationale de la laïcité », signée par des universitaires des cinq continents et publiée à la fin de cet ouvrage documenté et citoyen.

Contrairement aux idées courantes, la mondialisation n'a pas uniformisé les valeurs des européens : les différences entre le Nord et le Sud, entre l'Ouest et l'Est demeurent fortes, même si une montée de l'individualisme se constate partout

[comparaison internationale] Bréchon P. & Gonthier F., 2014, *Les Valeurs des Européens. Évolutions et clivages*. Paris, Armand Colin, coll. « U Sciences Politiques », 288 p.

La mondialisation conduirait à une uniformisation des valeurs. Les pays seraient de plus en plus interdépendants, contraints d'adopter les mêmes modes de vie et de pensée. La construction européenne ferait disparaître les spécificités héritées du passé... La grande enquête consacrée aux valeurs des Européens montre qu'il n'en est rien. Depuis 1981, on n'observe pas de rapprochement massif : les différences restent très importantes entre le Nord et le Sud de l'Europe, tout comme entre l'Ouest et l'Est. **Qu'il s'agisse de la famille, de la sociabilité, de la politique, du travail ou de la religion, la diversité demeure extrêmement forte. La carte des valeurs n'est pas pour autant figée. On constate partout une montée des valeurs d'individualisation, même si leur développement est inégal selon les grandes aires culturelles de l'Europe.** L'ouvrage s'attache aussi à expliquer comment et pourquoi les valeurs se transforment. Il insiste notamment sur les effets du développement économique, de l'élévation du niveau d'études, de la montée de la sécularisation, des mutations de l'État-providence... Un ouvrage indispensable pour saisir la dynamique des valeurs et le mouvement d'individualisation qui traverse aujourd'hui l'Europe.

4.c. La légitimité des travailleurs sociaux en question

Les auteurs distinguent plusieurs sortes de légitimité du travail social, ils montrent aussi que le travailleur social est depuis longtemps contesté, notamment parce qu'il est confronté à des conditions socio-économiques qui le dépassent largement

[synthèse] Bouquet B., 2014, « La complexité de la légitimité », *Vie sociale*, n°8, pp. 13-23. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2014-4-page-13.htm

Aujourd'hui, les divers aspects de la légitimité du travail social sont décrits ancrés au quotidien :

- *la légitimité de proximité*, basée sur la relation et la prise en compte de la particularité des personnes. Elle nécessite la confiance ;
- *la légitimité d'intention/attention* à la réalité de la vie vécue, concrète, des personnes ;
- *la légitimité du travail d'accompagnement*, mettant en œuvre une interaction relationnelle basée sur les compétences professionnelles et les atouts de la personne ;
- *la légitimité d'action*, engageant certes l'efficacité de l'agir, mais dépassant les pièges de la contrainte et de la soumission, pour aider à faire la reconquête d'une autonomie sociale et individuelle ;
- *la légitimité d'expertise*, liée tant à la compétence pour l'action qu'à la capacité à contribuer à la performance de l'institution et à la participation aux politiques sociales. [...]

Mais pour les uns, la légitimité du travail social s'effrite, et pour d'autres, elle est quasiment contestée du fait que le travail social n'arrive pas à atteindre efficacement les buts pour lesquels il a été créé. En fait, **la pertinence et l'efficacité de l'action des travailleurs sociaux sont depuis longtemps soumises à de vives critiques et le débat sur la question de la légitimité dans le travail social est récurrent. Il tiendrait moins des finalités du travail social que de sa réalité et ses capacités face aux conditions structurelles et socio-économiques auxquelles il est confronté.**

Les assistants sociaux en hôpital psychiatrique se plaignent beaucoup de leurs conditions de travail, parce qu'ils se sentent disqualifiés et déclassés mais aussi parce qu'ils cherchent à sauvegarder la pratique de leur métier

[étude de cas] Leshaf N., 2014, « Problème de légitimité et reconnaissance : la plainte des assistants de service social à l'hôpital psychiatrique aujourd'hui », *Vie sociale*, n°8, pp. 123-129. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2014-4-page-123.htm

Les réformes que connaît l'institution hospitalière depuis ces vingt dernières années ont provoqué des modifications dans les organisations du travail et bousculé la pratique des professionnels. **À l'hôpital psychiatrique, les assistants sociaux vivent mal ces bouleversements. Leurs plaintes répétées font irruption à tout moment, aussi bien dans des espaces formels qu'informels. Ils expriment un sentiment d'impuissance à apporter des solutions adaptées aux patients et à satisfaire l'attente d'un corps médical également sous pression.** Ce travail de recherche en DEIS s'est intéressé au sens « explicite et caché » de ces discours dans les organisations. Ils traduiraient à la fois un sentiment de disqualification, de déclassement, et s'inscriraient dans une stratégie de ces acteurs afin de préserver leur position dans l'organisation et sauvegarder la pratique de leur métier. Tout cela dans un contexte de changement organisationnel important.

4.d. Un cas particulier : le travail avec les familles

Alors que psychologues, pédagogues, professionnels se mobilisent pour aider les parents dans leur mission éducative, on constate un manque de théorisation pour étayer ces nouvelles postures professionnelles

[étude de cas] Sellenet C., 2008, « Coopération, coéducation entre parents et professionnels de la protection de l'enfance », *Vie sociale*, n°2, pp. 15-30. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2008-2-page-15.htm

Le soutien à la parentalité, le travail avec les parents voire l'instauration d'une véritable coéducation s'affichent aujourd'hui comme des principes incontournables de l'action. Psychologues, pédagogues, sociologues, professionnels, tous se mobilisent pour étayer les parents dans leur mission d'éducation. Pour autant, **si les bonnes intentions ne manquent pas, la réflexion autour de ces nouvelles postures professionnelles manque de théorisation. Le soutien à la parentalité n'est pas à confondre avec le travail avec les parents, ni même avec la coéducation.** Dans un premier temps, l'auteur tente d'y voir un peu clair sur le plan sémantique. Secondairement, elle montre ce qu'il en est des pratiques dites de coopération parents/professionnels au sein d'une association de protection de l'enfance, et comment les résultats interrogent fortement les idéaux et les pratiques. Enfin, elle tente de dégager les quelques principes qui peuvent aider à un réaménagement des relations parents/professionnels.

Dans les conflits parents enfant, la prise en charge par les travailleurs sociaux se révèle insatisfaisante par la seule médiation et l'action éducative en milieu ouvert

[étude de cas] Ben Mrad F., 2012, « Médiation et protection de l'enfance. Le travail social à l'épreuve de la conflictualité parentale », *Politiques sociales et familiales*, vol. 107(1), pp. 65-75. En ligne : http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2012_num_107_1_2672

Cette contribution vise à examiner les conditions d'application de la médiation dans le cadre de la protection de l'enfance lors des suivis réalisés par les travailleurs sociaux au sein des familles. La prise en charge éducative des enfants en situation de conflit parental par les approches traditionnelles du travail social se révèle insatisfaisante pour les professionnels concernés. **Tout en étudiant les points de concordance entre le champ de la médiation et celui du travail social traditionnel (action éducative en milieu ouvert), l'auteur repère les principales problématiques des usagers et les difficultés d'intervention des professionnels.**

Selon l'origine sociale des bénéficiaires comme des professionnels, des affinités avec les services se créent, excepté pour les familles d'origine populaire qui restent à distance de toute prise en charge extérieure à la famille et aux proches

[étude de cas] Geay B., 2014, « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *Politiques sociales et familiales*, vol. 118(1), pp. 35-44. En ligne : http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2014_num_118_1_3048

À partir d'une enquête conduite pendant un an auprès de cinquante familles appartenant aux catégories sociales les plus variées, l'auteur examine les relations que les parents entretiennent avec les différents types de personnels d'accueil des jeunes enfants. **L'analyse permet de mettre en évidence un espace de différenciations dans les manières d'être parent et de percevoir les normes transmises par les différentes institutions qui concourent à l'encadrement de la vie familiale. Elle souligne également le poids de l'appartenance sociale des personnels dans la manière dont ils entrent en relation avec les familles.** Par exemple, des relations spécifiques d'affinité sont observées entre les assistantes maternelles agréées et les catégories intermédiaires, entre les classes populaires et les classes moyennes. Se dessinent également des relations privilégiées, mais plus dissymétriques, entre, d'une part, les crèches collectives et le pôle cultivé des classes supérieures et, d'autre part, les employées à domicile et le pôle économique des classes supérieures. **Les fractions les plus précaires des classes populaires restent à distance de toute prise en charge extérieure à la famille et aux proches.**

5. La formation des travailleurs sociaux

5.a. Sur les réformes actuelles des formations au travail social

Une synthèse qui expose les questions et les débats relatifs à la formation des travailleurs sociaux, et qui pointe que les travailleurs sociaux eux-mêmes ne sont guère associés à ces jeux institutionnels

[synthèse] Chobeaux F., 2005, « La formation des professionnels du social », *VST – Vie sociale et traitements*, n°85, pp. 44-53. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2005-1-page-44.htm

Le champ de la formation des professionnels du social est actuellement traversé de débats, de tensions, parfois de conflits, qui sont autant de mises en actes d'attentions et d'intérêts parfois divergents. Faut-il laisser la formation aux formateurs des centres ou la confier aux universitaires ? Qui doit décider du volume financier consacré à chaque niveau de formation ? La segmentation actuelle des diplômes et des qualifications est-elle légitime et opératoire ? Quand il est question de la formation des travailleurs sociaux, prend-on en compte celle des personnels de niveau V ? La validation des acquis de l'expérience est-elle une richesse pour les personnes ou un enfermement ? Autant de questions souvent débattues, mais dans des lieux différents et assez étanches entre eux. Elles sont ici regroupées, articulées entre elles. En conclusion, une question reste en suspens : **ces évolutions des conceptions et des mises en œuvre des formations des travailleurs sociaux prennent-elles en compte ce que vivent et pensent les travailleurs sociaux ? Ils semblent être actuellement les grands absents de ces jeux institutionnels.**

Les modalités de formations des travailleurs sociaux se transforment (décentralisation, nouveaux diplômes, validation des acquis professionnels, etc), mais surtout, ces métiers peinent à recruter et manquent désormais d'attractivité

[synthèse] Jaeger M., 2009, « La formation des travailleurs sociaux : nouvelles configurations, nouveaux questionnements », *Informations sociales*, n°152, pp.74-81. En ligne : www.caim.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-74.htm

La formation des travailleurs sociaux connaît des changements importants : décentralisation, nouveaux diplômes, référentiels, sites qualifiants, validation des acquis professionnels... Cela modifie les repères des professionnels, comme les assises des projets pédagogiques. **Il existe d'autres motifs de préoccupation : les difficultés de recrutement de personnels et la baisse d'attractivité des métiers.** En même temps, l'ancrage des formations sociales dans le secteur professionnel permet d'envisager leur avenir en lien avec la priorité donnée aux usagers dans les politiques sociales.

5.b. La création de savoirs spécifiques sur le travail social : un préalable nécessaire à des formations efficaces, et à un rapprochement avec l'Université ?

La recherche à proprement parler sur le travail social est assez peu reconnue, elle ne dispose pas d'un pont entre théorie et pratique, alors que les recherches issues de praticiens comme celles émanant de l'université sont nombreuses

[synthèse] De Montalembert M., 2006, « Une reconfiguration (en cours) de la formation. Entre écoles et universités », *Informations sociales*, n°135, pp. 72-80. En ligne : www.caim.info/revue-informations-sociales-2006-7-page-72.htm

De nombreux professionnels du social ont soutenu des mémoires et des thèses ; beaucoup d'enseignants mènent des travaux sur le social et il existe quantité de revues dans le champ social. Pour autant, la formation à la recherche et la structuration de la recherche sont loin d'être atteintes, et les chercheurs issus des milieux professionnels ont généralement été "aspirés" par les universités ainsi que par les organismes de recherche, et sont rarement restés dans leur champ d'origine. Quant aux jeunes chercheurs directement issus de l'université, il n'est pas prouvé qu'ils aient le même intérêt pour l'intervention sociale que leurs prédécesseurs et ils ont parfaitement intégré la faible valorisation du travail social comme objet de recherche disciplinaire. [...] Les professionnels ont longuement bataillé pour faire reconnaître une discipline du travail social. Les universitaires s'y sont opposés principalement parce que la majorité d'entre eux considère que la recherche ne peut s'inscrire qu'à l'intérieur d'une discipline scientifique établie, mais aussi pour éviter un nouvel émiettement des sciences humaines. Une discipline voit le jour si elle est portée par un mouvement social ou par la production de théories et de concepts qui finissent par faire système ; ce qui n'est le cas du travail social ni dans l'un ni dans l'autre cas. Le choix a donc été de créer au CNAM une chaire de travail social. Pour autant, **une grande partie de la recherche en France, contrairement à d'autres pays, se prive du travail social et de l'intervention sociale comme objet de recherche. Le pont entre les théories scientifiques et la pratique n'existe guère, et l'on saisit encore mieux l'absurdité de la situation si l'on remarque qu'il existe bien des recherches riches, diversifiées, novatrices mais peu structurées et guère organisées.**

En Grande-Bretagne, la formation universitaire et la construction disciplinaire du travail social favorise les allers retours entre théorie, pratique et engagement, un exemple qui pourrait être suivi en France qui est loin de cette position féconde

[comparaison internationale] Lima L., 2010, « Le travail social critique en Grande-Bretagne », *Revue française des affaires sociales*, n°4, pp. 75-84. En ligne : www.caim.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2010-4-page-75.htm

Le travail social critique apparaît comme un lieu de débats fécond dans lequel les théories et les concepts servent de points d'appui à des discussions sur les méthodes et les pratiques professionnelles. Si la

sociologie est la discipline la plus convoquée, la philosophie ainsi que la psychologie ne sont pas absentes des références des auteurs. Le contexte institutionnel de la formation des travailleurs sociaux outre-Manche (comme dans l'ensemble du monde anglo-saxon) – formation universitaire et construction disciplinaire du travail social – favorise ces formes d'allers-retours entre théorie, pratique et engagement. À l'inverse, **l'autonomisation de la formation des travailleurs sociaux français au sein d'écoles coupées de l'université, et donc de la recherche, freine quelque peu l'éclosion de ces pensées hybrides et néanmoins fécondes.** [...] Il y aurait pourtant beaucoup à apprendre d'une telle approche car, loin de s'enfermer dans la dénonciation, elle a à cœur de proposer des outils nouveaux pour accomplir la mission de transformation sociale dans des contextes sociaux, économiques et institutionnels en profonde mutation.

5.c. De nouvelles pratiques pour former les travailleurs sociaux

Peu-à-peu, la formation au travail social s'est déportée sur les travailleurs sociaux plus que sur le travail social : cet ouvrage a pour objet de recentrer le regard sur l'objet travail social lui-même

[étude de cas] Lavenac F., 2006, « La prise en compte des réalités des métiers. Un aspect de la formation », *Informations sociales*, n°135, pp. 96-103. En ligne : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-7-page-96.htm

La formation en travail social ou, plus exactement, l'apprentissage des modes d'intervention publique dans le champ social a toujours été objet de controverses majeures. Puisant ses fondements dans des courants de nature diverse, dispensée au sein de centres où le renouvellement d'une culture professionnelle non exempte de corporatisme s'est imposé, elle s'est progressivement réduite à une transmission technicienne, à une praxis définissant ainsi, à terme, plus les acteurs du champ concerné, en l'occurrence les travailleurs sociaux, que l'objet lui-même, à savoir le social, catégorie indéfinie et marquée d'un genre particulier : le neutre. [...] Comment permettre à des étudiants dont les intérêts pour ces métiers sont de moins en moins homogènes de s'approprier les enjeux de questions collectives, la complexité des dispositifs, l'intrication des dimensions politiques et subjectives ? Comment nouer l'idéal et le réel, alors que dans le même temps les référentiels publics de formation et de métiers subissent de profonds remaniements signant un changement de méthodes tout autant qu'une inflexion des pratiques ? Nous tenterons d'aborder ces questions en soutenant l'idée que la formation, pour permettre la prise en compte de la réalité des métiers, « endosse » d'abord et avant tout une succession de ruptures : ruptures subjective et psychique pour l'étudiant confusément marqué du côté d'un idéal de l'aide et de l'assistance, rupture avec la non-représentation du réel social et politique. Nous essaierons de mettre en valeur la façon dont, à partir d'une institution de formation atypique, un IUT avec des multi-filières de formations sociales, ces questions sont traitées.

Les formations ouvertes ou à distance sont des compléments très efficaces aux formations en présentiel, elles favorisent par exemple la coopération et l'autonomie des étudiants

[synthèse] Batime C. & Weber É., 2007, « La formation ouverte et/ou à distance, un levier pour des dispositifs de formation en mutation », *Vie sociale*, n°4, pp. 127-150. En ligne : www.cairn.info/revue-vie-sociale-2007-4-page-127.htm

La formation ouverte et/ou à distance est une pratique en voie d'expansion dans la formation professionnelle continue. Le travail social est tout autant confronté aux enjeux auxquels elle répond : permettre des accès en dehors des contraintes de temps et de lieux, toucher de nouveaux publics, redynamiser une formation, proposer des services complémentaires à la formation en présentiel, faciliter l'accès pour des publics dispersés ou peu mobiles ou en situation d'emploi, optimiser l'alternance, individualiser les formations, favoriser les entrées-sorties permanentes par exemple dans le cas de la VAE. Elle est par ailleurs un véritable analyseur des pratiques pédagogiques, et du rapport aux savoirs sous leur différente forme. Elle s'inscrit dans une véritable stratégie institutionnelle et dans une dynamique de projets.

Elle ne peut être envisagée que complémentaire à la formation en présentiel, et utilisée quand elle amène une plus-value dans le processus pédagogique et quand elle développe des compétences transversales. Elle **n'appauvrit pas la relation éducative mais la transforme en développant à la fois l'autonomie et la coopération entre pairs. Elle va dans le sens d'une formalisation et d'une visibilisation de l'offre pédagogique** ; elle nécessite des partenariats et de la mutualisation. Elle participe de la gestion des savoirs de tout un secteur du champ social et s'inscrit alors dans un défi d'ordre culturel.

FICHES BENCHMARK DU TRAVAIL SOCIAL INNOVANT

par FRV100 (Ludovic Viévard et Pierre-Alain Four)

Ce benchmark propose un rapide aperçu des modes de faire innovants en matière d'intervention sociale et en particulier en direction de l'aide sociale à l'enfance. Les exemples retenus ont été identifiés en relation avec les questions suivantes : comment améliorer les circuits de décision ? Comment concilier accompagnement et signalement ? Comment suivre des usagers d'origines géographiques et culturelles très hétérogènes ? Comment mettre en place une évaluation ? Comment associer le public à l'action mise en œuvre ? Etc.

Le repérage de ces actions s'est essentiellement fait sur le net, via des mots clés, notamment innovation + travail social, expérimentation + travailleurs sociaux, évaluation + politiques sociales, etc.

Cependant, il s'agit d'un travail modeste, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, pas plus qu'à une évaluation de la pertinence des actions mentionnées. Il s'agit davantage d'une compilation de propositions visant à montrer que l'innovation sociale, l'agilité en matière d'intervention, la créativité au sein et en dehors d'un « dispositif » est possible. De fait, les exemples sont très nombreux, proposant de multiples variantes « à la marge », mais souvent imaginées pour répondre à un contexte spécifique, à une situation originale, etc.

NB : La plupart du temps, ces fiches sont réalisées à partir d'éléments de présentation fournis par les acteurs eux-mêmes ou par divers lieux ressources en charge de les présenter. Si l'usage des guillemets n'est pas systématique, car il y a eu un travail de synthèse, il convient cependant d'avoir à l'esprit que ces fiches émanent assez directement des acteurs en charge des initiatives, expériences ou dispositifs présentés.

Expérimentation

Favoriser la participation des usagers

Mots clés : participation, empowerment

Contexte

Via son Laboratoire d'innovation publique appelé « Les Entretiens Albert-Kahn », le département des Hauts-de-Seine a initié à l'été 2015 une expérimentation cherchant à repenser les actions des travailleurs sociaux en s'appuyant notamment sur les principes de l'économie collaborative. L'économie collaborative repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail (plus horizontale que verticale), la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en "réseau" ou en communautés, etc. Ce projet résulte d'une démarche interne au département, pilotée par le Pôle social, en partenariat avec le Pôle attractivité de l'emploi et les Entretiens Albert-Kahn. Cette expérimentation, qui a débuté à l'été 2015, sera finalisée en mars 2016.

Projet

À partir d'un groupe de 15 travailleurs sociaux (de toutes fonctions) travaillant dans divers pôles sociaux du département, des entretiens sont menés auprès de bénéficiaires des aides sociales du département. La démarche vise à favoriser l'empowerment des usagers à travers un questionnaire (la pertinence de cet outil fait l'objet également de l'évaluation). Elle s'accompagne également de la mise à disposition de ressources sur l'économie collaborative. Cette documentation a été fournie par le laboratoire d'innovation publique et le Pôle attractivité de l'emploi. Elle est ensuite augmentée, complétée, mise à jour par les travailleurs sociaux eux-mêmes.

NB : Empowerment : dispositif qui vise à donner plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques dans lesquelles ils sont. En français, on parle de capacitation, d'autonomisation, de responsabilisation, d'émancipation... (d'après Wikipedia)

Contact / ressources

Pôle social

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Hôtel du département

2-16 bd Soufflot

92015 Nanterre Cedex

Expérience à l'étranger

Une approche holistique de l'environnement de l'enfant

Mots clés : prévention, place de l'enfant

Contexte

Le PIPPI (Programma di Intervento Per la Prevenzione dell'Istituzionalizzazione – Programme d'action pour la prévention de l'institutionnalisation) est développé par le ministère italien en charge des politiques sociales en collaboration avec le Laboratoire de recherche et d'intervention en éducation familiale de l'Université de Padoue dans le but d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion du système de protection de l'enfance.

Il a reçu une attention toute particulière de la part de l'UE pour la démarche qu'il met en place. Il cherche à construire un environnement familial stable pour les enfants, dans le but de réduire le taux d'abandon scolaire de 15 à 16 % en Italie et de le ramener à moins de 10 % des enfants (objectif défini par l'UE 2020).

Projet

Le PIPPI se focalise sur les enfants et vise à prévenir les risques le plus tôt possible. En parvenant à éviter le placement d'enfants, le PIPPI contribue à prévenir les difficultés futures. Pour cela, le PIPPI cherche à prendre en considération l'ensemble de la famille, notamment en donnant une place importante au point de vue de l'enfant : il fait de sa voix un élément central de son processus de collecte d'informations, de planification et d'exécution.

Par ailleurs, ce programme, dont de nombreux éléments sont considérés comme transférables, développe de nombreuses autres spécificités : un plan d'assistance, un cadre commun d'évaluation et des outils en ligne. Il développe aussi des outils pour collecter, analyser et échanger des informations entre les différentes parties prenantes. Les dispositifs du PIPPI en termes de personnel et de service – et notamment les rôles respectifs du « coach » et de l'aidant familial (un bénévole le plus souvent) – pourraient également être appliqués dans d'autres pays.

Le travail en réseau qui caractérise le programme, de même que l'approche multidimensionnelle de ce réseautage, sont novateurs eux aussi : dans la pratique le PIPPI crée des liens entre différentes institutions et prestataires de services (écoles en particulier). Le PIPPI s'inscrit ainsi dans une tendance croissante à recourir, partout en Europe, à des équipes pluridisciplinaires pour venir en aide aux familles vulnérables.

Contact / ressources

Ministère italien en charge des politiques sociales

Laboratoire de recherche et d'intervention en éducation familiale de l'Université de Padoue

Dispositif

Programme de réussite éducative (PRE)

Mots clés : prévention, pluridisciplinarité, approche globale de l'enfant

Contexte

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif local et localisé, qui a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité ». Ces enfants ont été repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Le PRE s'étend de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Il repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer. Son fonctionnement varie en fonction des municipalités, malgré des caractéristiques communes prédéfinies. Le PRE a été créé en 2005 et placé sous l'égide du ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Projet

Les équipes pluridisciplinaires qui le composent travaillent principalement sur 4 axes :

- Identification précise des difficultés de l'enfant ;
- Établissement d'un diagnostic de la situation ;
- Proposition d'un parcours éducatif adapté ;
- Suivi et évolution de l'enfant.

Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et d'assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Lorsque la taille du dispositif le nécessite, le coordinateur peut disposer de référents de parcours à qui confier la charge et le suivi d'un nombre restreint d'enfants. Chaque PRE s'articule ensuite de la manière la plus libre selon sa structure (Groupement d'Intérêt Public, Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, Caisse des écoles, Caisse Centrale d'Activité Sociale, ...) et les acteurs locaux intégrés au programme (animateurs, éducateurs, enseignants, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, etc.). Le financement du dispositif varie lui aussi en fonction des municipalités malgré des traits communs (l'Acsé, les villes, parfois par la Caisse d'Allocation Familiale, le département, la région, etc.).

Les particularités du PRE en font aujourd'hui un outil aux possibilités d'usages multiples. Les équipes peuvent ainsi considérer le dispositif comme une partie d'un ensemble d'actions plus global pour en tirer les spécificités et financements, ou bien comme un outil en soi dont les potentialités apportent une dynamique nouvelle aux acteurs coopérant et donc des solutions innovantes pour l'enfant en « fragilité ».

Contact / ressources

Mettre en œuvre un projet de réussite éducative : guide pratique. Ed. de la DIV, 2007 (coll. Repères) : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/reussite-educative-guide_cle5f1e23.pdf

Agnès Leclair, « Programme de réussite éducative : outil innovant ou dispositif de plus ? », in *Lien social*, n° 783, 2 février 2006 (Dossiers) : http://www.lien-social.com/spip.php?article1051&id_groupe=1

Lieu ressource**ANTSG, Association nationale des travailleurs sociaux pour le développement du travail social avec les groupes****Mots clés : autodétermination, bottom up****Contexte**

Le travail social et les acteurs sociaux sont confrontés à une amplification des problématiques sociales et structurelles. Celles-ci induisent de nouvelles situations complexes, liées à des phénomènes de paupérisation, de marginalisation, d'exclusion sociale et professionnelle dont les effets sont en rapport direct avec la perte de tout lien social.

L'ANTSG s'est donné pour mission de

- Regrouper les travailleurs sociaux qui pratiquent cette intervention ;
- Développer l'information et la formation ;
- Promouvoir la pratique ;
- Favoriser la recherche ;
- Provoquer des échanges.

Dans un contexte où la pratique des travailleurs sociaux s'intéresse à la personne et à ses environnements de vie, l'ANTSG met en question l'approche individuelle que pratiquent généralement les travailleurs sociaux. Quelle est sa pertinence pour agir avec les différents sous-systèmes et les divers contextes sociaux ?

Projet

L'ANTSG propose de travailler avec les groupes ou les « éléments de la société » pour définir de nouveaux modes d'intervention sociale. Le défi pour le travailleur social est dans ce cas de deux ordres :

- Acquérir des compétences et / ou ajuster celles qu'il possède à ce nouveau type de travail, accepter que l'aide partagée avec les membres du groupe soit sa fonction d'aide professionnelle ;
- Faire comprendre aux services et aux partenaires sociaux qu'il lui est nécessaire de différencier ses interventions afin d'agir au plan « sociétal », au niveau global.

Pour l'ANTSG, les membres du groupe sont capables d'autodétermination. Celle-ci se traduit par leur participation au leadership naturel, aux prises de décision et au développement de l'aide mutuelle comme force principale du changement. Cela suppose « d'accepter pour nous de perdre du pouvoir, de travailler avec les intérêts et les objectifs propres des personnes. Ce qui pose la question du sens de nos interventions, de notre engagement, de ce que le travail social a de rôle politique ».

Contact / ressources

1 rue du 11 novembre
92 120 Montrouge
<http://www.antsg.eu/>

Initiative

Veilleurs en Voisins

Mots clés : entraide, solidarité de proximité, participation citoyenne

Contexte

L'association Veilleurs en Voisins a pour objet de développer les relations humaines entre les habitants. Dans ce but, elle propose :

- De détecter, par quartier de la ville, les personnes que l'âge, le handicap, la maladie ou la situation sociale rendent isolées ou dépendantes ;
- De mettre à leur disposition des personnes qui, par des visites régulières peuvent les aider à recréer ou développer leurs relations ;
- Si besoin est, d'assurer les contacts avec les différents services susceptibles de répondre à leurs attentes, par l'intermédiaire du CCAS. (Centre Communal d'Action Sociale) ;
- D'assurer la meilleure formation de tous ses membres pour répondre aux besoins détectés.

Projet

À destination des personnes seules, malades, handicapées, dépendantes, l'association Veilleurs en Voisins repose sur un double dispositif d'entraide. D'une part l'action de « Veilleur » qui va « détecter dans son quartier les personnes à accompagner ou à aider, qui sensibilise leur entourage, et aide à constituer un réseau d'entraide ». Et d'autre part l'action de « Visiteur » qui a pour mission « d'établir des relations régulières avec les personnes qui lui sont confiées, qui cherche à instaurer un climat de confiance et de sécurité qui permet aux personnes d'exprimer leurs souhaits et leurs besoins, qui maintient ou recrée les liens affectifs et sociaux ».

Contact / ressources

Association Veilleurs en Voisins

CCAS

1 place Charles de Gaulle

78 960 Voisins-le-Bretonneux

06 37 25 36 77

<http://www.veilleurs.fr/>

Expérimentation

Projet alternatives au placement du département d'Ille et Vilaine

Mots clés : placement alternatif, réseau de compétences

Contexte

En Ille-et-Vilaine, sur les 5 661 enfants qui bénéficient de mesures de l'Aide sociale à l'enfance fin 2014, seule la moitié est confiée au Département. Pour l'autre moitié, le Département met en œuvre, à la demande des parents ou suite à une décision de justice, des aides éducatives à domicile, assurées par les travailleurs sociaux. Le Département dispense également des aides financières (allocations mensuelles et secours d'urgence) ainsi que des aides dans les actes de la vie quotidienne (ménage, repas, gestion d'un budget...) réalisés par des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF).

Depuis 2012, une baisse du nombre d'enfants confiés s'amorce. Par ailleurs, les 22 Centres départementaux d'action sociale (Cdas) participent à la prévention en organisant des actions collectives. Elles réunissent les parents et/ou leurs enfants à l'occasion d'activités sportives, éducatives, culturelles ou autres.

Projet

Le projet « alternatives au placement » a été initié en 2012 et s'inspire librement des pratiques qui ont cours au Québec. Plusieurs actions expérimentales se déroulent actuellement dans le Département, parmi lesquelles :

- Le projet EPAULER consiste, en cas de crise au sein de la famille, à solliciter l'environnement naturel de l'enfant (amis, oncles ou nièces, proches...) en misant sur les compétences parentales ;
- Le Soutien Intensif à l'Enfant et son Entourage (SIEE) consiste à intervenir rapidement et intensivement (plusieurs rdv dans un temps donné), en impliquant fortement les parents, le réseau familial et l'environnement pour apaiser la crise et y remédier ;
- L'accompagnement éducatif à domicile familial global (AEDFG) est mis en œuvre à la demande du parent, qui bénéficie de l'accompagnement d'un travailleur social pendant 1 an. L'objectif : construire sa façon d'être parent, travailler la relation intrafamiliale.

Ces expérimentations amènent à se détacher des dispositifs existants pour explorer d'autres solutions, en concertation avec les familles et avec le soutien intensif des travailleurs sociaux, afin d'éviter un placement.

Contact / ressources

Lucas Auffret / lucas.auffret@cg35.fr / 02 99 02 35 95

Hôtel du Département

1 avenue de la préfecture

CS 24 218

35042 Rennes Cedex

Expérimentation

Relais Résados

Mots clés : Coordination de partenaires, suivi individualisé

Contexte

Résados, association loi 1901, a pour but de mettre en place un réseau qui implique divers partenaires afin de suivre autrement les adolescents en grandes difficultés. Il s'agit d'unir les professionnels du bassin aixois ayant une mission auprès des adolescents en difficulté, en favorisant un travail en réseau et en encourageant des dispositifs innovants d'accompagnement et de soutien. Sont aujourd'hui membres adhérents de Résados : le Tribunal pour enfants d'Aix, l'Education nationale, l'ADDAP, la Sauvegarde, Tremplin, Pointe Ecoute Jeunes...

Le projet a pour objectif de conforter l'accueil et l'accompagnement des adolescents, de clarifier la problématique adolescente par un travail de mise en commun d'expériences entre les intervenants de l'éducatif et ceux du soin, et de favoriser le travail en réseau. Résados est fait pour les adolescents et jeunes majeurs, présentant de grandes difficultés sociales, en souffrance psychique sévère, ne nécessitant cependant pas d'hospitalisation systématique en milieu psychiatrique.

Projet

Le Relais Résados est une structure d'accueil et d'accompagnement pour les adolescents en grande difficulté qui propose une prise en charge coordonnée, éducative et thérapeutique de ces jeunes. Les jeunes bénéficiaires sont orientés vers le Relais Résados par les institutions partenaires (foyer, Protection judiciaire de la jeunesse, Aide sociale à l'enfance, Maisons départementales des solidarités...) qui éprouvent des difficultés dans leur prise en charge.

Après un premier entretien, une problématique et des axes de travail sont définis. Les jeunes bénéficiaires sont ensuite invités à s'investir dans la vie du Relais et à participer activement au choix des activités dont ils souhaitent bénéficier. Ils disposent d'un suivi thérapeutique ou d'un accompagnement éducatif individualisé. Une équipe mobile fait le lien entre les professionnels du Relais et ceux opérant dans d'autres institutions et permet d'associer les familles à l'accompagnement des jeunes.

Contact / ressources

direction.resados@gmail.com

04 42 16 18 71

Résados

Allée de Pomone

13 090 Aix en Provence

Expérimentation

ROAD 94 / Conseil Général du Val de Marne

Mots clés : accompagner autrement, mutualisation, nouveaux outils

Contexte

ROAD 94 (Rassembler des Outils pour l'accompagnement vers l'Autonomie des jeunes dans le Département du Val-de-Marne) poursuit les objectifs suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours des jeunes en étant particulièrement vigilant à celles intervenant en aval des suivis proposés par l'ASE et la PJJ (à 18 ans, à 21 ans) ;
- Mieux articuler l'accompagnement éducatif proposé par l'ASE et la PJJ avec la prise en compte des problématiques d'insertion (formation, logement, emploi, ...) ;
- Mutualiser des outils, des actions, des places existantes dans les centres de formation du Département et favoriser ainsi les passerelles entre les différents dispositifs aujourd'hui cloisonnés ;
- Tester de nouveaux outils d'accompagnement dans une logique renforcée d'accès au droit commun tout en reconnaissant la spécificité des besoins d'accompagnement d'un public particulièrement fragilisé.

Projet

Une première phase du projet, en 2010, a consisté à mobiliser les partenaires locaux de l'insertion et de l'accompagnement éducatifs autour de thématiques de réflexion, et de l'élaboration des premiers outils au service des parcours d'accompagnement. Depuis 2010 le projet a atteint une phase opérationnelle avec pour objectifs de :

- Proposer une offre de service renouvelée pour chaque jeune en expérimentant une instance d'orientation, instance qui regroupe l'ensemble des professionnels susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des jeunes ;
- Utiliser de nouveaux outils d'accompagnement en vue de développer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mutualisant les bonnes pratiques utilisées dans le Département du Val-de-Marne en matière d'insertion ;
- Développer un réseau de parrains afin de faciliter pour le jeune l'accès au monde de l'entreprise et l'accompagner dans l'élaboration de son projet professionnel ;
- Encourager l'accès au logement et en particulier sous forme de colocations avec l'expertise d'associations partenaires ;
- Contribuer à l'autonomie financière des jeunes par 2 nouveaux types d'allocations ;
- Entendre les propositions et attentes des jeunes concernés par l'expérimentation à travers une concertation.

Contact / ressources

Conseil Général du Val de Marne

Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse

Dispositif

PHOM / Agglomération de Troyes

Mots clés : placement, compétences parentales, faire avec

Contexte

Le PHOM (Placement Hors les Murs) est une proposition alternative au placement traditionnel, pour garantir la sécurité et la protection de l'enfant au sein même de sa famille en évitant « le traumatisme de la séparation » et la démobilitation des parents fréquemment constatée dans les placements « classiques ». Il permet de clarifier la question de la place de l'enfant et de vérifier la capacité des parents à redevenir, avec un soutien éducatif personnalisé, bien traitants et protecteurs à son égard. Le projet fait référence à la loi du 2 janvier 2002 qui a ouvert un champ pour les expérimentations et a interpellé les équipes quant à la place et au respect des usagers dans le dispositif de protection de l'enfance.

L'idée de la création de ce dispositif est venue de l'envie de sortir d'une logique binaire entre milieu ouvert (intervention à domicile d'un travailleur social) et placement (hors de la famille) puisqu'il n'existait pas jusqu'à présent d'autres modalités de prise en compte d'enfants en grande difficulté dans leur famille ou de parents très démunis pour assumer leur prise en charge. L'action éducative en milieu ouvert (AEMO), dans sa fonction d'aide et de conseil aux parents, s'avère parfois insuffisante pour accompagner certaines situations familiales dégradées où les parents, confrontés à des difficultés multiples, ne sont plus en mesure de répondre de façon appropriée aux besoins affectifs, physiques, éducatifs de leurs enfants, considérés de ce fait en danger. Le placement en internat éducatif ou en famille d'accueil, s'il met à l'abri l'enfant, comporte aussi le risque de le déconnecter du système familial et ne permet pas toujours de travailler à remédier aux difficultés parentales qui ont justifié la séparation.

Projet

Le PHOM vise à :

- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales ;
- Individualiser les réponses éducatives en fonction de la spécificité de la problématique et des besoins particuliers et évolutifs de chaque famille ;
- Soutenir et remobiliser les parents dans leur fonction éducative à partir d'un projet d'intervention négocié ;
- Travailler, au cœur même de la famille, les difficultés relationnelles parents /enfants et les rivalités au sein de la de la fratrie ;
- Renverser les positionnements professionnels en passant d'une logique d'expertise à une pratique du « faire avec, être avec », porter un regard « bienveillant » sur des parents souvent stigmatisés par le signalement et disqualifiés par la « sanction du placement ».

Contact / ressources

Conseil Départemental de l'Aube, DIDAMS / Cité administrative des Vassales / 10026 TROYES cedex / Tél : 03 25 42 48 01

Dispositif

CRIP / Morbihan

Mots clés : amélioration des circuits de décision

Contexte

Avant 2012 et conformément à la loi de 2007, le Département du Morbihan centralisait les informations préoccupantes, au sein d'une cellule administrative composée de deux agents. La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) était alors avant tout un organe d'enregistrement et de comptage des informations préoccupantes. Elle ne joue pas de rôle proactif dans le processus de qualification des informations et d'évaluation des situations. En effet, la qualification des informations reçues est alors réalisée par les inspecteurs du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les évaluations sont, quant à elles, menées par les professionnels du service social départemental et, lorsque des enfants de moins de six ans sont concernés, de la protection maternelle et infantile, dont les équipes sont présentes directement dans les territoires.

A partir de 2012, cette organisation est remise à plat. Tout d'abord, pour faire en sorte de respecter un délai d'évaluation de moins trois mois, en dépit de la hausse des informations préoccupantes. En effet, avant 2012, ces délais atteignaient parfois plus d'un an : il arrivait ainsi qu'un accompagnement débute, sans pour autant que la procédure d'évaluation ne soit clôturée. Par ailleurs, la nouvelle organisation pose que tous les professionnels mandatés pour l'évaluation disposent de la formation et du soutien technique nécessaires au bon déroulement de cette mission. Enfin, elle cherche à éviter une confusion des rôles aux yeux des familles, certains travailleurs sociaux et médico-sociaux pouvant se trouver tour à tour dans une relation d'aide puis dans une mission de « contrôle social ».

Projet

Afin d'améliorer l'évaluation des informations préoccupantes, la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Morbihan a réorganisé son fonctionnement. Dotée d'une équipe expérimentée et spécifiquement formée aux situations les plus complexes, elle a rénové le circuit de l'information préoccupante et joue dorénavant également un rôle de soutien technique. Une refonte qui a permis de repenser certaines pratiques, de réduire les délais d'évaluation et de garantir une meilleure technicité de l'évaluation et des rapports qui en découlent, notamment pour les situations d'une importante complexité.

L'impact de cette réorganisation porte sur :

- Une réduction des délais d'évaluation des informations préoccupantes ;
- Une meilleure technicité des évaluations et des rapports ;
- Une évolution des pratiques avec une évaluation sociale menée conjointement aux enquêtes pénales.

Contact / ressources

Olivier Hiroux / 02 97 54 57 28 / olivier.hiroux@morbihan.fr

Directeur Adjoint de la Protection de l'Enfance / DGISS – 32 bd de la Résistance / 56035 Cedex Vannes

Dispositif

Service social scolaire dédié au primaire / Nanterre

Mots clés : Réorganisation des services sociaux

Contexte

Marquée par un passé d'habitats précaires et de bidonvilles, la commune de Nanterre compte 91 000 habitants et plusieurs quartiers inscrits en politique de la ville caractérisés par de grands ensembles et une population précarisée et à bas revenus. L'objectif premier du service social scolaire de la ville de Nanterre, placé sous la responsabilité du Centre communal d'action sociale (CCAS), est d'intervenir dans toutes les écoles publiques maternelles et primaires en prévention, pour favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants. Il compte 12 professionnels dédiés (un responsable, neuf travailleurs sociaux et deux assistants administratifs) qui interviennent auprès de l'ensemble des 47 écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Projet

Afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants dès le plus jeune âge, la ville de Nanterre est l'une des six communes françaises à disposer d'un service social scolaire dédié au primaire. Intervenant au sein de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune, ses travailleurs sociaux jouent un rôle essentiel d'accompagnement des parents dans leurs responsabilités éducatives et sont également des « agents de liaison » à l'échelle des quartiers, avec les associations et l'ensemble des services publics. Proposant accompagnements individuels et actions collectives, ils interviennent au sein de l'école mais se déplacent aussi à domicile, accompagnent les parents dans leurs démarches, participent aux sorties scolaires et aux classes vertes. L'objectif étant d'aider tous les parents sans stigmatisation et au plus près des besoins des familles.

- Le service social scolaire permet de repérer les enfants et familles en difficulté de façon précoce. Cela permet souvent d'éviter la judiciarisation des situations ;
- En 2014, 12% des enfants scolarisés ont été accompagnés par le service qui a ainsi touché 735 familles. L'accès aisé à ce service d'action sociale non stigmatisant et son rôle de facilitateur de lien avec les autres services participent à une meilleure intégration des parents au sein de l'école et du quartier ;
- 45% des orientations vers le service social scolaire sont faites par le corps enseignant. Dans 40% des cas, ce sont les parents eux-mêmes qui sollicitent le service. Le reste, ce sont des orientations faites par les partenaires : travailleurs sociaux, centres de loisir, associations...

Contact / ressources

Emmanuelle Renaud

01 47 29 50 42 / emmanuelle.renaud@mairie-nanterre.fr

Responsable du service action sociale scolaire

Mairie de Nanterre

8 rue du 8 mai 1945, 92 000 Nanterre

Initiative

GEPIJ / Marseille

Mots clés : repenser le travail social, innovation sociale

Contexte

Le groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes (GEPIJ) a vu le jour en 2005, sous une forme associative, à la suite de la fermeture (pour raisons économiques) d'une association d'accompagnement professionnel qui employait trois éducateurs. Les trois professionnels licenciés décident alors de réfléchir à la création d'une nouvelle structure susceptible de prendre le relais de leurs interventions initiales, en développant cependant de nouvelles modalités d'action, ce qui les conduit à mettre en place le GEPIJ. Déplorant notamment le fonctionnement pyramidal des établissements classiques, les trois éducateurs initient avec le GEPIJ une organisation plus horizontale, plus coopérative et sans hiérarchie, susceptible de renforcer l'autonomie et la créativité de chacun des salariés dans l'ensemble des tâches dévolues à un service : accompagnement professionnel bien sûr, mais aussi gestion administrative et financière, recherche de partenaires, etc.

L'organisation du GEPIJ est originale dans le secteur social et son équipe revendique son appartenance au secteur de l'ESS. Elle s'appuie notamment sur la coopération à travers le co-portage, qui favorise la libre expression de chacun dans sa volonté d'innover et dans la mise en œuvre de projets. Elle s'inscrit aussi dans les principes de l'économie collaborative.

Projet

Les professionnels de GEPIJ proposent aux jeunes en difficultés une disponibilité au-delà des horaires de bureau et des accompagnements physiques dans les démarches qui semblent le nécessiter. Ces suivis renforcés et individualisés sont menés durant des périodes allant de 4 à 6 mois. L'accompagnement éducatif et social consiste notamment à lever les freins à l'insertion, régler les différentes problématiques rencontrées (logement, santé, famille, ressources, justice...) tout en favorisant l'accès aux dispositifs de droit commun, qu'il concerne le volet social ou plus spécifiquement l'insertion professionnelle.

Les professionnels du GEPIJ promeuvent par ailleurs, auprès de tous les partenaires, le travail en co-accompagnement. Cette technique consiste à rassembler tous les intervenants autour d'une situation de façon planifiée et régulière et à procéder à des échanges de diagnostics et de regards pour affiner les réponses apportées par les différents services de sorte à les rendre plus pertinentes. De façon générale, l'organisation de la structure permet aux professionnels de travailler en autonomie et de développer de nouveaux projets.

Contact / ressources

Marie-Léa Lacroix

06 89 80 66 16 / contact@gepij.asso.fr

www.gepij.org

Recherche action

« Changer de chaise pour changer de posture »

Mots clés :

Contexte

Le projet « changer de chaise pour changer de posture » naît du constat d'une injonction contradictoire, source de confusion pour des professionnels de la protection de l'enfance, souvent tiraillés entre accompagnement et jugement. De fait, les activités de protection de l'enfance nécessitent une empathie à l'égard de la souffrance, du désarroi et parfois de la violence des familles. En parallèle, les évolutions législatives et des problématiques sociales et économiques renforcent la nécessité d'un changement de posture de tous les acteurs de la protection de l'enfance, à commencer par les élus, les professionnels et les familles.

Projet

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de l'Oise composé d'un comité de pilotage partenarial (Conseil général, justice, État, associations, pédiatrie) souhaite engager une réflexion collective autour de la politique de protection de l'enfance, afin de se doter de dispositifs et de pratiques mieux adaptés aux problématiques des familles. À travers cet état des lieux, il s'agit de recenser les difficultés et les attentes qui se posent en matière de protection de l'enfance. Mais au-delà d'une production de connaissances, il s'agit, par l'observation partagée et réflexive, d'animer une dynamique de communication et de compréhension mutuelle entre tous les acteurs concernés. En décidant d'associer les familles (appelés ici « usagers-citoyens »), l'Observatoire veut aussi évaluer la faisabilité et la valeur ajoutée des méthodes participatives.

Les effets :

- Renforcement de la communication entre les différents acteurs de la protection de l'enfance, y compris les familles ;
- Diagnostic partagé (constats communs sur la situation et les pistes d'amélioration) ;
- Réflexivité accrue sur les postures et les pratiques de chacun : les familles se sont approprié le dispositif, dont elles ont une vision plus globale qu'auparavant ;
- Les professionnels ont entendu la souffrance des familles et la confusion des élus et peuvent désormais en tenir compte ;
- Les élus se sont mis au niveau des autres acteurs, pour mieux s'imprégner d'un domaine parfois peu investi par le politique ;
- Valorisation des familles.

Contact / ressources

Sophie Ouvrard

03 44 06 60 60 / odpe60@cg60.fr

Responsable de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de l'Oise (ODPE)

Conseil Général de l'Oise

1 rue Cambry - CS 80 941

60 024 Beauvais Cedex

Lieu ressource

Agence Apriles

Mots clés : veille innovation travail social

Contexte

L'agence Apriles répertorie dans sa base et publie sur son site des actions remarquables en termes de développement social local (DSL). Rares sont les actions qui répondent à l'ensemble des critères DSL retenus par l'agence et ses partenaires. Mais la base et la variété des actions repérées mérite d'être consultée. NB : Plusieurs fiches de ce benchmark sont reprises de la base d'exemples constituée par Apriles.

Projet

L'agence Apriles cherche à référencer des actions de développement social local particulièrement innovantes et efficaces.

Actions et initiatives de développement social local :

- Qui s'appuient sur un diagnostic territorial partagé, identifiant les besoins et les atouts d'un territoire de vie ;
- Qui mobilisent le plus possible la participation effective et active des habitants ;
- Qui impliquent un partenariat élargi et réel entre les acteurs locaux (associations, bénévoles, élus locaux, entreprises, institutions, professionnels, organismes et services sociaux ...) ;
- Qui créent des liens sociaux entre des populations ;
- Qui ont la capacité de partir d'une problématique relevant initialement d'un domaine spécifique de la vie sociale et d'atteindre et de transformer d'autres domaines.

Contact / ressources

Joachim Reynard, rédaction en chef

joachim.reynard@odas.net

<http://www.apriles.net/>

Expérience à l'étranger

Équipe SOS enfants de Belgique

Mots clés :

Contexte

Uniques en Europe, les équipes SOS Enfants mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent un espace intermédiaire, à la fois lieu d'écoute, d'observation et de diagnostic, de coordination et de traitement. « L'équipe SOS Enfants c'est un lieu, une équipe pluridisciplinaire où plusieurs regards se croisent sur le corps, le psychisme, le passage à l'acte, la situation de précarité économique, la situation juridique... la maltraitance se situant au carrefour de tous ces domaines ».

L'objectif des équipes SOS Enfants est de recevoir les inquiétudes de citoyens, et les suspicions ou observations de travailleurs sociaux, de parents qui redoutent qu'un enfant ne soit en difficultés sévère. Personne n'est obligé d'y avoir recours mais toute personne inquiète sur la situation d'un enfant (l'enfant lui-même, un parent, un travailleur social, sa famille, un citoyen...) y voit sa demande entendue et son inquiétude prise en compte. La confidentialité est alors la règle, et le principe de travail est de se poser en médiateur.

Projet

Le rôle de l'équipe est d'abord la protection de l'enfant avec une question préalable : pour sa sécurité l'enfant a-t-il besoin d'une protection immédiate ou non, ensuite son rôle est de coordonner toutes les inquiétudes et pour ce faire contacter les personnes qui côtoient l'enfant afin de savoir si elles ont des préoccupations. Si effectivement des inquiétudes sont partagées et qu'aucune intervention n'est en cours, alors l'équipe SOS intervient.

Impact :

- Aujourd'hui l'origine des signalements à l'équipe SOS se partage pour moitié entre professionnels et non professionnels alors que la proportion des professionnels était quasi exclusive dans les premières années de fonctionnement ;
- L'équipe SOS donne le courage aux gens de parler de leurs difficultés et de leurs craintes de passage à l'acte ;
- La principale idée demeure de ne pas professionnaliser l'aide, les personnes peuvent être d'abord aidées par leurs proches, en particulier dans un contexte qui voit la demande de consultations psychologiques exploser, sans que les moyens augmentent ;
- En 2012 l'ensemble des 14 équipes SOS enfants a reçu 5 456 signalements, investigué 3 554 situations, réalisé 1 662 bilans complets et pris en charge 3 450 situations.

Contact / ressources

Françoise Hoonart

sospems@skynet.be

Psychologue et coordinatrice de l'équipe

Equipe SOS Parents-Enfants Mouscron-Tournai

avenue du Château, 17, 7700 Mouscron

Initiative

Promeneurs du Net

Mots clés : adolescents, éducation au numérique

Contexte

Après un voyage d'étude en Suède en février 2011 sur la présence éducative sur Internet, la Caf de la Manche, le Conseil général de la Manche, l'État et la Maison des adolescents ont voulu partager cette expérience avec l'ensemble des professionnels de la Manche œuvrant dans le domaine de la jeunesse. Une délégation suédoise est donc venue à la rencontre des professionnels et des élus en mars 2012 et une expérimentation sur 3 années a été initiée par la Caf, le Conseil général finançant le poste à mi-temps nécessaire à l'animation du réseau départemental. Suite à cet engagement institutionnel, un réseau départemental de Promeneurs du Net a été structuré et son animation est assurée par un salarié de la Maison des adolescents.

Projet

Promeneurs du Net développe une nouvelle forme de présence éducative sur Internet qui consiste à considérer Internet comme un nouveau territoire de présence des jeunes et de leurs parents. L'objectif est d'être disponible aux sollicitations, d'utiliser ce support pour de l'accompagnement de projets et d'assurer une présence adulte à vocation éducative sur le net. « Être promeneur du net n'est ni un métier, ni une fonction : c'est être présent sur Internet pour répondre à des sollicitations, laisser des commentaires sur les blogs, participer à des chats et forums, en d'autres termes faire partie des réseaux des adolescents. ».

Chaque Promeneur du net est salarié d'une structure de l'animation ou de l'éducation. Ce sont des Centres sociaux, des Maisons de jeunes (MJC), des Espaces publics numériques (EPN), des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), des Points information jeunesse (PIJ)... qui ont décidé de consacrer une partie de leur activité à cette présence éducative sur Internet. Cette présence éducative peut se situer sur les sites, les réseaux sociaux, les forums, les chats, les blogs mais également les jeux vidéos utilisés par les jeunes et leurs parents et tout autre support numérique créé ou à venir. Elle peut prendre différentes formes : une conversation instantanée, un échange, une écoute, une possibilité de mobiliser des jeunes sur un territoire, du conseil, mais également de l'information, de l'accompagnement de projet...

NB : ce dispositif de Promeneurs s'est largement diffusé sur le territoire, le Département de l'Ardèche initiant par exemple une action du même type depuis 2015.

Contact / ressources

Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Manche
Siège d'Avranches
63 boulevard Amiral-Gauchet
50 306 Avranches Cedex